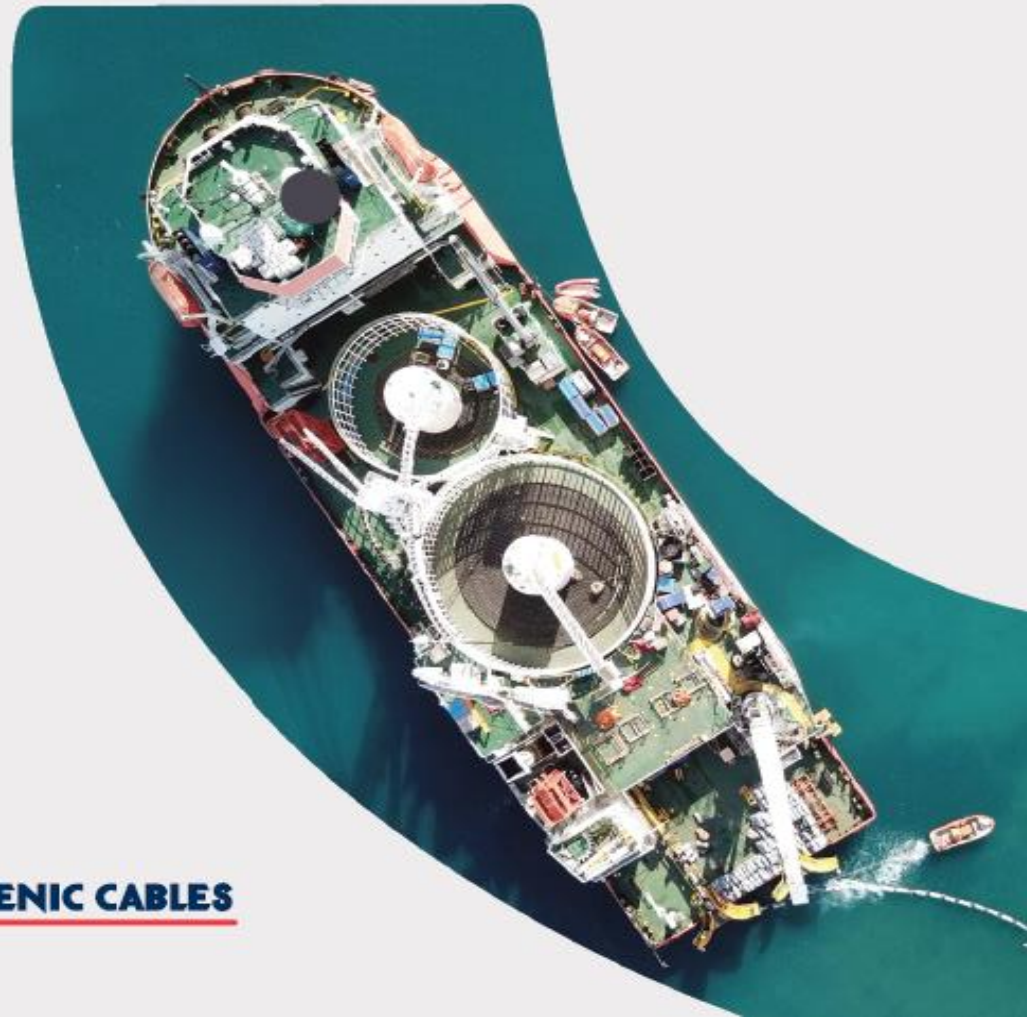


# Rapport Annuel 2019



## Sommaire

<b>Le Message du Président .....</b>	<b>4</b>
<b>Segments et Sociétés .....</b>	<b>6</b>
<b>Les chiffres clés de 2019.....</b>	<b>8</b>
<b>Chiffres financiers marquants de l'année .....</b>	<b>9</b>
Perspectives.....	12
<b>Activités des segments &amp; Perspectives.....</b>	<b>13</b>
Câbles.....	13
Tubes d'acier .....	21
<b>Événements postérieurs à la clôture de l'exercice .....</b>	<b>25</b>
<b>Risques et incertitudes .....</b>	<b>26</b>
<b>Information non financière .....</b>	<b>34</b>
<b>Déclaration de Gouvernance d'entreprise .....</b>	<b>47</b>
Conseil d'administration .....	48
Rapport de rémunération.....	56
Gestion des risques et fonction d'audit interne de la Société .....	58
Actionnariat .....	60
<b>ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS .....</b>	<b>64</b>
État consolidé de la situation financière .....	67
Compte de résultat consolidé.....	68
Compte de résultat consolidé et autres éléments du résultat global .....	69
État consolidé des variations des capitaux propres .....	70
État consolidé des flux de trésorerie .....	71
Notes aux états financiers consolidés.....	72
<b>Rapport du commissaire.....</b>	<b>149</b>
<b>Déclaration des personnes responsables .....</b>	<b>155</b>
<b>Bilan et Compte de Résultat Statutaires Simplifiés .....</b>	<b>156</b>
<b>Autres Mesures de la Performance .....</b>	<b>158</b>
<b>Informations à l'attention des actionnaires et données de marché.....</b>	<b>161</b>
<b>Glossaire .....</b>	<b>163</b>

Cenergy Holdings S.A. (**« Cenergy Holdings »** ou la **« Holding »**) investit dans des entreprises industrielles positionnées à la pointe des secteurs à forte croissance, tels que la distribution d'énergie et les télécommunications.

Basée en Belgique, la société a été fondée en 2016 et est cotée sur Euronext Brussels ainsi que sur la Bourse d'Athènes (Athex).

Cenergy Holdings est une filiale de Viohalco S.A, une société holding de plusieurs sociétés européennes de premier plan du secteur de la métallurgie. Les filiales de Viohalco sont spécialisées dans la fabrication de produits en aluminium, en cuivre et en acier, de câbles et de tubes en acier ainsi que dans le développement d'applications industrielles de pointe. Elles disposent de sites de production en Grèce, Bulgarie, Roumanie, Royaume-Uni, Macédoine du Nord, Russie et Turquie.

Le rapport de gestion sur les comptes consolidés prescrit à l'article 3:32 du Code belge des sociétés et des associations inclut les informations à publier conformément aux obligations réglementaires de la Société et comprend les sections suivantes :

- A. Revue des activités (pages 9-33)
- B. Information non financière (pages 34-44).
- C. Déclaration de gouvernance d'entreprise (pages 47-60)

Le rapport de gestion doit être lu conjointement avec les comptes consolidés audités de Cenergy Holdings.

## Le Message du Président

Chers Actionnaires,

L'année 2019 fut un jalon pour Cenergy Holdings : en effet, la Société a effectué ses premiers pas sur le marché international de l'énergie. Nous avons célébré plusieurs succès, bien que l'année ne fût pas dépourvue de défis. Notre objectif était d'assurer à la fois une croissance organique et rentable tout en assurant le désendettement pour atteindre une structure de capital optimale.

En dépit de la forte concurrence sur le marché des infrastructures d'énergie, de l'incertitude macro-économique prononcée au niveau mondial et de l'environnement financier difficile, Cenergy Holdings s'est révélé être un prestataire reconnu dans le domaine de la distribution de l'énergie en Europe et dans le monde. Tous les indices tendent vers un marché mondial de l'énergie vigoureux dans les années à venir et notre Société sera présente pour saisir les opportunités tant dans les domaines classiques (pétrole & gaz) que des énergies vertes (énergies renouvelables)

2019 fut une année de changement en Europe et dans le monde. En particulier, le climat positif sur les marchés européens, la croissance économique plus forte qu'attendue aux USA ont entraîné une hausse significative des performances des entreprises. Combinées à l'amélioration de l'économie grecque où se situe la majeure partie de notre capacité de production, de nouvelles opportunités et perspectives se sont présentées, tant pour le segment des Câbles que pour celui des Tubes d'acier.

En effet, dans le segment des Câbles, l'usine de Fulgor a récolté les fruits de l'important carnet de commandes constitué l'an dernier. Opérant à une capacité d'utilisation élevée, la Société s'est concentrée avec succès sur son marché du transport sous-marin d'énergie qui constitue un défi permanent.

Les deux autres entreprises, Hellenic Cables et ICME, ont enregistré des volumes supérieurs à ceux de 2018 et étendu leur gamme de produits suite aux bonnes performances du marché grec, à la reprise progressive des marchés traditionnels du Royaume-Uni, d'Allemagne et d'Europe centrale, à la pénétration continue de nouveaux marchés (tels que la Scandinavie et le Moyen Orient) et à la demande dynamique de câbles de télécommunication et de signalisation en Europe.

En dépit d'un environnement particulièrement compétitif, les entreprises du segment des Câbles sont bien placées pour poursuivre leur stratégie à long terme, se concentrer sur la recherche et le développement de nouvelles technologies, diversifier leur portefeuille de produits et optimiser les ressources. Sur cette voie, elles seront en mesure de pénétrer de nouveaux marchés dans le monde et, en même temps, de confirmer des alliances avec de grandes entreprises spécialisées dans la protection et la pose de câbles.

En ce qui concerne le segment des Tubes d'acier, 2019 fut également une année fructueuse, marquée par l'utilisation élevée des capacités de production, une présence dynamique sur les marchés mondiaux et une rentabilité stable, en dépit du tassement des ventes par rapport à l'année dernière. Au fur et à mesure que ses investissements stratégiques mûrissent, Corinth Pipeworks a gagné la confiance des plus grandes entreprises pétrolières et gazières du monde et s'est distingué parmi les plus importants fabricants de tubes pour son excellente qualité et ses normes technologiques supérieures.

Sa présence sur le marché européen a été améliorée grâce à la mise en œuvre d'importants programmes, tant off-shore qu'on-shore, principalement en Méditerranée du Sud-est et en mer Baltique. De l'autre côté de l'Atlantique, CPW a maintenu sa présence de longue date aux USA, en réalisant toutefois des volumes réduits dans un environnement caractérisé par la chute des prix de l'acier et un protectionnisme résultant des mesures tarifaires « Section 232 » et des taxes anti-dumping. Dans sa stratégie de diversification, déterminée à maintenir sa forte place à l'avenir, notre Société a investi dans une unité d'interconnexion et projette d'améliorer la ligne de production de tubes OCTG.

Pour encore améliorer sa compétitivité, CPW suit attentivement les développements internationaux, se concentrant sur la distribution d'énergies renouvelables (hydrogène vert), les nouvelles technologies dans le domaine de l'exploitation des champs profonds, ainsi que sur l'amélioration continue et la numérisation de ses opérations et sur la transition vers « l'usine intelligente » (la 4<sup>e</sup> révolution industrielle).

Cenergy Holdings accorde une importance majeure au travail d'équipe, à la déontologie, à l'intégrité, à la courtoisie et au respect de la diversité. Nous sommes convaincus que c'est l'unique façon de réaliser nos objectifs à long-terme. C'est pourquoi le développement des ressources humaines reste au centre de notre attention et des efforts que nous consentons.

En dépit des pressions visant à produire dans des délais serrés, toutes nos entreprises ont enregistré des améliorations significatives sur leurs indicateurs des accidents professionnels et de la gestion environnementale, grâce au travail rigoureux de nos personnels. Toutefois, il existe encore des progrès à réaliser vers un environnement de travail « sans accidents ». Ainsi, l'investissement dans la santé et la sécurité sera poursuivi en 2020.

Une de nos priorités pour les années à venir est le programme d'Excellence industrielle (BEST) qui nous permettra de travailler de façon plus appropriée, plus sûre, plus efficace et dans un esprit de collaboration renforcé. Ce programme incluait une série de projets de réduction des coûts en 2019. Il fut lancé et poursuivi dans la majorité des unités de production. Pour 2020, des projets portant sur la transformation et l'organisation seront mis en œuvre, pour changer les modalités de fonctionnement interne des usines dans le domaine de la gestion des déchets.

Depuis le début de la pandémie de COVID-19, notre priorité absolue a été de protéger la santé de nos employés. C'est pourquoi nous avons mis en œuvre immédiatement des mesures strictes de santé et de sécurité dans toutes les usines et tous les bureaux de nos entreprises et avons promu le télétravail dans toutes les circonstances où cela était possible. La Direction de l'entreprise met tout en œuvre pour assurer la continuité de la chaîne d'approvisionnement, le maintien des flux de trésorerie et l'adoption de toutes les mesures destinées à maîtriser les coûts et à protéger la trésorerie.

Vu l'impact grandissant des politiques en matière de changement climatique, nous considérons que le nombre important de contrats de vente et de projets clé en main de l'année 2020 constitueront des défis importants pour les entreprises de Cenergy Holdings.

J'ai la conviction que nos excellentes installations de production, nos solides équipes R&D, le professionnalisme et la passion du succès de nos personnels permettront à Cenergy Holdings de conserver sa position sur les marchés mondiaux de l'énergie et de la transmission de données au cours de la prochaine année difficile.

Jacques Moulaert

**Président du Conseil d'administration**

## Segments et Sociétés

Les sociétés de Cenergy Holdings fournissent des solutions et des services clés en main à un grand nombre de clients dans les secteurs de l'énergie, des télécommunications et de la construction. Avec une expérience significative dans la mise en œuvre de projets de grande envergure au niveau mondial et un accent particulier sur la satisfaction de la clientèle, les sociétés jouent un rôle de premier plan dans leurs secteurs respectifs.

Le portefeuille de Cenergy Holdings se présente selon la structure organisationnelle suivante, qui comprend deux segments d'activité :

### ➤ Segment Câbles :

- Hellenic Cables S.A. (**« Hellenic Cables »**), l'un des plus importants producteurs de câbles en Europe, fabrique des câbles électriques et de télécommunication pour divers secteurs, notamment le pétrole et le gaz, les énergies renouvelables, le transport et la distribution d'énergie, la construction et les télécommunications.
- Fulgor S.A. (**« Fulgor »**), une filiale de Hellenic Cables, fabrique des câbles sous-marins (de moyenne à très haute tension), des câbles sous-marins à fibres optiques, des câbles composites, des câbles à usage spécifique ainsi que des fils et des tiges de cuivre et d'aluminium.
- Icme Ecab S.A. (**« Icme »**), fabrique des câbles pour installations intérieures, énergie, contrôle, applications industrielles et externes, basse et moyenne tension, câbles ignifuges, résistants au feu et sans halogène, câbles miniers, câbles pour applications marines et spéciales, câbles de télécommunication, câbles de signalisation, de contrôle à distance et de transmission de données, conducteurs en cuivre et aluminium, et composés de plastique et de caoutchouc.
- Lesco O.o.d. (Bulgarie), filiale de Hellenic Cables, située en Bulgarie produit des emballages en bois.
- Lesco Romania, basée à Bucarest, Roumanie, assemble, répare et recycle les produits d'emballage en bois.
- De Laire Ltd, société de droit chypriote, société holding.
- Hellenic Cables America, une filiale appartenant dans son intégralité à Hellenic Cables, fournit aux clients US assistance directe et savoir-faire tout au long de la durée de vie des projets énergétiques sur le marché US.

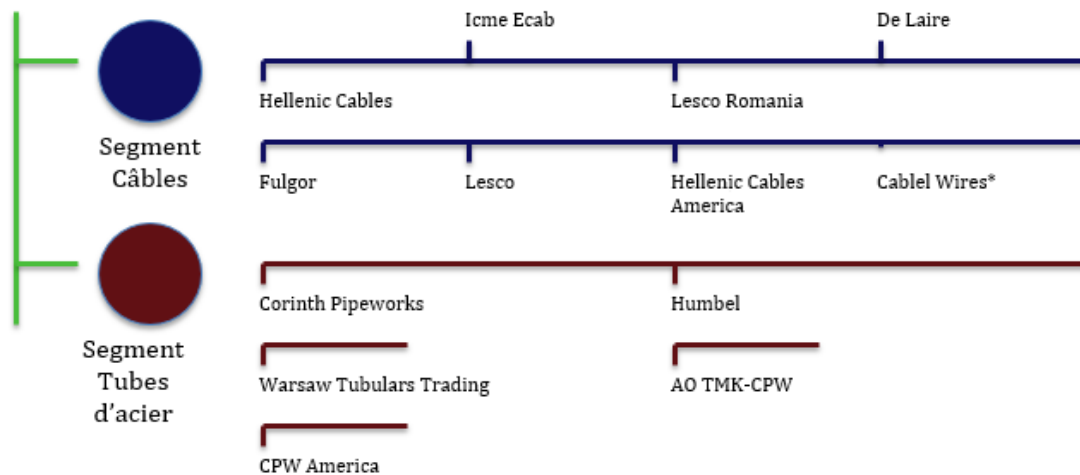
### ➤ Segment Tubes d'acier :

- Corinth Pipeworks Pipe Industry S.A. (**« Corinth Pipeworks », CPW**) est un important fabricant de tubes d'acier pour le secteur du pétrole et du gaz et un important producteur de sections creuses pour le secteur du bâtiment, avec des installations de production situées à Thisvi, en Grèce.
- Basée à Houston, aux États-Unis, CPW America a pour objectif de promouvoir les produits de Corinth Pipeworks et de fournir un service commercial aux clients du groupe, ainsi qu'aux sociétés Viohalco situées en Amérique du Nord et du Sud.
- Warsaw Tubulars Trading, société de droit polonais, société holding.
- AO TMK-CPW est une entreprise associée de Cenergy Holdings (détenue à 49 %) formée par Corinth Pipeworks et TMK, le plus grand fabricant de tubes d'acier de Russie et l'un des leaders mondiaux du secteur. AO TMK-CPW gère des installations

de production à Polevskoy, en Russie, où sont fabriqués des tubes et des profilés creux.

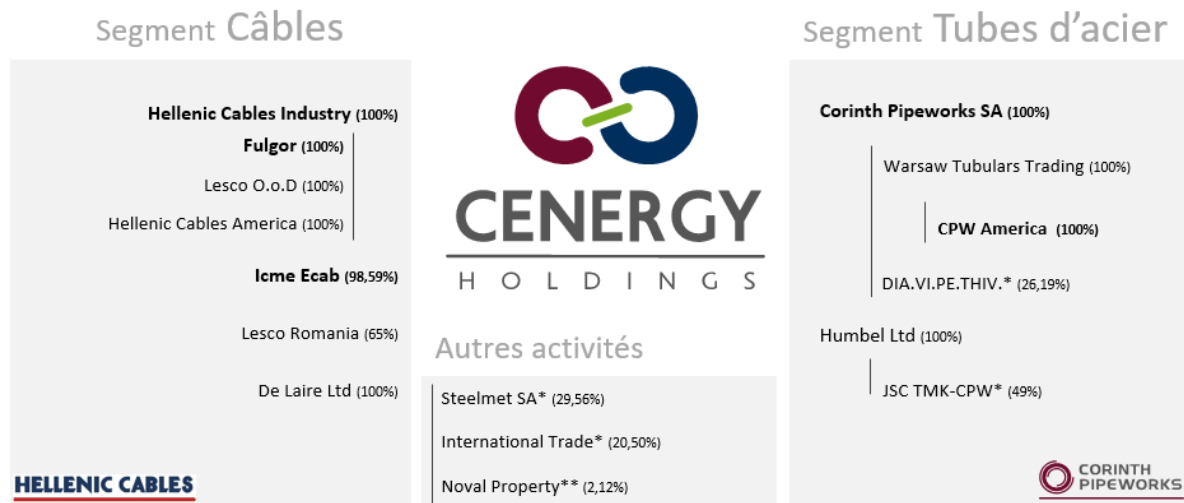
- Humbel Ltd., est une filiale de Cenergy Holdings de droit chypriote, détenue à 100% par celle-ci. Elle détient 49 % des actions de AO TMK-CPW.

## Cenergy Holdings – Segments d'activité



\* Au cours de l'année 2019, Hellenic Cables a vendu Cable Wires, filiale à 100%, qui avait absorbé le secteur de câbles émaillés au cours de l'année.

En détail :



Notes :

\* Consolidée comme entités mises en équivalence

\*\* Entités non consolidées (autres investissements significatifs)

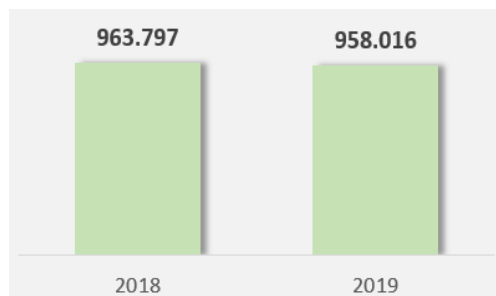
## Les chiffres clés de 2019

Les sociétés du portefeuille de Cenergy Holdings :

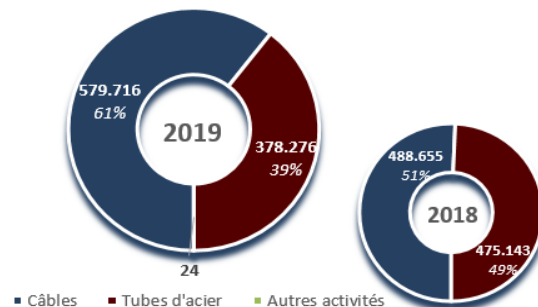
- ont une longue expérience de la mise en œuvre de projets à grande échelle dans plus de 70 pays
- servent des clients majeurs dans le monde entier depuis près de 70 ans
- fournissent des produits à valeur ajoutée pour des marchés de niche et
- emploient plus de 2.000 personnes hautement qualifiées

- Chiffre d'affaires : 958 millions d'euros
- EBITDA ajusté : 90 millions d'euros
- EBIT ajusté : 63 millions d'euros
- Bénéfice avant impôt : 28,5 millions d'euros
- Bénéfice après impôt : 20 millions d'euros
- Capitaux propres : 232 millions d'euros
- Total des actifs : 1.048 millions d'euros
- Dette nette : 414 millions d'euros

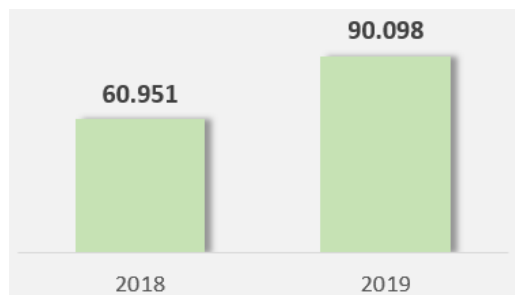
### Chiffre d'affaires (en milliers d'euros)



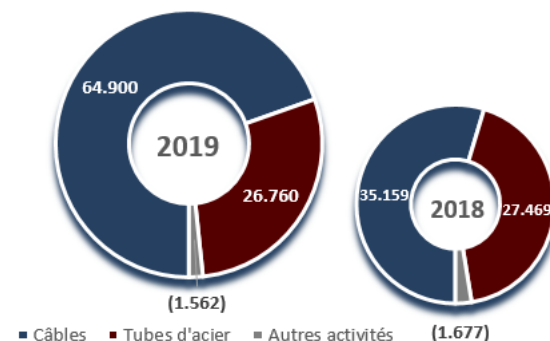
### Par segment :



### EBITDA ajusté (en milliers d'euros)



### Par segment :



Pour le segment Tubes d'acier, l'année 2019 a été une année très difficile: le protectionnisme, en particulier aux États-Unis, a considérablement limité le terrain d'opération de la société. Les produits de qualité supérieure et l'approche commerciale agressive étaient essentiels pour maintenir des parts de marché tout en pénétrant de nouveaux marchés et segments de produits, tels que le marché de l'offshore en mer profonde, particulièrement exigeant sur le



plan technique. La filiale a maintenu un taux élevé d'utilisation de son site de Thisvi et était présente sur tous les marchés régionaux, principalement en Europe du Nord et du Sud, ainsi qu'en Méditerranée orientale.

En ce qui concerne le segment Câbles, pour la première fois depuis la réalisation de son plan d'investissements dans le domaine de la haute mer lancé en 2011, le segment Câbles a fait preuve d'une solide performance financière et d'une forte utilisation de toutes ses lignes de production disponibles. L'attribution, au second semestre de 2018, de divers projets a renforcé les volumes de production au début de 2019, démontrant la capacité du segment à fournir des solutions rentables, fiables et innovantes afin de répondre aux besoins changeants du marché. Au cours de l'année, les projets de câbles haute et très haute tension, sous-marins et terrestres ont réalisé d'excellents résultats grâce à l'exécution prompte et judicieuse. En même temps, le secteur des produits a, lui aussi, donné lieu à des bénéfices satisfaisants, la demande sur les marchés traditionnels demeurant relativement stable, en dépit des défis auxquels ils étaient confrontés (p.ex., le Brexit). La performance robuste de ce segment a été encouragée par les récentes initiatives visant à pénétrer de nouveaux marchés géographiques, tels que les États-Unis, mais aussi par la détermination constante d'être à l'avant-scène de la technologie au travers de recherches industrielles sur des développements tels que ceux des câbles courant direct (CD) ou encore des câbles dynamiques, destinés aux plateformes éoliennes flottantes en haute mer.

## Chiffres financiers marquants de l'année

L'année 2019 s'est avérée être une année particulièrement réussie pour Cenergy Holdings. La rentabilité opérationnelle s'est élevée à **90 millions d'euros**, (contre 61 millions d'euros en 2018), principalement grâce à l'exécution fructueuse de projets dans les deux segments. Cette remarquable hausse de rentabilité a permis à la Holding de produire d'importants flux de trésorerie et de **diminuer la dette nette** de 60 millions d'euros. D'autre part, au cours de l'année 2019, les investissements, tant stratégiques qu'opérationnels, nécessaires pour nous permettre de fournir à nos clients des solutions de pointe, se sont poursuivis. Au niveau consolidé, les entreprises ont investi **53 millions d'euros** dans l'ensemble des sites de production, dans le but de soutenir l'objectif-clé de la holding, consistant à créer de la valeur (plutôt que d'accroître les volumes) et de devenir un acteur-clé dans la distribution de l'énergie.

Pour Cenergy Holdings, l'exercice se clôture avec un **bénéfice net consolidé après impôt de 20 millions d'euros**, le plus élevé depuis sa création. Cette rentabilité pouvait être attendue en raison du carnet de commandes important existant en décembre 2018 pour les deux segments. Toutefois, elle était loin d'être garantie. Elle a pu être réalisée grâce à une stratégie mise en œuvre de manière adéquate, centrée sur la livraison de projets à forte marge, de technologie de pointe, présentant de nombreux défis, sur les marchés de distribution d'énergie, dans un environnement économique mondial difficile. Les efforts constants consentis par nos équipes commerciales ont assuré encore un carnet de commandes bien fourni pour les années à venir, s'élevant à 530 millions d'euros au 31 décembre 2019.

<i>en milliers d'euros</i>	2019	2018
<b>Chiffre d'affaires</b>	<b>958.016</b>	<b>963.797</b>
Marge brute	98.514	69.244
<b>a-EBITDA</b>	<b>90.098</b>	<b>60.951</b>
EBITDA	90.273	56.223
<b>a-EBIT</b>	<b>62.942</b>	<b>37.647</b>
EBIT	63.117	32.919
Résultat financier net	(34.626)	(32.211)
<b>Résultat avant impôt</b>	<b>28.492</b>	<b>708</b>
Bénéfice / (Perte)	20.177	6.888
Résultat attribuable aux propriétaires de la Société	20.189	6.861

- Source: Compte de résultat consolidé (Annexe A) et AMP (Annexe C)

	2019	2018
<b>Résultat par action (en euro)</b>	<b>0,1062</b>	<b>0,0361</b>

Le **chiffre d'affaires consolidé** s'élève à 958 millions d'euros pour 2019, demeurant stable en comparaison à 2018. En revanche, l'**EBITDA ajusté** a marqué une hausse de 48% par rapport à l'année précédente, s'élevant à 90 millions d'euros, le segment Câbles réalisant une hausse considérable de 30 millions d'euros (65 millions d'euros en 2019, contre 35 millions d'euros en 2018). Le résultat opérationnel du segment Tubes d'acier fut stable, s'élevant à 27 millions d'euros, sans les ventes record de l'année précédente. Le segment Tubes d'acier est arrivé à améliorer légèrement sa rentabilité opérationnelle, grâce à un mix de projets plus rentable (29 millions d'euros contre 28 millions d'euros en 2018).

Les **charges financières nettes** du groupe étaient légèrement supérieures, s'élevant à 34,6 millions d'euros (+2,4 millions d'euros par rapport à 2018) en raison de pertes de change plus élevées enregistrées en 2019 et du fonds de roulement plus élevé, destiné aux projets de tubes d'acier. Toutefois, le reprofilage de la dette de 118,7 millions d'euros réalisé l'année dernière, les taux d'intérêt plus favorables et la dette nette réduite à la fin de 2019 résultent en une situation financière globale renforcée.

Cenergy Holdings a réussi à enregistrer un **bénéfice avant impôt** s'élevant à 28,5 millions d'euros, en comparaison à l'équilibre atteint en 2018 (0,7 million d'euros). C'est le troisième **semestre consécutif** où la Holding enregistre un solide bénéfice avant impôt (S2 2019 : 20,5 millions d'euros, S1 2019 : 8,0 millions d'euros et S2 2018 : 3,2 millions d'euros).

Le **bénéfice après impôt** de la période a presque triplé, s'élevant à 20,2 millions d'euros, à comparer aux 6,9 millions d'euros en 2018.

<i>en milliers d'euros</i>	<b>31 déc 2019</b>	<b>31 déc 2018</b>
<b>ACTIFS</b>		
Immobilisations corporelles	422.066	405.330
Immeubles de placements	764	5.837
Autres actifs non courants	73.982	44.140
<b>Actifs non courants</b>	<b>496.812</b>	<b>455.306</b>
Stocks	228.495	221.105
Créances clients et autres débiteurs	112.577	199.648
Actifs sur contrats	118.573	114.327
Trésorerie et équivalents de trésorerie	90.408	65.203
Autres actifs courants	760	3.107
<b>Actifs courants</b>	<b>550.814</b>	<b>603.390</b>
<b>TOTAL DES ACTIFS</b>	<b>1.047.626</b>	<b>1.058.696</b>
<b>CAPITAUX PROPRES</b>	<b>231.862</b>	<b>203.298</b>
<b>PASSIFS</b>		
Emprunts et dettes financières	177.730	173.605
Dettes résultant des contrats de location-financement	3.990	1.187
Passifs d'impôts différés	22.985	16.781
Autres passifs non courants	29.395	23.208
<b>Passifs non courants</b>	<b>234.100</b>	<b>214.781</b>
Emprunts et dettes financières	320.827	363.402
Dettes résultant des contrats de location-financement	1.768	452
Dettes fournisseurs et autres créditeurs	213.794	209.587
Passifs sur contrats	43.528	62.147
Autres passifs courants	1.746	5.030
<b>Passifs courants</b>	<b>581.663</b>	<b>640.618</b>
<b>TOTAL DES PASSIFS</b>	<b>815.763</b>	<b>855.399</b>
<b>TOTAL DES CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS</b>	<b>1.047.626</b>	<b>1.058.696</b>

Source: état consolidé de la situation financière

Pour maintenir les activités principales à un rythme d'efficacité prometteur pour l'avenir, les sociétés de Cenergy ont continué d'investir dans le capital et la technologie: les **dépenses d'investissement** engagées pour l'année se sont élevés à 42,5 millions d'euros pour le segment Câbles et à 10,9 millions d'euros pour le segment Tubes d'acier. L'amortissement consolidé, pour 2019, s'est élevé à 27 millions d'euros et l'**actif non courant** a augmenté, passant de 455 millions d'euros au 31 décembre 2018 à 496 millions d'euros au 31 décembre 2019. Une partie de cette augmentation est due au fait que, au cours de 2019, CPW a augmenté sa participation dans la filiale International Trade, entraînant une hausse des autres actifs non courants.

Comme attendu, la baisse du chiffre d'affaires a entraîné une diminution du **fonds de roulement** (y compris les actifs et passifs contractuels) : celui-ci s'élevait à 195 millions d'euros au 31 décembre 2019, soit une baisse de 26 % par rapport à l'année précédente (263 millions d'euros au 31.12.2018). Cette baisse est principalement due au recouvrement d'une partie

importante des créances clients ouvertes au 31 décembre 2018, tandis que les stocks et les dettes commerciales sont restés aux niveaux de 2018.

La **dette nette** a marqué une baisse considérable, passant à 414 millions d'euros au 31 décembre 2019 (contre 473 millions d'euros au 31 décembre 2018), prouvant l'engagement du Groupe en matière de désendettement. À cette date, la dette de Cenergy Holdings était composée de dettes à long et à court terme, représentant respectivement 36% et 64%, présentant une amélioration par rapport au mix de l'année dernière. Toutes les nouvelles facilités de crédit conclues au cours de l'année 2019 comprenaient des termes de crédit amplement améliorés.

## Perspectives

L'année 2020 a commencé avec un optimisme prudent selon lequel l'environnement opérationnel s'améliorerait encore à mesure que les marchés européens continueraient de croître et que la demande et les prix présenteraient des tendances positives. L'épidémie du virus COVID-19 au cours du premier trimestre a obligé chaque entreprise dans le monde à reconsidérer ses estimations. Alors que la pandémie continue de progresser, la prévision de l'ampleur et de la durée de son impact commercial et économique reste difficile à évaluer et l'éventail des résultats potentiels pour l'économie mondiale est difficile à prévoir.

Les sociétés de Cenergy Holdings ont déjà mis en oeuvre des mécanismes de protection de leurs ressources humaines et de leurs partenaires conformément aux directives des autorités sanitaires, tout en suivant de près l'évolution de la situation et en évaluant les conséquences sur leurs activités. Dans le même temps, les gouvernements des pays dans lesquels nous opérons (principalement la Grèce) ont également annoncé la mise en oeuvre de mesures d'aide gouvernementale qui pourraient atténuer l'impact de l'épidémie de COVID-19 sur nos résultats et nos liquidités. Nous étudions actuellement dans quelle mesure nous pouvons bénéficier d'une telle aide gouvernementale.

La propagation de COVID-19 devrait affecter à la fois les résultats commerciaux et financiers de l'année 2020, mais l'ampleur de l'impact dépend d'un certain nombre de facteurs, parmi lesquels les plus importants concernent les restrictions gouvernementales, la durée de ces restrictions et les contraintes logistiques. En ce qui concerne les projets énergétiques, compte tenu de l'arriéré existant et de la nature des projets assignés, l'impact de l'épidémie de COVID-19 sur le plan d'affaires à long terme de Cenergy Holdings et ses résultats financiers à court terme devrait être limité, sur la base des données et informations actuellement disponibles. Un prolongement de la situation actuelle pourrait toutefois avoir un impact plus important sur les résultats financiers de l'année 2020.

Afin d'atténuer les problèmes opérationnels émergents qui pourraient survenir, les sociétés de Cenergy Holdings ont assuré la disponibilité des matières premières nécessaires à leur bon fonctionnement au cours des prochains mois. De plus, les liquidités disponibles et les flux de trésorerie d'exploitation des filiales et les lignes de crédit suffisantes inutilisées fourniront les liquidités nécessaires pour les douze mois suivants.

Alors que les facteurs politiques, environnementaux et sanitaires mondiaux continuent de peser lourdement sur les performances de 2020, l'important carnet de commandes généré,

le modèle d'entreprise diversifié des sociétés et la solide structure organisationnelle continuent de fournir de la résilience dans cet environnement difficile. À l'avenir, les filiales bénéficieront de la croissance démographique et de l'urbanisation mondiales continues, demeurant bien placées pour tirer profit des conditions améliorées du marché dans les secteurs de la distribution d'énergie et de la transmission de données.

## Activités des segments & Perspectives

### Câbles

#### Activités

Le segment Câbles de Cenergy Holdings est composé de trois sociétés, ci-après dénommées « **entreprises Hellenic Cables (HC)** » :

- Hellenic Cables Industry et sa filiale, Fulgor S.A., opérant en Grèce, et
- Icme Ecab S.A., opérant en Roumanie.

Les entreprises Hellenic Cables sont un fournisseur agréé des plus grands opérateurs de réseaux électriques internationaux et possèdent l'une des usines de câbles sous-marins les plus importantes et les plus avancées au monde, située à Corinthe, en Grèce. Depuis leur création, elles ont adopté les technologies modernes pour développer une large gamme de solutions de câble innovantes et visent à fournir des produits et des services de pointe compétitifs destinés aux marchés internationaux. La gamme de produits qu'elles proposent comprend une variété de câbles et de fils qui répondent à différentes demandes du marché. Elle est composée de câbles sous-marins et terrestres, de câbles d'alimentation à basse, moyenne, haute et très haute tension, de câbles ombilicaux, de câbles à fibres optiques, de câbles de données, de signalisation et de télécommunication, de conduites sous-marines flexibles.

Hellenic Cables dispose d'une expérience de plus de 60 ans dans la fabrication de câbles électriques et de télécommunications. Elle est propriétaire de deux usines situées à Thiva et Oinofyta, en Grèce. Elle fabrique des câbles électriques sous-marins et terrestres, allant de la basse à la très haute tension, des câbles de télécommunication, tous conçus sur mesure pour répondre aux spécifications de nos clients.

Fulgor a été créée en 1957 et acquise par Hellenic Cables en 2011. Au cours des quarante dernières années, elle a installé une grande partie des réseaux d'électricité et de télécommunications ainsi que la plupart des connexions par câbles sous-marins en Grèce. Son usine fabrique des câbles sous-marins (de moyenne à très haute tension), des câbles sous-marins à fibres optiques, des câbles composites, des câbles à usage spécifique ainsi que des fils et des tiges de cuivre et d'aluminium.

Un plan d'investissements important déployé au cours des dernières années lui a permis de mettre en place avec succès des solutions rentables, fiables et innovantes dans le cadre de projets complexes livrés clés en main ce qui lui a assuré une place de premier plan sur le marché de la fabrication de câbles sous-marins ainsi que dans le secteur mondial de l'énergie offshore.

Icme, avec plus de 50 ans d'expérience sur les marchés roumain et international des câbles, a rejoint le groupe des entreprises Hellenic Cables en 1999. Elle propose un portefeuille de produits diversifiés, axé sur les câbles destinés aux installations en intérieur et fournit les marchés locaux et internationaux, via le réseau d'Hellenic Cables ou bien, directement, aux clients finaux.

### **Stratégie d'entreprise**

Les objectifs stratégiques qui guident les activités opérationnelles des sociétés du segment Câbles sont les suivants :

- Capitaliser commercialement sur les investissements en se concentrant sur des produits à valeur ajoutée tels que les câbles sous-marins à haute et très haute tension et les câbles souterrains à très haute tension ;
- promouvoir des activités dans des régions géographiques telles que l'Europe et les États-Unis. Ce sont des marchés qui investissent énormément dans le développement de réseaux électriques et de télécommunication ainsi que dans les projets d'énergies renouvelables ;
- augmenter le niveau des ventes directes aux gestionnaires de réseau de transport (GRT) et aux gestionnaires de réseau de distribution (GRD) ;
- augmenter la productivité en rationalisant davantage la base de coûts, en appliquant une gestion des stocks plus stricte et en améliorant davantage les performances opérationnelles des unités de production ;
- améliorer davantage les liquidités grâce à une gestion prudente des éléments du fonds de roulement ; et
- conserver l'attention portée au capital humain et au développement durable de ses entreprises.

### **Portefeuille de produits**

Les entreprises Hellenic Cables proposent une large gamme de câbles sous-marins et terrestres (de basse à très haute tension), des conducteurs aériens et de services d'installation clé en main destinés à l'interconnexion de réseaux d'électricité, de parcs éoliens terrestres et en haute mer, de projets d'énergie solaire, de plateformes de pétrole et de gaz et d'industries lourdes. Elles produisent également des câbles de télécommunications et de transmission de données, des câbles de jaugeage et de commande, des câbles à fibre optique (sous-marins, monomodale et multimodale), des câbles de signalisation et de signalisation ferroviaire, etc.

#### *Solutions clé en main*

Les entreprises Hellenic Cables et, surtout Fulgor ne se limitent pas à fournir des câbles destinés à diverses applications mais elles ont réalisé un pas supplémentaire en entreprenant plusieurs projets « clé en main » portant sur la fourniture et la pose de câbles électriques sous-marins ainsi que de câbles souterrains haute tension. C'est pourquoi elles ont créé des Bureaux de Gestion de Projets qui emploient du personnel qualifié et des sous-traitants expérimentés. Ainsi elles sont en mesure de réaliser la fourniture et l'installation de systèmes de câbles sous-marins de moyenne à très haute tension, des systèmes de câbles à fibre

optique sans répéteur, des systèmes de câbles électriques souterrains et composites électriques pouvant atteindre les 400 kV ainsi que des systèmes souterrains à fibre optique.

Leurs compétences incluent :

- la gestion de projets selon les normes internationales ;
- l'ingénierie des systèmes conformément au cahier des charges du et/ou en consultation avec le client ;
- les études du parcours des câbles sur le littoral, en pleine mer et dans les secteurs souterrains ;
- la conception et la fabrication des types de câbles appropriés ;
- le transport et la pose sur le site des câbles, au moyen de vaisseaux spéciaux pour la pose de câbles ;
- la fourniture de joints, d'unités de branchement passives (connexions en fibre optique sans répéteur), de joints de transition, de réparation et de terminaisons de câbles ;
- la protection des câbles, le cas échéant, au moyen d'ouvrages de génie civil ;
- la mise en service des systèmes installés, et
- la formation du personnel du client au fonctionnement et à la maintenance du système.

#### **Installations de production et installations portuaires**

Après avoir beaucoup investi dans l'extension et l'amélioration de leurs installations de production, Hellenic Cables et ses filiales disposent d'une base de production performante comprenant trois usines en Grèce, une en Roumanie et une en Bulgarie :

#### **Usine de production de câbles d'alimentation et en fibre optique | Thiva (Grèce)**

Capacité de production annuelle : 60.000 tonnes

L'usine de Thiva, détenue par Hellenic Cables, occupe une superficie totale de 175.082 m<sup>2</sup>, dont 53.237 m<sup>2</sup> d'immeubles. Elle est spécialisée dans la production de câbles terrestres de transport d'énergie et de télécommunication.

#### **Port et usine de production de câbles sous-marins | Corinthe (Grèce)**

Capacité de production annuelle : 60.000 tonnes de câbles et 90.000 tonnes de fils machine en cuivre de 8 mm de diamètre.

L'usine, propriété de Fulgor, se trouve à Soussaki, en Corinthe, sur un terrain de 210.630 m<sup>2</sup>, et ses installations couvrent une superficie de 87.292 m<sup>2</sup> (incluant les fonderies de cuivre et d'aluminium). Suite à la mise en place d'un important plan d'investissement étendu sur la dernière décennie, l'usine est dorénavant l'une des plus avancées au monde dans le domaine des câbles sous-marins à haute et très haute tension. Elle présente de nombreux avantages uniques, dont : l'intégration verticale, grâce à la production en interne de fil de cuivre et aluminium, à la production de câbles sous-marins jusqu'à 500 kV en très grandes longueurs continues, au chargement direct à bord de navires de pose de câbles au port de l'usine, accessible toute l'année, disposant d'une des capacités de stockage les plus élevées au monde (4 plate-formes tournantes de 8.000 à 12.000 tonnes).

#### **Usine de câbles électriques et télécommunications | Bucarest (Roumanie)**

Capacité de production annuelle : 50.000 tonnes

L'usine, détenue par Icme Ecab, est située à Bucarest, en Roumanie, sur un terrain d'une superficie totale de 268.000 m<sup>2</sup>, dont 102.138 m<sup>2</sup> d'immeubles. Elle produit une large gamme de câbles terrestres et de télécommunication, ainsi que d'autres câbles sur demande spéciale.

#### **Usine de production de composés en plastique et en caoutchouc | Oinofyta (Grèce)**

Capacité de production annuelle : 24.000 tonnes

L'usine de production de composés, à Oinofyta, en Grèce, assiste Hellenic Cables dans la production de composés en PVC et en caoutchouc et couvre une superficie totale de 21.263 m<sup>2</sup> et 9.072 m<sup>2</sup> de bâtiments. Un laboratoire de pointe spécialisé dans les polymères fait partie de l'usine et permet d'analyser les polymères et de réaliser des essais chimiques spécialisés centrés sur le contrôle de qualité.

#### **Usine de production de produits d'emballage en bois | Blagoevgrad (Bulgarie)**

Capacité de production annuelle : 16.500 tonnes de produits d'emballage en bois

L'usine, détenue par Lesco O.o.d., est une entreprise forestière moderne établie en 1998, située à Blagoevgrad, en Bulgarie, et exclusivement spécialisée dans la fabrication de produits d'emballage en bois (cales, enrouleurs, palettes, caisses) pour enrouler différents types de câbles.

#### **Innovation, Technologie et Investissements**

À la suite d'un programme d'investissements étendu réalisé au cours de la dernière décennie, le segment Câbles a encore investi environ 42,5 millions d'euros en 2019. Cela a permis à l'usine de Fulgor de produire des câbles sous-marins pouvant atteindre 500kV en longueurs continues et d'augmenter sa capacité annuelle pour dépasser les 400km de câbles haute tension. Preuve du fort engagement des entreprises Hellenic Cables de soutenir le marché grandissant de l'éolien en haute mer, Fulgor accroît également sa capacité de production de câbles d'interconnexion afin de fournir une large gamme aux entreprises éoliennes offshore dans le monde entier.

Plus important que l'investissement en capital, l'engagement continu de toutes les entreprises Hellenic Cables dans la Recherche et le Développement (R&D) y est majeur. Une équipe d'ingénieurs R&D hautement qualifiés, soutenue par des logiciels avancés et des installations d'essais modernes, poursuit des recherches sur le développement de produits, l'innovation, la reconception/optimisation de produits existants et l'assistance technique de quatre entreprises, trois en Grèce et une en Roumanie. Cet effort vient étayer la stratégie vers des produits plus *verts*, à empreinte environnementale réduite.

Les entreprises Hellenic Cables collaborent avec plusieurs universités et instituts de recherche afin de créer des réseaux de recherche et de promouvoir les nouvelles technologies. Parmi elles figurent de nombreuses institutions grecques (Université Technique Nationale d'Athènes, Université de Patras, Université Aristote de Thessalonique, Université Démocrite de Thrace), l'Université d'Exeter (Royaume-Uni), l'Université de Southampton (Royaume-Uni), l'Université de Montpellier (France), l'Université de Turin (Italie), ainsi que des organismes de certification tels que SINTEF (Norvège), KEMA-DNV GL (Pays-Bas), EdF (France).

En 2019, Fulgor fut invitée à participer à un consortium « Horizon 2020 » et Hellenic Cables a remporté une partie de l'appel d'offres de Carbon Trust en matière de recherche et développement concernant le Projet Floating Wind Joint Industry Project. Le projet a pour objectif de concevoir et de développer des parcs éoliens flottants à l'échelle commerciale ainsi



que les câbles dynamiques nécessaires au transport de l'électricité des parcs éoliens vers la côte, une nouvelle technologie essentielle à leur déploiement commercial.

Les dépenses totales de recherche et développement pour 2019 pour le segment Câbles se sont élevées à 7,5 millions d'euros (2018 : 9 millions d'euros), dont 3 millions d'euros (2018 : 1,5 million d'euros) concernaient des activités de recherche fondamentale et des activités de recherche spécifique aux clients.

### Activités 2019

Au cours de 2019, les entreprises Hellenic Cables ont remporté plusieurs projets. En même temps, elles ont livré, en partie ou dans leur intégralité, un certain nombre de contrats clé en main. Parmi les projets les plus remarquables figurent l'interconnexion sous-marine Rio-Antirio (400 kV), l'interconnexion sous-marine Crète-Péloponnèse (150 kV), les parcs Hollandse Kust Alpha & Beta et Seamade Wind.

Elles étaient également engagées dans des activités en cours afin de compléter un plan de qualification d'essai de type pour un système complet Haute Tension DC portant sur un câble en polyéthylène réticulé (XLPE) et ses accessoires. En même temps, les nouvelles installations destinées au développement d'accessoires AC et DC en interne sont pleinement opérationnelles et un plan d'agrément est en cours.

Parmi les clients du segment figurent E.ON, Vattenfall, Tennet, Energinet.dk, Ørsted, Enel, DEME, Tideway, SSE, Iberdrola, Electricity Northwest, Terna, DEWA, HEDNO S.A., ADMIE S.A., EAC Cyprus, Litgrid, Sonelgaz, Takreer, Motor Oil, Hellenic Petroleum, Carillion, Semco Maritime, Aktor, Metka, ABB, Schneider Electric, Landis+Gyr, Siemens, Hyundai, Sagem, Thales, Vivacom, Vodafone, Cyta, DNO, Cosmote, GO (Malte), Armentel, Santerne, ALSTOM Transport, Bombardier, Siemens, Network Rail (Royaume-Uni), OSE (Grèce), MAV (Hongrie), Bulgarian Railways, BKV (Hongrie), Attiko Metro (Grèce) et TE connectivity (Belgique).

### Projets obtenus ou achevés en 2019

Ci-dessous, une liste des projets obtenus ou achevés en 2019. Pour plus d'information sur chacun d'entre eux, veuillez consulter la page 'Communiqués de presse' sur le site web du Groupe :

Client	Description	Période d'exécution
TenneT NL	Conception, ingénierie, fabrication, essais et fourniture de deux câbles d'exportation d'environ 158 km pour la connexion des plateformes Alpha et Bêta d'Hollandse Kust South au réseau terrestre.	2019-2022
ADMIE <sup>1</sup>	<b>Projet clé en main d'interconnexion 150 kV de la Crète</b> <u>Lot A</u> : Fourniture et pose d'un des deux câbles sous-marins (135 km, 150 kV) pour relier l'île de Crète au réseau de transport d'électricité national du Péloponnèse, ainsi que tous les câbles souterrains nécessaires à la connexion (87 km, 150 kV). <u>Lot C</u> : Fourniture et pose des câbles souterrains (204 km, 150kV) nécessaires au raccordement des deux câbles sous-marins au	2019-2021

<sup>1</sup> L'exploitant du réseau de distribution d'électricité, en Grèce

Client	Description	Période d'exécution
	réseau de transport d'électricité de la Crète, dans la région de Chania.	
ADMIE	<b>2<sup>ème</sup> phase de l'interconnexion des îles des Cyclades, Grèce</b> Fourniture de systèmes HT sous-marins (52 km, 150 kV) pour la connexion des îles de Paros, Naxos et Mykonos, en mer Egée, avec le réseau HT terrestre de l'ADMIE, situé sur la partie continentale du pays.	2018-2020
Seamade NV	Conception, ingénierie, fabrication, essais et fourniture de deux câbles sous-marins d'environ 30 km de longueur pour l'interconnexion de la plateforme MOG OSY avec les plateformes Mermaid OSS et Seastar OSS.	2019-2020
ADMIE	<b>Interconnexion de l'île de Skiathos (mer Egée) au réseau continental</b> Fourniture et pose de câbles sous-marin (18 km, six câbles monoconducteurs 400 kV et câbles à fibre optique) et terrestres (42 km, 400 kV), dans la région de Rio – Antirrio, pour l'extension du réseau 400 kV vers le Péloponnèse, Grèce.	2019-2020
Ørsted	Fourniture de 23 km de câbles sous-marins	2019-2020
ADMIE	Conception, fourniture et pose d'un système de câble sous-marin de 30 km, 150 kV, et connexion au réseau 150 kV de transport, dans la région de Mantoudi, en Eubée (Evia).	2020-2021
Semco Maritime A/S	Fourniture de câbles d'interconnexion pour le projet Mayflower Wind, USA	2022-2025

### Performance financière 2019

Les résultats 2019 ont confirmé la performance positive de toutes les unités du segment Câbles, avec une croissance de 19% du chiffre d'affaires. Cette croissance a été particulièrement soutenue par la performance robuste de l'unité de projets énergétiques et s'est traduite en une hausse des bénéfices pour l'intégralité du segment. Parallèlement, le taux d'utilisation élevé de la capacité de toutes les unités de production a fortement contribué à la performance financière de l'année, qui a présenté une **hausse impressionnante de 85%** de sa rentabilité opérationnelle (EBITDA ajusté) par rapport à 2018.

En ce qui concerne les projets du segment en 2019, nous soulignerons les suivants :

- L'extension du réseau électrique 400kV au Péloponnèse se déroule dans les temps : la production de câbles sous-marins très haute tension s'est achevée au début de l'été et, au mois d'août, l'installation du premier câble sous-marin 400kV, en Grèce, était achevée (nettoyage du fond de mer, creusement de tranchée, pose et protection du câble) dans la région de Rio-Antirio.
- Les étapes de production du projet Hollandse Kust Alpha aux Pays-Bas et du projet d'interconnexion Crète-Péloponnèse ont été lancées, tandis que celles de la seconde phase du projet d'interconnexion des îles des Cyclades et du projet Seamade-Mermaid, en Belgique, sont achevées. La mise en place des deux projets devrait avoir lieu dans le courant de l'année 2020.

- Les câbles sous-marins du projet Modular Offshore Grid, en Mer du Nord, Belgique, et de l'interconnexion du parc éolien de Kafireas, à Evia, Grèce, avec le réseau électrique national au moyen de câbles sous-marins furent achevés avec succès.

Au cours de la seconde moitié de 2019, Hellenic Cables et Fulgor ont participé à plusieurs appels d'offres dans diverses zones géographiques et divers marchés et ont réussi à obtenir, entre autres, leur premier projet US (Mayflower Wind) avec Shell / EDPR et leur premier contrat de câbles d'interconnexion avec Ørsted, le leader mondial de l'éolien de haute mer. Le **carnet de commandes** s'élève à 350 millions d'euros au 31 décembre 2019.

Les unités commerciales de produits ont réalisé un volume de ventes stable par rapport à 2018, tout en améliorant le mix des ventes. La solide demande émanant des Balkans, du Moyen Orient et des pays nordiques a permis de compenser le léger ralentissement des marchés d'Allemagne et d'Europe centrale.

Sous l'impulsion de ce qui précède, à savoir une progression remarquable de l'activité basée sur des projets ainsi que la croissance constante des unités commerciales de produits, le segment des câbles a affiché une hausse de 30 millions d'euros de l'**EBITDA ajusté**, atteignant 65 millions d'euros en 2019, contre 35 millions d'euros en 2018.

Les **charges financières nettes** étaient stables, par comparaison à 2018, à 22,2 millions d'euros. Si on exclut l'effet de change, elles étaient légèrement inférieures (-2%) pour l'exercice, en raison de taux d'intérêt plus favorables.

Le **bénéfice avant impôt** pour 2019 s'est élevé à 26,1 millions d'euros, contre les pertes avant impôt de 4,5 millions d'euros enregistrées en 2018. Enfin, le **bénéfice net après impôt** a suivi la même tendance pour atteindre 18,5 millions d'euros, contre des pertes après impôt de 1,3 million d'euros en 2018.

Les **investissements** dans le segment Câbles se sont élevés à 42,5 millions d'euros en 2019, en grande partie attribuable à :

- l'extension et la modernisation de la division de câbles haute tension sous-marins de l'usine de Fulgor afin de faire face aux niveaux de demande futurs. Les travaux ont été lancés en 2018 et terminés à la fin de l'année 2019 ;
- le lancement d'un nouveau plan d'investissement, également à Fulgor, visant à accroître la capacité de production de câbles d'interconnexion afin de fournir aux développeurs d'éolien du monde entier une large gamme de câbles et, plus généralement, de soutenir le marché croissant de l'éolien en haute mer.

Les dépenses d'investissement ci-dessus ont été financées par les flux entrants du segment provenant des activités d'exploitation. Le cash-flow disponible généré tout au long de l'année a également été utilisé pour **réduire** la dette nette du segment de plus de 12 % en glissement annuel (de 291 millions d'euros au 31.12.2018 à 256 millions d'euros au 31.12.2019). La détermination à restructurer la dette à long terme, en garantissant des coûts de financement moins élevés pour l'avenir, s'est poursuivie avec des mesures comprenant, entre autres, l'émission d'un emprunt obligataire de 11,4 millions d'euros pour Fulgor.

Au cours de l'année 2019, Hellenic Cables a vendu **Cablel Wires**, sa filiale à 100%, qui avait absorbé son secteur de câbles émaillés au cours de l'année.

Enfin, Hellenic Cables a consolidé sa présence sur le marché US de l'éolien en haute mer avec l'établissement d'**Hellenic Cables America Inc.**, une filiale détenue à 100%, pour fournir

assistance technique et savoir-faire aux clients US, tout au long de la durée de vie de leurs projets.

Le résumé du compte de résultat consolidé du segment Câbles est le suivant :

milliers d'euros	31/12/2019	31/12/2018
<b>Chiffre d'affaires</b>	579.716	488.655
<b>Marge brute</b>	<b>66.674</b>	<b>38.467</b>
Marge brute (%)	11,5%	7,9%
<b>EBITDA ajusté</b>	64.900	35.159
EBITDA ajusté (%)	11,2%	7,2%
<b>EBITDA</b>	64.905	31.481
EBITDA (%)	11,2%	6,4%
<b>EBIT ajusté</b>	<b>48.374</b>	<b>21.485</b>
EBIT ajusté (%)	8,3%	4,4%
<b>EBIT</b>	<b>48.380</b>	<b>17.808</b>
EBIT (%)	8,3%	3,6%
<b>Résultat financier net</b>	<b>(22.273)</b>	<b>(22.285)</b>
<b>Résultat avant impôt</b>	<b>26.107</b>	<b>(4.477)</b>
Marge nette avant impôt(%)	4,5%	-0,9%
<b>Profit de l'exercice</b>	<b>18.504</b>	<b>1.316</b>
<b>Profit attribuable aux propriétaires de la Société</b>	<b>18.516</b>	<b>1.290</b>

Source : Compte de résultat consolidé et AMP (Autres mesures de la performance)

Tous les pourcentages se rapportent au chiffre d'affaires

## Perspectives

Étant donné les prévisions fortes concernant de nouveaux projets et le potentiel d'expansion sur de nouveaux marchés, le carnet de commandes considérable et le potentiel de croissance du secteur des câbles offshore, la perspective d'ensemble demeure positive pour 2020, en dépit de la volatilité observée dans l'environnement économique global. Fulgor devrait maintenir le haut taux d'utilisation de sa capacité tout au long de 2020 et ceci sera le principal moteur de la rentabilité du segment. L'usine de Thiva devrait également opérer à des hauts niveaux d'utilisation tout au long de 2020.

En outre, le domaine des produits présente des signes de stabilité sur les marchés des câbles basse et moyenne tension dans nos marchés principaux d'Europe occidentale, étant donné la reprise de la demande du marché de la construction et de l'industrie. Toutefois, ces marchés continuent d'être confrontés à des défis de concurrence et le segment poursuivra activement la diversification géographique de ses flux de chiffre d'affaires par l'expansion sur de nouveaux marchés tels que ceux des pays Nordiques et du Moyen Orient.

Enfin, l'accent demeure sur l'exécution fructueuse des projets existants, sur l'attribution de nouveaux projets sur les marchés existants et nouveaux, ainsi que sur l'optimisation des processus internes afin de mettre à profit toute opportunité de marché susceptible d'émerger.

De plus amples informations sont disponibles sur le site Web de Hellenic Cables Cablel® :

[www.cablel.com](http://www.cablel.com)

## Tubes d'acier

### Activités

Avec une usine de fabrication en Grèce et un savoir-faire étendu en matière de réalisation de projets complexes à l'échelle mondiale, Corinth Pipeworks est le fournisseur de choix des entreprises pétrolières et gazières ainsi que des entreprises internationales du bâtiment, grâce à sa production de tubes d'acier destinés à l'extraction et au transport de pétrole et de gaz ainsi qu'à sa production des sections structurelles creuses destinées aux applications dans la construction.

Parmi les clients de Corinth Pipework figurent ABB, Allseas, AnlgoAmerican, BP, Cheniere Energy, Chevron, DCP Midstream, Denbury, DEPA, DESFA, DNOW, E.ON, EDF, Enbridge, Energy Transfer, ENGIE, ENI, EPCO, EXXON MOBIL, GASCO, Gaz System, Genesis, KPO, MRC Global, National Grid, Noble Energy, OGC, OMV, PDO, PEMEX, Plains All American, Qatar Petroleum, Repsol, Saipem, Sapura energy, Saudi Aramco, Shell, Snam, Socar, Sonatrach, Spartan, Spectra Energy, STEG, Subsea 7, TechnipFMC, Terega, Total, Whitewater Midstream, Wintershall, etc.

La capacité du segment de fabriquer des produits de pointe et de demeurer au premier plan de son secteur grâce aux investissements en R&D est à l'origine de son efficacité opérationnelle et de ses réalisations commerciales dans le monde entier. Corinth Pipeworks collabore souvent avec des organisations internationales de recherche, dont le Groupe Européen de Recherche sur les Pipelines (« EPRG ») et le Welding Institute, et participe également régulièrement à des projets de recherche liés à ses activités principales.

### Portefeuille de produits

CPW produit des tubes d'acier de qualité supérieure destinés au transport de pétrole, de gaz et d'eau, de CO<sub>2</sub> et de boues, ainsi que des tuyaux de tubage pour les opérations de forage. Ses produits clés comprennent les tubes d'acier soudés par soudure longitudinale et hélicoïdale (de diamètre moyen et large), ainsi que les profilés creux structurels destinés au bâtiment. Sa tradition d'innovation et de services intégrés a conforté sa position de fournisseur majeur de tubes d'acier.

Les principales catégories de produits de CPW sont :

- Tubes de conduite – fabriqués soit dans l'unité de soudage par induction à haute fréquence (« HFW ») de l'usine ou bien dans l'unité de soudage hélicoïdal à l'arc submergé (« HSAW ») et dans l'unité de soudage longitudinal à l'arc submergé (« LSAW/JCOE »).
- Tubes de forage - ces tubes soudés par induction à haute fréquence (« HFW ») sont utilisés lors du forage et de l'extraction de pétrole et de gaz. La gamme de ces produits a été élargie grâce à la nouvelle usine LSAW en 2016.
- Sections structurelles creuses - utilisées dans le secteur de la construction.

### Services

- Revêtement interne et externe des tubes fabriqués par d'autres usines de fabrication de tubes ;
- Laboratoire agréé pour l'essai des matières premières et des tubes, selon ISO 17025:2006 ;

- Laboratoire d'essais de corrosion, au sein de l'usine, pour les applications de transport de liquides acides ;
- Installations de raccords à souder pour les tubes de forage ;
- Entrepôt de tubes ;
- Fourniture de tubes ou commande de revêtement de tubes à des sous-traitants tiers autorisés, dans le cadre de la réalisation de projets majeurs ;
- Transport de tubes.

### **Installations de production et installations portuaires**

Les installations industrielles de CPW sont situées à Thisvi, Béotie, Grèce et à Polevskoy en Russie.

#### **Installation et port d'industrie de tubes Corinth Pipeworks | Thisvi (Grèce)**

Capacité de production annuelle : 925.000 tonnes

CPW est propriétaire d'une usine de production de pointe à Thisvi, dans le département de Béotie, en Grèce. Elle présente une superficie totale de 103.000 m<sup>2</sup> dans une zone plus large de 497.000 m<sup>2</sup>. L'usine dispose de l'utilisation exclusive d'installations portuaires situées à une distance d'environ 1,5 km. Cela représente un avantage stratégique. En effet, le port permet à Corinth Pipeworks de réduire les coûts de transport des matières premières et de proposer des tarifs plus compétitifs ainsi que la livraison plus rapide de ses produits. Le port est équipé d'un ensemble pleinement opérationnel de grues, de chariots élévateurs et d'autres machines, conformément aux dispositions du Code international pour la sécurité des navires et des installations portuaires.

Sur le site, CPW a récemment créé une installation de revêtement en masse de béton, ce qui lui permet de proposer, en un site, toutes les opérations de fabrication et de revêtement de tubes requises pour fournir un ensemble complet de pipelines offshore.

#### **Centrale AO TMK-CPW | Polevskoy (Russie)**

Capacité de production annuelle : 200.000 tonnes

La centrale AO TMK-CPW, en Russie, fabrique des tubes par soudage haute fréquence et des profilés structurels creux. L'équipement qu'elle utilise répond à des spécifications techniques particulièrement élevées, ce qui lui permet de produire des tubes de 168 à 530mm de diamètre, d'une épaisseur de paroi de 2,9 à 12,7 mm et d'une longueur pouvant atteindre les 18m. Les sections creuses produites répondent aux normes de qualité internationales.

### **Stratégie d'entreprise**

Corinth Pipeworks dispose d'une expérience étendue et solide en matière de réalisation de projets complexes portant sur le secteur de l'énergie, de par le monde, tant terrestres qu'offshore. En outre, la Société est le fournisseur agréé de compagnies pétrolières et gazières majeures ainsi que d'entrepreneurs EPC. Elle propose à sa clientèle un ensemble complet de services allant de l'évaluation initiale du projet et de sa conformité aux exigences techniques, à la réalisation et la livraison au site final.

CPW vise à répondre aux besoins du marché énergétique international en opérant selon les priorités stratégiques suivantes :

- Croissance en Europe, au Moyen-Orient, en Afrique du Nord et en Amérique du Nord, ainsi que sur les marchés émergents d'Afrique occidentale et orientale et des pays de la CEI ;
- Optimisation des investissements LSAW afin de proposer une des gammes de produits soudés (HFW, HSAW, LSAW) parmi les plus diversifiées au monde et conformes aux normes internationales les plus strictes ; Corinth Pipeworks opère comme un « guichet unique » intégré pour les tubes énergétiques en acier et les services connexes ;
- Amélioration constante de l'efficacité opérationnelle des sites de production afin de renforcer la position compétitive et financière ; et
- Culture de la coopération stratégique à long terme au niveau international avec des producteurs de matières premières de qualité supérieure destinées à la sidérurgie.

### Projets récents

2019 fut une année fructueuse pour Corinth Pipeworks qui a réalisé un taux supérieur d'utilisation, une forte présence sur les marchés mondiaux et le même niveau de rentabilité, en dépit de la baisse des volumes des ventes, par comparaison à l'année record 2018.

Opérant dans des conditions de marché adverses, caractérisées par le fort protectionnisme, notamment aux USA, CPW a tiré profit de sa réputation de producteur de première qualité pour maintenir et accroître sa part de marché ainsi que pour pénétrer avec succès de nouveaux marchés.

L'année 2019 a également été une étape importante puisque la Société s'est vu attribuer son premier projet de tubes en haute mer. « Karish » est un projet stratégique en Méditerranée du Sud-est, à une profondeur maximale de 1.750 mètres et une entreprise de génie particulièrement exigeante que seules quelques entreprises du monde entier pouvaient réaliser.

Outre cela, en 2019, CPW a également remporté d'autres projets majeurs, notamment :

- Energinet, Baltic pipe : un gazoduc long de 114 km composé de tubes allant de 32 à 36 pouces de diamètre;
- Projet Midia Gas Development, un gazoduc offshore de 8 et 16 pouces de diamètre, et long de 145 km, en Roumanie ;
- Snam, un gazoduc long de 150 km composé de tubes de 26 pouces de diamètre en Italie ;
- Projet G.I.G.B. (Gas Interconnector Greece-Bulgaria), un gazoduc long de 187 km composé de tubes de 32 pouces de diamètre en Bulgarie et en Grèce.

Dernier élément, mais non des moindres, au cours de l'année, la Société a poursuivi avec succès son programme intense d'agrément auprès de 7 compagnies majeures dans le secteur du pétrole et du gaz, ainsi que ses programmes innovants visant à améliorer la compétitivité, tels que « l'Excellence de Fabrication », la voie vers la numérisation des processus et la révolution « Industry 4.0 ».

### Performance financière 2019

Les difficultés du marché US, imposant des droits de douane de plus de 30% sur les tubes d'acier soudés de large diamètre n'ont pas permis au segment d'atteindre le chiffre d'affaires réalisé en 2018. Le chiffre d'affaires a marqué une baisse de près de 20%, passant à 378

millions d'euros, tandis que le **bénéfice brut** a marqué une hausse, passant à 31,8 millions d'euros en 2019, contre 30,8 millions d'euros en 2018, étant donné que la marge bénéficiaire brute, réalisée sur d'autres marchés, s'est améliorée (8,4% en 2019, contre 6,5% en 2018). **L'EBITDA ajusté** est demeuré quasi-stable, à 26,8 millions d'euros, étant donné qu'une créance douteuse de longue date a été provisionnée avec un coût final de 1,65 million d'euros

Le **bénéfice avant impôt** a marqué une baisse, passant à 4 millions d'euros, contre 7,2 millions d'euros l'année dernière, ce qui est à attribuer principalement à la baisse de 2,4 millions d'euros du résultat financier net.

Le résultat opérationnel a produit des flux de trésorerie disponibles significatifs, finançant l'intégralité des **dépenses d'investissement** annuelles du segment qui se sont élevées à 10,9 millions d'euros. Ce résultat était largement attribuable :

- au lancement d'un nouveau plan d'investissement pour un projet de « double assemblage » qui placera Corinth Pipeworks sur le marché US des tubes d'acier qui représente 500 milliers de tonnes, pour les tubes de 24 m de longueur. Ce projet sera achevé en 2020 ;
- aux investissements stratégiques et opérationnels sélectionnés, dans le domaine de la logistique, visant à améliorer la sécurité, optimiser la base de coût et améliorer la qualité ;
- aux améliorations de productivité et aux formules de réduction du coût choisies, tout le long des lignes de production de tubes nus et à revêtement interne/externe

Tout comme le chiffre d'affaires, le fonds de roulement a également baissé, contribuant à une baisse de la dette nette qui, de 183 millions d'euros au 31 décembre 2018, est passée à 160 millions d'euros. Enfin, la dette à long terme a été en partie refinancée avec des termes plus favorables, et ce au moyen de l'émission d'un emprunt obligataire d'une valeur de 12,6 millions d'euros contracté auprès d'une banque grecque majeure.

L'état récapitulatif du compte de résultat consolidé du segment Tubes d'acier se présente comme suit :

milliers d'euros	31/12/2019	31/12/2018
<b>Chiffre d'affaires</b>	378.276	475.143
<b>Marge brute</b>	<b>31.816</b>	<b>30.777</b>
Marge brute (%)	8,4%	6,5%
<b>EBITDA ajusté</b>	26.760	27.469
EBITDA ajusté (%)	7,1%	5,8%
<b>EBITDA</b>	26.744	26.409
EBITDA (%)	7,1%	5,6%
<b>EBIT ajusté</b>	<b>16.340</b>	<b>18.159</b>
EBIT ajusté (%)	4,3%	3,8%
<b>EBIT</b>	<b>16.324</b>	<b>17.099</b>
EBIT (%)	4,3%	3,6%
<b>Résultat financier net</b>	<b>(12.336)</b>	<b>(9.921)</b>
<b>Résultat avant impôt</b>	<b>3.988</b>	<b>7.178</b>
Marge nette avant impôt(%)	1,1%	1,5%
<b>Profit de l'exercice</b>	<b>3.276</b>	<b>7.686</b>
<b>Profit attribuable aux propriétaires de la Société</b>	<b>3.276</b>	<b>7.686</b>

Source : Compte de résultat consolidé et AMP (Autres mesures de la performance)

Tous les pourcentages se rapportent au chiffre d'affaires



## Perspectives

Dans le segment Tubes d'acier, l'environnement économique mondial où opère Corinth Pipeworks demeure volatile. L'imposition de droits de douane et de taxes anti-dumping par les USA a déclenché une très forte pression concurrentielle de la part des tuberiers US locales sur les producteurs mondiaux de tubes comme CPW. En dépit de ces difficultés, Corinth Pipeworks demeure concentrée sur le maintien de sa place de leader, grâce à des nouveaux investissements et à la pénétration de marchés nouveaux en termes de géographie et de produits. Elle intensifie ses efforts visant à améliorer sa compétitivité et à participer aux appels d'offres lancés par des compagnies majeures du pétrole et du gaz. Ces efforts incluent, entre autres : le programme « Excellence de Fabrication », un effort de numérisation des procédés et de formules visant à introduire Industry 4.0 au sein des lignes de production de CPW. La création d'un profil de produits plus diversifié pour CPW est un élément essentiel de son agenda d'innovation pour 2019 et 2020. Corinth Pipeworks maintient ses perspectives positives pour 2020, avec la réalisation du pipeline G.I.G.B (Gas Interconnector Grèce-Bulgarie) tandis que l'attribution d'autres projets, aussi bien maritimes que terrestres, est attendue.

De plus amples informations sur le groupe Corinth Pipeworks sont disponibles sur le site web de l'entreprise :

[www.cpw.gr](http://www.cpw.gr)

## Événements postérieurs à la clôture de l'exercice

Au début de 2020, une épidémie mondiale de coronavirus (COVID-19) a entraîné des changements dans l'offre et la demande mondiales, y compris en Grèce et dans d'autres pays où les filiales de Cenergy Holdings opèrent. La propagation du COVID-19 est un événement postérieur à la clôture du 31 décembre 2019 ne donnant pas lieu à un ajustement.

Comme l'épidémie de COVID-19 continue de progresser et d'évoluer rapidement, la prédiction de l'ampleur et de la durée de son impact commercial et économique reste difficile et l'éventail des résultats potentiels pour l'économie mondiale est difficile à prévoir. Les sociétés de Cenergy Holdings ont déjà activé des mécanismes de protection de leurs ressources humaines et de leurs partenaires conformément aux directives des autorités sanitaires, tout en surveillant étroitement l'évolution de la situation et en évaluant les conséquences sur leurs activités. Dans le même temps, les gouvernements des pays dans lesquels nous opérons (principalement la Grèce) ont également annoncé la mise en œuvre de mesures d'aide gouvernementale qui pourraient atténuer l'impact de l'épidémie de COVID-19 sur nos résultats et nos liquidités. Nous étudions actuellement la mesure dans laquelle nous pouvons demander une telle aide gouvernementale dans les pays où nous opérons.

Une propagation prolongée du COVID-19 devrait affecter les résultats commerciaux et financiers de 2020, mais l'ampleur de l'impact dépend d'un certain nombre de facteurs dont les plus importants sont liés aux restrictions gouvernementales, à la durée de ces restrictions et aux contraintes logistiques. En ce qui concerne les projets énergétiques, étant donné le retard existant et la nature des projets attribués, l'impact de l'épidémie de COVID-19 sur le plan d'affaires à long terme de Cenergy Holdings et sur ses résultats financiers à court terme devrait être limité, sur la base des données et des informations actuellement disponibles, cependant, étant donné l'incertitude actuelle, en cas de propagation prolongée, l'impact

pourrait être plus important. D'autre part, les activités liées aux produits seront davantage touchées, car la demande à court terme, liée au secteur de la construction, devrait diminuer.

Les sociétés de Cenergy Holdings, afin d'atténuer les problèmes opérationnels qui pourraient survenir, ont assuré la disponibilité des matières premières nécessaires à leur bon fonctionnement au cours des prochains mois. En outre, la trésorerie disponible et les flux de trésorerie d'exploitation des filiales ainsi que des lignes de crédit inutilisées suffisantes fourniront les liquidités nécessaires pour les douze mois à venir. En cas de violation d'une clause de prêt à la prochaine date d'évaluation, prévue pour le 31 décembre 2020, nous ferons tout notre possible pour obtenir une dérogation de nos partenaires bancaires, comme cela a toujours été le cas dans le passé, chaque fois qu'une telle dérogation était nécessaire. Dans le cas peu probable où aucune dérogation ne serait obtenue, nos lignes de crédit couvriront toutes les obligations qui pourraient découler de ces manquements.

Enfin, le modèle d'entreprise diversifié des sociétés de Cenergy Holdings et la base solide de leur structure organisationnelle continuent à assurer la résilience dans cet environnement difficile, ce qui donne confiance en une croissance durable à long terme.

## Risques et incertitudes

Le Conseil d'administration de Cenergy Holdings est l'organe supérieur chargé d'évaluer le profil de risque des filiales de la Société. Cenergy étant une société à portefeuille et ne gérant pas elle-même les opérations de production, de clients, de fournisseurs ou de personnel (outre les employés affectés à des tâches administratives), les risques qui l'affectent sont imputables à ses filiales et à leurs activités, fournisseurs, clients et personnel.

Les filiales de Cenergy Holdings opèrent sur des marchés dynamiques présentant des caractéristiques diverses. Par conséquent, les risques doivent être gérés de façon structurée afin de réduire l'impact financier potentiel. Ainsi, l'objectif de chaque société est d'identifier, de mesurer et d'établir une cartographie des risques et de réagir de façon adéquate en mettant en place des actions qui réduisent ou maîtrisent l'impact des événements négatifs. Pour Cenergy Holdings, la gestion des risques est un outil qui ajoute de la valeur en augmentant la maîtrise des risques. Elle met l'accent sur les opérations quotidiennes efficaces alignées sur la stratégie de chacune des entreprises.

Néanmoins, il existe un ensemble de directives communes définissant un cadre global de gestion des risques à l'échelle du Groupe dans toutes les filiales de Cenergy Holdings: elles énoncent des principes permettant de gérer efficacement les risques dans toutes les filiales. En outre, ce cadre global fournit des directives sur la meilleure façon de gérer les risques et facilite la communication sur les questions de gestion des risques.

De son côté, la Direction de Cenergy Holdings, en concertation avec le Conseil d'administration, est chargée d'explorer les opportunités commerciales, tout en évaluant les risques probables et leurs mécanismes de contrôle parmi les filiales, avec l'aide d'un service d'audit interne indépendant. L'objectif de cette évaluation est de permettre à la Société de déterminer si les filiales ont géré les risques de manière proactive et dynamique afin de les atténuer pour les porter à un niveau acceptable.

Le processus de gestion des risques dans les filiales de Cenergy Holdings comprend les étapes suivantes:

- a) Identifier les principaux risques et mesurer leur impact potentiel et leur probabilité. Cela se fait au niveau de la filiale car tous les risques financiers, opérationnels, de conformité et stratégiques sont liés aux opérations de chaque filiale.
- b) Gérer (c'est-à-dire, répondre à) ces risques en prenant en compte les contrôles existants, en sélectionnant et en hiérarchisant les risques majeurs et en mettant en œuvre les actions appropriées. Cette étape est effectuée au niveau de chaque filiale, conformément aux principes généraux énoncés dans le cadre de la gestion globale des risques.
- c) Contrôler et surveiller l'environnement interne et externe pour détecter d'éventuelles modifications des risques, en assurant l'efficacité des réactions aux risques. Chaque filiale surveille ses risques et ses réactions, en utilisant les directives communes de gestion du risque de l'entreprise mais également des procédures, systèmes et mécanismes distincts mis en place par la Direction de chaque filiale.
- d) Enfin, les filiales présentent à la fois en interne et au niveau de Cenergy Holdings une analyse consolidée de leurs risques, intégrée à une analyse de leurs performances financières. Par conséquent, la Direction de Cenergy Holdings détermine son rapport risque/rendement global et présente les résultats au Comité d'audit et au Conseil d'administration. Le Comité d'audit surveille l'efficacité des contrôles internes des filiales et examine les aspects spécifiques des contrôles et des réponses aux risques.

Le fait que les principaux flux de chiffre d'affaires de chaque filiale proviennent de marchés distincts, présentant chacun leur propre dynamique, offre, dans une certaine mesure, un effet de diversification naturelle des risques. Cependant, le fait que, d'une manière ou d'une autre, les filiales de Cenergy Holdings sont liées aux tendances globales des marchés de l'énergie implique que, en principe, elles sont confrontées à des risques similaires. On pourrait toutefois dire que le principal moteur du segment des câbles haute tension et de celui des tubes de grand diamètre est les grands projets d'infrastructure et, par conséquent, ces segments sont en réalité découplés des développements macroéconomiques à court terme. D'autre part, une partie des ventes de câbles et des sections creuses de CPW est liée aux activités du secteur du bâtiment qui, lui, présente une cyclicité marquée.

Aux pages 13-23, le lecteur trouvera une description du développement par secteur d'activité en 2019. Le modèle de gestion des risques de la société décrit ci-dessus assure que les risques sont identifiés et traités en premier lieu par la Direction des segments concernés et, le cas échéant, par les fonctions de support. Cette structure d'information, conçue sur mesure, facilite la sensibilisation aux risques et aux opportunités ainsi que les actions d'atténuation des risques au niveau de la société.

### **Principaux risques**

Les risques sont classés en deux grandes familles, les risques financiers et les risques opérationnels. La première inclut différents types de risque de marché affectant l'activité de chaque filiale (principalement les risques de change, de taux d'intérêt et de matières premières), ainsi que le risque de crédit, le risque de contrepartie et le risque de liquidité.

La famille des risques opérationnels, au sens large, comprend l'ensemble des risques qui ne sont pas liés au bilan, et se décompose en sous-catégories, afin de mieux comprendre ceux-ci et de réagir à la survenance de ceux-ci :

- A. Les risques opérationnels et technologiques sont définis comme le risque de perte résultant de processus, personnes et systèmes inadéquats ou défaillants ou d'événements externes. Les risques opérationnels comprennent tous les risques liés aux activités quotidiennes, tels que la santé et la sécurité, les problèmes environnementaux, le risque juridique (en tant que processus), mais non les risques stratégiques ou liés à la réputation.
- B. Les risques liés à la conformité et à la réputation comprennent les éventuels impacts négatifs (économiques - amendes, pénalités, etc., et autres - exclusion des marchés, etc.) du non-respect des réglementations et des normes en vigueur. Les impacts potentiels sur l'image de marque de la filiale (et de la Holdings) et sur la réputation du business<sup>2</sup> ainsi que le risque comptable<sup>3</sup> sont également inclus.
- C. Les risques stratégiques incluent les risques liés à l'environnement d'activité élargi (p.ex., l'environnement macroéconomique, les conditions du secteur et de l'industrie, etc.) à l'environnement et la concurrence, ainsi que les prises de décision à moyen ou long terme susceptibles d'avoir un impact sur la continuité et la rentabilité des affaires.

Ci-dessous, nous présentons une brève classification des risques opérationnels pour les filiales de Cenergy Holdings ainsi que les dispositions prises afin d'identifier, de mesurer, de réagir et de maîtriser ces risques. Ensuite, il est judicieux d'esquisser une « cartographie des risques » pour les 5 risques les plus importants auxquels sont confrontées les filiales de Cenergy Holdings.

### **Risques opérationnels**

#### **Opérations et technologie**

##### *Risque d'efficacité des canaux de distribution*

Des canaux de distribution peu performants ou mal positionnés peuvent menacer la capacité des filiales d'accéder de manière efficace et efficiente aux clients actuels et potentiels ainsi qu'aux utilisateurs finaux. Ainsi, à leur tour, elles gèrent cette question par l'intermédiaire de directeurs commerciaux expérimentés, par projet et marché. Les revues financières périodiques servent de principal outil de suivi.

##### *Risque lié à l'approvisionnement*

Étant donné que les perturbations dans la fourniture d'électricité, de métaux et d'autres matières premières et composants clés sont susceptibles de menacer la capacité des filiales de produire des produits de qualité à des prix compétitifs dans les délais requis, toutes les entreprises prennent les dispositions pertinentes afin de réduire ces risques (p.ex., base de fournisseurs large et diversifiée dans la mesure du possible, listes de matériaux de remplacement, établissement d'accords de niveau de service avec des fournisseurs clés, réduction de l'exposition au marché au comptant).

##### *Risque d'interruption des opérations*

---

<sup>2</sup> L'ensemble des façons dont la société est perçue par les différentes parties prenantes avec lesquelles elle interagit, tant en interne qu'en externe.

<sup>3</sup> Le risque qui concerne le reflet économique et financier correct et réel de la réalité de l'entreprise ainsi que le respect de toutes les réglementations en vigueur (IFRS, etc.).

Outre l'indisponibilité inattendue de matières premières ou d'autres ressources essentielles, le manque de main-d'œuvre qualifiée, le retard pris dans l'adaptation de nouvelles technologies et/ou le risque de pannes de l'équipement sont susceptibles de menacer la capacité de toutes les filiales de poursuivre leurs opérations. Par conséquent, toutes les entreprises disposent de services de maintenance spécialisés afin de réduire les derniers au minimum, d'améliorer les équipements et les lignes de production afin de réduire les risques d'obsolescence et surveillent en continu les niveaux de stocks de sécurité. En outre, certaines des usines, installations et lignes de production sont interchangeables et ont été cartographiées pour assurer le transfert et la poursuite de la production en cas de besoin. Les risques résiduels sont atténués au moyen de polices d'assurance contre l'interruption d'activité.

#### *Risque de défaillance du produit*

Des produits défectueux ou non performants peuvent exposer les filiales aux plaintes, aux sanctions et aux réclamations des clients, aux retours de produits, qui entraînent des pertes de revenus, de parts de marché et de réputation de l'entreprise. Afin de réduire de manière proactive ce type de risque, les sociétés ont mis en place des systèmes rigoureux de gestion de la qualité dans leurs usines et maintiennent une couverture d'assurance appropriée contre de telles réclamations ainsi que des polices d'assurance responsabilité de produit. Le contrôle de la qualité inclut les essais par échantillonnage de lots ou de pièces, les systèmes de surveillance d'identification des défauts disséminés sur les différentes phases de production, les systèmes de traçabilité de bout en bout, etc.

#### *Risque lié aux technologies de l'information*

Le risque informatique est généralement défini comme la probabilité d'occurrence d'une menace particulière (déclenchée accidentellement ou en exploitant intentionnellement une vulnérabilité) et l'impact résultant d'une telle occurrence.

La plupart des filiales de Cenergy Holdings sont à forte intensité de capital et reposent largement sur les systèmes informatiques pour guider et optimiser leur production. Les pannes d'équipement informatique, l'erreur humaine et/ou l'utilisation non autorisée, la divulgation, la modification ou la destruction d'information représentent des risques graves pour les opérations et la rentabilité des entreprises. Ainsi, l'identification et l'application continues de contrôles appropriés et proportionnés qui limitent l'exposition aux menaces susmentionnées sont essentielles à l'intégrité des systèmes informatiques de toutes les entreprises, ainsi qu'aux exigences légales.

En outre, toutes les filiales se conforment au règlement général de l'UE 2016/679 sur la protection des données, tout en profitant également de cette occasion pour évaluer et améliorer leur position globale en matière de risque informatique, au-delà des exigences dudit règlement.

#### **Risques de conformité et de réputation**

##### *Risque de réglementation financière*

Au vu des obligations découlant de sa cotation en bourse, Cenergy Holdings a mis en place les structures et procédures nécessaires pour garantir le respect permanent, notamment par l'adoption de sa charte de gouvernance d'entreprise, qui couvre des questions telles que la responsabilité des administrateurs et des dirigeants, les principes de bonne gouvernance, les opérations d'initiés et les conflits d'intérêts.

### *Risque de conformité*

Les lois et réglementations s'appliquent à de nombreux aspects de l'activité des filiales, y compris, sans se limiter à, les réglementations du travail, les réglementations en matière de santé, de sécurité et de gestion environnementale, les permis de construire et d'exploiter.

Cenergy Holdings impose à toutes les entreprises de son portefeuille de se conformer à toutes les lois et à tous les règlements, que ce soit au niveau local, européen ou international, en matière de santé et de sécurité dans les usines de production, de droits du travail et des droits de l'homme, de protection de l'environnement, de corruption, de subornation et de fraude financière. En tant que société de portefeuille, Cenergy Holdings demande à ses filiales de développer leurs propres politiques pour toutes ces questions et ces dernières sont exclusivement responsables du respect de ces politiques.

Des détails supplémentaires sont donnés dans la section sur l'information non financière (pp. 34-44).

### **Risques stratégiques**

#### *Risque-pays*

Le risque politique des pays où les entreprises de Cenergy Holdings sont actives, au niveau commercial ou celui de la production, est susceptible de menacer les futurs flux de produits et de liquidités, tant en amont qu'en aval. La principale réponse à ce risque est la diversification géographique tant du point de vue de la fabrication que de la chaîne d'approvisionnement et de la distribution.

En ce qui concerne la fabrication, les entreprises de Cenergy Holdings sont actuellement présentes dans 3 pays de l'UE (Grèce, Roumanie et Bulgarie) qui posent un risque politique minime, voire nul. La disponibilité et les prix des matières premières de base indispensables au processus de production, tels que le cuivre, l'aluminium et l'acier, dépendent des marchés internationaux et ne sont pas affectés par l'évolution de la situation dans un pays particulier. Enfin, les filiales ont distribué leurs produits dans plus de 50 pays en 2019, avec plus de 70% du chiffre d'affaires des entreprises en 2019 provenant de marchés situés hors de leur site de production.

Les filiales de Cenergy Holdings suivent de près l'évolution du contexte politique et économique national et international. Elles adaptent en temps utile leur stratégie commerciale et leurs politiques de gestion des risques afin de réduire au minimum l'impact des conditions macroéconomiques sur leurs activités.

En ce qui concerne les implications potentielles du Brexit, Cenergy Holdings suit de près les développements correspondants et prend des mesures pour atténuer toute perturbation. Bien que le Brexit soit survenu le 31 janvier 2020, il n'existe pas encore d'accord concernant les éventuelles barrières commerciales et tarifs douaniers susceptibles d'être imposés tant par l'UE que par le Royaume-Uni. Les exportations vers le Royaume-Uni ont représenté environ 9,4 % du total du chiffre d'affaires en 2019, tandis que la plupart des concurrents directs dans les segments des câbles et des tubes d'acier opèrent dans la zone euro. Ainsi, il est probable qu'ils réagiront en conséquence aux fluctuations des devises. En résumé, d'après l'analyse effectuée à ce jour, le Brexit ne devrait pas avoir d'effet défavorable important sur les activités de Cenergy Holdings.

#### *Risque lié à l'industrie*

Le risque lié à l'industrie, pour les entreprises Cenergy Holdings, lié au secteur spécifique dans lequel elles opèrent, est associé soit à la cyclicité de la demande soit à au taux de substitution de certains de leurs produits. Le premier risque est atténué au moyen de l'expansion sur les marchés mondiaux, afin que les effets de cycle soient différenciés parmi les zones géographiques. Quant au dernier, le risque de substitution est traité par la différenciation de leur gamme de produits, par exemple en transférant une partie de la production vers des produits où le taux de substitution est inférieur.

*Risque lié à la concurrence*

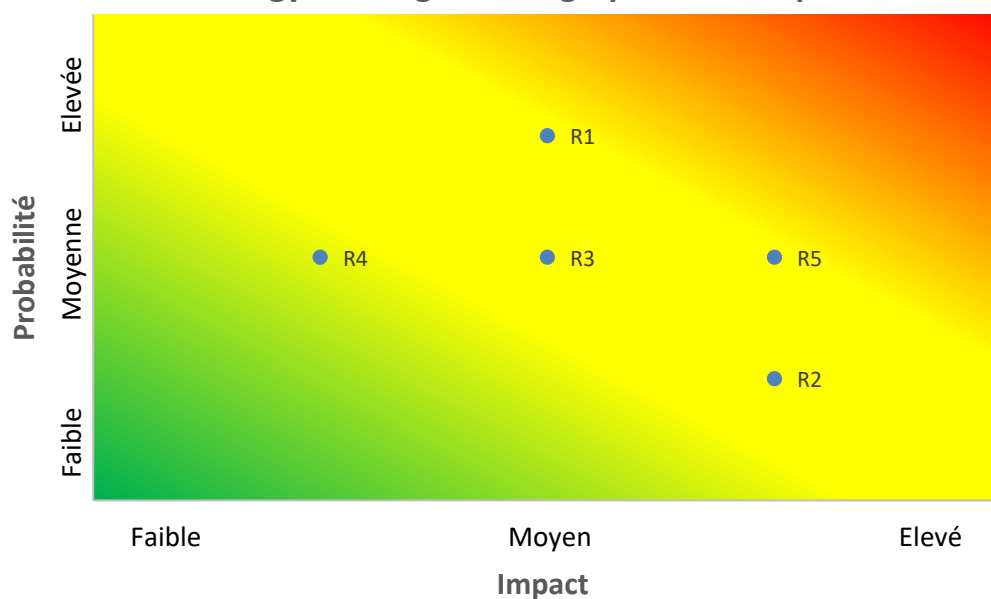
Les questions de stratégie liées à la concurrence sont élaborées dans le cadre du processus budgétaire annuel de toutes les filiales de Cenergy Holdings et du plan pour les marchés stratégiques de chaque filiale. La gestion quotidienne du risque lié à la concurrence, d'un autre côté, est effectuée au moyen de la revue quotidienne des informations sur le marché et le risque est atténué au moyen d'un engagement ferme en faveur de la qualité, une politique de prix compétitive pour les produits de base et un ciblage sur les produits à forte marge.

*Risque lié aux innovations technologiques*

Dans un monde où la technologie change rapidement, ne pas suivre efficacement la technologie ou ne pas investir dans l'infrastructure informatique nécessaire peut affecter gravement les résultats courants et futurs. D'autre part, les entreprises qui ne tirent pas profit des avancées technologiques pour accroître leur avantage compétitif peuvent être laissés pour compte et souffrir de la concurrence. Ce risque stratégique est en premier lieu géré par les filiales de Cenergy Holdings via la conclusion d'accords d'assistance technique et de transfert de connaissances avec des leaders mondiaux dans divers secteurs d'activité des filiales. Toutes les entreprises investissent fortement dans la recherche et le développement (R&D) et coopèrent avec des organismes scientifiques et des centres de recherche internationaux de premier plan. En outre, la plupart d'entre elles disposent de services R&D dédiés.

Les principaux risques opérationnels des segments sont présentés dans la matrice de risques ci-dessous, selon la probabilité et l'impact.

**Cenergy Holdings - Cartographie des risques**



N°	Segment Classification /	Identification	Suivi	Atténuation
R1	Tubes d'acier / Risque lié à la concurrence	Risque lié aux ventes – assurer des commandes ERW afin d'optimiser la poursuite des bénéfices	Les projets US devraient présenter un ralentissement en 2020-21, les fournisseurs locaux étant favorisés en raison des droits de douane	Bien que CPW devrait être bien placée pour capter une bonne part des commandes ERW mondiales, la concurrence est forte. CPW analyse les marchés pertinents afin de découvrir de nouvelles opportunités marché et clients susceptibles de ne pas avoir été saisis dans le passé.
R2	Câbles / Risque lié aux innovations technologiques	Qualification DC	Traitement d'essai en cours pour 320 kV	Les ressources adéquates sont allouées à la qualification DC et le processus est suivi de près pour en assurer l'achèvement dans les temps
R3	Tubes d'acier / Risque lié à l'approvisionnement	Prix de l'acier	Pression prix & Fonds de roulement élevés	Établissement des limites adéquates de crédit avec les fournisseurs afin de réduire au minimum les besoins en fonds de roulement.
R4	Les deux / Risque de défaillance du produit	Réclamations et litiges	Les réclamations produit et les demandes de garantie sont suivies de près afin d'identifier les défauts potentiels portant sur la production et/ou sur la conception des produits.	Renforcement des services de Contrôle Qualité pour assurer la qualité supérieure et zéro défauts. Analyse systématique des causes fondamentales des problèmes produit et mise en place subséquente de mesures correctives.
R5	Tubes d'acier / Risque lié à l'industrie	Tendance à la dé-carbonisation dans le secteur de l'énergie	CPW suit de près les projets d'infrastructure pétrole & gaz afin d'être présente dans tous	Bien que cette tendance progresse lentement, CPW examine de nouvelles opportunités d'affaires et de nouveaux marchés, loin du secteur pétrole & gaz, afin de réduire la dépendance de ses revenus par rapport à ce secteur.

### Risques financiers

En tant qu'entreprises complexes et internationales, les filiales de Cenergy Holdings sont également exposées aux risques financiers qui ne sont pas repris dans la matrice des risques ci-dessus. Ces risques émanent des fluctuations des marchés financiers et consistent en premier lieu à l'exposition au risque de change et au risque lié aux commodités. Les entreprises de Cenergy Holdings s'efforcent, en premier lieu, de couvrir naturellement ce type de risque et, ensuite, utilisent divers dérivés financiers pour couvrir l'exposition plus significative et pour protéger les bénéfices et les actifs contre les fluctuations prononcées.



### **Risque de taux d'intérêt**

En règle générale, les entités de Cenergy Holdings ne prennent pas de position spéculative sur les taux d'intérêt. Elles cherchent toujours à suivre des stratégies d'immunisation naturelles. D'autre part, compte tenu du contexte actuel de faibles taux d'intérêt, chaque entité tente, dans la mesure du possible, de sécuriser des lignes de financement à taux fixe et à faible taux pour éviter les variations de flux de trésorerie et faciliter la budgétisation des immobilisations.

Le profil de taux d'intérêt de Cenergy Holdings, sur une base consolidée, au 31 décembre 2019, est composé de 37,6 millions d'euros d'instruments financiers à taux fixe et de 466,8 millions d'euros d'instruments à taux variable. En outre, une modification des taux d'intérêt de 25 points de base aurait un effet positif ou négatif de 1,48 million d'euros après impôt sur le compte de résultat consolidé de 2019.

### **Risque de change**

Cenergy Holdings détient des participations dans des sociétés ayant des unités de production et des relations commerciales à travers le monde. En tant que telles, elles sont exposées à des pertes financières (transaction), comptables (conversion) et économiques dues à la volatilité des cours de change. Les entreprises gèrent ce risque de manière prudente, en mettant en œuvre autant que possible des couvertures naturelles (par exemple, en faisant correspondre les devises aux achats et ventes prévus, ainsi qu'aux créances et aux passifs) et en utilisant des produits de couverture standard, tels que des contrats à terme, si nécessaire.

### **Risque lié aux commodités**

Les filiales de Cenergy Holdings utilisent des métaux comme matières premières dont les fluctuations de prix (en particulier, ceux de l'aluminium, du cuivre, du nickel et du zinc) peuvent les exposer à des marges inférieures ou à des pertes d'exploitation.

Les contrats à terme négociés au London Metal Exchange (LME) offrent le choix évident en matière de couverture : premièrement, toutes les filiales de Cenergy Holdings enregistrent des positions sur les métaux résultant de la fixation des prix du LME pour les achats et les ventes. Elles surveillent le risque de prix des métaux et s'efforcent de faire correspondre les achats aux ventes. L'exposition nette résultante est couverte globalement par l'intermédiaire de contrats LME, entraînant des marges quasi exemptes de risques.

### **Risque de liquidité**

Les filiales de Cenergy suivent constamment les besoins en liquidités, au moyen de rapports financiers mensuels sur les ratios de liquidité et de levier. Elles évaluent en permanence les financements disponibles, sur les marchés locaux et internationaux. Elles atténuent le risque de liquidité en maintenant des facilités de financement non utilisées et engagées auprès d'un nombre diversifié d'institutions financières. Cette tâche est facilitée suite à l'amélioration significative de l'environnement macroéconomique et financier en Grèce, où se trouve la majorité des usines, ainsi qu'à la suite de la suppression des contrôles des capitaux dans le pays, fin 2019.

La dette totale de Cenergy Holdings (y compris les dettes de location) s'élève à 504,3 millions d'euros ( 538,6 millions d'euros au 31 décembre 2018). Compte tenu de la trésorerie et des équivalents de trésorerie de 90,4 millions d'euros, l'endettement financier net s'élève à 413,9 millions d'euros, dont 36% (31/12/2018 : 32,5%) à long terme et le reste à court terme. Les prêts et emprunts sont détenus auprès de banques et d'institutions financières, notées de A+

à B sur la base des notations de Standard & Poor's. Environ 89% de ces prêts et emprunts sont détenus auprès de banques grecques.

Les crédits à long terme présentent une maturité moyenne de cinq ans, tandis que ceux à court terme sont de façon prédominante des lignes de crédit revolving, revues tous les ans, avec des échéances réparties tout au long de l'année et automatiquement renouvelées à l'échéance, si nécessaire. Il y a suffisamment de limites de crédit existantes pour faire face aux besoins de fonds de roulement et refinancer les prêts à court terme.

#### **Le risque de crédit**

Les filiales de Cenergy Holdings réalisent des ventes auprès d'un grand nombre de clients dans plusieurs pays et secteurs, s'efforçant d'éviter la concentration de clients, si cela est possible. Toutefois, pour ce qui est des gros projets d'infrastructure qui représentent une partie significative du chiffre d'affaires des deux segments, cela est inévitable. Ainsi, les sociétés atténuent ce risque en exécutant des contrôles de solvabilité robustes pour les clients par l'intermédiaire d'agences de notation et en fixant avec prudence les conditions de paiement pertinentes.

Pour toutes les autres activités liées aux « produits de base », l'utilisation de garanties réelles ou financières et de contrat d'assurance-crédit est la norme.

## **Information non financière**

Cette information non financière répond aux exigences du Code belge des sociétés et des associations (article 3 :32 § 2), tel que modifié par la loi belge du 3 septembre 2017 relative à la publication d'informations non financières et d'informations sur la diversité par certains groupes et grandes sociétés [qui transpose en droit belge la directive européenne 2014/95/UE "Publication d'informations non financières et d'informations sur la diversité "].



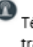

Cenergy Holdings (*la Société, la Holding*) est une société holding belge cotée en bourse avec des participations dans des sociétés des secteurs de l'énergie et des télécommunications. Le portefeuille de l'entreprise est composé de sociétés ayant une présence mondiale. Le rapport de gestion, aux pages 13–23, propose une description détaillée de chacun des segments d'activité.

Le cadre des objectifs de développement durable (Sustainable Development Guidelines) des Nations Unies constitue la base de la structure de publication de l'information non financière de la Société. Cette Information non financière inclut des informations non financières concernant la Holding et ses filiales importantes dans les deux segments d'activité (Câbles et Tubes d'acier). Elle porte principalement sur les valeurs et les politiques, les due diligence, le suivi des performances et les principaux risques liés à des questions non financières.

### **Modèle d'entreprise**

La Holding investit dans une perspective à long terme, notamment dans des participations significatives (avec ou sans contrôle). Elle investit sans politique définie d'investissement ou de désinvestissement et n'est liée par aucun objectif ni critère spécifique en ce qui concerne les caractéristiques géographiques et industrielles de ses investissements, sa durée de conservation et la réalisation des objectifs. La Société génère des rendements qui peuvent être variables, réinvestis ou distribués aux actionnaires à la discrétion absolue de la Société (sous réserve du vote des actionnaires sur la distribution des dividendes). Elle est un

actionnaire actif, combinant son approche entrepreneuriale avec une solide discipline financière. Elle finance le développement de ses filiales, améliore leur compétitivité et leur rentabilité, et entretient un dialogue permanent avec les dirigeants des filiales dans lesquelles elle investit. Le tout en respectant pleinement leur autonomie de fonctionnement.

Cenergy – Modèle économique				
<b>Partenariats clés</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Fournisseurs de matières premières de qualité supérieure</li> <li>• Entités d'assurance-qualité</li> <li>• Centres et organisations de recherche</li> <li>• Partenaires spéciaux dans la mise en œuvre des projets.</li> </ul>	<b>Activités clés</b> <ul style="list-style-type: none"> <li> Transport et forage pétrole &amp; gaz</li> <li> Transport d'électricité et énergies renouvelables</li> <li> Télécommunications et transmission de données</li> <li> Bâtiment et industrie</li> </ul>	<b>Proposition de valeur</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Créer de la valeur à long terme en investissant dans des entreprises industrielles, en mettant l'accent sur la demande mondiale croissante en matière de transport d'énergie, d'énergies renouvelables et de transmission des données ;</li> <li>• Fournir des solutions intégrées</li> <li>• Entreprendre de gros projets dans plus de 70 pays</li> <li>• Offrir des produits à valeur ajoutée aux marchés de niche</li> <li>• Employer plus de 1 600 personnes hautement qualifiées</li> </ul>	<b>Relations avec la clientèle</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Services commerciaux</li> <li>• Service de gestion et de mise en œuvre des projets</li> <li>• Services d'entretien et d'assistance technique</li> <li>• Services de formation</li> <li>• Enquête de satisfaction clients</li> </ul>	<b>Segments clients</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Entreprises de transport et de distribution d'électricité</li> <li>• Compagnies pétrolières et gazières</li> <li>• Entreprises de télécommunications</li> <li>• Entreprise de transfert de données</li> <li>• Entreprises de construction</li> <li>• Secteur industriel</li> <li>• Entreprises commerciales</li> </ul>
	<b>Ressources clés</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>• 6 principales usines de production et 4 installations de soutien (installations portuaires et entrepôts) dans 4 pays (Grèce, Roumanie, Bulgarie et Russie)</li> <li>• Équipement mécanique de qualité supérieure</li> <li>• Personnel hautement qualifié et expérimenté</li> </ul>	<b>Avantages compétitifs</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Innovation et excellence technologique</li> <li>• Exportations vers plus de 70 pays</li> <li>• Systèmes de gestion ISO 50001:2011, ISO 90001:2007, ISO 14001:2015, OHSAS 18001:2007 et ISO 22301:2012, IATF 16949:2016</li> <li>• Recherche et développement</li> <li>• Philosophie orientée client</li> <li>• Normes de production strictes</li> </ul>	<b>Canaux</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Enquêtes sectorielles de satisfaction client</li> <li>• Salons</li> <li>• Expositions commerciales sectorielles</li> <li>• Inclusion aux listes de fournisseurs agréés</li> <li>• Appels d'offres</li> </ul>	
<b>Structure des coûts</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Investissements dans de nouvelles unités de production ;</li> <li>• Entretien de l'infrastructure et de l'équipement des sites de production ;</li> <li>• Certifications produits et usines</li> </ul>		<b>Sources de revenu</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Ventes des produits</li> <li>• Solutions clé en main</li> <li>• Services intégrés (guichet unique)</li> </ul>		

Génération de plan de modèle économique par Alexander Osterwalder & Yves Pigneur

Les résultats les plus significatifs des activités de Cenergy Holdings sont liés à ses employés. Pour décrire ces résultats, des indicateurs de performance clés non financiers spécifiques ont été identifiés et sont présentés ci-dessous. Pour ce qui concerne les questions environnementales, Cenergy Holdings s'engage à respecter et à protéger l'environnement. Toutefois, vu la nature de ses activités industrielles, l'impact du système de détention des participations par la holding est considéré négligeable. Ce sujet, ainsi que les autres questions de développement durable, sont traités en détail dans les principales entités des deux segments.

## Valeurs fondamentales

Cenergy Holdings est une société à portefeuille cotée, à la structure agile, qui investit à long terme dans des sociétés actives en l'Europe du Sud-Est dans les secteurs de l'énergie et des télécommunications.

Les valeurs sur lesquelles la Société fonde ses actions sont notamment :

- **Excellence** : Cenergy Holdings vise à atteindre l'excellence, en encourageant et en aspirant à l'amélioration continue de toutes ses activités.
- **Respect - Confiance** : Cenergy Holding vise à établir une relation de confiance avec ses contreparties et à répondre aux attentes en restant fidèle aux engagements pris. Le respect des personnes est au centre de toutes les actions entreprises par les sociétés qui s'engagent à tirer le meilleur parti des caractéristiques, de la dignité et du caractère unique de chaque individu.

- **Responsabilité** : Cenergy Holdings est un investisseur responsable qui demande à ses sociétés de se comporter de façon responsable quant à l'impact de leurs activités sur l'environnement, sur la société et sur l'économie (« triple bottom line »).

De ces valeurs émanent deux principes fondamentaux, guidant les actions du Holding:

- **Objectif** : Cenergy Holdings combine son approche entrepreneuriale avec une solide discipline financière et vise à développer ses sociétés de façon à aider toutes leurs parties prenantes, à présent et à l'avenir
- **Prévention** : Les filiales sont tenues d'élaborer une approche adéquate de gestion des risques dans toutes leurs transactions et opérations quotidiennes afin de résoudre les problèmes susceptibles de se poser, dans une perspective proactive et avant que les problèmes en question entraînent la perturbation de leur opération durable.

## Politiques de développement durable - Code de référence

Cenergy Holdings considère que ses filiales doivent faire preuve de la même responsabilité et partager les mêmes principes et le même engagement en matière de développement durable afin de favoriser une croissance et un emploi résilients et durables, de garantir la transparence à toutes les parties prenantes (y compris les employés et les clients) et de préserver la valeur à long terme pour les actionnaires.

La Société définit un « **code de référence** », que toutes les filiales doivent observer en matière de développement durable. Les filiales développent ensuite leurs propres stratégies respectives sur la base de ce code et sont responsables du respect de leurs stratégies.

Les principes des politiques de Cenergy Holdings se reflètent dans sa « **Politique de développement durable** ». <sup>4</sup> La politique couvre tous les points importants en matière de développement durable ainsi que les questions non financières requises par le Code belge des sociétés et des associations. Plus précisément, sont incluses les questions suivantes :

### **Éthique des affaires et anti-corruption**

Les filiales de Cenergy Holdings s'engagent à mener leurs activités avec honnêteté et intégrité et en conformité avec les lois applicables. Toutes les entreprises assurent la transparence dans toutes les interactions et reconnaissent l'obligation morale et légale d'agir de manière responsable dans toutes les juridictions. La croissance et le succès des entreprises reposent sur l'excellence de leurs produits et services et ne doivent en aucun cas tolérer des activités commerciales illégales ou contraires à l'éthique. Leur performance et leur compétitivité ne sont renforcées que par une conduite licite.

Cenergy Holdings et ses sociétés sont absolument contre tout type de corruption. Elles sont déterminées à maintenir une culture d'honnêteté et d'opposition à la fraude et à la corruption. Elles s'engagent également à entretenir un système d'audit interne et d'entretenir les comptes et les archives de façon raisonnablement détaillée afin qu'ils reflètent avec précision et justesse les transactions et la disposition des actifs.

---

<sup>4</sup> Pour plus d'information, se référer à <http://www.cenergyholdings.com/sustainability/overview/>

### *Environnement*

Les filiales de Cenergy Holdings s'engagent à exercer leurs activités avec une responsabilité absolue et dans le respect de l'environnement. Une saine gestion environnementale des installations de production et de stockage est l'une des cibles les plus importantes et est absolument essentielle à la durabilité des activités des filiales.

Toutes les filiales opèrent en totale conformité avec la législation environnementale nationale et européenne applicable, ainsi qu'avec les conditions opérationnelles environnementales de chaque installation. Elles opèrent également en transparence absolue et participent au dialogue ouvert sur les questions environnementales avec toutes les parties prenantes.

### *Travail et droits de l'homme*

Cenergy Holdings et ses filiales ne tolèrent aucune discrimination fondée sur la race, le genre, la religion, l'âge, la nationalité, l'origine sociale ou ethnique, le handicap, l'orientation sexuelle ou l'engagement politique ou syndical. Ces principes sont applicables au recrutement de nouveaux employés, aux employés sous contrat de travail et à la promotion professionnelle des employés des filiales. Les uniques facteurs décisifs de recrutement sont la performance, l'expérience, la personnalité, l'efficacité, les compétences et les qualifications.

La Holding et ses filiales rejettent toute forme de travail forcé. Tout travail effectué dans les entreprises doit être volontaire. L'emploi de personnes en dessous de l'âge minimum légal applicable aux travailleurs est interdit.

Toutes les sociétés de Cenergy Holdings s'engagent à promouvoir en permanence la santé et la sécurité auprès de leurs employés et de leurs partenaires, y compris leurs clients, fournisseurs, prestataires et visiteurs. Les filiales de Cenergy Holdings respectent strictement toute législation applicable et mettent pleinement en œuvre toutes les normes, instructions et procédures adéquates en matière d'hygiène et de sécurité.

La Holding et ses filiales reconnaissent le droit de tous les employés et parties prenantes de travailler avec dignité et estiment que tous les employés des filiales ont la responsabilité de respecter les droits de l'homme.

Toutes les entités appuient et respectent les principes fondamentaux énoncés dans la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme. Toutes les entreprises soutiennent la protection des droits de l'homme internationaux dans leur sphère d'influence et ne seront pas complices de violation des droits de l'homme. Les politiques et les procédures des entreprises sont conformes à toutes les lois nationales applicables en matière de liberté syndicale, de négociation collective, de non-discrimination, de travail forcé et des mineurs dans les lieux de travail.

### *Questions sociales*

Cenergy Holdings et ses filiales se sont engagées à exercer leurs activités de manière responsable dans toutes leurs activités tout en s'attendant à ce que leurs partenaires commerciaux assument les mêmes responsabilités. Le souci de la santé et de la sécurité des employés, le respect et la protection de l'environnement, la satisfaction des besoins des clients, les pratiques commerciales responsables de ses fournisseurs et la coexistence harmonieuse avec les communautés locales dans lesquelles elles opèrent sont les principaux enjeux présentant un impact social plus large.

## Résultats de la politique

Toutes les filiales opèrent en pleine conformité avec la législation européenne et nationale en matière d'environnement et de travail.

La mise en œuvre des politiques est garantie par les actions de diligence raisonnable menées par Steelmet S.A. (**Steelmet**), une société affiliée de Cenergy Holdings. Steelmet est, entre autres, chargée de suivre les performances de toutes les filiales dans ces domaines. Steelmet emploie des auditeurs qualifiés dans leurs domaines respectifs ; ceux-ci effectuent des revues et évaluations périodiques des filiales. Lors de leurs examens périodiques des activités, les dirigeants des filiales de Cenergy Holdings communiquent à Steelmet les indicateurs de performance, le cas échéant, ainsi que les analyses de risques et de défis et les actions correctives qu'ils estiment nécessaires. Steelmet rend régulièrement compte au Comité d'audit de Cenergy Holdings pour les identifier.

En outre, la diligence raisonnable en matière d'environnement, d'hygiène et de sécurité est le fait d'auditeurs externes, lors des revues périodiques de la certification du système de gestion. Toutes les sociétés de production (100%) de Cenergy Holdings sont certifiées à la fois sur la base du système de gestion environnementale ISO 14001:2015, du système de gestion de la santé et de la sécurité au travail OHSAS 18001:2007 ainsi que du système de gestion de l'énergie 50001:2015.

Sur la base des évaluations ci-dessus, les principes de la politique de développement durable de Cenergy Holdings sont tous conformes, bien qu'il existe des marges d'amélioration dans plusieurs domaines qui sont présentés dans la section « gestion des risques » de ce rapport.

## Analyse d'importance et indicateurs clés de performance clés (ICP)

Le champ de la communication des informations non financières est centré sur les entreprises « importantes » de production, du point de vue du chiffre d'affaires et du personnel employé. Les critères utilisés pour leur sélection sont

- ✓ La contribution de plus d'1% du chiffre d'affaire consolidé de Cenergy Holdings, et
- ✓ Les effectifs d'au moins 100 employés.




Sur la base de ces critères, les quatre (4) entités suivantes sont sélectionnées :

1. Hellenic Cables
2. Fulgor
3. ICME
4. CPW






En raison de leurs effectifs relativement importants, des matières premières utilisées et de l'utilisation énergétique, ces sociétés présentent le potentiel le plus élevé d'impact, du point de vue des questions d'ordre non financier relevant de ce rapport.

Pour ce qui est de la sélection des « questions importantes » dans ce rapport, elle a été fondée sur une analyse d'importance approfondie réalisée par chacune des sociétés ci-dessus. Sur la base de ces analyses, les questions majeures et le plus fréquemment soulevées qu'il convient d'analyser ultérieurement dans ce rapport, étaient sélectionnées. Par la suite, ces divers défis et enjeux identifiés à l'étape de l'analyse d'importance « AI » furent ensuite mis en correspondance avec le cadre d'établissement des rapports sur les objectifs de développement durable (Sustainable Development Guidelines) des Nations Unies qui sert de structure de communication sur les questions non financières.

**Les objectifs de développement durable (« ODD »)** sont un ensemble de 17 objectifs mondiaux adoptés par tous les Etats membres des Nations Unis en 2015 conçus pour fournir un « plan d’action visant à réaliser un avenir meilleur et plus durable pour tous ». Ils portent sur les défis courants auxquels sont confrontées toutes les sociétés de par le monde. Les 17 objectifs ont un grand nombre de cibles précises portant sur les points en question. Cenergy Holdings a identifié les points majeurs et les plus fréquemment soulevés sélectionnés par les analyses d’importance des sociétés individuelles et des parties prenantes. Elle les présente dans le tableau ci-dessous. Ces questions ont été associées avec les ODD pertinents. Ces sujets ont ensuite été liés aux ODD pertinents et relèvent des sujets à traiter dans le Code belge des Sociétés et Associations

Point identifié en AI	Catégorie selon le Code belge des sociétés	ODD pertinent	Description	Points clés des sociétés Cenergy
Consommation d’énergie, sources d’énergie	Environnement	 7 ÉNERGIE PROPRE ET D'UN COÛT ABORDABLE	<a href="#">Energie propre et d'un coût abordable</a>	Gros consommateurs d’énergie, disponibilité d’énergie faible carbone à prix concurrentiel
Hygiène et sécurité, droits des travailleurs	Social&Travail, Droits de l’homme, Diversité	 8 TRAVAIL DÉCENT ET CROISSANCE ÉCONOMIQUE	<a href="#">Travail décent et croissance économique</a>	Conditions de travail et performance en matière de sécurité, égalité des droits parmi les travailleurs
Changement climatique	Environnement	 9 INDUSTRIE, INNOVATION ET INFRASTRUCTURE	<a href="#">Actions en faveur du climat</a>	Intensité du carbone, chaîne d’approvisionnement des métaux, transformation vers une économie à faible émission de carbone
Gestion des déchets, production de produits circulaires	Environnement, droit de l’homme	 12 CONSOMMATION ET PRODUCTION RESPONSABLES	<a href="#">Consommation et production responsables</a>	Intensité de déchets de certaines lignes de production, développement de produits afin de contribuer à l’économie circulaire
Transparence, lutte contre la corruption	Éthique des affaires, lutte contre la corruption, anti-corruption	 16 PAIX, JUSTICE ET INSTITUTIONS EFFICACES	<a href="#">Paix, justice et institutions efficaces</a>	Transactions commerciales, Respect de la réglementation

Sur la base des ODD sélectionnés et du champ des questions d'importance, les indicateurs clés de la performance suivants ont été sélectionnés en vue de l'évaluation des filiales de Cenergy Holdings. Chaque fois qu'un indicateur ODD pertinent existe déjà dans le cadre de présentation des rapports sur les ODD, cet indicateur est utilisé; sinon, d'autres indicateurs (tels que les indicateurs de l'UNCTAD ou les ICP couramment utilisés par les pratiques industrielles standard – indiqué par un astérisque\*) sont utilisés.

ODD pertinents	Indicateur ODD pertinent	ICP représentant des questions clés <sup>5</sup>
 7 ÉNERGIE PROPRE ET D'UN CÔÛT ABORDABLE	7.2	7.2.1 Part de l'énergie renouvelable dans le bouquet énergétique mondial
 8 TRAVAIL DÉCENT ET CROISSANCE ÉCONOMIQUE	8.5 8.8	<i>Nombre annuel moyen d'heures de formation des employés</i> 8.8.1 Fréquence des accidents de travail (LTIR, SR, décès) Taux annuel de roulement des employés * Pourcentage de femmes dans la main-d'œuvre * incidents de discrimination *
 9 INDUSTRIE, INNOVATION ET INFRASTRUCTURE	9.4	9.4.1 Total des émissions de gaz à effet de serre par tonne de produit
 12 CONSOMMATION ET PRODUCTION RESPONSABLES	12.5	<i>Réduction des déchets</i> Réutilisation, refabrication et recyclage des déchets
 16 PAIX, JUSTICE ET INSTITUTIONS EFFICACES	16.5 16.B	<i>Amendes payées en règlement</i> Incidents de corruption ou de pot-de-vin*

La structure d'établissement de rapport de chacune des sociétés concernées sera analysée par ODD sélectionné.

### ODD 7 « Énergie abordable et propre »

Les sociétés de Cenergy achètent généralement l'électricité auprès des principaux fournisseurs d'énergie des pays où elles opèrent vu qu'aucune des sociétés ne possède leur propre source d'énergie. Les chiffres indiqués dans le tableau suivant reflètent le mix énergétique du réseau et la part des énergies renouvelables pour le réseau respectif.

En 2019, trois des quatre entreprises importantes du portefeuille des holdings (Hellenic Cables, Fulgor et CPW) ont réussi à s'approvisionner à 100 % de leurs besoins en électricité provenant de sources renouvelables. Par conséquent, elles peuvent fournir des produits avec

<sup>5</sup> Les questions en italiques sont issues du Guide "Guidance on Core Indicators for Entity Reporting on Contribution Towards Implementation on the Sustainable Development Goals" (Guide sur les indicateurs clés pour les informations publiés par les entreprises sur leur contribution à la réalisation des objectifs de développement durable) de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (UNCTAD, 25 juillet 2019).



une empreinte carbone minimale et soutenir le marché des énergies renouvelables pour de nouveaux investissements dans les années à venir.

Année	Hellenic Cables			Fulgor			ICME			CPW		
	2017	2018	2019	2017	2018	2019	2017	2018	2019	2017	2018	2019
Part du renouvelable <sup>6</sup>	24,7	28,3	100	24,7	28,3	100	15,6	15,7	14,5	24,7	28,3	100,0

### ODD 8 « Santé et sécurité - Problèmes de travail »

La nature du portefeuille des sociétés de Cenergy Holdings entraîne des profils de risques différents en matière de santé et de sécurité au travail par entreprise. Cette différence est attribuée à de nombreux facteurs, notamment la technologie de production, les infrastructures, les processus de fabrication et les matériaux utilisés. Indépendamment de ces facteurs, la santé et la sécurité du personnel des entreprises sont une priorité absolue et toutes les filiales investissent des ressources importantes afin d'améliorer et de créer un environnement de travail plus sûr.

En ce qui concerne les paramètres de santé et de sécurité, le principal indice utilisé pour la performance des entreprises est le LTIR qui mesure le nombre d'incidents par heure de travail ayant entraîné l'absence d'un employé. Le taux de gravité, en revanche, reflète la gravité de l'incident. Toutes les filiales de Cenergy Holdings ont affiché une amélioration de ces deux paramètres en 2019 par rapport à l'année précédente

Année	Hellenic Cables			Fulgor			ICME			CPW		
	2017	2018	2019	2017	2018	2019	2017	2018	2019	2017	2018	2019
LTIR <sup>7</sup>	11,9	10,5	6,8	11,2	11,6	8	6,4	5,7	2,1	3	3,4	1
SR <sup>8</sup>	116	283	169	335	300	147	116	78	77	375	118	106
Décès	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0

Cependant, l'objectif étant de créer un environnement de travail «zéro accident» dans toutes les sociétés de Cenergy Holdings, l'effort par la direction de toutes les sociétés visant à promouvoir la santé, la sécurité au travail, à informer et sensibiliser à la sécurité en temps opportun (alerte - analyse) est en cours et continu.

Les sociétés de production d'énergie reconnaissent la contribution décisive de leur personnel au succès actuel et à la croissance future des entreprises. Dans cette optique, toutes les filiales s'engagent à mettre en œuvre des pratiques de travail responsables. Ainsi, ils cherchent à offrir à leurs employés un lieu de travail égalitaire qui respecte la personnalité de chacun, en

<sup>6</sup> . Part des énergies renouvelables exprimée en proportion de l'énergie électrique totale consommée

<sup>7</sup> LTIR (rate): Taux d'accident entraînant un arrêt de travail (nombre d'incidents LTI par million d'heures de travail)

<sup>8</sup> SR: Taux de gravité (nombre de jours de travail perdus par million d'heures de travail)

investissant de manière importante et régulière dans leur formation et leur développement. Toutes les entreprises se concentrent sur la création d'un environnement de travail où la rémunération est équitable, le respect des droits de l'homme et de la diversité, l'application de systèmes d'évaluation objectifs et la formation et l'éducation continues des employés.

Année	Hellenic Cables			Fulgor			ICME			CPW		
	2017	2018	2019	2017	2018	2019	2017	2018	2019	2017	2018	2019
Taux de rotation <sup>9</sup>	6,9	6,1	6,9	6,7	11,8	10,1	39	35	34	2,8	2,7	3,1
% de femmes	7	8	8	10,4	7,9	7,8	22,6	22,2	22,3	8,5	8,6	9,7
Heures de formation <sup>10</sup>	8	7,5	7,6	8	12	22,6	8,3	8,9	17,4	12,0	19,3	14,8

La proportion de femmes dans la main-d'œuvre s'explique par la nature des activités des entreprises, toutes appartenant aux secteurs considérés comme «lourds». D'autre part, ICME emploie plus d'une femme sur cinq dans son personnel puisque la société se concentre sur les câbles basse tension à usage domestique, mais son chiffre d'affaires est beaucoup plus élevé en raison des conditions particulières du marché du travail roumain. Le taux de chômage national en Roumanie était d'environ 3% alors qu'il était inférieur à 1% pour la région de Bucarest, où se situe l'usine. La demande de travailleurs qualifiés est plus élevée dans cette région, tandis que les possibilités d'emploi offertes par la capitale sont nombreuses. Par conséquent, les personnes employées ayant un niveau de formation et de qualification relativement élevé ont tendance à délaissier les emplois de cols bleus vers des emplois de cols blancs. ICME a mis en place des programmes de formation initiale et se concentre davantage sur la rétention de ses employés à travers des systèmes de rémunération variable.

En 2019, comme les années précédentes, aucun incident de discrimination n'a été enregistré ou signalé et il n'y a eu aucun incident de travail forcé ou volontaire d'enfants dans aucune entreprise de Cenergy Holdings.

#### **ODD 9 «Industrie, innovation et infrastructure»**

Toutes les sociétés de Cenergy Holdings s'engagent en faveur d'une saine gestion environnementale en accordant une attention particulière à l'empreinte environnementale et en fondant leurs actions sur les principes de la gestion des risques. Cette approche reflète la mise en place de systèmes de gestion qui régulent la protection de l'environnement au quotidien. Le plus grand défi commun auquel les entreprises sont confrontées est la minimisation des émissions de carbone. Il est à noter que l'empreinte carbone comprend les émissions directes et indirectes (Champ 1 et 2).

<sup>9</sup> Pourcentage des employés qui ont quitté la société (démission, licenciement, retraite, etc.) par rapport au total des employés.

<sup>10</sup> Moyenne annuelle des heures de formation par employé.

Année	Hellenic Cables			Fulgor			ICME			CPW		
	2017	2018	2019	2017	2018	2019	2017	2018	2019	2017	2018	2019
Emissions de carbone <sup>11</sup>	0,462	0,427	0,010	0,417	0,439	0,126	0,414	0,376	0,356	0,074	0,086	0,007

Il ressort du tableau ci-dessus que toutes les entreprises ont amélioré leur empreinte carbone grâce à une combinaison de mesures d'efficacité énergétique ainsi qu'à la décarbonisation du réseau énergétique. D'autant plus exacte dans le cas de Hellenic Cables et de CPW qui ont réussi à réduire leur empreinte carbone de manière très importante, de plus de 97 %, grâce à leur approvisionnement en électricité provenant de sources renouvelables. Toutes les entreprises s'engagent à acheter en permanence de l'énergie provenant de sources respectueuses de l'environnement afin de fabriquer des produits dont l'empreinte carbone est minimale.

#### **ODD 12 «Gestion des déchets – Economie circulaire**

Les sociétés de production d'énergie se sont engagées dans une gestion robuste des déchets et visent principalement la réduction de la production de déchets, les améliorations liées à la réutilisation et au recyclage, ainsi qu'un traitement approprié des matières dangereuses.

Bien que l'intensité de la production de déchets varie considérablement selon le processus de production, l'intensité des déchets par entreprise est restée à des niveaux similaires au cours des trois dernières années, avec des fluctuations dues à la gamme de produits et aux expéditions de déchets accumulées au fil du temps qui peuvent affecter l'intensité des déchets pour une seule année.

Année	Hellenic Cables			Fulgor			ICME			CPW		
	2017	2018	2019	2017	2018	2019	2017	2018	2019	2017	2018	2019
Production des déchets <sup>12</sup>	103	99	117	60	72	58	119	122	106	73	83	86
Réutilisation des déchets <sup>13</sup>	94,7	93,1	93,9	94,6	92,6	92,9	91,2	90,4	88,6	99,3	99,5	99,3

Cependant, la part des déchets générés qui est envoyée pour être réutilisée, reconditionnée ou recyclée est très élevée. CPW s'approche de réutiliser presque totalement ses déchets de production. Malgré cela, l'effort dans toutes les entreprises consiste à l'augmenter encore pour soutenir à 100% la transformation en une économie circulaire.

<sup>11</sup> La somme des émissions directes et indirectes de CO<sub>2</sub> (kg CO<sub>2</sub>/tn de produits). Pour le calcul des émissions indirectes pour les années 2018, 2019, les coefficients des Mélanges Résiduels Européens 2018, AIB ont été utilisés.

<sup>12</sup> Déchets produits exprimés en CO<sub>2</sub> de déchets/ tonne de production

<sup>13</sup> Déchets réutilisés, re-fabriqués, récupérés et recyclés mesurés par rapport au total des déchets produits

### *ODD 16 Transparence et lutte contre la corruption*

Cenergy Holdings reconnaît l'importance des questions d'éthique des affaires et de lutte contre la corruption. Afin d'assurer la mise en œuvre de la politique relative, il a demandé à toutes les filiales d'appliquer, avec le plus grand soin, les contrôles internes appropriés et les procédures de fonctionnement faisant preuve de responsabilité, d'équité et de transparence dans les relations avec toutes les parties prenantes.

En 2019, aucun incident de corruption ou de corruption n'a été enregistré ou signalé. En outre, aucune amende n'a été versée en raison de règlements pour pratiques commerciales contraires à l'éthique ou problèmes de corruption.

## **Gestion des risques**

### *Questions environnementales*

Le **changement climatique** ou d'autres préoccupations environnementales pourraient avoir un impact négatif à long terme sur les sociétés de production d'énergie, directement ou par le biais de mesures légales, réglementaires ou de marché. Le climat est un enjeu matériel tant au niveau de la matérialité financière (impact négatif sur l'entreprise) que du point de vue environnemental mais aussi social (impact négatif sur le climat, donc sur l'environnement et la société).

L'**importance financière** découle du fait que les filiales présentent des risques de transition et physiques. Les risques de transition sont liés aux risques qui découlent de la transition vers une économie pauvre en carbone, tels que des politiques qui:

- Exigent des mesures d'efficacité énergétique exigeantes;
- Imposent des mécanismes de tarification du carbone qui visent à augmenter le prix du carbone, donc augmenter le coût de l'électricité;
- Imposent des ajustements aux frontières du carbone qui peuvent perturber les chaînes d'approvisionnement et entraîner des rétributions d'autres pays où les clients sont actuellement situés.

Les risques physiques sont liés aux risques associés à des effets chroniques de longue durée tels que l'élévation du niveau de la mer et la disponibilité réduite d'eau douce.

Le segment Tubes d'acier est celui affecté négativement par la transition des énergies fossiles vers des alternatives énergétiques basses en carbone (cf. risque n ° 5 de la rubrique «Risques & Incertitudes»). Bien que cette tendance évolue lentement et ne devrait pas jouer un rôle majeur dans la situation financière du segment au cours de l'année à venir, CPW examine de nouvelles opportunités commerciales et de nouveaux marchés, loin du secteur du pétrole et du gaz, afin de réduire sa dépendance à l'égard de ses recettes.

En revanche, le segment Câbles semble profiter de la décarbonisation de l'économie car il se concentre sur la distribution d'électricité provenant de sources renouvelables, principalement de grands parcs éoliens, offshore ou onshore.

Les mesures d'atténuation des risques prises par les entreprises sont, entre autres, les suivantes:

- identification précoce des tendances politiques;
- une coopération étroite avec les fédérations nationales et européennes pour une représentation adéquate des problèmes rencontrés par les filiales;
- élaboration de plans d'action et d'objectifs à long terme pour les investissements dans les équipements à forte efficacité énergétique et les mesures de réduction des émissions de carbone;
- l'approvisionnement en électricité auprès des producteurs d'énergie propre et renouvelable;
- augmentation de la capacité d'utilisation des matières premières secondaires au lieu des matières premières; et
- de bonnes pratiques de gestion budgétaire intégrant l'approvisionnement en électricité.

**D'un point de vue environnemental et social**, les usines de production des filiales de Cenergy se caractérisent par de très faibles émissions directes de gaz à effet de serre dans l'atmosphère à cause de leurs opérations de production de routine, mais des émissions indirectes plus élevées par la consommation d'électricité (plus de 80% des émissions totales des entreprises de Cenergy sont liées aux émissions indirectes). CPW participe au European Trading Scheme en raison de la capacité existante de production d'électricité en veille et non en raison de son processus de production à forte intensité d'émission. La somme de l'empreinte directe et indirecte des filiales de Cenergy Holdings est présentée dans le chapitre précédent car ce sont les ICP les plus suivis à chaque niveau d'entreprise.

En ce qui concerne les risques liés à la chaîne d'approvisionnement, la production en amont de matières premières telles que l'aluminium, le cuivre et l'acier introduit des émissions de carbone importantes dans l'environnement. Une sélection rigoureuse des fournisseurs de matières premières est essentielle pour identifier les domaines à améliorer et est considérée comme le contributeur le plus élevé aux émissions globales des produits des filiales. Étant donné que plus de 80% de l'empreinte environnementale des produits finaux est l'empreinte carbone attribuée aux activités en amont, toutes les filiales sont en train d'identifier et d'évaluer différents fournisseurs et leur exposition potentielle à des coûts de carbone plus élevés, car l'augmentation du coût du carbone pourrait éventuellement affecter leur compétitivité.

Enfin, toutes les entreprises pourraient être affectées par leur incapacité à respecter les obligations de conformité européennes, actuelles ou futures, concernant les émissions. Pour atténuer ce risque, ils suivent de près les tendances politiques et prennent activement des mesures de conformité liées au changement climatique, ainsi que des pratiques de gestion budgétaire appropriées (par exemple, incorporer des coûts de carbone plus élevés à l'avenir).

#### ***Questions sociales et liées au travail***

Les principaux risques liés aux problèmes sociaux et de travail sont la santé et la sécurité au travail de la main-d'œuvre ainsi que les problèmes des employés. Concernant la première, toutes les filiales disposent de systèmes de management intégrant une approche globale d'amélioration qui comprend entre autres la mise à niveau des équipements, la mise en œuvre des principes de management (audits de sécurité, directives, instructions de travail, etc.), la

mise en place d'un programme ciblé de formation à la sécurité et l'implication directe de la direction.

Cependant, les risques sanitaires émanant de chocs externes, échappant au contrôle des sociétés de Cenergy, comme l'écllosion pandémique de COVID-19, constituent une menace sérieuse pour le bien-être du personnel et peuvent entraîner une perte importante de la production. Les mesures de prévention pour atténuer le risque comprennent, entre autres, le signalement précoce et immédiat d'une éventuelle infection, l'utilisation de l'équipement de protection (désinfectant, masques), la promotion des arrangements de «travail à domicile» (lorsque cela est possible), les limitations des voyages d'affaires, des horaires de travail flexibles, etc.

La pandémie peut également perturber gravement les chaînes d'approvisionnement des matières premières, entraînant un effet significatif sur les résultats opérationnels, les flux de trésorerie ou la situation financière des filiales. Des mesures ont déjà été prises pour limiter cet impact en augmentant les stocks de matières premières critiques dans toutes les usines, en garantissant des sources d'approvisionnement alternatives, en examinant la couverture d'assurance pour les obligations contractuelles, etc.

Enfin, les risques liés aux salariés comprennent les violations potentielles de l'égalité de traitement et des heures de travail légales, ainsi que les actions sociales du personnel pouvant entraîner des risques d'interruption des opérations (arrêts, ralentissements). Ces risques sont atténués par les filiales grâce à un code de conduite complet des employés, une évaluation du personnel, une politique de rémunération équitable ainsi qu'une formation appropriée et des audits internes réguliers.

#### *Questions portant sur les droits de l'homme*

Les principaux risques liés aux droits humains sont liés à la chaîne d'approvisionnement des filiales à condition que de nombreux fournisseurs ne soient pas situés en Europe ou en Amérique du Nord. Les sociétés de production d'énergie sont en train de développer un système de gestion de l'évaluation des fournisseurs approprié et complet afin de s'assurer que tous les principaux fournisseurs respectent certaines normes de durabilité telles que les normes de performance environnementale minimale et de conformité, la sécurité des travailleurs, les conditions de travail, les droits de l'homme et l'éthique des affaires.

#### *Risques liés aux pots-de-vin et à la corruption*

Les risques liés à la lutte contre la corruption résident dans le non-respect des de l'éthique des opérations commerciales et des lois et règlements des juridictions dans lesquelles Cenergy Holdings et ses sociétés opèrent. Les exemples pourraient être des inexactitudes intentionnelles dans les rapports financiers ou le contournement des contrôles internes.

Afin de prévenir et d'atténuer ces risques, la Holding doit veiller à ce que son «code de référence» s'applique à tous les employés des filiales, de sorte qu'elle utilise la fonction d'audit interne pour garantir que tout détournement de celle-ci est signalé tôt et traité de manière appropriée. Simultanément, les filiales organisent séparément des formations et des actions de communication pour faire face à ces risques comportementaux.

Des rapports détaillés sur la durabilité des principales sociétés du portefeuille de la Holding sont disponibles sur leurs sites Web :

- Entreprises Hellenic Cables – <http://www.cablel.com/778/en/corporate-responsibility-and-sustainability-reports/>
- Corinth Pipeworks – <http://www.cpw.gr/en/media-center/Publications/>

## Déclaration de Gouvernance d'entreprise

En sa qualité de société de droit belge cotée sur Euronext Bruxelles, Cenergy Holdings applique des normes qui sont en conformité avec les dispositions du Code belge de gouvernance des entreprises de 2009 (le Code 2009), qui fait office de référence et est disponible sur le site Web de la Commission de Corporate Governance ([www.corporategovernance-committee.be](http://www.corporategovernance-committee.be)).

Le Code de gouvernance d'entreprise est structuré autour de principes, de dispositions et de lignes directrices et fondé sur la règle « comply or explain ». Les sociétés belges cotées doivent respecter le Code de gouvernance d'entreprise mais elles sont autorisées à déroger à certaines de ses dispositions, à la condition qu'elles fournissent une explication motivée de leurs écarts.

Au cours de l'exercice 2019, la société s'est conformée aux principes du Code belge de gouvernance d'entreprise 2009, à l'exception des éléments suivants:

- Principe 7.11** « Afin de faire correspondre les intérêts du manager exécutif avec ceux de la société et de ses actionnaires, une partie adéquate de l'enveloppe de rémunération du manager exécutif est structurée de façon à être liée à ses performances individuelles et à celles de la société ».

*Explication* : La politique de rémunération de la société est exposée dans le Rapport de rémunération. Cette politique n'inclut pas de rémunération variable. Le Conseil d'administration examine les propositions faites par le Comité de rémunération et de nomination afin de déterminer si, et dans quelle mesure, une modification de cette politique est justifiée au regard de la nature et de la stratégie spécifique de la société.

- Principe 2.3 et Principe 5.2/4** "Au moins la moitié du conseil d'administration doit être composée d'administrateurs non exécutifs et au moins trois d'entre eux doivent être indépendants selon les critères énoncés à l'annexe A." et "Au moins une majorité des membres du comité d'audit doit être indépendante. Au moins l'un d'entre eux doit avoir des compétences en matière de comptabilité et d'audit".

*Explication* : M. Gallagher, l'un des membres indépendants du conseil d'administration, ne remplit plus l'un des critères d'indépendance (annexe A, 2.4./1, 9° du code de gouvernance d'entreprise) depuis mai 2019. Sur la base de son profil professionnel et de son expérience, le conseil d'administration estime que son indépendance n'est pas compromise. Cenergy

Holdings considère que la composition du comité d'audit est adéquate et ne compromet pas l'exercice de ses missions légales par le comité.

Depuis le début de l'année 2020, la Société a adopté le Code belge de gouvernance d'entreprise 2020 comme code de référence. Tout écart par rapport à ce code au cours de l'année 2020 sera signalé dans la déclaration de gouvernance d'entreprise.

La Charte de gouvernance d'entreprise a été adoptée par le Conseil d'administration de Cenergy Holdings afin de renforcer les normes de la Société conformément aux recommandations du Code de gouvernance d'entreprise. Cette charte vise à garantir une diffusion complète et transparente de la gouvernance de la Société et elle fait l'objet d'un examen et d'une mise à jour à intervalles réguliers. La Charte de gouvernance d'entreprise (la **Charte de gouvernance d'entreprise**) est disponible sur le site Web de la Société ([www.cenergyholdings.com](http://www.cenergyholdings.com)).

Pour obtenir une image complète des règles de gouvernance d'entreprise de Cenergy Holdings, il convient de lire la Déclaration de gouvernance d'entreprise en combinaison avec les statuts de la Société, la Charte de gouvernance d'entreprise ainsi que les dispositions de gouvernance d'entreprise visées au Code belge des sociétés et des associations (le **CSA**).

Étant donné la cotation secondaire des actions de la société à la Bourse d'Athènes (Athex), Cenergy Holdings se conforme également aux dispositions de la législation et des règlements grecs applicables en matière de marché des capitaux.

## Conseil d'administration

### Rôle

Le Conseil d'administration (le Conseil) détient le pouvoir d'exécuter tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet de la Société, à l'exception des actes spécifiquement réservés par la loi ou les statuts à l'Assemblée des actionnaires ou à d'autres entités de gestion.

Plus particulièrement, le Conseil a la responsabilité:

- de définir les orientations de politique générale de la Société ;
- de prendre des décisions quant aux principales questions stratégiques, financières et opérationnelles de la Société ;
- de prendre des décisions concernant la structure de la Direction exécutive et de déterminer les pouvoirs et les obligations qui lui sont confiés ;
- de prendre toutes les mesures nécessaires pour garantir la qualité, l'intégrité et la publication en temps utile des états financiers de la société ainsi que des autres informations financières ou non financières pertinentes à propos de la Société ;
- de suivre et de réexaminer le fonctionnement efficace du Comité d'audit et du Comité de rémunération et de nomination ;
- d'approuver un cadre de contrôle interne et de gestion des risques établi par la Direction exécutive et de vérifier sa mise en place ;
  
- de superviser la qualité des services fournis par l'auditeur statutaire et la fonction d'audit interne en tenant compte de l'évaluation du Comité d'audit ;
- d'approuver le rapport de rémunération soumis par le Comité de nomination et de rémunération, et



▪ de tous les autres sujets dévolus au Conseil d'administration.  
 Le Conseil a le droit de déléguer aux membres de la Direction exécutive une partie de ses pouvoirs liés, principalement, à la gestion quotidienne de la Société.

#### *Composition du Conseil*

Conformément à l'article 8 des statuts, le Conseil se compose de 8 membres, comme suit :

<b>Nom</b>	<b>Poste</b>	<b>Début de mandat</b>	<b>Fin de mandat</b>
Jacques Moulaert	Président - Membre non exécutif du Conseil	mai 2019	mai 2020
Dimitrios Kyriakopoulos	Vice-président - Membre exécutif du Conseil	mai 2019	mai 2020
Xavier Bedoret	Membre non exécutif du Conseil	mai 2019	mai 2020
Simon Macvicker	Membre non exécutif du Conseil	mai 2019	mai 2020
Rudolf Wiedenmann	Membre non exécutif du Conseil	mai 2019	mai 2020
Manuel Iraola	Indépendant, Membre non exécutif du Conseil	mai 2019	mai 2020
Joseph Rutkowski	Indépendant, Membre non exécutif du Conseil	mai 2019	mai 2020
William Gallagher	Indépendant, Membre non exécutif du Conseil	mai 2019	mai 2020

Le mandat de tous les membres du Conseil expirera à l'issue de l'Assemblée générale ordinaire des actionnaires qui se tiendra en 2020.

#### *Informations sur les membres du Conseil*

Au cours des cinq dernières années, les membres du Conseil ont occupé les postes d'administrateurs suivants (outre leur poste d'administrateur dans la Société) et été membres des organes administratifs, de gestion ou de supervision et/ou des partenariats suivants.

*Jacques Moulaert, Président et Membre non exécutif du Conseil.*

M. Moulaert est docteur en droit de l'Université de Gand et titulaire d'un master en administration publique de l'Université de Harvard. Il est Administrateur délégué honoraire de Groupe Bruxelles Lambert et Président honoraire du Conseil d'administration d'ING Belgium. Il est également fondateur et Vice-président honoraire de la Fondation Louvain. Dans le passé, M. Moulaert a été professeur invité à l'Université Catholique de Louvain (UCL).

*Dimitrios Kyriakopoulos, Vice-président, membre exécutif du Conseil.*

M. Kyriakopoulos est diplômé en Administration des affaires de la Faculté des études économiques et des affaires de l'Université d'Athènes. Il est titulaire de Bachelors en

Administration des affaires du City of London College et en Marketing de l'Institute of Marketing (CIM-UK). Il est également Vice-président exécutif d'ElvalHalcor S.A. Il a rejoint Viohalco en 2006 et, depuis, il a occupé divers postes de direction, parmi lesquels ceux de Directeur des finances de Viohalco et Vice-président des métaux non ferreux. Avant de rejoindre Viohalco, il eut une longue carrière auprès de Pfizer/Warner Lambert, en tant que Président d'Adams (Département Confiserie de Pfizer) d'Europe, Moyen-Orient et Afrique, Président régional Produits de consommation de Warner Lambert pour l'Italie, la France et l'Allemagne, Directeur régional Moyen-Orient et Afrique et Président et Administrateur délégué de Warner Lambert Grèce. Il a également été assistant Administrateur délégué de Hellenic Duty Free Shops.

*Xavier Bedoret, membre non exécutif du Conseil.*

M. Bedoret est titulaire d'un master en droit et en psychologie de l'Université Catholique de Louvain (UCL). Il est également diplômé commissaire aux comptes par l'Institut belge des réviseurs d'entreprises. Avant de rejoindre Cenergy Holdings, il était Audit Manager chez KPMG et ensuite membre de la Direction d'audit et des risques d'ENGIE.

*Simon Macvicker, membre non exécutif du Conseil.*

M. Macvicker est titulaire d'un MBA de la Warwick Business School et d'une licence en langues vivantes de l'Université de Leeds. Il a travaillé pour Bridgnorth Aluminium, une filiale de Viohalco, en tant qu'Administrateur délégué depuis 2004. Il a auparavant occupé plusieurs postes au sein de British Steel, pendant 10 ans. Il a été Président de l'Aluminium Federation au Royaume-Uni de 2014 à 2015, et il préside actuellement l'UK Metals Council. Il est administrateur de la Shropshire Chamber of Commerce.

*Rudolf Wiedenmann, membre non exécutif du Conseil.*

M. Wiedenmann est titulaire d'un master en chimie de la Ludwig-Maximilians Universität München et d'un titre de Docteur en sciences naturelles. Il siège au Conseil d'administration d'Icme Ecab S.A. Dans le passé, il a travaillé en tant que directeur du centre de recherche et développement et directeur général de la division Câbles électriques de Siemens, en Allemagne. Il a présidé l'Association européenne des Fabricants de Câbles.

*Manuel J. Iraola, Membre non exécutif et indépendant du Conseil.*

M. Iraola est le CEO d'Aloaris, une société de services de développement et de leadership à une vaste gamme d'industries. Avant Aloaris, il a passé 20 ans auprès de la Phelps Dodge Corporation, en tant que Président et CEO de Phelps Dodge Industries (PDI), une entreprise où la production est diversifiée, dont les ventes annuelles dépassent les 3 milliards de dollars US et qui emploient 5.000 personnes dans 27 pays. M. Iraola était membre de conseils d'administration de sociétés introduites à la Bourse de New York (NYSE), parmi lesquelles Phelps Dodge Corporation, Central Hudson Energy Group, Schweitzer Mauduit International Inc. et Southern Peru Copper. Il est titulaire d'un MBA de la Sacred Heart University à Fairfield, Connecticut, et d'un BS en Génie industriel de l'Université de Puerto Rico. Il est également diplômé de l'Executive Management Programme de l'Université d'Etat de la Pennsylvanie, du Directors Institute Wharton/Spencer et du Programme PD-Thunderbird Global Management.

*Joseph Rutkowski, membre non exécutif et indépendant du Conseil.*

Ancien Vice-président exécutif de Nucor Corporation chargé du développement domestique et international de 2001 à 2010, M. Rutkowski est devenu Vice-président exécutif en 1998 en charge de toutes les activités sidérurgiques. Auparavant, il était Vice-président et Directeur général de Nucor Steel à Darlington, SC, et à Hertford County, NC. Il a rejoint Nucor en 1989 en tant que Directeur de Nucor Cold Finish et a également occupé le poste de Directeur de la fusion et de la coulée à Nucor Steel-Utah. Il a occupé plusieurs postes dans le secteur de l'acier et d'autres secteurs associés après avoir obtenu en 1976 une licence en Mécanique et science des matériaux de l'Université Johns Hopkins. Il a également été Président de l'Association of Iron and Steel Engineers. Il est actuellement associé au sein de Winyah Advisors, LLC, une société de conseil en management.

*William Gallagher, membre non exécutif et indépendant du Conseil.*

M. Gallagher est consultant et investisseur indépendant. Plus récemment, M. Gallagher a travaillé en tant que conseiller chez Crédit Suisse à Londres, travaillant dans le domaine du marché des capitaux, de 2015 à 2017. De 2000 à 2014, il a travaillé pour UBS à Londres, supervisant l'équipe EMEA Emerging Markets Lending pendant cinq ans à partir de 2010. Il a également présidé le comité Debt Capital Markets Commitments d'UBS. De 1998 à 2000, il a travaillé pour le département des crédits syndiqués de Lehman Brothers à New York. Il a également travaillé en tant que juriste d'entreprise et financier chez Gibson, Dunn & Crutcher à New York de 1991 à 1998. Il est titulaire d'un BA en Économie de la Yale University, d'un titre de Docteur en droit de l'Université du Michigan (Ann Arbor) et d'un diplôme d'Études juridiques européennes avancées du Collège de l'Europe (Bruges, Belgique).

#### ***Nomination des membres du Conseil***

Les membres du Conseil sont nommés par l'Assemblée générale des actionnaires, sur proposition du Conseil et selon les dispositions en matière de quorum et de majorité en vigueur concernant la modification des statuts de la Société. Ils sont nommés pour un mandat d'un an, renouvelable.

En cas de vacance de poste d'un membre du Conseil d'administration, cette vacance est provisoirement pourvue par un vote à l'unanimité des administrateurs, jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires au cours de laquelle il sera procédé à la nomination définitive d'un administrateur.

Toute proposition relative à la nomination d'un membre du Conseil émanant des rangs des actionnaires doit être accompagnée d'une recommandation du Conseil fondée sur la recommandation du Comité de nomination et de rémunération. Le Comité de nomination et de rémunération examine toutes les candidatures et veille à conserver un équilibre satisfaisant en termes d'expertise, de connaissances et d'expérience entre les membres du Conseil d'administration.

Le Conseil détermine les candidats qui répondent aux critères d'indépendance fixés par la loi. Pour être considéré comme indépendant, un membre du Conseil doit satisfaire aux critères définis à l'article 3.5 du code des sociétés et des associations (CSA). Tout membre indépendant du Conseil qui ne répond plus aux critères d'indépendance précités est tenu d'en informer immédiatement le Conseil d'administration.

Le Conseil de Cenergy Holdings a passé en revue tous les critères applicables à l'évaluation de l'indépendance des membres conformément au CSA et au Code de gouvernance d'entreprise

et a considéré que M. Manuel Iraola, M. Joseph Rutkowski et M. William Gallagher remplissent les critères et sont membres non exécutifs et indépendants.

Étant une holding orientée vers les entreprises du secteur industriel, Cenergy Holdings n'a pas mis en place de politique de diversité concrète pour son Conseil d'Administration ou ses dirigeants. La nature de la société et l'expertise requise limitent les possibilités de diversification des genres. Il est courant dans le monde entier que dans un environnement industriel de transformation des métaux, la grande majorité du personnel soit composée d'hommes. Néanmoins, Cenergy Holdings emploie du personnel qualifié et expérimenté sans aucune discrimination et s'efforce d'assurer la diversité en termes de nationalité, d'âge, de religion et d'origine ethnique.

Cependant, la Société a reconnu l'exigence légale de l'article 7.86 du Code belge des sociétés et des associations selon lequel au moins un tiers des membres du Conseil d'administration de la Société doit être de genre différent de celui des autres membres à compter de l'exercice commençant le 1er janvier 2022. A cet égard, le Conseil a chargé le Comité de nomination et de rémunération d'examiner la question et de proposer les profils appropriés afin que le Conseil puisse nommer les nouveaux membres du Conseil et que la Société se conforme ainsi à cette exigence légale.

#### **Fonctionnement**

Le Conseil a élu parmi ses membres M. Jacques Moulaert en tant que Président du Conseil (le **Président**).

Le Président dirige les travaux du Conseil. Il fixe l'ordre du jour des réunions après consultation des membres de la Direction exécutive. Le Président s'assure que tous les membres du Conseil reçoivent des informations précises et claires, en temps utile.

Le Conseil a désigné un secrétaire, M. Jacques Moulaert, pour le conseiller sur tous les thèmes de gouvernance d'entreprise (le **Secrétaire chargé de la gouvernance d'entreprise**).

Le Conseil se réunit aussi souvent que l'exigent les intérêts de la société et, dans tous les cas, au moins quatre fois par an. Au cours d'une année donnée, la majorité des réunions du Conseil ont lieu au siège de la Société.

Les réunions du Conseil peuvent également se tenir par téléconférence, vidéoconférence ou par tout autre moyen de communication permettant aux participants de s'entendre sans interruption et de participer activement aux réunions. La participation à une réunion par le biais des moyens susmentionnés sera considérée comme une présence en personne à cette réunion.

Dans des cas exceptionnels, dûment justifiés par l'urgence de la question et l'intérêt de la Société, le Conseil peut adopter des décisions, moyennant le consentement unanime des membres du Conseil, par fax ou par courriel ou par tout autre moyen de communication similaire. Cette procédure ne pourra toutefois pas être utilisée pour l'approbation des comptes annuels.

Le tableau suivant présente un aperçu des réunions du Conseil tenues en 2019 :

<b>Date et lieu</b>	<b>Présence</b>
20 mars 2019 (Bruxelles)	Présents : 7

	Représentés : 1 Absents : -
19 avril 2019 ( par vidéoconférence)	Présents : 7 Représentés : 1 Absents
28 mai 2019 (Bruxelles)	Présents : 8 Représentés : - Absents : -
25 septembre 2019 (Athènes)	Présents : 8 Représentés : - Absents : -
4 décembre 2019 (Bruxelles)	Présents : 7 Représentés : 1 Absents -
20 décembre 2019 (par vidéoconférence)	Présents : 5 Représentés : 1 Absents : 2

### Comités du Conseil

Le Conseil a constitué deux comités pour l'aider et le conseiller dans des domaines précis. Il s'agit du Comité d'audit et du Comité de nomination et de rémunération. Les compétences de ces comités sont pour l'essentiel exposées dans la Charte de gouvernance d'entreprise.

#### Le Comité d'audit

Le Conseil a mis en place un Comité d'audit conformément à l'Article 7 :99 du Code des sociétés et des associations (le « **Comité d'audit** ») qui se compose des membres suivants :

- Xavier Bedoret, Président;
- Simon Macvicker et
- William Gallagher.

La majorité des membres du Comité d'audit disposent d'une expérience et d'une expertise suffisantes, notamment en comptabilité, audit et finance, acquises au cours de leurs activités professionnelles précédentes ou actuelles.

Conformément à la Charte de gouvernance d'entreprise, le Comité d'audit se réunit au moins quatre fois par an et rencontre au minimum deux fois par an le commissaire-réviseur.

Le Comité d'audit formule des recommandations au Conseil d'administration sur des questions de comptabilité, d'audit et de contrôle interne et, en particulier :

- surveille le processus de reporting financier ;
- surveille l'efficacité du système de contrôle interne et de gestion des risques de la Société ainsi que la fonction d'audit interne ;
- surveille le déroulement de l'audit statutaire des comptes annuels et des comptes consolidés, y compris le suivi sur les questions et recommandations du commissaire-réviseur

- informe régulièrement le Conseil d'administration de l'exercice de ses missions, et au moins lors de l'arrêté des comptes annuels et consolidés, ainsi que des comptes consolidés destinés à la publication;
- présente ses recommandations au Conseil concernant la nomination du commissaire-réviseur;
- examine et surveille l'indépendance du commissaire-réviseur, en particulier en ce qui concerne l'offre de services complémentaires à l'audit statutaire de la Société.

Le Comité d'audit fait régulièrement rapport au Conseil sur l'exercice de ses fonctions, en identifiant les points qui, selon lui, nécessitent des mesures ou des améliorations, et au moins à chaque fois que le Conseil publie les comptes annuels et les comptes consolidés.

En 2019, le Comité d'audit s'est réuni cinq fois : le 20 mars, à Bruxelles, en présence de tous les membres ; le 19 avril par vidéoconférence, en présence de tous les membres ; le 28 mai à Bruxelles, en présence de tous les membres ; le 24 septembre à Athènes, en présence de tous les membres ; et le 4 décembre à Bruxelles, en présence de tous les membres.

#### *Comité de nomination et de rémunération*

Le Conseil a mis en place un Comité de rémunération et de nomination conformément à l'Article 7.100 du Code des sociétés et des associations (le **Comité de nomination et de rémunération**) qui se compose des membres suivants:

- Jacques Moulaert, Président ;
- Joseph Rutkowski; et
- Manual Iraola.

Le Comité se réunit deux fois par an et chaque fois que nécessaire pour exercer ses fonctions. Le Comité de nomination et de rémunération formule des recommandations au Conseil d'administration principalement sur les questions relatives à la nomination et la rémunération des membres du Conseil et de la Direction exécutive. En particulier, le Comité de nomination et de rémunération :

- formule des recommandations au Conseil sur la nomination des membres du Conseil et de la Direction exécutive ;
- identifie et nomme des candidats pour pourvoir aux postes vacants et les soumet à l'approbation du Conseil ;
- donne des conseils concernant des propositions de nomination émanant des actionnaires ;
- évalue régulièrement la composition et la taille du Conseil et formule des recommandations au Conseil concernant d'éventuels changements ; et
- rédige un rapport sur la rémunération qu'il adresse au Conseil d'administration ; ce rapport contient notamment des propositions relatives à la politique de rémunération ainsi que des recommandations fondées sur ses conclusions.

En 2019, le Comité de nomination et de rémunération s'est réuni deux fois, le 20 mars et le 28 mai, à Bruxelles, en présence de tous ses membres.

### **Évaluation du Conseil et des comités**

Le Conseil se réunit au moins tous les deux ou trois ans pour évaluer sa taille, sa composition et sa performance ainsi que celles de ses comités. Il évalue également ses interactions avec la Direction exécutive. Le 4 décembre 2019, le Conseil a procédé à sa première évaluation et a conclu que, dans l'ensemble, le Conseil et ses Comités fonctionnent de manière efficace et conformément aux règles de gouvernance d'entreprise applicables, en atteignant les objectifs fixés par le Code de gouvernement d'entreprise (principe 4.11).

Les membres non exécutifs du Conseil se réunissent régulièrement, après les réunions du Conseil d'administration pour évaluer leur interaction avec la direction exécutive.

La performance de la Direction Générale est également évaluée de manière informelle par la présentation de la performance de la Société au regard des comptes semestriels et annuels.

### **Direction exécutive**

La Direction exécutive de la société se compose du vice-président exécutif, *M. Dimitrios Kyriakopoulos*, de deux CEO, *M. Alexios Alexiou* et *M. Ilias Bekiros* et d'un directeur financier (CFO), *M. Alexandros Benos*.

Au cours des cinq dernières années, les membres de la Direction exécutive ont occupé les postes d'administrateurs et ont été membres des organes administratifs, de gestion ou de supervision et/ou des partenariats suivants :

*M. Dimitrios Kyriakopoulos, Vice-président et membre exécutif du Conseil.*

Veuillez consulter la section n° 3, ci-dessus : Informations sur les membres du Conseil, Conseil d'administration.

*Alexios Alexiou, co-Chief Executive Officer.*

M. Alexiou est directeur général et membre exécutif du Conseil d'administration du Groupe Hellenic Cables, une société de Cenergy Holdings. Il travaille pour Viohalco depuis 1996. Il est titulaire d'un BSc en économie de l'Université du Pirée et d'un MSc. en finance de l'Université Strathclyde. Bénéficiant de plus de 16 ans d'expérience dans les secteurs de la finance et des câbles technologiques, il a rejoint Viohalco en tant qu'auditeur interne, en 1996. Depuis, il a occupé les postes de directeur financier de Hellenic Cables de 2002 à 2003, de Directeur général d'Icme Ecab de 2003 à 2008 et, depuis 2009, il occupe le poste de Directeur général de Hellenic Cables.

*M. Bekiros co-Chief Executive Officer*

M. Bekiros a été le Chief Executive Officer de Corinth Pipeworks depuis juin 2019. Il est ingénieur mécanicien, diplômé de l'Université technique nationale d'Athènes (NTUA) et détient également un MBA de l'Université d'économie et de gestion d'Athènes (AUEB). Avant d'occuper ce poste, il était directeur commercial de Corinth Pipeworks depuis juin 2014. De 2005 à 2014, il a occupé plusieurs postes de direction des ventes pour une vaste gamme de produits en acier du groupe Sidenor.

*Alexandros Benos, Chief Financial Officer*

M. Benos est le CFO de Cenergy Holdings depuis mai 2018. Il est titulaire d'un diplôme en sciences économiques de l'Université d'Athènes, d'un B.A. et d'un M.A. en économie du Trinity College, Université de Cambridge, au Royaume-Uni, et d'un doctorat en finances de la Graduate School of Business du Stanford University aux États-Unis. Il possède une vaste expérience dans le domaine bancaire, ayant rejoint la Banque Nationale de Grèce au début des années 2000, en premier lieu pour mettre en place le cadre d'évaluation des Valeurs à

risque pour les Risques du Marché et, ensuite, pour développer les systèmes de notation des créanciers pour des entreprises et diriger les programmes de mise en œuvre « Bâle II et III » dans l'ensemble du Groupe NBG. M. Benos a été Directeur du Service de Contrôle & Architecture des Risques du Groupe de la Banque, en 2010. Il a été vice-Directeur général de la Gestion des Risques du Groupe NBG, en 2013. Enfin, en 2015, il fut nommé Agent principal de gestion des risques du Groupe. Il a été membre du Conseil d'administration et Président du Comité des risques du Conseil de l'United Bulgarian Bank, ainsi que membre du Conseil d'administration de la NBG Asset Management M.F.M.C. et du Comité de gestion de l'actif et du passif de l'Ethniki Asfalistiki Insurance Co. Auparavant, il avait occupé des postes universitaires aux Etats-Unis (GSB, Stanford University), en France (M.S. Finance International, Ecole de Management de l'HEC à Paris), en Suisse (Département d'économie, Université de Genève) et en Grèce (Département des affaires bancaires et des Finances, Université du Pirée).

Le 1er juin 2019, M. Apostolos Papavasileiou, co-CEO et membre de la Direction exécutive de la Société, a présenté sa démission. Suite à la proposition du Comité de nomination et rémunération, le Conseil d'administration a nommé M. Ilias Bekiros comme co-CEO et membre de la Direction exécutive de Cenergy Holdings.

La Direction exécutive est chargée de la gestion quotidienne de la Société. Elle est également responsable de l'exécution des résolutions du Conseil.

En particulier, le Conseil a chargé la Direction exécutive des missions suivantes :

- préparer les propositions stratégiques à présenter au Conseil ;
- préparer les plans annuels et stratégiques ;
- mettre en place les contrôles internes ;
- assurer le suivi et la gestion des résultats et la performance de la Société sur la base des plans stratégiques et financiers ;
- présenter au Conseil des avant-projets des états financiers complets, ponctuels et précis de la Société, conformément aux normes comptables applicables et aux politiques de la Société, ainsi que les communiqués de presse que la Société doit publier ;
- présenter au Conseil une évaluation équilibrée et complète de la situation financière de la Société ;
- formuler des recommandations au Conseil portant sur les domaines qui relèvent de ses compétences.

## **Rapport de rémunération**

### ***Politique de rémunération***

La politique en matière de rémunération des membres exécutifs et non exécutifs du Conseil d'administration est déterminée par ce dernier sur la base des propositions du Comité de nomination et de rémunération. Elle conduit à des propositions qui doivent être approuvées par les actionnaires lors de l'Assemblée générale ordinaire annuelle pour ce qui concerne les membres du Conseil. Le Comité de nomination et de rémunération fait ses propositions sur la base de l'étude des conditions courantes du marché applicables aux sociétés comparables. Cenergy Holdings n'anticipe pas de changements significatifs dans la politique de rémunération actuelle pour 2020.

### ***Conseil d'administration***



Pour l'année 2019-2020, la rémunération des membres du Conseil prévoit une rémunération fixe s'élevant à 25.000 euros, majorée d'une somme identique lorsqu'ils sont membres d'un comité.

La rémunération du Président du Conseil est égale à celle des autres membres non exécutifs du Conseil.

Ces rémunérations sont attribuées pro rata temporis, pour la période qui s'étend d'une assemblée générale ordinaire à celle de l'année suivante, et payables en fin de période. Il n'est pas prévu de rémunération variable.

Le tableau ci-dessous présente un aperçu de la rémunération versée aux membres du Conseil d'administration pour la période d'exécution de leur mandat (2019-2020) :

Nom des membres (montants en euros)	Montant fixe pour les membres du C.A.	Montant fixe pour les membres du Comité d'audit	Montant fixe pour les membres du Comité de nomination et rémunération	Total
Jacques Moulaert	25.000	0	25.000	50.000
Dimitrios Kyriakopoulos	25.000	0	0	25.000
Xavier Bedoret	25.000	25.000	0	50.000
Simon Macvicker	25.000	25.000	0	50.000
Rudolf Wiedenmann	25.000	0	0	25.000
Manuel Iraola	25.000	0	25.000	50.000
Joseph Rutkowski	25.000	0	25.000	50.000
William Gallagher	25.000	25.000	0	50.000
<b>Rémunération totale</b>	<b>200.000</b>	<b>75.000</b>	<b>75.000</b>	<b>350.000</b>

#### *Administrateurs exécutifs et Direction exécutive*

La politique de rémunération de la Direction Exécutive de Cenergy Holdings ne prévoit pas de rémunération fixe. Les dirigeants n'ont pas droit à des options sur titres ni à un régime de retraite complémentaire. Aucune rémunération contingente ou différée n'a été payée par la Société aux membres de la Direction exécutive. Ceux-ci n'ont pas de contrat avec la société qui leur donnerait droit à des avantages au terme de leur mandat.

Le régime de rémunération des deux co-CEOs et du CFO n'est pas déterminé par la Société mais par ses filiales ou sociétés affiliées.

Les membres de la Direction exécutive qui occupent des fonctions au sein des filiales ou sociétés affiliées ne reçoivent aucune rémunération supplémentaire de la part de la Société pour ces fonctions exécutives.

La rémunération totale pour la Direction exécutive s'élève à 663 milliers d'euros en 2019. Ce montant inclut la rémunération des deux co-CEO pour l'exercice 2019 : à savoir, 280 milliers d'euros pour M. Alexios Alexiou et 183 milliers d'euros pour M. Apostolos Papavasileiou ( pour la période du 1er janvier 2019 au 30 mai 2019) et 80 milliers d'euros pour M. Ilias Bekiros ( pour la période du 1er juin 2019 au 31 décembre 2019) (total: 543 milliers d'euros). La rémunération totale versée aux membres non exécutifs du Conseil d'administration est

présentée dans le tableau ci-dessus, à l'exception de M. Wiedenmann, qui a reçu une somme supplémentaire de 2,7 milliers d'euros d'Icme Ecab. La rémunération totale des membres non exécutifs du Conseil d'administration s'élève à 328 milliers d'euros.

La somme globale des rémunérations ci-dessus, à savoir 991 milliers d'euros, a été payée par Cenergy Holdings et ses filiales dans le courant de l'année 2019.

### **Audit Externe**

L'audit externe des états financiers consolidés de la Société est confié à un commissaire-réviseur choisi par l'Assemblée des actionnaires parmi les membres de l'Institut Belge des Réviseurs d'Entreprises.

La mission et les pouvoirs du commissaire-réviseur sont ceux définis par la loi. L'assemblée des actionnaires fixe le nombre des commissaires-réviseurs et détermine leurs émoluments conformément à la loi. Le commissaire-réviseur est nommé pour un mandat renouvelable de trois ans.

Le 29 mai mars 2019, la Société a nommé PriceWaterhouseCoopers - Reviseurs d'entreprises SRL, (« PwC Reviseurs d'Entreprises ») représenté by Marc Daelman comme commissaire-réviseur pour une durée de trois ans.

### **Gestion des risques et fonction d'audit interne de la Société**

Le cadre législatif et réglementaire belge sur la gestion des risques et du contrôle interne comprend les dispositions pertinentes des lois du 17 décembre 2008 sur la création d'un Comité d'audit et du 6 avril 2010 sur le renforcement de la gouvernance d'entreprise, ainsi que du Code belge de gouvernance d'entreprise.

Comme indiqué au chapitre sur les « Risques et incertitudes » du présent rapport annuel, la Direction exécutive est chargée de la gestion des risques et du système de contrôle interne. Sous la supervision de la Direction exécutive, l'équipe de Direction de chacune des filiales de la Société est chargée de développer une organisation adéquate et un système de contrôle interne approprié afin de mener les opérations de la filiale et de gérer les risques.

Le Comité d'audit est chargé de suivre l'efficacité de la gestion des risques de la Société, de son système de contrôle interne et du fonctionnement de l'audit interne.

#### **Gestion des risques de la Société**

La gestion des risques est une responsabilité déléguée par le Conseil aux directeurs des filiales. Ces derniers rendent régulièrement compte de l'évaluation des risques et de l'atténuation des risques à la direction de la société ; ils soumettent au Conseil et au Comité d'audit un examen détaillé qui présente les risques et les défis de l'entreprise. L'Audit interne sous la supervision du Comité d'Audit assure le suivi et l'efficacité de leurs systèmes de gestion des risques.

#### **Fonction d'audit interne**

Le Comité d'audit supervise la fonction d'Audit interne. L'Audit interne est une activité indépendante et objective d'assurance et de conseil conçue pour ajouter de la valeur et améliorer les processus de l'entreprise. Il aide l'organisation à atteindre ses objectifs en adoptant une approche systématique et disciplinée pour évaluer et améliorer l'efficacité des processus de gestion des risques, de contrôle et de gouvernance. L'Audit interne est géré conformément aux normes internationales pour la pratique professionnelle de l'audit interne (IPPF).

La fonction d'Audit interne est chargée de mener des missions d'audit conformément à son plan annuel d'audit interne, qui est préparé et examiné afin d'aider l'entreprise à atténuer efficacement les risques dans toutes ses activités. Les missions d'audit suivent la méthodologie d'audit décrite dans la charte d'audit interne et le manuel d'audit interne et visent à s'assurer que les filiales se conforment à des processus communs en ce qui concerne leurs activités, leur production industrielle ainsi que leurs normes de consolidation. À la fin de chaque mission d'audit, les auditeurs internes émettent un rapport d'audit qui contient leurs conclusions et recommandations. La Direction exécutive des filiales est responsable de la conception et de la mise en œuvre en temps utile de mesures correctives à l'égard de chacune des conclusions et recommandations de l'audit interne.

La fonction d'audit interne rapporte au Comité d'audit. Le Comité d'audit s'assure que le travail de l'Audit interne est orienté vers les activités et les domaines de risque qu'il juge essentiels. Il veille à ce que la fonction d'audit interne réduise la probabilité de fraude et d'erreur et atténue efficacement les risques

#### ***Supervision et rapport avec les filiales***

Cenergy Holdings est une société holding qui fonctionne de manière décentralisée. Chaque filiale de Cenergy Holdings est responsable de sa performance et de ses résultats. Leur Direction dispose de solides équipes centrales et régionales, elles-mêmes directement responsables dans leurs domaines.

Toutes les sociétés de Cenergy Holdings sont responsables de leur propre organisation, gestion des risques et système de contrôle interne, ceux-ci étant conçus et mis en œuvre en fonction du secteur d'activité, de la localisation géographique et du type de site de production concerné.

Afin d'assurer une cohérence d'approche lorsque des sociétés distinctes traitent de questions similaires et d'optimiser la coordination au sein du réseau des filiales de la société, le Conseil d'administration définit des politiques d'entreprise visant à fournir à la direction locale des sociétés des orientations solides et un cadre opérationnel pour une mise en œuvre et un suivi locaux optimaux.

#### ***Suivi et reporting financier***

Cenergy Holdings s'est doté des procédures aux fins de l'enregistrement et du reporting appropriés des informations financières et non financières. L'objectif consiste à assurer que les informations financières et non financières produites par chaque entité sont homogènes, cohérentes et comparables et que les informations financières consolidées sont justes, fiables et mises à disposition en temps opportun.

Chaque filiale fournit tous les mois un rapport sur l'information financière. Il inclut le bilan, le compte de résultat, l'état des flux de trésorerie ainsi qu'une analyse du fonds de roulement.

Un rapport couvrant chaque segment est présenté au Conseil d'administration. Ce rapport, comparé au budget, fournit des informations financières et non financières, les faits marquants du semestre, les perspectives du segment concerné et constitue un élément clé pour éclairer Cenergy Holdings dans sa prise de décision.

#### ***Conflits d'intérêts***

Conformément à l'article 8 de la Charte de gouvernance d'entreprise, en cas de conflit d'intérêts pour un membre du Conseil, un actionnaire ou une autre société de Cenergy

Holding, le Conseil est tenu d'appliquer les procédures spécifiques de résolution de conflit définies aux articles 7.96 et 7.97 du CSA.

Chaque membre du Conseil et de la Direction exécutive est tenu d'agir sans conflit d'intérêts et de toujours faire passer l'intérêt de la Société avant le sien. Chaque membre du Conseil et de la Direction exécutive est tenu d'organiser ses affaires personnelles et professionnelles de façon à éviter tout conflit d'intérêts direct ou indirect avec la Société.

Tous les membres du Conseil informent le Conseil des conflits d'intérêts dès qu'ils surviennent. Si le conflit d'intérêts revêt un caractère confidentiel, les membres du Conseil s'abstiennent de participer aux discussions et délibérations sur le sujet, conformément à l'article 7.96 du CSA. Si le conflit d'intérêts n'est pas régi par les dispositions du CSA et qu'il implique une transaction ou une relation contractuelle entre la Société et ou une de ses entités associées, d'une part, et un membre du Conseil ou de la Direction exécutive (ou une société ou entité ayant un rapport étroit avec ce membre), d'autre part, ce membre doit informer le Conseil du conflit. Celui-ci est tenu de veiller tout particulièrement à ce que l'approbation de la transaction soit impartiale et motivée par le seul intérêt de la Société.

Dans tous les cas impliquant un conflit d'intérêts non couvert par l'article 7.96 du CSA, il appartient au membre du Conseil concerné par le conflit d'intérêts de juger s'il doit s'abstenir de participer aux délibérations du Conseil et au vote.

Depuis que la Société est cotée en Bourse, le Conseil n'a pas été notifié de transactions ou d'autres relations contractuelles entre Cenergy Holdings et les membres de son Conseil d'administration ayant causé un conflit d'intérêt au sens des articles 7.96 et 7.97 du CSA.

## **Actionnariat**

### **Structure du capital**

Au 31 décembre 2019, le capital social de la Société s'élevait à 117.892.172,38 euros représentés par 190.162.681 actions sans désignation de valeur nominale. Il n'y a pas de capital-action autorisé.

Cenergy Holdings a reçu une notification de transparence datée du 22 décembre 2016 indiquant que Viohalco S.A. détient, directement et indirectement, 81,93% des droits de vote de la société. Viohalco S.A. détient directement 56,77% des droits de vote de la société et 25,16% par l'intermédiaire de sa filiale, Elvalhalcor S.A.

Conformément à l'obligation qui lui incombe en vertu de l'article 14 de la loi belge du 2 mai 2007 relative à la publicité des participations importantes dans les sociétés cotées en bourse, Cenergy Holdings publie le contenu de la notification qu'elle a reçue.

### **Contenu de la notification**

La notification datée du 22 décembre 2016 contient les informations suivantes :

1. Motif de la notification : Acquisition ou cession de titres ou de droits de vote
2. Notification par : Une entreprise mère ou une personne de contrôle
3. Personne soumise à l'obligation de notification :
  - a. Cenergy Holdings S.A. Avenue Marnix 30, 1000 Bruxelles
4. Date de franchissement du seuil : 20 décembre 2016
5. Seuil franchi : 85%

6. Dénominateur : 190.162.681 actions

7. Détails notifiés :

A) Droits de vote	Notification précédente # de droits de vote	Après la transaction			
		# de droits de vote		% de droits de vote	
		Lié à des titres	Pas lié à des titres	Lié à des titres	Pas lié à des titres
Viohalco SA	27.060	107.960.701		56,77%	
Elvalhacor S.A.	-	47.847.093		25,16%	
Subtotal	27.060	155.807.794		81,93%	
<b>TOTAL</b>		<b>155.807.794</b>	<b>0</b>	<b>81,93%</b>	<b>0,00%</b>

Toutes les actions de la Société appartiennent à la même catégorie de titres et sont nominatives ou dématérialisées. Les détenteurs d'actions peuvent à tout moment faire convertir leurs actions nominatives en actions dématérialisées et inversement.

Aucune restriction de transfert d'action n'est prévue dans les statuts de la Société. Toutes les actions sont donc librement transférables. Chaque action accorde au détenteur un droit de vote.

### Restriction des droits de vote

Les statuts de la Société ne comportent aucune restriction quant à l'exercice des droits de vote par les actionnaires à condition que ceux concernés soient admis à l'Assemblée générale et que leurs droits ne soient pas suspendus. Les dispositions pertinentes régissant l'admission d'actionnaires à l'assemblée générale sont définies à l'article 19 des statuts de Cenergy Holdings.

L'article 6.4 des statuts dispose que les actions de la Société sont indivisibles et ne reconnaît qu'un seul détenteur par action. Le Conseil a le droit de suspendre l'exercice de tous les droits liés à des actions détenues conjointement jusqu'à ce qu'un seul représentant des détenteurs conjoints ait été désigné.

### Transparence

Conformément à la loi belge du 2 mai 2007 relative à la publicité des participations importantes dans des émetteurs dont les actions sont admises à la négociation sur un marché réglementé et portant des dispositions diverses (la **Loi sur la transparence**), La Société exige que les personnes physiques et morales qui acquièrent des titres à droit de vote informent la société et l'Autorité des Services et Marchés Financiers (**FSMA**) sur le nombre et le taux des droits de vote qu'elles détiennent, si les droits de votes associés aux titres conférant le droit de vote atteignent 5% ou plus du total des droits de vote existants. Une notification similaire est exigée dans les cas suivants :

- acquisition directe ou indirecte ou cession de titres conférant un droit de vote ou modification de la décomposition des droits de vote, dans les cas où le pourcentage

- des droits de vote attachés aux titres détenus atteint ou dépasse celui de 10%, 15%, 20% et ainsi de suite, par tranches de 5%, du total des droits de vote ;
- première admission des actions de la Société sur un marché réglementé, si les droits de vote attachés aux titres conférant le droit de vote représentent 5% ou plus du total des droits de vote ;
  - conclusion, modification ou résiliation, par des personnes physiques ou morales, d'un accord d'agissement de concert, si le pourcentage des droits de vote faisant l'objet de l'accord ou si le pourcentage des droits de vote détenus par une partie à l'accord, atteint, dépasse ou tombe sous un des seuils visés au paragraphe 1 ou si la nature de l'accord d'agissement de concert est modifié ;
  - franchissement de seuils ou seuils plus stricts de notification ajoutés par les statuts de la Société.

La notification doit avoir lieu dès que possible et au plus tard dans les quatre jours de cotation suivant l'acquisition ou la cession des droits de vote à l'origine de l'arrivée au seuil. La Société doit publier l'information ainsi notifiée dans les trois jours de cotation suivant la réception de la notification.

Lors d'une assemblée des actionnaires de la Société, aucun actionnaire ne peut revendiquer un nombre de votes supérieur à celui lié aux titres ou droits notifiés, conformément à la Loi sur la transparence, avant la date de ladite assemblée, avec certaines exceptions.

Vous trouverez le formulaire avec lequel ces notifications doivent être effectuées et des explications supplémentaires sur le site web de la FSMA ([www.fsma.be](http://www.fsma.be)).

Les droits de vote détenus par les actionnaires majoritaires de la Société sont publiés sur le site Web de Cenergy Holdings ([www.cenergyholdings.com](http://www.cenergyholdings.com)).

Cenergy Holdings n'a pas connaissance de l'existence de quelque accord entre ses actionnaires portant sur le transfert ou l'exercice de droits de vote attachés aux actions de la Société.

### **Politique de distribution et de dividende**

Cenergy Holdings n'a pas d'historique de distribution de dividendes. Aucun dividende n'a été versé aux actionnaires au titre des trois derniers exercices.

La Société prévoit de réinvestir ses bénéfices dans son activité. Cette politique sera réexaminée par le Conseil d'administration en temps voulu et, si la politique évolue, la Société informera le marché en conséquence. Aucune garantie ne peut toutefois être donnée que la Société procédera à des versements de dividendes à l'avenir. Ces versements dépendront d'un certain nombre de facteurs, dont les perspectives de la Société, sa stratégie, ses résultats opérationnels, ses bénéfices, ses besoins de fonds propres, ses excédents de trésorerie, sa situation financière générale, des restrictions contractuelles et d'autres facteurs jugés appropriés par le Conseil d'administration. En raison de ses intérêts et participations dans un certain nombre de filiales et sociétés affiliées, les comptes sociaux de la Société et sa capacité à verser des dividendes dépendent en partie de la perception de dividendes et de distributions de ces filiales et sociétés liées. Le versement de dividendes par ces filiales et sociétés liées dépend de l'existence de bénéfices, flux de trésorerie et réserves distribuables suffisants.

En vertu de la loi belge, le calcul des montants pouvant être distribués aux actionnaires sous la forme de dividendes ou autres doit être déterminé sur la base des états financiers non consolidés de la Société. Conformément à la loi belge sur les entreprises, les statuts de la Société obligent également cette dernière à allouer chaque année au moins 5 % de son bénéfice annuel net à une réserve légale jusqu'à ce qu'elle atteigne au moins 10 % du capital social de la Société. Par conséquent, aucune garantie ne peut être donnée que des dividendes ou des versements similaires seront effectués à l'avenir.

## **Assemblées générales des actionnaires**

### ***1. Assemblées***

L'assemblée annuelle des actionnaires de la Société se tient chaque dernier mardi de mai à 10 heures ou, si le jour est un jour férié légal en Belgique, le jour ouvrable précédent, à la même heure. Elle a lieu à Bruxelles au siège de la Société ou à l'endroit indiqué dans la convocation.

Les autres assemblées des actionnaires doivent se tenir le jour, à l'heure et à l'endroit indiqués dans la convocation. Elles peuvent avoir lieu dans des endroits autres que le siège social de la Société.

Les Assemblées annuelles, spéciales et extraordinaires des actionnaires de la Société peuvent être convoquées par le Conseil d'administration ou le commissaire de la Société ou à la demande d'actionnaires représentant au moins un cinquième (1/5) du capital social de la Société.

### ***2. Quorum et majorités requis pour la modification des statuts***

La modification des statuts de Cenergy Holdings requiert que la majorité du capital soit présente ou représentée et qu'elle soit adoptée à une majorité de 75 % des votes exprimés.

Si le quorum n'est pas atteint, une deuxième assemblée peut être convoquée avec le même ordre du jour. Cette nouvelle assemblée générale est considérée comme ayant atteint le quorum et comme étant valablement convoquée, indépendamment du pourcentage du capital social représenté.



# ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

## 2019



## Sommaire

<b>État consolidé de la situation financière .....</b>	<b>67</b>
<b>Compte de résultat consolidé.....</b>	<b>68</b>
<b>Compte de résultat consolidé et autres éléments du résultat global .....</b>	<b>69</b>
<b>État consolidé des variations des capitaux propres.....</b>	<b>70</b>
<b>État consolidé des flux de trésorerie .....</b>	<b>71</b>
<b>Notes aux états financiers consolidés .....</b>	<b>72</b>
1. Entité qui publie les états financiers .....	72
2. Base de préparation .....	72
3. Monnaie fonctionnelle et de présentation .....	72
4. Recours à des estimations et jugements .....	72
5. Principales méthodes comptables .....	73
6. Changement dans la méthode comptable .....	92
7. Segments opérationnels .....	95
8. Chiffre d'affaires.....	99
9. Produits et charges.....	102
10. Résultat financier net .....	104
11. Résultat par action.....	105
12. Avantages du personnel.....	105
13. Charges liées aux avantages du personnel.....	107
14. Impôt sur le résultat.....	109
15. Stocks.....	112
16. Créances clients et autres débiteurs .....	113
17. Trésorerie et équivalents de trésorerie .....	114
18. Immobilisations corporelles.....	114
19. Contrats de location .....	116
20. Immobilisations incorporelles .....	117
21. Immeubles de placements.....	119
22. Entreprises mises en équivalence.....	120
23. Autres actifs financiers .....	122
24. Instruments dérivés .....	123
25. Capital et réserves.....	125
26. Gestion du capital.....	126
27. Dette.....	127
28. Dettes fournisseurs et autres créditeurs .....	130
29. Subventions publiques.....	131
30. Instruments financiers.....	131
31. Acquisition de filiales.....	142

32.	Cession de filiales .....	143
33.	Liste des filiales .....	144
34.	Activités conjointes .....	145
35.	Engagements .....	145
36.	Passifs éventuels.....	145
37.	Parties liées.....	146
38.	Honoraires du commissaire aux comptes .....	147
39.	Événements postérieurs à la clôture .....	148

## État consolidé de la situation financière

<i>Montants en milliers d'euros</i>		<u>31 décembre 2019</u>	<u>31 décembre 2018*</u>
<b>Actifs</b>	<b>Note</b>		
Immobilisations corporelles	18	422.066	405.330
Actifs au titre du droit d'utilisation	19	5.881	-
Immobilisations incorporelles et goodwill	20	24.773	22.284
Immeubles de placements	21	764	5.837
Entités mises en équivalence	22	34.583	11.929
Autres actifs financiers	23	5.015	4.579
Créances clients et autres débiteurs	16	1.482	1.877
Coûts du contrat	8.E	84	108
Actifs d'impôt différé	14	2.164	3.362
<b>Actifs non courants</b>		<b>496.812</b>	<b>455.306</b>
Stocks	15	228.495	221.105
Créances clients et autres débiteurs	16	112.577	199.648
Actifs sur contrats	8.D	118.573	114.327
Coûts du contrat	8.E	512	1.872
Créances d'impôts		35	95
Instruments dérivés	24	213	1.140
Trésorerie et équivalents de trésorerie	17	90.408	65.203
<b>Actifs courants</b>		<b>550.814</b>	<b>603.390</b>
<b>Total des actifs</b>		<b>1.047.626</b>	<b>1.058.696</b>
<b>Capitaux propres</b>			
Capital social		117.892	117.892
Primes d'émission		58.600	58.600
Réserves	25	34.699	33.273
Bénéfice (Perte) reporté(e)		20.377	(6.784)
<b>Capitaux propres attribuables aux propriétaires de la Société</b>		<b>231.568</b>	<b>202.981</b>
Participations ne donnant pas le contrôle		295	317
<b>Total des capitaux propres</b>		<b>231.862</b>	<b>203.298</b>
<b>Passifs</b>			
Emprunts et dettes financières	27	177.730	173.605
Obligations locatives	19	3.990	1.187
Avantages du personnel	12	5.677	4.320
Subventions	29	14.006	14.655
Dettes fournisseurs et autres créditeurs	28	2.170	4.233
Passifs d'impôt différé	14	22.985	16.781
Passifs sur contrats	8.D	7.543	-
<b>Passifs non courants</b>		<b>234.100</b>	<b>214.781</b>
Emprunts et dettes financières	27	320.827	363.402
Obligations locatives	19	1.768	452
Dettes fournisseurs et autres créditeurs	28	213.794	209.587
Passifs sur contrats	8.D	43.528	62.147
Impôt exigible		18	86
Instruments dérivés	24	1.728	4.944
<b>Passifs courants</b>		<b>581.663</b>	<b>640.618</b>
<b>Total des passifs</b>		<b>815.763</b>	<b>855.399</b>
<b>Total des capitaux propres et passifs</b>		<b>1.047.626</b>	<b>1.058.696</b>

\* Cenergy Holdings a initialement appliqué la norme IFRS 16 au 1<sup>er</sup> janvier 2019. Conformément aux dispositions transitoires choisies, les informations comparatives ne sont pas retraitées. Voir Note 6.

Les notes aux pages 72 à 148 font partie intégrante des présents états financiers consolidés.

## Compte de résultat consolidé

Montants en milliers d'euros

	Note	<u>Pour l'exercice clos le 31 décembre</u>	
		<u>2019</u>	<u>2018*</u>
<b>Chiffre d'affaires</b>	8	958.016	963.797
Coût des ventes	9.C	(859.502)	(894.553)
<b>Marge Brute</b>		<b>98.514</b>	<b>69.244</b>
Autres produits	9.A	8.095	4.526
Frais de commercialisation et de distribution	9.C	(16.237)	(16.288)
Charges administratives	9.C	(24.044)	(20.775)
Reprise des pertes de valeur /(perte de valeur) sur créances et actifs sur contrat	30C.1	(1.511)	280
Autres charges	9.B	(3.301)	(4.722)
<b>Résultat opérationnel</b>		<b>61.517</b>	<b>32.265</b>
Produits financiers	10	42	890
Charges financières	10	(34.667)	(33.101)
<b>Résultat financier net</b>		<b>(34.626)</b>	<b>(32.211)</b>
Quote-part dans le résultat des entités mises en équivalence, nette d'impôt	22	1.600	654
<b>Résultat avant impôt</b>		<b>28.492</b>	<b>708</b>
Impôt sur le résultat	14	(8.315)	6.180
<b>Bénéfice des activités poursuivies</b>		<b>20.177</b>	<b>6.888</b>
<b>Résultat attribuable aux:</b>			
Propriétaires de la Société		20.189	6.861
Participations ne donnant pas le contrôle		(12)	27
		<b>20.177</b>	<b>6.888</b>
<b>Résultat par action (en euro)</b>			
Résultat de base et dilué	11	0,10617	0,03608

\*Cenergy Holdings a initialement appliqué la norme IFRS 16 au 1<sup>er</sup> janvier 2019. Conformément aux dispositions transitoires choisies, les informations comparatives ne sont pas retraitées. Voir Note 6.

Les notes aux pages 72 à 148 font partie intégrante des présents états financiers consolidés.

## Compte de résultat consolidé et autres éléments du résultat global

<i>Montants en milliers d'euros</i>	Note	<b>Pour l'exercice clos le 31 décembre</b>	
		<b><u>2019</u></b>	<b><u>2018*</u></b>
<b>Bénéfice des activités poursuivies</b>		20.177	6.888
<b><u>Éléments qui ne seront jamais reclassés en résultat</u></b>			
Réévaluation du passif au titre des prestations définies	12	(1.372)	156
Variations de la juste valeur des instruments de capitaux propres à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	23	7.650	-
Part des autres éléments du résultat global des entreprises associées comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence	22	(17)	-
Impôt lié		525	(65)
		<b>6.786</b>	<b>92</b>
<b><u>Éléments qui sont ou peuvent être reclassés en résultat</u></b>			
Écarts de conversion		1.117	(1.151)
Couvertures de flux de trésorerie - partie efficace des variations de la juste valeur		(1.235)	(2.040)
Couvertures de flux de trésorerie - reclassées en résultat		2.040	(544)
Impôt lié		(293)	753
		<b>1.628</b>	<b>(2.982)</b>
<b>Résultat global total après impôt</b>		<b>28.590</b>	<b>3.997</b>
<b>Résultat global total attribuable aux:</b>			
Propriétaires de la Société		28.612	3.969
Participations ne donnant pas le contrôle		(22)	28
		<b>28.590</b>	<b>3.997</b>

*\*Cenergy Holdings a initialement appliqué la norme IFRS 16 au 1<sup>er</sup> janvier 2019. Conformément aux dispositions transitoires choisies, les informations comparatives ne sont pas retraitées. Voir Note 6.*

Les notes aux pages 72 à 148 font partie intégrante des présents états financiers consolidés.

### État consolidé des variations des capitaux propres

Montants en milliers d'euros	Note	Capital social	Primes d'émission	Réserve de conversion	Autres réserves	Bénéfice (Perte) reporté(e)	Total	Participations ne donnant pas le contrôle	Total des capitaux propres
<b>Solde au 1er janvier 2019</b>		<b>117.892</b>	<b>58.600</b>	<b>(18.676)</b>	<b>51.950</b>	<b>(6.784)</b>	<b>202.981</b>	<b>317</b>	<b>203.298</b>
<b>Résultat global total</b>									
Résultat de la période		-	-	-	-	20.189	<b>20.189</b>	(12)	<b>20.177</b>
Autres éléments du résultat global		-	-	1.124	8.164	(864)	<b>8.424</b>	(10)	<b>8.414</b>
<b>Résultat global total</b>		<b>-</b>	<b>-</b>	<b>1.124</b>	<b>8.164</b>	<b>19.325</b>	<b>28.612</b>	<b>(22)</b>	<b>28.590</b>
<b>Transactions avec les propriétaires de la société</b>									
<b>Contributions et distributions</b>									
Transfert de réserves		-	-	-	(7.600)	7.600	-	-	-
<b>Total contributions et distributions</b>		<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>(7.600)</b>	<b>7.600</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
<b>Variation dans les niveaux de participations</b>									
Acquisition d'une filiale (opération de contrôle conjoint)	31	-	-	-	-	(26)	<b>(26)</b>	-	<b>(26)</b>
Vente d'une filiale		-	-	-	(263)	263	-	-	-
<b>Total variation dans les niveaux de participations</b>		<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>(263)</b>	<b>237</b>	<b>(26)</b>	<b>-</b>	<b>(26)</b>
<b>Total des transactions avec les propriétaires de la Société</b>		<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>(7.862)</b>	<b>7.836</b>	<b>(26)</b>	<b>-</b>	<b>(26)</b>
<b>Solde au 31 décembre 2019</b>		<b>117.892</b>	<b>58.600</b>	<b>(17.552)</b>	<b>52.251</b>	<b>20.377</b>	<b>231.568</b>	<b>295</b>	<b>231.862</b>
<b>Montants en milliers d'euros</b>									
<b>Solde au 1er janvier 2018</b>		<b>117.892</b>	<b>58.600</b>	<b>(17.525)</b>	<b>53.117</b>	<b>(12.150)</b>	<b>199.933</b>	<b>289</b>	<b>200.222</b>
Incidence d'une modification de convention comptable		-	-	-	-	(920)	<b>(920)</b>	()	<b>(921)</b>
<b>Solde ajusté au 1er janvier 2018*</b>		<b>117.892</b>	<b>58.600</b>	<b>(17.525)</b>	<b>53.117</b>	<b>(13.071)</b>	<b>199.012</b>	<b>288</b>	<b>199.301</b>
<b>Résultat global total</b>									
Résultat de la période		-	-	-	-	6.861	<b>6.861</b>	27	<b>6.888</b>
Autres éléments du résultat global		-	-	(1.151)	(1.833)	92	<b>(2.892)</b>	2	<b>(2.890)</b>
<b>Résultat global total</b>		<b>-</b>	<b>-</b>	<b>(1.151)</b>	<b>(1.833)</b>	<b>6.953</b>	<b>3.969</b>	<b>28</b>	<b>3.997</b>
<b>Transactions avec les propriétaires de la société</b>									
Transfert de réserves		-	-	-	666	(666)	-	-	-
<b>Total des transactions avec les propriétaires de la Société</b>		<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>666</b>	<b>(666)</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
<b>Solde au 31 décembre 2018</b>		<b>117.892</b>	<b>58.600</b>	<b>(18.676)</b>	<b>51.950</b>	<b>(6.784)</b>	<b>202.981</b>	<b>317</b>	<b>203.298</b>

\*Cenergy Holdings a initialement appliqué la norme IFRS 16 au 1er janvier 2019. Conformément aux dispositions transitoires choisies, les informations comparatives ne sont pas retraitées. Voir Note 6.

Les notes aux pages 72 à 148 font partie intégrante des présents états financiers consolidés.

### État consolidé des flux de trésorerie

<i>Montants en milliers d'euros</i>	Note	Pour l'exercice clos le 31 décembre	
		<u>2019</u>	<u>2018*</u>
<b>Flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles</b>			
Résultat net de la période		20.177	6.888
<i>Ajustements pour:</i>			
- Impôt sur le résultat		8.315	(6.180)
- Amortissement	18, 19, 21	25.197	22.620
- Perte de valeur	21	2.696	1.617
- Amortissement des subventions	29	(736)	(781)
- (Reprise de) pertes de valeur sur immobilisations corporelles et immeubles de placements	9	(10)	-
- Résultat financier net	10	34.626	32.211
- Part dans le résultat des entités mises en équivalence, nette d'impôt	22	(1.600)	(654)
- (Gain) / perte sur la vente d'immobilisations corporelles	9	377	(30)
- Perte de valeur sur immobilisations	9	137	35
- (Gain) sur la vente de filiales	9	(3.630)	-
- (Gain) / perte sur instruments dérivés		(1.484)	1.717
- (Reprise de) / Perte de valeur sur créances et actifs sur contrat	30.C.1	1.511	(280)
- (Reprise) / Dépréciation des stocks		262	1.024
		<u>85.835</u>	<u>58.186</u>
Changements dans :			
- Stocks		(10.615)	(35.877)
- Créances clients et autres débiteurs		73.803	(60.667)
- Dettes fournisseurs et autres créditeurs		6.842	23.135
- Actifs sur contrats		(4.246)	(49.161)
- Passifs sur contrats		(11.076)	57.423
- Coûts du contrat		1.384	(769)
- Avantages du personnel		(15)	204
Flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles		<u>141.910</u>	<u>(7.526)</u>
Intérêts versés		(31.711)	(32.172)
Impôt sur le résultat payé		(300)	(1.254)
<b>Trésorerie nette provenant des / (-) affectée aux activités opérationnelles</b>		<b><u>109.898</u></b>	<b><u>(40.952)</u></b>
<b>Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement</b>			
Acquisition d'immobilisations corporelles		(51.276)	(45.387)
Acquisition d'actifs incorporels	20	(4.224)	(4.851)
Produits des subventions	29	169	-
Produits de cession d'immobilisations		1.030	32
Cession de filiales, nette des liquidités cédées		6.629	-
Acquisition de filiale, nette de la trésorerie acquise		(23)	-
Dividendes reçus	22	498	230
Intérêts reçus		13	90
Acquisition d'actifs financiers		(1)	(1)
<b>Trésorerie nette affectée aux activités d'investissement</b>		<b><u>(47.185)</u></b>	<b><u>(49.888)</u></b>
<b>Flux de trésorerie liés aux activités de financement</b>			
Produits de nouveaux emprunts	27	62.930	137.593
Remboursement d'emprunts	27	(98.909)	(51.079)
Paiement des obligations locatives	27	(1.066)	(613)
<b>Trésorerie nette provenant des activités de financement</b>		<b><u>(37.045)</u></b>	<b><u>85.901</u></b>
<b>Augmentation (diminution) nette de trésorerie et équivalents de trésorerie</b>		<b><u>25.669</u></b>	<b><u>(4.940)</u></b>
Trésorerie et équivalents de trésorerie au 1er janvier		65.203	69.443
Effet de la variation des cours de change sur les liquidités détenues		(463)	700
<b>Trésorerie et équivalents de trésorerie au 31 décembre</b>	17	<b><u>90.408</u></b>	<b><u>65.203</u></b>

\*Cenergy Holdings a initialement appliqué la norme IFRS 16 au 1<sup>er</sup> janvier 2019. Conformément aux dispositions transitoires choisies, les informations comparatives ne sont pas retraitées. Voir Note 6.

Les notes aux pages 72 à 148 font partie intégrante des présents états financiers consolidés.

## Notes aux états financiers consolidés

### 1. Entité qui publie les états financiers

Cenergy Holdings S.A. (ci-après « la Société » ou « Cenergy Holdings S.A. ») est une société à responsabilité limitée de droit belge. Le siège social de la société est sis 30, Avenue Marnix, 1000 Bruxelles - Belgique. Les états financiers consolidés de la Société incluent ceux de la Société et ceux de ses filiales (lesdites sociétés étant désignées ci-après, collectivement, « Cenergy Holdings » ou « le Groupe »), ainsi que les participations détenues par Cenergy Holdings dans des entreprises associées comptabilisée selon la méthode de la mise en équivalence.

Cenergy Holdings est une holding, qui détient des participations dans 11 filiales. Les filiales de Cenergy Holdings, qui exploitent des sites de production en Grèce, Bulgarie et Roumanie, sont spécialisées dans la fabrication de tubes d'acier et de câbles. Ses actions sont cotées sur le marché Euronext Brussels depuis décembre 2016 et, en cotation secondaire, à la Bourse d'Athènes (sous le sigle "CENER"). L'adresse Internet de la Société où figurent les états financiers consolidés est : [www.cenergyholdings.com](http://www.cenergyholdings.com).

Cenergy Holdings est une filiale de Viohalco S.A. (81,93 % des droits de vote). Viohalco S.A. (« Viohalco ») est la société holding basée en Belgique dont les filiales sont spécialisées dans la fabrication de produits en aluminium, en cuivre et en acier, de câbles et de tubes d'acier ainsi que dans le développement d'innovations technologiques.

### 2. Base de préparation

#### Déclaration de conformité

Les états financiers consolidés ont été préparés par la direction conformément aux normes internationales d'information financière (IFRS) telles qu'adoptées par l'Union européenne et autorisés à être publiés par le Conseil d'administration de la Société le 18 mars 2020.

Le détail des méthodes comptables de la société est présenté dans la Note 5.

#### Base de préparation

Les états financiers consolidés ont été préparés conformément au principe du coût historique, à l'exception des actifs et passifs suivants qui sont évalués alternativement à chaque date de clôture des états financiers.

- Instruments dérivés détenus à des fins de couverture (juste valeur) ;
- Actifs financiers évalués à la juste valeur par le biais du résultat net (juste valeur);
- Passif net au titre de prestations définies (valeur actualisée de l'obligation).

### 3. Monnaie fonctionnelle et de présentation

La monnaie fonctionnelle et de présentation de la Société est l'euro. Tous les montants mentionnés dans les états financiers consolidés ont été arrondis au millier le plus proche, sauf mention contraire. De ce fait, suite à l'arrondi, les chiffres présentés comme totaux dans certains tableaux peuvent ne pas être des agrégations arithmétiques des chiffres qui les précèdent.

### 4. Recours à des estimations et jugements

Lors de la préparation des états financiers selon les normes IFRS, la Direction est appelée à émettre des jugements, à recourir à des estimations et à formuler des hypothèses qui affectent la mise en œuvre



des méthodes comptables de Cenergy Holdings et les valeurs comptables des actifs, des passifs, des revenus et des dépenses. Les résultats réels pourraient différer de ces estimations.

Les estimations et les jugements de la Direction sont périodiquement revus. Les éventuelles révisions sont constatées de manière prospective.

L'information sur les incertitudes liées aux jugements, aux hypothèses et aux estimations qui présentent un risque important d'entraîner des ajustements matériels des valeurs comptables des actifs et des passifs du prochain exercice est incluse aux notes suivantes :

- Note 8 – Comptabilisation du chiffre d'affaires
- Note 12 – Évaluation des obligations au titre des prestations définies : principales hypothèses actuarielles ;
- Note 14 – Comptabilisation d'actifs d'impôt différé, disponibilité de bénéfices imposables futurs pouvant être utilisés pour le report de pertes fiscales;
- Note 16 – Recouvrabilité d'une créance échue d'un ancien client au Moyen Orient ;
- Note 20 – Test de dépréciation : hypothèses clés sous-jacentes sur les montants recouvrables ;
- Note 30.C1 – Évaluation des pertes de crédit attendues sur créances clients et actifs sur contrats : hypothèses clés dans la détermination des taux de perte.

## 5. Principales méthodes comptables

Les principes comptables décrits ci-dessous ont été appliqués de manière uniforme à toutes les périodes présentées dans les présents états financiers consolidés et ont également été appliqués de manière uniforme par Cenergy Holdings, ses filiales et ses entités mises en équivalence, à l'exception des modifications mentionnées à la Note 6.

### 5.1 Base de la Consolidation

#### (a) Regroupements d'entreprises

L'acquisition de filiales est comptabilisée au moyen du mode d'acquisition à la date d'acquisition, c'est-à-dire, à la date à laquelle le contrôle est transféré à Cenergy Holdings. Afin d'évaluer le contrôle, Cenergy Holdings tient compte des droits de vote importants susceptibles d'être exercés.

Cenergy Holdings évalue le goodwill à la date d'acquisition, comme suit :

- à la juste valeur de la contrepartie payée, plus
- la valeur de toute participation ne donnant pas le contrôle dans la filiale acquise, moins
- la juste valeur des actifs et passifs identifiables repris.

Tout goodwill fait l'objet d'un test de dépréciation annuel. Tout bénéfice réalisé sur une acquisition à des conditions avantageuses est immédiatement comptabilisé dans le compte de résultat consolidé. Toutes les dépenses directement liées à l'acquisition sont directement comptabilisées dans l'état consolidé de la situation financière. Toute contrepartie éventuelle est comptabilisée à sa juste valeur à la date d'acquisition.

#### (b) Transactions sous contrôle commun

Un regroupement d'entreprises dans lequel toutes les entités regroupées ou activités sont contrôlées in fine par la même partie ou les mêmes parties tant avant qu'après le regroupement, et ce contrôle n'est pas temporaire, est une transaction sous contrôle commun. Le Groupe a choisi de comptabiliser ces transactions sous contrôle commun à la valeur comptable (base de report). Les actifs nets identifiables acquis ne sont pas évalués à la juste valeur, mais comptabilisés à leur valeur comptable ; Les actifs incorporels et les passifs éventuels ne sont comptabilisés que dans la mesure où ils ont été comptabilisés avant le regroupement d'entreprises conformément aux normes IFRS applicables. Toute différence entre la contrepartie payée et le capital de l'entreprise acquise est présentée dans les résultats non distribués dans les capitaux propres. Les coûts de transaction sont passés en charges à mesure qu'ils sont engagés.

(c) Filiales

Les filiales sont des entités contrôlées par Cenergy Holdings. Cenergy Holdings contrôle une entité lorsqu'elle est exposée à, ou a des droits sur, des rendements variables résultant de son implication dans l'entité et est en mesure d'affecter ces rendements par le biais de son pouvoir sur l'entité. Les états financiers des filiales sont inclus dans les états financiers consolidés à compter de la date du début du contrôle jusqu'à la date de la fin du contrôle.

(d) Participations ne donnant pas le contrôle

Les participations ne donnant pas le contrôle sont évaluées à la juste valeur ou au prorata des actifs nets identifiables de l'entreprise acquise à la date d'acquisition. Cette évaluation est effectuée séparément pour chaque acquisition.

Les modifications de la participation de Cenergy Holdings dans une filiale qui n'entraînent pas une perte de contrôle sont comptabilisées comme des transactions portant sur les capitaux propres.

(e) Perte du contrôle

Lorsque Cenergy Holdings perd le contrôle d'une filiale, les actifs et les passifs de celle-ci sont décomptabilisés, ainsi que toute participation ne donnant pas le contrôle. Tout profit ou perte qui en résulte est comptabilisé en résultat net. Tout intérêt conservé dans l'ancienne filiale est évalué à sa juste valeur à la date de la perte du contrôle.

(f) Entreprises associées

Les entreprises associées sont les entités dans lesquelles Cenergy Holdings exerce une influence notable, sans toutefois exercer de contrôle ou de contrôle conjoint sur les politiques financières et opérationnelles. C'est généralement le cas lorsque Cenergy Holdings détient entre 20 % et 50 % des droits de vote. Les participations dans des entreprises associées sont comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence (voir (h) ci-après), après leur comptabilisation initiale au coût.

(g) Arrangements conjoints

Selon les normes IFRS 11, les intérêts dans des partenariats sont classés en activités conjointes ou en coentreprises. La classification dépend des droits et obligations contractuels de chaque investisseur, plutôt que de la structure juridique du partenariat.

*Activités conjointes*

Cenergy Holdings comptabilise son droit direct sur les actifs, les passifs, les produits et les charges d'activités conjointes, ainsi que sa quote-part des actifs, des passifs, des produits et des charges détenus ou engagés conjointement. Celles-ci ont été intégrées aux états financiers sous les rubriques appropriées.

*Coentreprises*

Une coentreprise est un partenariat dans lequel Cenergy Holdings exerce un contrôle conjoint, aux termes duquel Cenergy Holdings détient des droits sur les actifs nets du partenariat, plutôt que des droits sur ses actifs et des obligations pour ses passifs.

Les participations dans des coentreprises sont comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence (voir (h) ci-dessous), après avoir été initialement comptabilisées au coût dans le bilan consolidé.

(h) Méthode de la mise en équivalence

Selon la méthode de la comptabilisation par mise en équivalence, les intérêts sont initialement comptabilisés au coût et ajustés par la suite pour comptabiliser la quote-part de Cenergy Holdings des bénéfices ou pertes de l'acquisition, en résultat, et la quote-part de Cenergy Holdings dans les autres éléments du résultat global de l'entreprise détenue en autres éléments du résultat global, jusqu'à la date à laquelle l'influence notable ou le contrôle conjoint cesse. Les dividendes reçus ou à recevoir

d'entreprises associées et de coentreprises sont comptabilisés en réduction de la valeur comptable de la participation.

Lorsque la quote-part revenant à Cenergy Holdings des pertes dans un placement comptabilisé selon la méthode de la mise en équivalence est égale ou supérieure à sa participation dans l'entité, Cenergy Holdings ne comptabilise pas de pertes supplémentaires, sauf si elle a contracté des obligations ou effectué des paiements pour le compte de l'autre entité.

Les participations de Cenergy Holdings dans des entités mise en équivalence ne comprennent que des participations dans des entreprises associées.

(i) Transactions éliminées en consolidation

Les soldes et les transactions intra-groupe, ainsi que tous les produits et charges non réalisés résultant de transactions intra-groupe, sont éliminés. Les gains non réalisés résultant d'opérations avec des entités mises en équivalence sont éliminés de l'investissement à hauteur de la participation du Groupe dans l'entité. Les pertes non réalisées sont éliminées de la même manière que les gains non réalisés, mais uniquement dans la mesure où elles ne sont pas représentatives d'une perte de valeur.

## 5.2 Monnaies étrangères

(a) Transactions en monnaies étrangères

Les transactions en monnaies étrangères sont converties dans les monnaies fonctionnelles respectives des entités de Cenergy Holdings aux cours de change en vigueur aux dates des opérations en question.

Les actifs et les passifs monétaires libellés en devises sont convertis dans la monnaie fonctionnelle au cours de change à la date de clôture. Les actifs et les passifs non monétaires qui sont évalués à la juste valeur en monnaies étrangères sont convertis dans la monnaie fonctionnelle au cours de change à la date où la juste valeur a été déterminée. Les écarts de change sont classés et comptabilisés en gain ou perte dans le compte de résultat consolidé en fonction de la nature de l'élément associé dans l'état consolidé de la situation financière.

Les éléments non monétaires libellés en monnaies étrangères qui sont évalués en fonction du coût historique sont convertis au cours de change à la date de la transaction.

Les écarts de change résultant de la conversion des couvertures de flux de trésorerie pour leur partie efficace et les investissements dans des instruments de capitaux propres comptabilisés à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global sont comptabilisés dans les autres éléments du résultat global.

(b) Activités à l'étranger

Les actifs et passifs des activités à l'étranger, y compris le goodwill et les ajustements à la juste valeur provenant d'acquisitions, sont convertis en euros au cours de change de la date des états financiers. Les revenus et dépenses des activités à l'étranger sont convertis en euros au cours de change en vigueur à la date de la transaction. Le taux moyen pour la période est jugé approprié.

Les écarts de change sont comptabilisés dans le résultat global en différences de conversion, sauf si l'écart de change est affecté aux participations ne donnant pas le contrôle.

## 5.3 Chiffre d'affaires

Cenergy Holdings comptabilise les produits des principales sources suivantes :

- Vente de produits
- Projets d'énergie
  - Projets de tubes d'acier, c'est-à-dire, pipelines personnalisés, onshore et offshore, produits pour des applications sur la base des cahiers des charges des clients.
  - Projets de câbles, c'est-à-dire, câbles de haute technologie, personnalisés, souterrains et sous-marins et systèmes de câbles clés en main pour la transmissions et la distribution d'électricité et de données.

- Prestation de services

Le chiffre d'affaires est évalué sur la base de la contrepartie spécifiée dans le contrat conclu avec le client et exclut les montants recouverts pour le compte de tiers. Cenergy Holdings comptabilise la vente lorsqu'elle transfère le contrôle d'un produit ou service au client.

La contrepartie peut varier en raison des remises commerciales, de rabais de volume, de retours ou autres éléments similaires. En fonction du type de contrepartie variable, il est appliqué la méthode la plus appropriée pour évaluer cette contrepartie variable.

#### *Vente de produits*

Cenergy Holdings vend des sections structurelles creuses destinées au secteur de la construction, des câbles électriques, des câbles de télécommunications, des câbles et fils émaillés et des matières premières.

En ce qui concerne la vente de produits, le chiffre d'affaires est comptabilisé au moment où le contrôle des biens vendus est transféré.

Le moment du transfert du contrôle survient généralement lorsque les marchandises ont été expédiées chez le client, sauf indication contraire dans les termes du contrat. Les clauses des contrats conclus avec les clients sont stipulées selon les Incoterms.

Le chiffre d'affaires comptabilisé à un moment donné est facturé en même temps qu'il est comptabilisé ou dans un délai bref après sa comptabilisation. La créance est comptabilisée lorsque le contrôle est transféré au client étant donné que ce moment représente celui auquel le droit à la contrepartie devient inconditionnel.

#### *Projets d'énergie*

Le Groupe produit et vend des produits personnalisés aux clients pour des projets énergétiques.

Dans le secteur des câbles, les filiales de Cenergy Holdings produisent et vendent également des systèmes de câbles « clé en main », c'est-à-dire, fournissent et installent des systèmes de câbles complets.

Conformément aux clauses des contrats et en raison du degré élevé de personnalisation, ces produits ne présentent pas de possibilité d'utilisation alternative, étant donné qu'ils sont produits sur la base du cahier des charges du client. En même temps, il existe un droit exécutoire à un paiement au titre de la prestation effectuée jusqu'à la date considérée si le contrat est résilié par le client ou une autre partie pour des raisons autres que la non-exécution de la prestation promise par Cenergy Holdings. Le chiffre d'affaires de ces projets, par conséquent, est comptabilisé au fil du temps.

Concernant les obligations de prestation distinctes identifiées, il est appliqué la méthode la plus appropriée pour évaluer le degré d'avancement. Les méthodes utilisées sont les suivantes :

- Pour les obligations de performance liées à la production de produits personnalisés, selon le type de contrat concerné, les méthodes d'évaluation du degré d'avancement s'appuient sur :
  - i. Le délai de production réalisé, c'est-à-dire, le ratio entre le temps passé à la production et la durée totale programmée de la production. Cette méthode est utilisée pour les câbles sous-marins produits en longues longueurs continues, étant donné que la production de ce type de produits s'étend normalement sur une période importante et, de ce fait, les obligations de prestation sont respectées lorsque le délai de production expire.
  - ii. La quantité de tourets de câble ou de tubes d'acier fabriqués et testés par rapport à la quantité totale à produire conformément au contrat. Cette méthode est utilisée pour les câbles terrestres et les tubes d'acier personnalisés, dès lors que la production de ces produits est réalisée par lots et, de ce fait, les obligations de prestation

concernées sont respectées lorsque certains lots des quantités convenues sont produits.

- Pour les phases d'installation des projets clé en main du secteur des câbles, la méthode de mesure du degré d'avancement est basée sur l'évaluation des résultats obtenus ou des étapes importantes franchies, sur la base d'une définition claire, tels que le transport ou les mètres de câbles installés. Lorsque les étapes sont utilisées comme méthode pour mesurer le degré d'avancement, ces étapes décrivent fidèlement les performances.

La Direction estime que ces méthodes évaluent de façon appropriée la mesure dans laquelle une obligation de prestation est remplie, selon l'IFRS 15.

Le moment de la comptabilisation du produit, des facturations et des recouvrements d'espèces résulte en créances sur comptes facturés, créances non facturées (actifs sur contrat) et acomptes versés par le client (passifs sur contrat). Ces actifs et passifs sur contrats sont repris dans l'état consolidé de la situation financière, aux lignes « Actifs sur contrats » et « Passifs sur contrats ». Pour les produits et services dont le chiffre d'affaires est comptabilisé au fur et à mesure, les montants sont facturés au fur et à mesure que le travail progresse conformément aux clauses contractuelles convenues ou bien lorsque sont réalisées des étapes contractuelles importantes ou encore à la livraison et réception finales des articles fabriqués.

En général, la facturation est réalisée à la suite de la comptabilisation du produit, pour les produits et services personnalisés exécutés au fur et à mesure et résultant en actifs sur contrats. Toutefois, si les acomptes des clients sont reçus avant la comptabilisation de la vente, ils sont comptabilisés comme des passifs sur contrat.

Il n'est pas considéré que les contrats de projets énergétiques passés avec des clients ont une composante de financement importante, car la période entre la constatation du chiffre d'affaires et les paiements intermédiaires est inférieure à un an.

#### *Prestation de services*

Cenergy Holdings comptabilise la vente de services au prorata de l'état d'avancement de la transaction à la date de clôture. L'état d'avancement est évalué en fonction des sondages effectués sur les travaux.

Les services fournis par Cenergy Holdings sont principalement liés aux produits vendus par ses filiales et comprennent principalement :

- service d'assistance technique pour le traitement des métaux ;
- conception et ingénierie d'applications personnalisées ;
- services de supervision ;
- services d'installation ;
- réparations et remplacements.

Tous les éléments ci-dessus, lorsqu'ils sont liés à des projets énergétiques, sont comptabilisés dans le chiffre d'affaires des Câbles ou des Tubes d'acier, selon leur segment.

Si le client n'est pas tenu de payer les services avant la fin des prestations, un actif sur contrat est comptabilisé sur la période au cours de laquelle les services sont exécutés, ce qui représente le droit à une contrepartie pour les services rendus à ce jour. Ces actifs sur contrats sont présentés dans l'état consolidé de la situation financière à la ligne « actifs sur contrats ».

#### *Coûts des contrats*

Cenergy Holdings comptabilise les coûts incrémentaux liés à l'obtention de contrats avec des clients et les coûts encourus au titre de l'exécution des contrats conclus avec les clients directement associés aux contrats en tant qu'actif, s'il est estimé que ces coûts sont recouvrables. Les coûts incrémentaux

d'obtention de contrats sont des coûts engagés pour obtenir un contrat avec un client qui n'aurait pas été engagés si le contrat n'avait pas été obtenu.

Les coûts d'exécution ne sont capitalisés que s'ils génèrent ou améliorent des ressources qui seront utilisées pour satisfaire à des obligations de performance dans le futur.

Les actifs générés par les coûts liés aux contrats sont amortis soit selon la méthode de l'amortissement linéaire sur une période déterminée en fonction de la durée estimée du contrat, soit en fonction de la partie des revenus comptabilisés au cours de l'exécution du contrat correspondant.

Les coûts incrémentaux liés à l'obtention des contrats sont comptabilisés en charges si la période d'amortissement des actifs est d'un an ou moins.

#### 5.4 Avantages du personnel

##### (a) Avantages du personnel à court terme

Les avantages du personnel à court terme sont dépensés au fur et à mesure que la prestation concernée est octroyée. Un passif est comptabilisé pour la somme à payer si Cenergy Holdings et ses filiales ont une obligation légale ou implicite d'effectuer le paiement de cette somme, au titre de services prestés par les employés et si cette obligation peut être estimée de façon fiable.

##### (b) Régimes à cotisations définies

Les régimes à cotisations définies sont les régimes portant sur la période après que l'employé ait cessé ses fonctions au sein de l'entreprise et durant laquelle Cenergy Holdings paie une somme définie à une entité juridique tierce, sans autre obligation. Le coût provisionné des programmes à cotisations définies est comptabilisé comme dépense dans la période durant laquelle le service est presté.

##### (c) Régimes à prestations définies

L'obligation nette de Cenergy Holdings au titre des régimes à prestations définies est calculée séparément pour chaque régime en estimant le montant des avantages futurs gagnés par les employés au cours de la période considérée et des périodes précédentes, en actualisant ce montant et en déduisant la juste valeur des actifs du régime. Le taux d'actualisation est basé sur des obligations de sociétés de premier rang libellées dans la devise dans laquelle les avantages seront versés.

Le calcul des obligations au titre des prestations définies est effectué chaque année par un actuaire qualifié selon la méthode des unités de crédit projetées.

Les réévaluations du passif net au titre des prestations définies, qui comprennent les gains et pertes actuariels, sont immédiatement comptabilisées dans les autres éléments du résultat global. Cenergy Holdings détermine la charge d'intérêts nette sur le passif net au titre des prestations définies pour la période en appliquant le taux d'actualisation utilisé pour évaluer l'obligation au titre des prestations définies au début de la période annuelle au passif net au titre des prestations définies, en tenant compte de tout changement du passif net au titre des prestations définies au cours de la période, résultant des contributions et des paiements de prestations. Les intérêts débiteurs nets et les autres charges liées aux régimes à prestations définies sont comptabilisés en résultat net.

Lorsque les avantages d'un régime sont modifiés ou qu'un régime est réduit, le changement résultant de l'avantage lié aux services passés ou au gain ou perte lié à la réduction est comptabilisé immédiatement en résultat net.

Cenergy Holdings comptabilise des gains et des pertes au titre de la liquidation d'un régime à prestations définies au moment où la liquidation se produit.

##### (d) Indemnités de cessation d'emploi

Les indemnités de fin de contrat de travail sont comptabilisées en charges à la première des deux dates suivantes : date à laquelle Cenergy Holdings ne peut plus retirer son offre d'indemnités et celle où

Cenergy Holdings comptabilise ces coûts de restructuration. S'il n'est pas prévu que les indemnités soient intégralement réglées dans les 12 mois après la date de clôture des états financiers, elles sont actualisées.

### 5.5 Subventions publiques

Les subventions publiques sont comptabilisées à leur juste valeur lorsque Cenergy Holdings obtient l'assurance raisonnable que la subvention sera effectivement reçue et que cette même entité respectera toutes les modalités stipulées.

Les subventions publiques afférentes à des dépenses sont reportées et reconnues par le biais du compte de résultat afin qu'elles correspondent aux dépenses qu'elles serviront à couvrir.

Les subventions publiques relatives à l'acquisition d'immobilisations corporelles sont comptabilisées en passifs non courants en tant que subventions publiques différées. Elles sont portées au compte de résultat selon la méthode linéaire (ligne "Autres produits") sur la durée d'utilité de l'actif.

### 5.6 Produits financiers et charges financières

Les produits financiers et charges financières de Cenergy Holdings comprennent essentiellement :

- les produits d'intérêts;
- les charges d'intérêts;
- les dividendes perçus;
- les gains et pertes de change sur prêts et dépôts.

Les dividendes sont comptabilisés en résultat à la date à laquelle le droit de recevoir le paiement est établi.

Les produits ou charges d'intérêts sont comptabilisées selon la méthode des taux d'intérêts effectifs.

Le « taux d'intérêt effectif » est le taux qui actualise exactement les sorties ou entrées de trésorerie futures estimées sur la durée de vie attendue de l'instrument financier pour :

- la valeur comptable brute de l'actif financier ; ou
- le coût amorti du passif financier.

Dans le calcul des produits et charges d'intérêts, le taux d'intérêt effectif est appliqué à la valeur comptable brute de l'actif ou au coût amorti du passif financier.

### 5.7 Impôt sur le résultat

L'impôt sur le résultat comprend l'impôt exigible et l'impôt différé. Il est comptabilisé en résultat, sauf dans la mesure où il est lié à un regroupement d'entreprises ou à des éléments comptabilisés directement dans les capitaux propres ou dans les autres éléments du résultat global.

#### A. Impôt exigible

L'impôt exigible comprend l'impôt estimé à payer ou à recevoir sur le résultat imposable de l'exercice et tout ajustement de l'impôt à payer ou à recevoir relatifs aux exercices précédents. Il est déterminé en appliquant les taux d'imposition en vigueur à la date de clôture des états financiers. L'impôt exigible inclut également l'impôt qui provient de la déclaration de dividendes.

Les actifs et passifs d'impôts exigibles ne sont compensés que si certains critères sont remplis.

#### B. Impôt différé

L'impôt différé est reconnu pour les différences temporelles entre les valeurs comptables des actifs et passifs dans l'état de la situation financière et les valeurs calculées sur une base fiscale.

L'impôt différé n'est pas comptabilisé pour :

- des différences temporelles liées à la comptabilisation initiale des actifs et des passifs pour une transaction autre qu'un regroupement d'entreprises et qui n'affecte ni le bénéfice comptable ni le bénéfice fiscal;
- des différences temporelles liées à des participations dans des filiales, des entreprises associées et des coentreprises dans la mesure où Cenergy Holdings est capable de contrôler le moment de la reprise des différences temporelles et s'il est probable qu'elles ne soient pas reprises dans un avenir prévisible ; et
- des différences temporelles imposables provenant de la comptabilisation initiale du goodwill.

Les actifs d'impôts différés sont comptabilisés pour les pertes fiscales non utilisées, les crédits d'impôts non utilisés et les différences temporelles déductibles dans la mesure où il est probable que des bénéfices imposables seront disponibles pour les utiliser. Les actifs d'impôts différés sont révisés à chaque clôture et sont réduits dans la mesure où il n'est plus probable que l'avantage fiscal puisse se réaliser ; ces réductions sont reprises si la probabilité de bénéfices imposables futurs s'accroît.

Les actifs d'impôts différés non comptabilisés sont révisés à chaque clôture des états financiers et comptabilisés dans la mesure où il devient probable que des bénéfices imposables seront disponibles pour les utiliser.

Les montants d'impôts différés sont évalués aux taux d'impôt attendu dans la période où l'actif d'impôt sera recouvré sur la base des taux d'impôt en vigueur à la date de clôture.

L'évaluation des impôts différés reflète les conséquences fiscales qui découleraient de la façon par laquelle Cenergy Holdings prévoit, à la date de clôture, de recouvrer ou de payer la valeur comptable de ses actifs et passifs.

Les actifs et les passifs d'impôts différés ne sont compensés que s'il existe un droit juridiquement exécutoire de compenser les actifs et passifs d'impôts exigible et les actifs et passifs d'impôts différés concernent des impôts prélevés par la même autorité fiscale.

### 5.8 Stocks

Les stocks sont évalués au plus faible du coût et de la valeur nette de réalisation. Le coût est déterminé en appliquant la méthode du coût moyen pondéré et se compose du coût de production et de conversion, ainsi que de toutes les charges directes nécessaires pour mettre les stocks dans leur état actuel. La valeur nette de réalisation est estimée sur la base du prix de vente actuel des stocks dans le cours normal de l'activité, déduction faite des frais de vente, si un tel cas de figure se produit.

La dépréciation des stocks pour refléter la valeur nette de réalisation, ainsi que toutes reprises, sont comptabilisées en coût des ventes dans la période au cours de laquelle elle survient.

### 5.9 Immobilisations corporelles

#### A. Comptabilisation et évaluation

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, déduction faite des amortissements cumulés et pertes de valeur. Le coût d'acquisition comprend l'ensemble des dépenses directement liées à l'acquisition ou à la construction de l'actif. Les coûts de construction des actifs immobilisés comprennent le coût de la main d'œuvre directe, des matériaux et tout autre coût liés à leur mise en service ainsi que les charges d'emprunt.

Les dépenses ultérieures ne sont capitalisées que s'il est probable que les avantages économiques futurs associés à ces dépenses iront à Cenergy Holdings. Les coûts de réparation et d'entretien sont comptabilisés au compte de résultat consolidé lorsqu'ils sont encourus.

En cas de cession d'une immobilisation corporelle, toute différence entre le prix reçu et la valeur comptable de l'actif est comptabilisée au compte de résultat à la rubrique « Autres produits (charges) opérationnels ».

Les charges d'emprunt liées à la construction d'actifs immobilisés sont portées à l'actif jusqu'à



l'achèvement de la construction.

### B. Amortissements

L'amortissement est calculé de manière à répartir le coût des immobilisations corporelles, déduction faite de leurs valeurs résiduelles estimées en utilisant la méthode linéaire sur leur durée d'utilité estimée et est généralement comptabilisé au compte de résultat. Les terrains ne sont pas amortis.

Bâtiments administratifs	20-50 ans
Usines	33-50 ans
Machinerie lourde	12-40 ans
Machines légères	8-18 ans
Mobilier	4-10 ans
Autres équipements	4-12 ans
Moyens de transport	4-10 ans

Les méthodes d'amortissement, les durées d'utilité et les valeurs résiduelles sont revues à chaque date de clôture et ajustées si nécessaire.

### C. Reclassification en immeuble de placements

Lorsque l'utilisation d'un immeuble passe de propriété occupée par le propriétaire à un immeuble de placements, l'immeuble est reclassé en conséquence.

L'élément est reclassé à sa valeur comptable nette à la date de reclassification, qui devient son coût présumé aux fins de la comptabilisation ultérieure.

### D. Reclassification en actifs détenus en vue de la vente

Les actifs non courants et les groupes d'actifs destinés à être cédés sont comptabilisés comme détenus en vue de la vente si leur valeur comptable sera recouvrée principalement par leur vente plutôt que par leur utilisation continue.

## 5.10 Immobilisations incorporelles

### A. Comptabilisation et évaluation

Recherche et développement : les dépenses relatives aux activités de recherche sont comptabilisées au compte de résultat lorsqu'elles sont encourues. Les frais de développement ne sont inscrits à l'actif que si la dépense peut être évaluée de manière fiable, le produit ou le processus est techniquement et commercialement viable, les bénéfices économiques futurs sont probables et que Cenergy Holdings a l'intention et dispose de ressources suffisantes pour achever le développement, et utiliser ou vendre l'actif. Dans le cas contraire, ils sont comptabilisés en résultat lorsqu'ils sont encourus. Après la comptabilisation initiale, les frais de développement sont évalués au coût d'acquisition diminué des amortissements cumulés et des éventuelles pertes de valeur.

Logiciels : les licences de logiciels sont comptabilisées à leur coût d'acquisition diminué des amortissements cumulés. Ces actifs sont amortis selon la méthode linéaire sur leur durée d'utilité estimée qui varie entre 3 et 5 ans. Les frais liés à leur entretien sont comptabilisés en charges dans l'exercice où ils sont encourus.

Autres actifs incorporels : Les autres actifs incorporels, y compris les relations clientèle, les brevets et les marques commerciales, qui sont acquis par Cenergy Holdings ont une durée de vie finie, sont évalués à leur coût diminué des amortissements cumulés et du cumul des pertes de valeur. Les autres actifs incorporels qui ont une durée de vie indéterminée sont évalués à leur coût déduction faite des réductions de valeur cumulées.

### B. Dépenses ultérieures

Les dépenses ultérieures ne sont portées à l'actif que lorsqu'elles augmentent les avantages économiques futurs de l'actif auquel elles se rapportent. Toutes les autres dépenses, y compris celles

liées à un goodwill ou des marques générées en interne, sont comptabilisées au compte de résultat lorsqu'elles sont encourues.

#### C. Amortissement et durée d'utilité

L'amortissement est la prise en charge en compte de résultat du coût des actifs immobilisés incorporels diminués de leurs valeurs résiduelles. Il est calculé en utilisant la méthode linéaire sur la durée d'utilité estimée des actifs et est comptabilisé en compte de résultat. Le goodwill et les autres actifs incorporels avec des durées d'utilité indéfinies ne sont pas amortis.

Les durées d'utilité estimées pour la période actuelle et les périodes de référence sont les suivantes :

- Marques de commerce et licences 10 - 15 ans
- Logiciels 3 - 5 ans

Les immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéterminée ne sont pas amorties mais font l'objet d'un test de perte de valeur annuel.

Les méthodes d'amortissement, les durées d'utilité et les valeurs résiduelles sont revues à chaque date de clôture et ajustées si nécessaire.

#### 5.11 Immeubles de placements

Les immeubles de placements, y compris les terrains, appartiennent à Cenergy Holdings, soit pour la collecte des loyers ou pour la plus-value du capital et ne sont pas utilisés à des fins propres. Les immeubles de placements sont présentés à leur coût historique, déduction faite de l'amortissement. Lorsque les valeurs comptables des immeubles de placements excèdent leur valeur recouvrable, la perte de valeur est directement comptabilisée comme une charge au résultat. Les reprises de pertes de valeur déjà constatées sont également reconnues dans le compte de résultat. Les terrains ne sont pas amortis. Les immeubles sont amortis selon la méthode linéaire.

#### 5.12 Trésorerie et équivalents de trésorerie

Aux fins de la présentation dans l'état des flux de trésorerie, la trésorerie et les équivalents de trésorerie incluent les liquidités ainsi que les dépôts bancaires à vue.

#### 5.13 Dépréciation

##### A. Actifs financiers non dérivés

*Instruments financiers et actifs sur contrats (méthode applicable à compter du 1er janvier 2018)*

Cenergy Holdings comptabilise des corrections de valeur pour pertes au titre des pertes sur créances attendues sur :

- les actifs financiers évalués au coût amorti ; et
- les actifs sur contrats.

Les charges pour perte de valeur sur les créances clients et les actifs sur contrats sont toujours évalués à un montant égal aux pertes de crédit attendues sur la durée de vie. Les pertes de crédit attendues sur la durée de vie sont des pertes de crédit attendues résultant de tous les événements de défaillance possibles sur la durée de vie attendue d'un instrument financier.

Cenergy Holdings considère qu'un actif financier est défaillant lorsqu'il est peu probable que l'emprunteur s'acquitte intégralement de ses obligations de crédit, sans que les sociétés de Cenergy Holdings aient recours à des mesures telles que la réalisation d'un titre de sûreté (si nécessaire).

La période maximale prise en compte lors de l'estimation des pertes de crédit attendues est la période contractuelle maximale au cours de laquelle les sociétés de Cenergy Holdings sont exposées au risque

de crédit.

*Evaluation des pertes de crédit attendues*

Les pertes de crédit attendues sont une estimation des pertes de crédit pondérée en fonction des probabilités. Les pertes de crédit sont mesurées en tant que valeur actuelle de toutes les insuffisances de trésorerie (c'est-à-dire la différence entre les flux de trésorerie dus à l'entité conformément au contrat et les flux de trésorerie que le Groupe s'attend à recevoir). Les pertes de crédit attendues sont actualisées au taux d'intérêt effectif de l'actif financier.

*Présentation dans l'état de la situation financière d'une correction de valeur pour pertes de crédit attendues*

Les charges pour pertes de valeur sur actifs financiers évaluées au coût amorti sont déduites de la valeur comptable brute des actifs.

Les charges pour pertes de valeur liées aux clients et autres débiteurs, y compris les actifs sur contrats, sont enregistrées séparément en résultat dans les autres éléments du résultat global.

*Réduction pour perte de valeur*

La valeur comptable brute d'un actif financier est sortie du bilan lorsque Cenergy Holdings ne peut raisonnablement pas espérer recouvrer un actif financier en totalité ou en partie. Les filiales de Cenergy Holdings évaluent individuellement le moment et le montant de la perte de valeur pour déterminer s'il existe une attente raisonnable de recouvrement. Cenergy Holdings ne s'attend à aucun recouvrement significatif du montant sorti du bilan. Toutefois, les actifs financiers qui ont été sortis du bilan pourraient toujours faire l'objet de mesures de recouvrement conformément aux procédures du groupe en la matière.

**B. Actifs non financiers**

À chaque date de clôture des états financiers, Cenergy Holdings examine les valeurs comptables de ses actifs non financiers (autres que les stocks et les passifs d'impôts différés), afin de déterminer toute indication de perte de valeur. Dans l'éventualité de l'existence d'une telle indication, le montant recouvrable de l'actif sera estimé. Le goodwill et les immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéterminée font l'objet d'un test de perte de valeur annuel.

Il conviendra, afin de procéder au test de perte de valeur, que les actifs soient regroupés dans la plus petite catégorie d'actifs possible qui génère des rentrées de fonds provenant d'un usage permanent, lesquelles sont en grande partie indépendantes des rentrées de fonds d'autres actifs ou d'unités génératrices de trésorerie (UGT). Les écarts d'acquisition résultant d'un regroupement d'entreprises sont alloués à des UGT ou à des groupes d'UGT qui devraient bénéficier des synergies du regroupement.

La valeur recouvrable d'un actif ou d'une UGT est le montant le plus élevé entre valeur d'utilité et juste valeur, déduction faite du coût des ventes. Pour apprécier la valeur d'utilité, les flux de trésorerie futurs estimés sont actualisés au taux, avant impôt, qui reflète l'appréciation courante du marché de la valeur temps de l'argent et des risques spécifiques à l'actif ou à l'UGT.

Une perte de valeur est comptabilisée si la valeur comptable d'un actif ou de l'UGT est supérieure à sa valeur recouvrable estimée.

Les pertes de valeur sont comptabilisées en résultat dans la rubrique « autres charges ». Elles sont d'abord affectées à la réduction de la valeur comptable de tout goodwill affecté à l'UGT, puis à la réduction des valeurs comptables au prorata des autres actifs de l'UGT.

Une perte de valeur liée au goodwill ne peut pas être reprise. Pour les autres actifs, une perte de valeur n'est reprise que dans la mesure où la valeur comptable de l'actif ne dépasse pas la valeur comptable qui aurait été déterminée, déduction faite de l'amortissement, si aucune perte de valeur n'avait été comptabilisée.

#### 5.14 Contrats de locations

Les méthodes applicables en 2018 sont décrites dans les comptes consolidés 2018 de la Société, que le lecteur trouvera sur le site web de la Société. Les politiques reprises dans la présente section sont celles applicables à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019. Les changements de méthode comptable dus à l'application de la norme IFRS 16 sont présentés à la Note 6.

À compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019, à la date de conclusion d'un contrat, le Groupe apprécie si celui-ci est ou contient un contrat de location. Un contrat est ou contient un contrat de location s'il confère le droit de contrôler l'utilisation d'un bien déterminé pour un certain temps moyennant une contrepartie. Pour évaluer si un contrat confère le droit de contrôler l'utilisation d'un bien déterminé, le Groupe utilise la définition du contrat de location de la norme IFRS 16.

##### Comptabilisation des contrats de location en tant que preneur

Les entreprises de Cenergy Holdings louent divers bureaux, entrepôts, machines et véhicules. Les contrats de location sont habituellement conclus pour des périodes fixes d'1 à 5 ans. Les termes de location sont négociés au cas-par-cas et comportent une large gamme de termes et conditions différents.

Cenergy Holdings comptabilise un droit d'utilisation de l'actif loué et une obligation locative, à la date du début de la location. Le droit d'utilisation de l'actif loué est initialement évalué au coût. Celui-ci inclut le montant initial de l'obligation locative ajusté en tenant compte des paiements de location effectués au moment ou avant la date du début de la location, majoré des coûts initiaux directs engagés et d'une estimation des coûts à engager lors du démantèlement et de l'enlèvement de l'actif sous-jacent ou lors de la remise en état de l'actif sous-jacent ou du site où il se trouve, déduction faite des avantages incitatifs à la location reçus.

Par la suite, ils sont évalués au coût déduction faite des amortissements cumulés et pertes de valeur, et ajustés en vue de la réévaluation de l'obligation locative. Le droit d'utilisation de l'actif loué est amorti selon la méthode linéaire depuis la date du début de la location jusqu'à la fin de celle-ci, à moins que la location ne transfère au Groupe la propriété de l'actif sous-jacent à la fin de la location ou que le coût du droit d'utilisation sur l'actif loué ne reflète le fait que le Groupe exercera une option d'achat. Dans ce cas, le droit d'utilisation sur l'actif loué sera amorti au fil de la durée d'utilité de l'actif sous-jacent qui est déterminée de la même façon que celle des propriétés et des équipements.

L'obligation locative est initialement évaluée à la valeur actualisée des paiements de loyers suivants :

- paiements fixes (y compris les paiements fixes en substance), déduction faite des avantages incitatifs à la location à recevoir
- les paiements de loyers variables qui sont fonction d'un indice ou d'un taux
- les sommes que le preneur d'attend à devoir payer au titre de garanties de valeur résiduelle
- le prix d'exercice de l'option d'achat que le preneur a la certitude raisonnable d'exercer, et
- les pénalités exigées en cas de résiliation du contrat de location, si la durée du contrat de location reflète l'exercice par le preneur de l'option de résiliation du contrat de location.

Ces paiements sont réduits à concurrence du taux d'intérêt implicite du contrat de location ou, si ce taux ne peut pas être facilement déterminé, au taux d'emprunt marginal de la composante incluse à l'accord de location. En général, Cenergy Holdings utilise son taux d'emprunt marginal en tant que taux d'actualisation.

Il s'agit du taux que le preneur, c'est-à-dire, chacune des filiales de Cenergy Holdings, aurait à verser à la date de début de la location pour un emprunt de durée similaire et avec une garantie similaire, pour obtenir un actif de valeur similaire au droit d'utilisation de l'actif, dans un environnement économique similaire.

L'obligation locative est ultérieurement augmentée par les charges d'intérêts sur l'obligation locative et réduite en fonction des paiements de loyers effectués. Elle est réévaluée s'il survient un changement qui n'est pas comptabilisé comme contrat de location séparé, lorsqu'il y a un changement dans les paiements de loyers futurs en raison d'une variation de l'indice ou de taux, un changement dans le

montant estimé devant être payé au titre d'une garantie de valeur résiduelle, et de changements dans l'estimation de savoir si une option d'achat ou de prolongation est raisonnablement certaine d'être exercée ou si une option de résiliation est raisonnablement certaine de ne pas être exercée.

Cenergy Holdings a choisi de ne pas séparer les composantes non-locatives des composantes locatives.

Les obligations locatives et le droit d'utiliser l'actif sont présentés séparément dans l'état de la situation financière.

Cenergy Holdings a choisi de présenter les intérêts versés au titre des obligations locatives dans l'état consolidé des flux de trésorerie, à la ligne « intérêts versés » des activités opérationnelles.

### **Contrats de location à court terme et contrats de location de biens de faible valeur**

Les paiements associés à des contrats de location à court terme et des contrats de location de biens de faible valeurs sont directement comptabilisés comme dépense dans le compte de résultat. Les contrats de location à court terme sont des locations dont la durée est de 12 mois ou moins. Les biens de faible valeur incluent l'équipement informatique, de petits éléments d'équipement de bureau et autre.

Les entreprises de Cenergy Holdings louent des bureaux d'administration et des entrepôts via la société faitière Viohalco SA/NV et d'autres entreprises liées. Aucun contrat de location de bureaux d'administration et d'entrepôts ne contient de clause de pénalité au titre de la résiliation anticipée et tous ces contrats peuvent être résiliés à tout moment. C'est pourquoi, tous les contrats interentreprises portant sur les bureaux d'administration et les entrepôts sont considérés comme étant des contrats à court terme et Cenergy Holdings comptabilise les paiements de location les concernant comme une dépense directe tout au long de la durée de la location.

#### *Produit de location*

Le produit de location est comptabilisé en tant qu'autre produit, selon la méthode linéaire, sur la durée de location. Les avantages incitatifs à la location reçus sont comptabilisés en tant que partie du produit total de la location, sur la durée de location.

## **5.15 Instruments financiers**

### **A. Comptabilisation et évaluation initiale**

Les créances clients sont initialement comptabilisées à leur valeur d'origine. Tous les autres actifs et passifs financiers sont initialement constatés lorsque Cenergy Holdings devient partie aux dispositions contractuelles de l'instrument.

Un actif financier (sauf s'il s'agit d'une créance client sans élément de financement significatif qui est initialement mesurés au prix de transaction) sont initialement évalués à la juste valeur, plus, pour un élément non comptabilisé à la juste valeur par le biais du résultat net, les coûts de transaction directement attribuables à son acquisition. Une créance client sans élément de financement significatif est initialement évaluée au prix de transaction.

### **B. Classification et évaluation ultérieure**

#### Actifs financiers

Lors de la comptabilisation initiale, un actif financier est classé comme évalué au coût amorti, à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global – instrument de dette, à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global – titre de capitaux propres, ou à la juste valeur par le biais du compte de résultat.

Les actifs financiers ne sont pas reclassés après leur comptabilisation initiale, sauf si Cenergy Holdings modifie son modèle économique de gestion des actifs financiers. Dans ce cas, tous les actifs financiers concernés sont reclassés le premier jour de la première période de reporting qui suit le changement de modèle économique.

Un actif financier est évalué au coût amorti s'il remplit les deux conditions suivantes et s'il n'est pas désigné à la juste valeur par le biais du résultat net :

- Il est détenu dans un modèle économique dont l'objectif est de détenir des actifs pour collecter des flux de trésorerie contractuels ; et
- ses conditions contractuelles donnent lieu, à des dates déterminées, à des flux de trésorerie constitués uniquement de remboursements de principal et d'intérêts sur le principal restant dû.

Un placement dans une dette est évalué à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global s'il remplit les deux conditions suivantes et s'il n'est pas désigné à la juste valeur par le biais du résultat net :

- il est détenu dans un modèle économique dont l'objectif est atteint à la fois par la collecte de flux de trésorerie contractuels et par la vente d'actifs financiers ; et
- ses conditions contractuelles donnent lieu, à des dates déterminées, à des flux de trésorerie constitués uniquement de remboursements de principal et d'intérêts sur le principal restant dû.

Lors de la comptabilisation initiale d'un titre de capitaux propres qui n'est pas détenu à des fins de transaction, Cenergy Holdings peut irrévocablement choisir de présenter les variations ultérieures de la juste valeur du titre dans les autres éléments du résultat global. Ce choix est effectué investissement par investissement.

Tous les actifs financiers (à l'exception des dérivés détenus à des fins de couverture) qui ne sont pas classés comme évalués au coût amorti ou à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global, comme décrit ci-dessus sont évalués à la juste valeur par le biais du compte de résultat. Lors de la comptabilisation initiale, Cenergy Holdings peut désigner de manière irrévocable un actif financier qui répond par ailleurs aux critères d'évaluation au coût amorti, à la juste valeur ou à la juste valeur par le biais du résultat net si cela élimine ou réduit de manière significative une non-concordance comptable qui se produirait autrement.

#### *Actifs financiers - Évaluation du modèle économique*

Cenergy Holdings évalue l'objectif du modèle économique dans lequel un actif financier est détenu au niveau d'un portefeuille, car il reflète le mieux la manière dont l'entreprise est gérée et dont les informations sont fournies à la direction. Les transferts d'actifs financiers à des tiers dans le cadre d'opérations non éligibles à la décomptabilisation ne sont pas considérés comme des ventes à cette fin, ce qui est cohérent avec la comptabilisation continue des actifs par le Groupe.

#### *Actifs financiers - Déterminer si les flux de trésorerie contractuels sont uniquement des remboursements de principal et des versements d'intérêts :*

Aux fins de la présente évaluation, le « principal » est défini comme la juste valeur de l'actif financier lors de la comptabilisation initiale. Les « intérêts » sont définis comme une contrepartie de la valeur temps de l'argent et du risque de crédit associé au principal restant dû pendant une période donnée, ainsi qu'à d'autres risques et coûts de prêt de base (tels que le risque de liquidité et les frais administratifs), tout en ajoutant une marge bénéficiaire. Pour déterminer si les flux de trésorerie contractuels correspondent uniquement à des remboursements de capital et des versements d'intérêts, Cenergy Holdings prend en compte les conditions contractuelles de l'instrument. Cela inclut d'évaluer si l'actif financier contient une durée contractuelle susceptible de modifier le calendrier ou le montant des flux de trésorerie contractuels de telle sorte qu'il ne remplisse pas cette condition. Lors de cette évaluation, Cenergy Holdings prend en compte :

- des événements éventuels qui modifieraient le montant ou le calendrier des flux de trésorerie;
- les conditions susceptibles d'ajuster le taux contractuel du coupon, y compris les caractéristiques de taux variable ;
- les clauses de remboursement anticipé et de prolongation; et
- les conditions qui limitent les recours pour obtenir les flux de trésorerie d'actifs déterminés

(par exemple, actif financier garanti par une sureté réelle).

*Actifs financiers – Évaluation ultérieure et gains et pertes :*

<b>Actif financier à sa juste valeur par le biais du compte de résultat</b>	Ces actifs sont ultérieurement évalués à la juste valeur. Les gains et pertes nets, y compris les revenus d'intérêts et de dividendes, sont comptabilisés en résultat.
<b>Actifs financiers au coût amorti</b>	Ces actifs sont ultérieurement évalués au coût amorti en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif. Le coût amorti est diminué des pertes de valeur. Les produits d'intérêts, les gains et pertes de change et les pertes de valeur sont comptabilisés en résultat net. Tout profit ou toute perte de décomptabilisation est comptabilisé en résultat.
<b>Instruments de dette à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global</b>	Ces actifs sont ultérieurement évalués à la juste valeur. Les produits d'intérêts calculés selon la méthode des intérêts effectifs, les gains et pertes de change et les pertes de valeur sont comptabilisés en résultat net. Les autres gains et pertes nets sont comptabilisés dans les autres éléments du résultat global. Lors de la décomptabilisation, les gains et les pertes cumulés dans les autres éléments du résultat global sont reclassés en résultat.
<b>Instruments de capitaux propres à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global</b>	Ces actifs sont ultérieurement évalués à la juste valeur. Les dividendes sont comptabilisés comme revenu dans le résultat sauf si le dividende représente clairement un recouvrement d'une partie du coût de l'investissement. Les autres profits et pertes nets sont comptabilisés dans les autres éléments du résultat global et ne sont jamais reclassés en résultat.

Passifs financiers

Les passifs financiers sont classés comme étant évalués au coût amorti.

Tous les passifs financiers (à l'exception des dérivés détenus à des fins de couverture) sont ultérieurement évalués au coût amorti en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif. Les intérêts débiteurs et les gains et pertes de change sont comptabilisés en compte de résultat. Tout profit ou toute perte de décomptabilisation est aussi comptabilisé en compte de résultat.

**C. Décomptabilisation**

Actifs financiers

Cenergy Holdings décomptabilise un actif financier lorsque

- les droits contractuels sur les flux de trésorerie liés à l'actif financier arrivent à expiration, ou
- transfère les droits de recevoir les flux de trésorerie contractuels dans une transaction
  - o dans laquelle la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété de l'actif financier sont transférés ou
  - o dans laquelle Cenergy Holdings ne transfère ni ne conserve la quasi-totalité des risques et avantages de la propriété et ne conserve pas le contrôle de l'actif financier.

Cenergy Holdings conclut des transactions par lesquelles elle transfère des actifs comptabilisés dans son état de situation financière, mais conserve la totalité ou la quasi-totalité des risques et avantages liés aux actifs transférés. Dans ces cas, les actifs transférés ne sont pas décomptabilisés.

Passifs financiers

Cenergy Holdings décomptabilise un passif financier lorsque ses obligations contractuelles sont acquittées, annulées ou expirent. Cenergy Holdings décomptabilise également un passif financier lorsque ses conditions sont modifiées et que les flux de trésorerie du passif modifié sont sensiblement différents, auquel cas un nouveau passif financier basé sur les conditions modifiées est comptabilisé à la juste valeur.

Lors de la décomptabilisation d'un passif financier, la différence entre la valeur comptable éteinte et la contrepartie payée (y compris les actifs non monétaires transférés ou les passifs repris) est

comptabilisée en résultat net.

#### **D. Compensation**

Les actifs et les passifs financiers sont compensés et le montant net présenté dans l'état consolidé de la situation financière lorsque, et seulement lorsque, Cenergy Holdings dispose actuellement d'un droit juridiquement exécutoire de procéder à la compensation des montants et a l'intention de les régler soit sur une base nette, soit de procéder à une compensation, de réaliser l'actif et de régler le passif simultanément.

#### **E. Instruments dérivés et comptabilité de couverture**

Cenergy Holdings a choisi de ne pas adopter les dispositions de la norme IFRS 9 concernant la comptabilité de couverture et de continuer à appliquer la norme IAS 39.

Cenergy Holdings détient des instruments financiers dérivés désignés comme juste valeur ou couverture de flux de trésorerie. Les produits dérivés sont utilisés pour couvrir les risques découlant des variations des prix des métaux, des fluctuations des cours de change et des taux d'intérêt sur les emprunts.

Les dérivés sont initialement évalués à la juste valeur; tous les coûts de transaction directement imputables sont comptabilisés en résultat au moment où ils sont engagés. Après la comptabilisation initiale, les dérivés sont évalués à la juste valeur et les variations de celle-ci sont généralement comptabilisées en résultat, sauf si l'instrument est éligible à la comptabilité de couverture de flux de trésorerie.

##### Couverture de juste valeur

Les dérivés sont désignés comme couvertures de juste valeur lorsque l'exposition aux variations de la juste valeur d'un actif ou d'un passif financier comptabilisé est couverte.

Les variations de la juste valeur des dérivés désignés et qualifiés de couverture de juste valeur sont comptabilisées dans l'état consolidé du compte de résultat, ainsi que de toute variation de la juste valeur de l'actif ou du passif couvert attribuable au risque couvert.

##### Couverture de flux de trésorerie

La partie efficace de la variation de la juste valeur des dérivés désignés en tant que couverture de flux de trésorerie est comptabilisée dans les autres éléments du résultat global dans la « Réserve de couverture ». Toute proportion inefficace est immédiatement comptabilisée en résultat.

Les montants comptabilisés dans la « Réserve de couverture » sont reclassés dans l'état du résultat net consolidé lorsque les éléments couverts affectent le résultat net.

Lorsqu'un élément de couverture arrive à échéance ou est vendu ou lorsque la couverture ne répond plus aux critères de la comptabilité de couverture, la comptabilité de couverture est abandonnée de manière prospective, les montants enregistrés dans la « Réserve de couverture », les profits et les pertes comptabilisés dans le poste « Capitaux propres » restent en tant que réserve et sont reclassés en résultat (perte ou gain) lorsque l'actif couvert influe sur le résultat. En cas de couverture d'une transaction future prévue qui ne devrait plus se produire, les montants comptabilisés dans la « Réserve de couverture » sont reclassés en résultat.

Les sociétés de Cenergy Holdings examinent l'efficacité des couvertures de flux de trésorerie à la création (de manière prospective) en comparant les conditions critiques de l'instrument de couverture avec les conditions critiques de l'élément couvert, puis à chaque date de clôture (rétrospectivement), l'efficacité de la couverture de flux de trésorerie est examinée en appliquant la méthode de compensation en dollars sur une base cumulative.

#### **5.16 Capital social**

Les capitaux propres sont composés d'actions ordinaires.

Les coûts accessoires directement attribuables à l'émission d'actions ordinaires sont comptabilisés en



déduction des capitaux propres. L'impôt sur le résultat lié aux coûts de transaction d'une transaction sur capitaux propres est comptabilisé en capitaux propres (voir Note 5.7).

#### 5.17 Provisions

Les provisions sont évaluées en actualisant les flux de trésorerie futurs attendus à un taux avant impôt. Le taux d'actualisation utilisé pour déterminer la valeur actualisée reflète les appréciations actuelles du marché de la valeur temps de l'argent et les risques spécifiques à ce passif.

Des provisions sont enregistrées dans les cas suivants :

- i. il existe une obligation juridique ou implicite résultant d'événements antérieurs ;
- ii. il est probable qu'un paiement soit effectué pour régler l'obligation ;
- iii. le montant du paiement en question peut être estimé de manière fiable.

Les provisions pour affaires en attente de décision judiciaire sont comptabilisées lorsque les probabilités qu'une obligation concernant ce litige existe sont élevées et qu'un paiement est probable.

Les provisions pour assurance de garantie sont comptabilisées lorsque le produit est vendu et conformément à l'expérience historique (probabilité selon laquelle les produits vendus sont susceptibles de devoir être remplacés). L'estimation initiale des coûts liés à la garantie est revue tous les ans.

Les provisions pour restructuration ne sont comptabilisées que lorsque Cenergy Holdings a une obligation implicite, ce qui est le cas lorsqu'un plan formel détaillé identifie l'activité ou la part d'activité concernée, le site et le nombre d'employés touchés, une estimation détaillée des coûts associés, et un calendrier adéquat, et les employés touchés sont notifiés des principales caractéristiques du plan.

Une provision pour contrats déficitaires est évaluée à la valeur actuelle la plus faible entre le coût attendu de la résiliation et le coût de l'exécution du contrat. Avant d'établir la provision, Cenergy Holdings comptabilise toute perte de valeur des actifs associés au contrat.

#### 5.18 Résultat par action

Cenergy Holdings présente les résultats de base et dilués par action. Le résultat par action simple est calculé en divisant le résultat net attribuable aux détenteurs d'actions ordinaires de la Société par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation à chaque période.

Le résultat par action dilué est défini en corrigeant le résultat attribuable aux détenteurs d'actions ordinaires et le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation en prenant compte de l'impact d'une éventuelle conversion de toutes les obligations convertibles et stock-options distribuées au personnel.

#### 5.19 Résultat opérationnel

Le résultat opérationnel est le résultat généré par les activités principales productrices de revenus de Cenergy Holdings, ainsi que par les autres produits et charges liés aux activités opérationnelles. Le résultat opérationnel exclut le résultat financier net, la quote-part du bénéfice des sociétés mises en équivalence et les impôts sur le résultat.

#### 5.20 Évaluation de la juste valeur

La « juste valeur » est le prix qui serait reçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif lors d'une transaction normale entre des intervenants du marché à la date d'évaluation en principal ou, en son absence, sur le marché le plus avantageux sur lequel Cenergy Holdings a accès à cette date. La juste valeur d'un passif reflète son risque de non-exécution.

Un certain nombre de méthodes comptables et d'informations de Cenergy Holdings exigent l'évaluation de la juste valeur des actifs et des passifs financiers et non financiers.

Lorsqu'il en existe un, Cenergy Holdings évalue la juste valeur d'un instrument à l'aide du prix indiqué

sur un marché actif pour cet instrument. Un marché est considéré comme « actif » si les transactions relatives à l'actif ou au passif sont effectuées avec une fréquence et un volume suffisants pour fournir des informations sur les prix de manière continue.

S'il n'y a pas de prix coté sur un marché actif, Cenergy Holdings utilise des techniques d'évaluation qui maximisent l'utilisation de données observables pertinentes et minimisent l'utilisation de données non observables. La technique d'évaluation choisie intègre tous les facteurs que les acteurs du marché prennent en compte dans la détermination du prix d'une transaction.

Si un actif ou un passif évalué à la juste valeur a un prix acheteur et un prix vendeur, Cenergy Holdings évalue les actifs et les positions acheteur au prix acheteur, et les dettes et les positions courtes au prix du vendeur.

La meilleure preuve de la juste valeur d'un instrument financier lors de la comptabilisation initiale est normalement le prix de la transaction - c'est-à-dire la juste valeur de la contrepartie donnée ou reçue. Si Cenergy Holdings détermine que la juste valeur lors de la comptabilisation initiale diffère du prix de transaction et que la juste valeur n'est attestée ni par un prix coté sur un marché actif pour un actif ou un passif identique, ni dans le cas d'une technique d'évaluation pour laquelle toute donnée non observable est jugée non significative par rapport à l'évaluation, l'instrument financier est initialement évalué à la juste valeur, ajustée pour différer la différence entre la juste valeur lors de la comptabilisation initiale et le prix de transaction. Par la suite, cette différence est comptabilisée en résultat sur une base appropriée sur la durée de vie de l'instrument, mais au plus tard lorsque l'évaluation est entièrement étayée par des données de marché observables ou lorsque la transaction est liquidée.

#### 5.21 Nouvelles normes, amendements aux normes et interprétations

Un certain nombre de normes nouvelles ou modifiées sont devenues applicables pour l'exercice courant et les exercices à venir. Cenergy Holdings a dû modifier ses méthodes comptables et procéder à des ajustements rétrospectifs en raison de l'adoption de la norme IFRS 16 Contrats de location.

L'incidence de l'adoption de la norme sur les contrats de location et les nouvelles méthodes comptables sont présentées ci-après. Les autres normes mentionnées ci-dessous n'ont aucune incidence sur les méthodes comptables de Cenergy Holdings et n'exigeaient pas d'ajustements rétrospectifs.

#### Normes et interprétations applicables pour l'exercice en cours

##### IFRS 16 Contrats de location

La norme IFRS 16 a été publiée en janvier 2016 et remplace la norme IAS 17. L'objectif de cette norme est de garantir que les preneurs et les bailleurs fournissent des informations pertinentes permettant de représenter fidèlement ces transactions. La norme IFRS 16 introduit un modèle de comptabilité unique pour le preneur et exige que celui-ci comptabilise les actifs et les passifs de tous les contrats de location dont la durée est supérieure à 12 mois, à moins qu'ils ne portent sur des actifs de faible valeur. La norme IFRS 16 reporte en substance les exigences de comptabilité pour le preneur qui étaient celles de la norme IAS 17. Ainsi, le preneur continue de classer ses contrats de locations en tant que locations simples ou locations-financements et de rendre compte de ces deux types de contrats de locations différemment. Cenergy Holdings a initialement appliqué la norme IFRS 16 au 1er janvier 2019. Pour plus d'informations à ce sujet, voir la note 6.

##### IFRS 9 (Amendements) « Clauses de remboursement anticipé prévoyant une compensation négative »

Les amendements permettent aux entreprises d'évaluer des actifs financiers particuliers payables d'avance avec rémunération négative au coût amorti ou à leur juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global si une condition précise est remplie, au lieu de la juste valeur par le compte de résultat.

**IAS 28 (Amendements) « Intérêts à long terme dans des entreprises associées et des coentreprises »**

Les amendements précisent que les entreprises rendent compte des participations à long terme dans des entreprises associées ou des coentreprises – où la méthode de mise en équivalence n’est pas appliquée – à l’aide de la norme IFRS 9.

**IFRIC 23 « Incertitude relative aux traitements fiscaux »**

L’interprétation explique comment comptabiliser et évaluer les actifs et passifs d’impôt exigible ou différé en cas d’incertitude relative à un traitement fiscal. La norme IFRIC 23 est applicable à tous les aspects de comptabilisation de l’impôt lorsqu’il y a pareille incertitude, y compris concernant le bénéfice imposable (de la perte fiscale), des bases fiscales concernant les actifs et passifs, les pertes fiscales et les crédits d’impôt ainsi que les taux d’imposition.

L’analyse effectuée par le Groupe a conclu que l’adoption d’IFRIC 23 n’entraînait pas d’impact significatif sur le traitement fiscal.

**IAS 19 (Amendements) « Modification, réduction ou liquidation d’un régime de pension »**

Les amendements précisent comment les entreprises déterminent les charges de pension, si des changements sont apportés à un régime de pension à prestations définies.

**Améliorations annuelles aux IFRS (Cycle 2015 – 2017)**

Les amendements repris ci-dessous incluent des changements apportés à quatre normes IFRS.

IFRS 3 « Regroupements d’entreprises »

Les amendements précisent qu’une entreprise réévalue la participation qu’elle détenait auparavant dans une activité conjointe lorsqu’elle acquiert le contrôle de l’entreprise.

IFRS 11 « Partenariats »

Les amendements précisent qu’une entreprise ne réévalue pas la participation qu’elle détenait auparavant dans une activité conjointe lorsqu’elle acquiert le contrôle de l’entreprise.

IAS 12 « Impôt sur le résultat »

Les amendements précisent que l’entreprise rend compte de la même façon de toutes les conséquences fiscales des paiements de dividendes.

IAS 23 « Coûts d’emprunt »

Les amendements précisent que l’entreprise traite en tant que partie des emprunts généraux tout emprunt initialement contracté afin de développer un actif, lorsque cet actif est prêt à être utilisé à la fin à laquelle il était destiné ou prêt à être vendu.

**Normes et interprétations applicables aux périodes suivantes**

**IFRS 3 (Amendements) « Définition de l’entreprise »** (applicable aux exercices ouverts à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2020).

La définition amendée met l’accent sur le fait que les sorties d’une entreprise consistent à fournir des biens et des services à des clients, tandis que la définition précédente était centrée sur les rendements sous forme de dividendes, de coûts réduits ou d’autres avantages économiques pour les investisseurs et autres. Les amendements n’ont pas encore été adoptés au niveau européen.

**IAS 1 et IAS 8 (Amendements) « Définition de la matérialité »** (applicable aux exercices ouverts à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2020)

Les amendements précisent la définition de matérialité et la façon dont il devrait être utilisé, y compris dans la directive concernant les définitions qui, jusqu'à présent, apparaissaient ailleurs dans les normes IFRS. En outre, les explications accompagnant la définition sont améliorées. Enfin, les amendements garantissent que la cohérence de la définition de « matérialité » dans l'ensemble des normes IFRS.

**IFRS 9, IAS 39 et IFRS 7 (Amendements) « Réforme des taux d'intérêt de référence »** (applicable aux exercices ouverts à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2020)

Les amendements modifient certaines des dispositions en matière de comptabilité de couverture afin d'alléger les effets potentiels de l'incertitude provoquée par la réforme de l'IBOR. En outre, les amendements exigent des entreprises de fournir aux investisseurs des informations supplémentaires sur les couvertures qui sont directement affectées par ces incertitudes.

À compter du 31 décembre 2019, le Groupe n'a pas couverture des risques de taux d'intérêt. Par conséquent, le Groupe n'attend aucun impact de la réforme sur sa comptabilité de couverture.

**IAS 1 (Amendements) « Classification des passifs en courants ou non courants »** (applicable aux exercices ouverts à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2020).

L'amendement précise que les passifs sont classés en passifs courants ou en passifs non courant en fonction des droits qui existent à la clôture annuelle. La classification n'est pas affectée par les attentes de l'entité ou les événements survenant après la date de présentation de l'information financière. L'amendement précise également ce qu'IAS 1 entend par « règlement » d'un passif. L'amendement n'a pas encore été adopté au niveau européen.

## 6. Changement dans la méthode comptable

### IFRS 16 Contrats de location

Cenergy Holdings a adopté la norme IFRS 16 avec effet rétrospectif au 1er janvier 2019 mais n'a pas retraité de chiffres comparatifs pour la période 2018, comme cela est autorisé par les dispositions spécifiques de transition de la norme. Les nouvelles classifications et les ajustements résultant des nouvelles règles en matière de contrat de location sont dès lors comptabilisées dans le solde d'ouverture au 1er janvier 2019.

#### *i. Les activités de location du Groupe et comment celles-ci sont comptabilisées*

Les sociétés de Cenergy Holdings louent divers bureaux, entrepôts, machines et véhicules. Les contrats de location sont habituellement conclus pour des périodes fixes d'1 à 5 ans. Les termes de location sont négociés au cas-par-cas et comportent une large gamme de termes et conditions différents. Les accords de location n'imposent pas d'engagements particuliers, mais les actifs loués ne peuvent pas être utilisés comme garanties à des fins d'emprunt.

Jusqu'à l'exercice 2018, les locations d'immobilisations corporelles étaient classées en locations-financements ou locations simples. Les paiements effectués au titre des locations simples étaient directement portés en compte de résultat durant la période de location.

À compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019, Cenergy Holdings comptabilise un droit d'utilisation sur le bien loué et une obligation locative, à la date du début de la location.

Le droit d'utilisation sur l'actif loué est initialement évalué, incluant les éléments suivants :

- le montant de l'évaluation initiale de la dette de location
- tout paiement effectué à la date ou avant la date de début, moins tout avantage reçu au titre de la location
- tout coût direct initial, et
- les frais de restauration.

Par la suite, ils sont évalués au coût, déduction faite des amortissements cumulés et pertes de valeur, et ajustés en vue de la réévaluation de l'obligation locative.

L'obligation locative est initialement évaluée à la valeur actualisée des paiements de loyers suivants :

- paiements fixes (y compris les paiements fixes en substance), déduction faite des avantages incitatifs à la location à recevoir
- paiements de loyers variables qui sont fonction d'un indice ou d'un taux
- sommes que le preneur s'attend à devoir payer au titre de garanties de valeur résiduelle
- prix d'exercice de l'option d'achat que le preneur a la certitude raisonnable d'exercer, et
- pénalités exigées en cas de résiliation du contrat de location, si la durée du contrat de location reflète l'exercice par le preneur de l'option de résiliation du contrat de location.

Ces paiements sont réduits à concurrence du taux d'intérêt implicite du contrat de location ou, si ce taux ne peut pas être facilement déterminé, au taux d'emprunt marginal de la composante incluse à l'accord de location. En général, Cenergy Holdings utilise son taux d'emprunt marginal en tant que taux d'actualisation.

Il s'agit du taux que le preneur, c'est-à-dire, chacune des filiales de Cenergy Holdings, aurait à verser à la date de début de la location pour un emprunt de durée similaire et avec une garantie similaire, pour obtenir un actif de valeur similaire au droit d'utilisation de l'actif, dans un environnement économique similaire.

L'obligation locative est ultérieurement augmentée par les charges d'intérêts sur l'obligation locative et réduite en fonction des paiements de loyers effectués. Elle est réévaluée s'il survient un changement qui n'est pas comptabilisé comme contrat de location séparé, lorsqu'il y a un changement dans les paiements de loyers futurs en raison d'une variation de l'indice ou de taux, un changement dans le montant estimé devant être payé au titre d'une garantie de valeur résiduelle, et de changements dans l'estimation de savoir si une option d'achat ou de prolongation est raisonnablement certaine d'être exercée ou si une option de résiliation est raisonnablement certaine de ne pas être exercée.

Les obligations locatives et le droit d'utiliser l'actif sont présentés séparément dans l'état de la situation financière.

Cenergy Holdings a choisi de ne pas séparer les composantes non-locatives des composantes locatives.

Cenergy Holdings a appliqué un jugement afin de déterminer la durée de location de certains contrats de location où elle est preneur, incluant des options de renouvellement. L'évaluation de la question de savoir si le Groupe est raisonnablement certain d'exercer de telles options a une incidence sur la durée de location qui affecte de façon significative le montant de l'obligation locative et du droit d'utiliser le bien loué comptabilisés. L'application de jugement afin de déterminer les termes de location était plutôt limitée, sans impact significatif sur les comptes consolidés.

Les paiements associés à des contrats de location à court terme et des contrats de location de biens de faible valeurs sont directement comptabilisés comme dépense dans le compte de résultat. Les contrats de location à court terme sont des locations dont la durée est de 12 mois ou moins. Les biens de faible valeur incluent l'équipement informatique, de petits éléments d'équipement de bureau et autre.

Les entreprises de Cenergy Holdings louent des bureaux d'administration et des entrepôts via la société faitière Viohalco SA/NV et d'autres entreprises liées. Aucun contrat de location de bureaux d'administration et d'entrepôts ne contient de clause de pénalité au titre de la résiliation anticipée et tous ces contrats peuvent être résiliés à tout moment. C'est pourquoi, tous les contrats interentreprises portant sur les bureaux d'administration et les entrepôts sont considérés comme étant des contrats à court terme et Cenergy Holdings comptabilise les paiements de location les concernant comme une dépense directe tout au long de la durée de la location.

Cenergy Holdings a choisi de présenter les intérêts versés au titre des obligations locatives dans l'état consolidé des flux de trésorerie, à la ligne « intérêts versés » des activités opérationnelles.

*ii. Ajustements comptabilisés dès l'adoption de la norme IFRS 16*

Dès l'adoption de la norme IFRS 16, Cenergy Holdings a comptabilisé les obligations locatives liées aux contrats de locations, qui auparavant étaient classées comme 'locations simples' suivant la norme IAS 17 Locations. Ces passifs sont évalués à la valeur actualisée des paiements de loyers restants, déterminée à l'aide du taux d'emprunt marginal du preneur à la date de première application.

Le taux d'emprunt marginal de Cenergy Holdings est déterminé en faisant intervenir les taux d'intérêt sans risque liés à l'échéance pour la période spécifiée au contrat de location. Ces taux sont augmentés de la marge de crédit dérivée spécifique à la filiale et ajustés au moyen d'une prime de risque de liquidité. Au 1<sup>er</sup> janvier 2019, le taux d'actualisation moyen pondéré appliqué se situait entre 3,2% et 4,3%, principalement en fonction de la durée et des caractéristiques spécifiques à chaque contrat de location.

Pour les locations antérieurement classées comme locations-financements, Cenergy Holdings comptabilisait la valeur comptable de l'actif loué et l'obligation locative immédiatement avant la transition en tant que valeur comptable du droit d'utilisation de l'actif et de l'obligation locative à la date d'application initiale. Les principes d'évaluation de la norme IFRS 16 ne sont appliqués qu'après cette date. Selon les caractéristiques spécifiques de chacun des contrats de location précédemment classés comme locations-financements, aucun ajustement n'a été considéré nécessaire au moment ou après la transition concernant lesdits contrats de location.

<i>Montants en milliers d'euros</i>	<u><b>2019</b></u>
<i>Engagements de location simple présentés au 31 décembre 2018</i>	<u>3.734</u>
Actualisé au taux d'emprunt marginal en vigueur à la date de la demande initiale.	3.507
Ajout : dettes de location-financement comptabilisées au 31 décembre 2018	1.639
<b>Obligation locative comptabilisée au 1er janvier 2019</b>	<b>5.145</b>
Dont..... :	
Dettes de location courantes	1.524
Obligations locatives non courantes	3.621

Les actifs au titre du droit d'utilisation ont été évalués au montant égal à celui de la dette de location comptabilisé dans l'état consolidé de la situation financière au 31 décembre 2018.

Le droit d'utilisation sur les biens loués porte sur les types d'actifs suivants :

<i>Montants en milliers d'euros</i>	<u><b>31 décembre 2019</b></u>	<u><b>1 janvier 2019</b></u>
Bâtiments	325	438
Machines	2.204	2.797
Véhicules à moteur	3.352	2.790
<b>Total des actifs au titre du droit d'utilisation</b>	<b>5.881</b>	<b>6.025</b>

Le changement de méthode comptable a affecté les éléments suivants de l'état consolidé de la situation financière au 1er janvier 2019 :

Immobilisations corporelles – baisse de 2.519 *milliers d'euros*

Actifs au titre du droit d'utilisation – hausse de 6.025 *milliers d'euros*

Emprunts et dettes financières – baisse de 1.639 *milliers d'euros*

Dettes locatives – hausse de 5.145 *milliers d'euros*

L'impact net sur les capitaux propres au 1<sup>er</sup> janvier 2019 était nul.

*iii. Impact sur l'information fournie sur le segment et sur le bénéfice avant impôt*

L'EBITDA, les actifs du segment et les dettes du segment pour la période clôturée au 31 décembre 2019 présentent tous une hausse, en raison du changement de méthode comptable. L'effet du changement de méthode sur les segments de Cenergy Holdings est le suivant :

<i>Montants en milliers d'euros</i>	EBITDA	Actifs du segment	Passifs du segment
<i>Segment des Câbles</i>	824	2.031	2.065
<i>Segment des Tubes d'acier</i>	439	1.359	1.389
<b>Total</b>	<b>1.262</b>	<b>3.390</b>	<b>3.454</b>

La perte de valeur des actifs au titre du droit d'utilisation pour les accords de location précédemment comptabilisés comme locations simples était de 1.189 *milliers d'euros* pour 2019, tandis que les intérêts sur les dettes de location au titre d'accords de location précédemment comptabilisés comme locations simples se sont élevés à 137 *milliers d'euros*.

Dans l'ensemble, les bénéfices avant impôt ont baissé de 64 *milliers d'euros* pour 2019, en raison de l'adoption de la norme IFRS 16.

#### *iv. Mesures pratiques appliquées*

Lors de la première application de la norme IFRS 16, Cenergy Holdings a appliqué les mesures pratiques suivantes, autorisées par la norme :

- utilisation d'un seul taux d'actualisation pour le portefeuille de locations présentant des caractéristiques raisonnablement similaires
- comptabilisation des locations simples dont la durée de location restante était de moins de 12 mois au 1er janvier 2019 en tant que locations à court terme
- exclusion des frais directs initiaux afin d'évaluer l'actif comptabilisé au titre du droit d'utilisation à la date d'application initiale et
- utilisation des connaissances acquises à posteriori afin de déterminer la durée de location, s'il existait des options de renouvellement ou de résiliation du contrat de location.

Cenergy Holdings a également choisi de ne pas réapprécier la question de savoir si un contrat est ou contient une location à la date de première application. Au lieu de cela, s'agissant des contrats conclus avant la date de transition, le Groupe s'est appuyé sur l'évaluation faite dans le cadre de l'application des normes IAS 17 et IFRIC 4 'Déterminer si un contrat contient un contrat de location'.

## **7. Segments opérationnels**

### **A. Base de la division en segments**

Cenergy Holdings est divisé en deux segments à présenter :

- Câbles ;
- Tubes d'acier

A des fins de gestion, Cenergy Holdings est divisée en deux grands secteurs stratégiques à présenter qui opèrent dans différents secteurs. Ces segments proposent différents produits et services et sont gérés séparément car ils nécessitent des stratégies technologiques et marketing différentes.

Cette organisation structurelle est déterminée par la nature des risques et des rendements associés à chaque secteur d'activité. Elle repose sur la structure de gestion ainsi que sur le système de reporting interne. Elle représente la base selon laquelle Cenergy Holdings communique ses informations par segments.

L'analyse des segments présentée dans les présents États financiers consolidés est le reflet des activités analysées par segment d'activité. C'est la façon dont le principal décideur opérationnel de Cenergy Holdings examine régulièrement les résultats opérationnels du groupe afin d'allouer des ressources aux segments et d'évaluer leurs performances.

Une brève description des segments est la suivante:

- **Câbles** : Hellenic Cables, ses filiales, et Icme Ecab SA sont un producteur de câbles, fabriquant des câbles électriques, de télécommunication et sous-marins, ainsi que des câbles et des composés émaillés.
- **Tubes d'acier** : Corinth Pipeworks produit des tubes d'acier destinés au transport de gaz naturel, de pétrole et d'eau, ainsi que des profilés d'acier creux utilisés dans les projets de construction.
- **Autres activités** : Le segment inclut d'autres activités de la société de portefeuille et de la filiale VET S.A. - qui ne détient que des immeubles de placement - qui n'ont trait ni au segment des tubes d'acier ni à celui des câbles.

#### B. Informations sur les segments à présenter et réconciliation avec les mesures IFRS

Les renseignements fournis dans les tableaux ci-dessous proviennent directement du système de reporting financier interne utilisé par le Conseil d'administration (c'est-à-dire, par les principaux décideurs opérationnels) en vue de surveiller et d'évaluer séparément les performances des segments opérationnels.

Les tableaux ci-dessous compilent les renseignements relatifs aux résultats des segments soumis à compte rendu, ainsi que des éléments d'actif et de passif aux 31 décembre 2019 et 2018 et pour les exercices clôturés à ces dates.

<b>2019</b>		<b>Segments à reporter</b>			
<i>Montants en milliers d'euros</i>	<b>Note</b>	<b>Câbles</b>	<b>Tubes d'acier</b>	<b>Autres activités</b>	<b>Total</b>
<b>Chiffre d'affaires par segment</b>		873.991	458.090	24	<b>1.332.106</b>
Chiffre d'affaires entre segments		(294.275)	(79.815)	-	<b>(374.090)</b>
<b>Chiffre d'affaires externe</b>	8	<b>579.716</b>	<b>378.276</b>	<b>24</b>	<b>958.016</b>
<b>Marge Brute</b>		<b>(513.042)</b>	<b>(346.460)</b>	-	<b>(859.502)</b>
<b>Résultat opérationnel</b>		<b>48.380</b>	<b>14.898</b>	<b>(1.760)</b>	<b>61.517</b>
Produits financiers		13	28		<b>42</b>
Charges financières		(22.286)	(12.364)	(17)	<b>(34.667)</b>
Quote-part dans le résultat des entités mises en équivalence, nette d'impôt		-	1.426	174	<b>1.600</b>
<b>Résultat avant impôt</b>		<b>26.107</b>	<b>3.988</b>	<b>(1.603)</b>	<b>28.492</b>
Impôt sur le résultat		(7.602)	(712)	-	<b>(8.315)</b>
<b>Bénéfice / Perte (-) des activités poursuivies</b>		<b>18.504</b>	<b>3.276</b>	<b>(1.603)</b>	<b>20.177</b>
Total amortissements		(16.526)	(10.420)	(210)	(27.156)
Actif par segment		602.426	424.491	20.708	<b>1.047.626</b>
Actifs non courants excepté impôt différé et instruments financiers		273.994	195.216	20.423	<b>489.633</b>
Entités mises en équivalence			14.161	20.422	<b>34.583</b>
Passif par segment		548.654	266.540	570	<b>815.763</b>
Dépenses d'investissements	18/20	42.453	10.853	2	<b>53.307</b>



<b>2018</b>	<b>Segments à reporter</b>			
<i>Montants en milliers d'euros</i>	<b>Câbles</b>	<b>Tubes d'acier</b>	<b>Autres activités</b>	<b>Total</b>
<b>Chiffre d'affaires par segment</b>	720.414	681.112	-	<b>1.401.526</b>
Chiffre d'affaires entre segments	(231.760)	(205.969)	-	<b>(437.729)</b>
<b>Chiffre d'affaires externe</b> 8	<b>488.655</b>	<b>475.143</b>	-	<b>963.797</b>
<b>Marge Brute</b>	<b>38.467</b>	<b>30.777</b>	-	<b>69.244</b>
<b>Résultat opérationnel</b>	<b>17.808</b>	<b>16.417</b>	<b>(1.960)</b>	<b>32.265</b>
Produits financiers	583	307		<b>890</b>
Charges financières	(22.868)	(10.228)	(5)	<b>(33.101)</b>
Quote-part dans le résultat des entités mises en équivalence, nette d'impôt	-	682	(28)	<b>654</b>
<b>Résultat avant impôt</b>	<b>(4.477)</b>	<b>7.178</b>	<b>(1.993)</b>	<b>708</b>
Impôt sur le résultat	5.793	508	(121)	<b>6.180</b>
<b>Résultat de l'exercice</b>	<b>1.316</b>	<b>7.686</b>	<b>(2.114)</b>	<b>6.888</b>
Amortissements	(13.673)	(9.310)	(321)	<b>(23.304)</b>
Actif par segment	551.088	494.065	13.543	<b>1.058.696</b>
Actifs non courants excepté impôt différé et instruments financiers	252.929	189.165	5.271	<b>447.365</b>
Entités mises en équivalence	-	11.713	216	<b>11.929</b>
Passif par segment	513.229	341.439	731	<b>855.399</b>
Dépenses d'investissements 18/20	44.192	6.204	1	<b>50.397</b>

### C. Information géographique

Les segments d'activité de Cenergy Holdings sont gérés au niveau mondial, mais opèrent depuis les sites de production et bureaux de vente principalement situés en Grèce, en Bulgarie et en Roumanie.

Les informations ci-dessous sont basées sur les Chiffre d'affaires par segment généré avec des clients externes, classés par pays de domicile des clients, et sur les actifs par segment regroupés selon leur localisation géographique.

<i>Montants en milliers d'euros</i>	<b>Pour l'exercice clos le 31 décembre</b>	
<b>Chiffre d'affaires</b>	<b>2019</b>	<b>2018</b>
Belgique	8.224	61.784
Grèce	251.157	157.559
Allemagne	92.452	109.084
Roumanie	54.076	31.601
Royaume-Uni	90.075	97.068
Autres pays de l'Union européenne	310.066	181.698
Autres pays européens	21.143	28.199
Asie	38.119	37.877
Amériques	85.403	252.225
Afrique	7.244	6.582
Océanie	56	122
<b>Total</b>	<b>958.016</b>	<b>963.797</b>

## ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

### 31 DÉCEMBRE 2019

L'information géographique ci-dessous présente le détail des actifs non courants consolidés par pays de domicile de la Société et autres pays. Dans l'information géographique présentée, les actifs par segment sont regroupés selon leur localisation géographique.

*Montants en milliers d'euros*

**Immobilisations corporelles**

	<b>Au 31 décembre</b>	
	<b>2019</b>	<b>2018</b>
Belgique	1	1
Grèce	397.193	379.044
Autre	24.871	26.285
<b>Total</b>	<b>422.066</b>	<b>405.330</b>

*Montants en milliers d'euros*

**Actifs au titre du droit d'utilisation**

	<b>Au 31 décembre</b>	
	<b>2019</b>	<b>2018</b>
Belgique	-	-
Grèce	2.620	-
Autre	3.261	-
<b>Total</b>	<b>5.881</b>	<b>-</b>

*Montants en milliers d'euros*

**Immobilisations incorporelles**

	<b>Au 31 décembre</b>	
	<b>2019</b>	<b>2018</b>
Belgique	-	-
Grèce	22.958	20.577
Autre	1.815	1.707
<b>Total</b>	<b>24.773</b>	<b>22.284</b>

*Montants en milliers d'euros*

**Immeubles de placements**

	<b>Au 31 décembre</b>	
	<b>2019</b>	<b>2018</b>
Belgique	-	-
Grèce	764	5.837
Autre	-	-
<b>Total</b>	<b>764</b>	<b>5.837</b>

*Montants en milliers d'euros*

**Dépenses d'investissements**

	<b>Au 31 décembre</b>	
	<b>2019</b>	<b>2018</b>
Belgique	2	1
Grèce	48.596	45.488
Autre	6.448	4.907
<b>Total</b>	<b>55.047</b>	<b>50.397</b>

## 8. Chiffre d'affaires

### A. Principales méthodes comptables

Le chiffre d'affaires est évalué sur la base de la contrepartie précisée dans le contrat conclu avec le client, à l'exclusion des sommes perçues pour le compte de tiers. Cenergy Holdings comptabilise la vente lorsqu'elle transfère le contrôle d'un bien ou d'un service à un client.

Pour la méthode comptable détaillée, voir Note 5.3.

### B. Nature des biens et services

#### Projets de tubes d'acier

Corinth Pipeworks produit et vend des produits personnalisés principalement destinés aux pipelines onshore et offshore pour le transport du pétrole et du gaz, ainsi que des tubes de forage. Conformément aux clauses des contrats et en raison du degré élevé de personnalisation, ces produits ne présentent pas de possibilité d'utilisation alternative, étant donné qu'ils sont produits sur la base du cahier des charges du client. En même temps, il existe un droit exécutoire à un paiement au titre de la prestation effectuée jusqu'à la date considérée si le contrat est résilié par le client ou une autre partie pour des raisons autres que la non-exécution de la prestation promise par Cenergy Holdings. Le chiffre d'affaire de ces projets, par conséquent, est comptabilisé au fur et à mesure.

#### Sections structurelles creuses

Ces produits en acier sont principalement utilisés dans le secteur du bâtiment et comme composantes structurelles des constructions métalliques. En ce qui concerne la vente de ces produits, la vente est comptabilisé au moment où le contrôle des biens vendus est transféré.

#### Projets liés aux câbles

Dans le segment Câbles, les filiales de Cenergy Holdings produisent également et vendent des systèmes de câbles clé en main, ce qui implique la fourniture et l'installation de systèmes de câbles complets. En outre, les produits personnalisés sont fabriqués pour les connexions au réseau, les parcs éoliens offshore/onshore et d'autres projets d'électricité. Conformément aux clauses des contrats et en raison du degré élevé de personnalisation, ces produits ne présentent pas de possibilité d'utilisation alternative, étant donné qu'ils sont produits sur la base du cahier des charges du client. En même temps, il existe un droit exécutoire à un paiement au titre de la prestation effectuée jusqu'à la date considérée si le contrat est résilié par le client ou une autre partie pour des raisons autres que la non-exécution de la prestation promise par Cenergy Holdings. Le chiffre d'affaires de ces projets, par conséquent, est comptabilisé au fil du temps. La durée typique d'un contrat pour des projets clés en main dépasse 12 mois. Pour les projets clé en main, le Groupe comptabilise séparément les produits et services s'ils sont distincts - c'est-à-dire si un produit ou service est identifiable séparément des autres éléments des contrats et si un client peut en bénéficier.

#### Câbles énergie et télécommunication

Les produits principaux de cette catégorie sont les câbles électriques et les conducteurs aériens destinés aux réseaux de distribution d'électricité des opérateurs du secteur, des services aux collectivités, aux applications industrielles, aux applications d'énergie renouvelable, aux réseaux de transport ferroviaire et au bâtiment. Cette catégorie inclut également les câbles de télécommunications, de transmission de données, les câbles à fibre optique et les câbles de signalisation. En ce qui concerne ces produits, la vente en est comptabilisée au moment où le contrôle des biens vendus est transféré.

#### Câbles et fils émaillés

Les filiales du secteur des câbles de Cenergy Holdings fabriquent et vendent des fils émaillés pour moteurs et transformateurs électriques, des fils en cuivre pour applications de mise en terre et d'usinage. En ce qui concerne ces produits, la vente en est comptabilisée au moment où le contrôle des biens vendus est transféré.

#### C. Répartition du chiffre d'affaires

Au tableau suivant, le chiffre d'affaires est ventilé par marché géographique primaire, lignes principales de produits et services ainsi que le moment de constatation de la vente.

Le tableau comprend un rapprochement avec les segments définis du Groupe (voir Note 7) :

#### Marchés géographiques primaires

<b>Segment</b>	<b>Tubes d'acier</b>		<b>Câbles</b>		<b>Autres activités</b>		<b>Total</b>	
	<b>2019</b>	<b>2018</b>	<b>2019</b>	<b>2018</b>	<b>2019</b>	<b>2018</b>	<b>2019</b>	<b>2018</b>
<i>Montants en milliers d'euros</i>								
Grèce	15.640	17.434	235.494	140.125	24	-	251.157	157.559
Autres pays de l'union européenne	266.743	185.911	288.150	295.324	-	-	554.893	481.235
Autres pays européens	12.680	13.433	8.463	14.766	-	-	21.143	28.199
Amériques	83.213	249.898	2.190	2.327	-	-	85.403	252.225
Reste du monde	-	8.467	45.420	36.114	-	-	45.420	44.580
	<b>378.276</b>	<b>475.143</b>	<b>579.716</b>	<b>488.655</b>	<b>24</b>	<b>-</b>	<b>958.016</b>	<b>963.797</b>

#### Principales lignes de produits et services

<b>Segment</b>	<b>Tubes d'acier</b>		<b>Câbles</b>		<b>Autres activités</b>		<b>Total</b>	
	<b>2019</b>	<b>2018</b>	<b>2019</b>	<b>2018</b>	<b>2019</b>	<b>2018</b>	<b>2019</b>	<b>2018</b>
<i>Montants en milliers d'euros</i>								
Projets de tubes d'acier	345.589	430.301	-	-	-	-	345.589	430.301
Sections structurelles creuses	18.439	28.569	-	-	-	-	18.439	28.569
Projets liés aux "câbles"	-	-	217.787	101.756	-	-	217.787	101.756
Câbles énergie et télécommunication	-	-	314.093	332.370	-	-	314.093	332.370
Câbles et fils émaillés	-	-	29.625	37.409	-	-	29.625	37.409
Autres (matières premières, ferraille, services, etc.)	14.248	16.272	18.211	17.119	24	-	32.482	33.391
	<b>378.276</b>	<b>475.143</b>	<b>579.716</b>	<b>488.655</b>	<b>24</b>	<b>-</b>	<b>958.016</b>	<b>963.797</b>

#### Moment de la constatation des revenus :

	<b>Tubes d'acier</b>		<b>Câbles</b>		<b>Autres activités</b>		<b>Total</b>	
	<b>2019</b>	<b>2018</b>	<b>2019</b>	<b>2018</b>	<b>2019</b>	<b>2018</b>	<b>2019</b>	<b>2018</b>
Revenus reconnus à un moment donné	32.687	44.841	361.929	386.898	24	-	394.640	431.740
Revenus reconnus au fil du temps	345.589	430.301	217.787	101.756	-	-	563.375	532.057
	<b>378.276</b>	<b>475.143</b>	<b>579.716</b>	<b>488.655</b>	<b>24</b>	<b>-</b>	<b>958.016</b>	<b>963.797</b>

Le chiffre d'affaires consolidé pour 2019 était stable, par rapport à 2018, présentant une légère baisse de 0,6%, passant à 958 millions d'euros, les ventes en hausse du segment Câbles ayant été compensée par la baisse des ventes du segment Tubes d'acier, aux USA.

Le chiffre d'affaires devant être comptabilisés dans le futur et liés aux obligations de performance non satisfaites (ou partiellement non satisfaites) à la date de clôture s'élève à 304,5 millions d'euros. La somme de 297,8 millions d'euros devrait être comptabilisée dans le courant de 2020 tandis que le solde, soit 6,7 millions d'euros, devrait être comptabilisé en 2021, selon les calendriers inclus aux contrats ouverts au 31 décembre 2019, dont les durées initiales prévues dépassaient un an et la comptabilisation des ventes avait débuté en 2019 ou lors de périodes antérieures.

#### D. Soldes sur contrats

Le tableau suivant fournit des informations sur les créances recouvrables, les actifs et les passifs sur contrats conclus avec les clients ::

<i>Montants en milliers d'euros</i>	<u>31 décembre</u> <u>2019</u>	<u>31 décembre</u> <u>2018</u>
Actifs sur contrats	118.573	114.327
Passifs sur contrats	51.071	62.147
dont passifs sur contrats à long terme	7.543	-

Les variations importantes des soldes des actifs sur contrats et des passifs sur contrats intervenues au cours de la période sont les suivantes :

<i>Montants en milliers d'euros</i>	Actifs sur contrats	Passifs sur contrats
Revenus comptabilisés qui étaient inclus dans le solde des passifs contractuels à l'ouverture de la période	-	(33.246)
Augmentations dues à l'encaissement, à l'exclusion des montants comptabilisés en revenus au cours de la période	-	22.180
Transferts des actifs sur contrat comptabilisés au début de la période vers les créances	(108.638)	-
Augmentations résultant de changements dans la mesure du progrès	111.920	-
Ecarts de change	838	(10)

Les passifs sur contrats concernent principalement la contrepartie avancée reçue des clients pour la construction de produits personnalisés ou de projets énergétiques pour lesquels le chiffre d'affaires est constaté au fil du temps. Les passifs sur contrats dont il est attendu qu'ils soient réglés dans un délai supérieur à un an sont classés comme passifs non courants (7.543 euros au 31 décembre 2019).

#### E. Coûts des contrats

La Direction s'attend à ce que les charges, les commissions et autres frais associés à l'obtention des contrats des projets énergétiques soient recouvrables. Les coûts engagés enregistrés par Cenergy Holdings en vue de l'obtention de contrats s'élèvent à 285 milliers d'euros en tant que coûts des contrats, au 31 décembre 2019 (31 décembre 2018 : 1.361 milliers d'euros).

En outre, les coûts nécessaires à l'exécution d'un contrat sont activés s'ils sont directement associés à l'actif et sont recouvrables. Ces coûts de contrat peuvent inclure les matériaux utilisés pour les tests nécessaires à la production, les coûts de main-d'œuvre, les frais d'assurance et les autres coûts qui sont nécessaires à l'exécution des obligations contractuelles une fois le contrat obtenu, mais avant le transfert du contrôle des marchandises ou la prestation de services au client. Les coûts engagés enregistrés par Cenergy Holdings en vue de l'exécution de contrats s'élèvent à 311 milliers d'euros en tant que coûts des contrats, au 31 décembre 2019 (31 décembre 2018 : 619 milliers d'euros).

Ainsi, au 31 décembre 2018, Cenergy Holdings a enregistré en tant que coûts des contrats un montant de 596 milliers d'euros, dont la somme de 84 milliers d'euros est classée en tant qu'actifs non courants.

Les coûts des contrats liés à l'obtention ou à l'exécution d'un contrat sont passés en charges du coût des ventes lorsque les produits correspondants sont comptabilisés. En 2019, il n'y a pas eu de perte de valeur liée aux coûts des contrats.

#### F. Jugements essentiels dans la comptabilisation du chiffre d'affaires

Lors de la comptabilisation du chiffre d'affaires, le Groupe émet des jugements sur le calendrier de réalisation des obligations de prestation, l'identification des obligations de performance distinctes, ainsi que le prix de transaction et les montants affectés aux obligations de performance. Les estimations

les plus significatives sont décrites ci-dessous:

- Les contrats incluant plusieurs obligations de performance se retrouvent principalement dans le segment des câbles, concernant des projets clé en main, et les produits personnalisés, dans les deux segments, comme décrit aux Notes 8.B et 5.3. Dans ces cas, le total du prix de l'opération est alloué à ces obligations de performance sur la base du prix relatif de chaque élément, des biens ou services promis, livré de façon isolée. Si ces biens et services ne sont pas vendus séparément, une approche 'coût plus marge' est adoptée.
- Les revenus provenant de la fabrication de produits sur mesure pour des projets énergétiques sont comptabilisés au fur et à mesure. Dans de tels projets, les contrats signés par les filiales de Cenergy Holdings comprend deux engagements:
  - o produire des produits personnalisés en fonction des spécifications des clients et
  - o transporter ces produits sur le site du client.

Dans de tels cas, le transport est considéré comme une obligation de prestation distincte, car les deux critères énoncés dans IFRS 15.27 sont remplis, étant donné que le client bénéficie du service de transport offert et que l'engagement de transférer les marchandises au client est identifiable séparément de la production de ces produits personnalisés.

Les produits liés aux commandes de produits standardisés (sections structurelles creuses, câbles et fils émaillés et câbles électriques et de télécommunication non personnalisés) sont comptabilisés à un moment précis et le transport n'est pas considéré comme une obligation de performance distincte, puisque le second critère de l' IFRS 15.27 n'est pas rencontré.

- Certains contrats impliquent un coût d'opération variable car ils incluent un rabais au volume ou une remise commerciale sur la base du total des achats effectués par le client dans une période donnée. Dans ces cas, le produit est comptabilisé sur la base des achats anticipés par le client au courant de l'année, au fur et à mesure que ces achats sont effectués et que de nouvelles commandes sont reçues. Jusqu'à un certain niveau, il est hautement probable qu'il ne sera pas nécessaire de procéder à une reprise significative du montant cumulé du chiffre d'affaires.

## 9. Produits et charges

### A. Autres produits

<i>Montants en milliers d'euros</i>	<b>Note</b>	<b>Pour l'exercice clos le 31 décembre</b>	
		<b>2019</b>	<b>2018</b>
Subventions gouvernementales		42	36
Revenus de location		526	649
Produits d'honoraires, commissions et frais refacturés		2.299	1.757
Indemnités et produits des sinistres		114	225
Gain sur cession d'immobilisations corporelles		7	32
Amortissement des subventions	29	736	781
Gain sur la vente de filiales	32	3.630	-
Reprise de pertes de valeur sur immeubles de placements	21	89	-
Remboursement de la taxe d'accise sur la consommation d'énergie		-	518
Autres		652	528
<b>Autres produits</b>		<b>8.095</b>	<b>4.526</b>

### B. Autres charges

<i>Montants en milliers d'euros</i>	Note	<b>Pour l'exercice clos le 31 décembre</b>	
		<b>2019</b>	<b>2018</b>
Perte suite à la cession d'immobilisations corporelles		(384)	(2)
Pertes suite à la radiation d'immobilisations corporel	18	(137)	
Perte découlant de la désaffectation/cession d'actifs incorporels	20	-	(35)
Dépréciation des immeubles de placement	21	(79)	
Amortissements	21	(200)	(282)
Dépenses rechargées		(502)	(593)
Indemnités et réclamations		(29)	(102)
Autres taxes		(419)	(386)
Règlement à l'amiable		-	(2.000)
Sanctions		(421)	(110)
Honoraires de consultance		-	(563)
Avantages du personnel	12	(149)	(142)
Autres		(981)	(506)
<b>Autres charges</b>		<b>(3.301)</b>	<b>(4.722)</b>

En 2018, Hellenic Cables a conclu un règlement à l'amiable avec une société de factoring pour un montant de 2 millions d'euros. Ce montant concerne une perte de crédit liée à un fournisseur de la Filiale, partagée entre la Filiale et le mandataire, en raison d'un défaut contractuel du fournisseur à l'égard des deux contreparties. Il était plus judicieux de trouver un accord extrajudiciaire plutôt que de s'engager dans une procédure judiciaire avec le groupe du mandataire, afin d'éviter à la fois les frais de justice et un long conflit avec un partenaire à long terme de Cenergy Holdings.

### C. Dépenses par nature

<i>Montants en milliers d'euros</i>	Note	<b>Pour l'exercice clos le 31 décembre</b>	
		<b>2019</b>	<b>2018</b>
Coût des stocks comptabilisé en charges		(621.672)	(706.632)
Avantages du personnel	13	(68.225)	(60.031)
Énergie		(14.108)	(12.305)
Amortissements	18,19,20	(27.693)	(23.803)
Amortissement des coûts des contrats		(1.890)	(16)
Taxes - accises		(1.504)	(1.390)
Primes d'assurance		(11.337)	(7.127)
Location		(2.151)	(2.984)
Frais de transport		(26.742)	(33.215)
Frais de publicité		(686)	(827)
Honoraires et avantages payés à des tiers		(96.577)	(62.789)
Gains/(pertes) sur dérivés		(7.535)	(6.433)
Dépenses d'entretien		(9.907)	(6.278)
Frais de voyage		(3.145)	(2.657)
Commissions		(3.057)	(3.382)
Gains/(pertes) de change		111	1.335
Autres charges		(3.667)	(3.084)
<b>Total coût des ventes, frais de vente, de distribution et d'administration</b>		<b>(899.782)</b>	<b>(931.617)</b>

La hausse marquée dans « Honoraires et avantages payés à des tiers » est principalement attribuée aux honoraires payés à des sous-traitants et installateurs dans le cadre de contrats clé en main, durant 2019, dans le segment Câbles. Ainsi, au cours de 2019, les phases d'installation de l'interconnexion du parc éolien de Kafireas, à Evia, Grèce, avec le réseau électrique national au moyen de câbles sous-marins, le câble sous-marin 400 kV à Rio-Antirrio, en Grèce, ainsi que divers projets terrestres ont été réalisés, tandis que, au cours de 2018, les services d'installation fournis dans le cadre de projets énergétiques attribués étaient plus limités.

La variation des frais de transport est due aux différences de mix géographique des ventes, par comparaison à 2019, et à la baisse des ventes réalisées sur le marché US.

Il convient de relever que la ligne « Honoraires et avantages payés à des tiers » pour 2019 inclut les services de conseil juridique concernant l'enquête antidumping menée par les USA qui s'élèvent à 906 milliers d'euros, charges administratives incluses.

Cenergy Holdings investit massivement dans la recherche et le développement afin de toujours proposer des produits et des services à valeur ajoutée sur le marché et de perfectionner les processus de production, mais aussi afin de promouvoir le recyclage des matériaux et l'utilisation appropriée des ressources naturelles. Le montant total des dépenses de recherche et développement comptabilisé en charges pour 2019 s'élève à 3,8 millions d'euros (2018 : 2 millions d'euros).

#### 10. Résultat financier net

<i>Montants en milliers d'euros</i>	<b>Pour l'exercice clos le 31 décembre</b>	
	<b>2019</b>	<b>2018</b>
<b>Produits financiers</b>		
Produits d'intérêts	42	90
Gains sur les écarts de change	-	800
	<b>42</b>	<b>890</b>
<b>Charges financières</b>		
Charges d'intérêts	(33.714)	(32.143)
Pertes sur les écarts de change	(954)	(957)
	<b>(34.667)</b>	<b>(33.101)</b>
<b>Résultat financier net</b>	<b>(34.626)</b>	<b>(32.211)</b>

Les charges d'intérêts et les coûts liés étaient supérieurs de 5%, par rapport à 2018, en raison des besoins accrus en fonds de roulement en vue de l'exécution des projets de tubes d'acier.



## 11. Résultat par action

Étant donné qu'il n'existe ni options d'achat d'actions, ni obligations convertibles, le résultat de base et le résultat dilué par action sont identiques et ont été calculés sur la base du résultat attribuable aux actionnaires ordinaires et du nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation.

### A. Bénéfices/(pertes) attribuables aux actionnaires ordinaires

<i>Montants en milliers d'euros</i>	<b>Pour l'exercice clos le 31 décembre</b>	
	<b>2019</b>	<b>2018</b>
Bénéfices/ (Pertes) attribuables aux propriétaires de la société	20.189	6.861

### B. Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation

Le nombre d'actions ordinaires en circulation pour 2019 et 2018 était de 190.162.681 actions. Aucune action n'a été émise en 2019.

### C. Résultat par action

Le résultat de base et le résultat dilué par action sont les suivants :

<i>en euros par action</i>	<b>Pour l'exercice clos le 31 décembre</b>	
	<b>2019</b>	<b>2018</b>
Résultat de base et dilué	0,10617	0,03608

## 12. Avantages du personnel

<i>Montants en milliers d'euros</i>	<b>Note</b>	<b>Au 31 décembre</b>	
		<b>2019</b>	<b>2018</b>
Passif net au titre des prestations définies		5.677	4.320
Dettes au titre des cotisations de sécurité sociale	29	2.413	2.263
<b>Total des avantages du personnel</b>		<b>8.089</b>	<b>6.583</b>
Non courant		5.677	4.320
Courant		2.413	2.263

Pour de plus amples informations sur les charges liées aux avantages du personnel, voir Note 13.

### A. Régimes d'avantages postérieurs à l'emploi

Les régimes postérieurs à l'emploi en cours sont les suivants :

#### **Régimes à cotisations définies**

Tous les salariés des filiales de la Société sont couverts pour leur retraite principale par les organismes d'assurance sociale respectifs, dans le respect de la législation locale. Une fois les cotisations versées, les filiales de la Société n'ont plus aucune autre obligation de paiement. Les cotisations habituelles constituent des coûts périodiques nets pour l'exercice durant lequel elles sont dues et, en tant que telles, relèvent des dépenses inhérentes aux avantages sociaux.

#### **Régime à prestations définies**

Les salariés en Grèce et en Bulgarie des sociétés des filiales de la Société ont le droit de percevoir une somme forfaitaire à leur départ en retraite. Cette somme forfaitaire est déterminée en tenant compte

des années de service et du salaire à la date de départ en retraite. Ce système répond à la définition d'un régime à prestations définies et comptabilise les prestations cumulées au compte de résultat au cours de chaque période au moyen d'une augmentation correspondante du passif en matière de retraite. Les avantages versés aux retraités au cours de chaque période sont comptabilisés en contrepartie de ce passif. Ces plans ne sont pas financés.

### B. Variation du passif net des prestations définies

Le tableau suivant montre le rapprochement entre le solde d'ouverture et le solde de clôture du passif net des prestations définies et de ses composantes.

<i>Montants en milliers d'euros</i>	<b>Pour l'exercice clos le 31 décembre</b>	
	<b>2019</b>	<b>2018</b>
<b>Solde au 1er janvier</b>	<b>4.320</b>	<b>4.273</b>
<b>Inclus dans le résultat</b>		
Coût des services rendus au cours de la période	263	241
Coût des services passés	1	15
Liquidation/réduction/perte sur résiliation	214	192
Charges d'intérêts	69	63
	<b>547</b>	<b>511</b>
<b>Inclus dans les autres éléments du résultat global</b>		
Perte/gain liés à la réévaluation (-) :		
Écarts actuariels perte/profit (-) liés aux:		
- hypothèses démographiques	31	(189)
- hypothèses financières	1.149	(6)
- ajustements liés à l'expérience	192	38
	<b>1.372</b>	<b>(156)</b>
<b>Autres mouvements</b>		
Vente d'une filiale	(239)	-
Contributions payées	(323)	(307)
<b>Solde au 31 décembre</b>	<b>5.677</b>	<b>4.320</b>

Au cours de l'exercice 2019, les filiales de Cenergy Holdings ont versé 239 milliers d'euros de versements de prestations à l'égard des membres qui ont quitté le Groupe au cours de l'exercice. Un coût supplémentaire résultant de ces paiements (perte sur liquidation/réduction/résiliation de 214milliers d'euros) a été comptabilisé. Plus précisément, dans les cas de licenciement, de départs volontaires avec paiement de prestations et de retraite, le coût supplémentaire est la différence entre la prestation versée et le montant comptabilisé dans le passif au titre de prestations définies pour les salariés respectifs.

### C. Obligation au titre des prestations définies

#### a) Hypothèses actuarielles

Les principales hypothèses actuarielles à la date de reporting étaient les suivantes (en moyenne pondérée):

	<b>2019</b>	<b>2018</b>
Taux d'actualisation	0,77%	1,61%
Inflation	1,30%	1,50%
Taux d'augmentation des salaires	1,78%	1,35%
Durée du régime (exprimée en années)	14,54	14,82

Les hypothèses concernant la mortalité future étaient basées sur les statistiques et tableaux de mortalité publiés.

*b) Analyse de l'échéance attendue*

La ventilation de l'estimation des flux de trésorerie des prestations non actualisées pour les années à venir pour le passif des prestations définies du Groupe est la suivante:

<i>Montants en milliers d'euros</i>	<b>2019</b>	<b>2018</b>
<A un an au plus	111	70
de 1 à 2 ans	95	56
de 2 à 5 ans	239	229
Plus de 5 ans	5.986	5.304
<b>Total</b>	<b>6.430</b>	<b>5.659</b>

*c) Analyse de sensibilité*

L'analyse de sensibilité pour chaque hypothèse actuarielle importante qui pouvait être raisonnablement émise à la fin de la période considérée et qui montre comment l'obligation au titre des prestations définies aurait pu être affectée par les variations suivantes

<i>Montants en milliers d'euros</i>	<b>Augmentation</b>	<b>Diminution</b>
Taux d'actualisation (mouvement de 0,5 %)	(427)	473
Croissance future des salaires (mouvement de 0,5 %)	455	(420)

Si aucun taux de départ n'avait été utilisé lors de la détermination du passif au titre de prestations définies au 31 décembre 2019, le passif aurait présenté une hausse de 548 milliers d'euros.

L'analyse de sensibilité ci-dessus est basée sur la variation d'une hypothèse alors que toutes les autres hypothèses demeurent constantes. Dans la pratique, il est peu probable que cela se produise et les variations de certaines des hypothèses peuvent être corrélées. La même méthode (valeur actualisée de l'obligation au titre des prestations définies calculée en utilisant la méthode des unités de crédit projetées à la fin de la période de « reporting ») a été appliquée lors du calcul de la sensibilité de l'obligation au titre des prestations définies selon des hypothèses actuarielles significatives lors du calcul du passif au titre des avantages du personnel comptabilisé dans l'état de la situation financière. Les méthodes et la formule des hypothèses utilisées pour l'analyse définie n'ont pas changé par rapport à l'année précédente.

**13. Charges liées aux avantages du personnel**

<i>Montants en milliers d'euros</i>	<b>Pour l'exercice clos le 31 décembre</b>	
	<b>2019</b>	<b>2018</b>
Rémunérations et charges du personnel	54.436	49.637
Sécurité sociale	11.053	9.971
Charges du régime à prestation définie	547	511
Autres	4.113	2.527
<b>Total</b>	<b>70.149</b>	<b>62.647</b>

Les avantages du personnel ont été répartis comme ci-dessous ::

<i>Montants en milliers d'euros</i>	<b>Pour l'exercice clos le 31 décembre</b>	
	<b>2019</b>	<b>2018</b>
Coût des ventes	49.931	42.761
Frais de distribution	9.351	9.584
Charges administratives	8.943	7.685
Autres charges	149	142
Capitalisé sous « En cours de construction »	1.775	2.473
<b>Total</b>	<b>70.149</b>	<b>62.647</b>

Le nombre d'employés du Groupe, ainsi que leur profil et genre, est présenté dans les tableaux suivants :

	<b>2019</b>			<b>2018</b>
Nombre d'employés	2.088			1.914
	<b>18 - 30</b>	<b>30-50</b>	<b>51+</b>	<b>Total</b>
Homme	235	1.110	486	<b>1.831</b>
Femme	53	150	54	<b>257</b>
	<b>288</b>	<b>1.260</b>	<b>540</b>	<b>2.088</b>
	<b>Employés</b>	<b>Ouvriers</b>	<b>Management</b>	<b>Total</b>
Nombre d'employés	611	1.343	134	2.088

#### 14. Impôt sur le résultat

##### A. Montants comptabilisés en résultat

<i>Montants en milliers d'euros</i>	<b>2019</b>	<b>2018</b>
<b>(Charges) d'impôt exigible</b>	<b>(274)</b>	<b>(1.359)</b>
Création et reprise d'écarts temporaires	(9.577)	(92)
Changement du taux d'impôt	(502)	3.553
Comptabilisation de pertes fiscales, de crédits d'impôt ou de différences temporelles d'une période antérieure non comptabilisées	2.105	4.078
Variation de l'actif d'impôt différé en raison d'un bénéfice imposable insuffisant	(66)	-
<b>(Charges) d'impôt différé</b>	<b>(8.041)</b>	<b>7.539</b>
<b>Impôt sur le résultat</b>	<b>(8.315)</b>	<b>6.180</b>

##### B. Rapprochement du taux d'imposition effectif

<i>Montants en milliers d'euros</i>	<b>Pour l'exercice clos le 31 décembre</b>	
	<b>2019</b>	<b>2018</b>
<b>Résultat avant impôt</b>	<b>28.492</b>	<b>708</b>
Impôt basé sur le taux de taxation en Grèce (2019: 24% ,2018: 29%)	(6.838)	(205)
Dépenses non admises	(2.955)	(1.770)
Revenus exonérés	1.078	413
Comptabilisation d'un crédit d'impôt non comptabilisé antérieurement sur les différences temporelles d'une période antérieure	2.105	4.078
Incidence des taux d'imposition des filiales étrangères	143	742
Perte pour laquelle aucune taxe différée n'est comptabilisée	(1.049)	(534)
Changement du taux d'impôt	(502)	3.553
Décomptabilisation de pertes fiscales comptabilisées antérieurement	(66)	-
Autres taxes	-	(97)
Ajustement au titre de l'impôt sur les bénéfices d'exercices antérieurs	(231)	-
<b>Charge d'impôt comptabilisée dans le compte de résultat</b>	<b>(8.315)</b>	<b>6.180</b>
<b>Taux d'imposition effectif</b>	<b>(29%)</b>	<b>873%</b>

Conformément à la loi grecque 4646/2019, le taux d'imposition sur le revenu des entités juridiques en Grèce pour les exercices 2019 et suivants est fixé à 24%.

Le taux d'imposition sur le revenu des entités juridiques en Roumanie est fixé à 16%. Aux USA, il est fixé à 21%.

Le taux d'intérêt effectif du Groupe a été influencé par le fait que certaines filiales déficitaires n'ont pas comptabilisé d'impôt différé sur les pertes fiscales de l'année courante et par la baisse du taux d'imposition sur le résultat, en Grèce, le nouveau calcul de l'impôt différé ayant entraîné une charge d'impôt différé s'élevant à 502milliers d'euros.

## ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

### 31 DÉCEMBRE 2019

#### C. Variation des soldes d'impôts différés

Les variations des actifs et des passifs d'impôt différé au cours d'exercice sont les suivantes :

					Variation du taux de l'impôt			Solde au 31 décembre		
	Solde net au 1er janvier	Reconnu en résultat	Reconnu en autres éléments du résultat global	Écarts de change	Impact reconnu en résultat	Impact reconnu en autres éléments du résultat global	Cession de filiales	Net	Actifs d'impôt différé	Passifs d'impôt différé
<i>Montants en milliers d'euros</i>										
Immobilisations corporelles	(31.268)	(1.669)	-	5	2.189	-	474	<b>(30.268)</b>	-	(30.268)
Actifs au titre du droit d'utilisation	-	(6)	-	-	-	-	-	<b>(6)</b>	6	(12)
Immobilisations incorporelles	(1.074)	(102)	-	-	(623)	-	-	<b>(1.799)</b>	539	(2.338)
Immeubles de placements	74	-	-	-	(3)	-	-	<b>71</b>	71	-
Stocks	(696)	832	-	-	(41)	-	-	<b>96</b>	96	( )
Contrats avec des clients	5.667	(11.250)	-	(3)	(686)	-	-	<b>(6.271)</b>	-	(6.271)
Instruments dérivés	1.072	(356)	(127)	-	(71)	(167)	-	<b>352</b>	370	(19)
Emprunts et dettes financières	(3.167)	507	-	-	212	-	-	<b>(2.448)</b>	-	(2.448)
Avantages du personnel	1.078	(147)	645	( )	(38)	(120)	(57)	<b>1.359</b>	1.359	-
Charges à imputer	5.936	(4.484)	-	-	(819)	-	-	<b>632</b>	632	-
Autres	(909)	103	-	(4)	90	-	-	<b>(720)</b>	200	(920)
Pertes fiscales reportées	3.118	5.005	-	-	(434)	-	-	<b>7.689</b>	7.689	-
Intérêts sur titres à capitalisation restreinte	6.751	4.028	-	(6)	(278)	-	(2)	<b>10.493</b>	10.493	-
<b>Actifs/passifs d'impôts(-) avant imputation</b>	<b>(13.419)</b>	<b>(7.539)</b>	<b>518</b>	<b>(7)</b>	<b>(502)</b>	<b>(287)</b>	<b>414</b>	<b>(20.821)</b>	<b>21.455</b>	<b>(42.276)</b>
Taxe de compensation	-	-	-	-	-	-	-	-	(19.291)	19.291
<b>Actifs / passifs d'impôts nets (-)</b>	<b>(13.419)</b>	<b>(7.539)</b>	<b>518</b>	<b>(7)</b>	<b>(502)</b>	<b>(287)</b>	<b>414</b>	<b>(20.821)</b>	<b>2.164</b>	<b>(22.985)</b>

## ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

### 31 DÉCEMBRE 2019

Les variations des actifs et des passifs d'impôt différé au cours de l'année précédente étaient les suivantes :

	2018				Variation du taux de l'impôt			Solde au 31 décembre		
	Solde net au 1er janvier	Reconnu en résultat	Reconnu en autres éléments du résultat global	Écarts de change	Impact reconnu en résultat	Impact reconnu en autres éléments du résultat global	Changement de méthode comptable	Net	Actifs d'impôt différé	Passifs d'impôt différé
<i>Montants en milliers d'euros</i>										
Immobilisations corporelles Immobilisations	(32.950)	(2.084)	-	-	3.766	-	-	<b>(31.268)</b>	-	(31.268)
incorporelles	(1.880)	(171)	-	-	977	-	-	<b>(1.074)</b>	1.369	(2.444)
Immeubles de placements	51	-	-	-	22	-	-	<b>74</b>	74	-
Stocks	-	294	-	-	(989)	-	-	<b>(696)</b>	285	(981)
Contrats avec des clients	(6.854)	11.483	-	(145)	1.182	-	-	<b>5.667</b>	6.227	(560)
Instruments dérivés	(162)	498	774	1	(18)	(21)	-	<b>1.072</b>	1.193	(121)
Emprunts et dettes financières	(3.818)	194	-	-	456	-	-	<b>(3.167)</b>	-	(3.167)
Avantages du personnel	1.235	60	(45)	-	(152)	(19)	-	<b>1.078</b>	1.078	-
Charges à imputer	5.990	254	-	-	(650)	-	342	<b>5.936</b>	5.936	-
Autres	(1.254)	239	-	-	106	-	-	<b>(909)</b>	239	(1.149)
Pertes fiscales reportées	9.258	(6.015)	-	-	(125)	-	-	<b>3.118</b>	3.118	-
Intérêts sur titres à capitalisation restreinte	8.541	(767)	-	(1)	(1.023)	-	-	<b>6.751</b>	6.751	-
<b>Actifs/passifs d'impôts(-) avant imputation</b>	<b>(21.842)</b>	<b>3.985</b>	<b>728</b>	<b>(145)</b>	<b>3.553</b>	<b>(40)</b>	<b>342</b>	<b>(13.419)</b>	<b>26.271</b>	<b>(39.690)</b>
Taxe de compensation	-	-	-	-	-	-	-	-	(22.909)	22.909
<b>Actifs / passifs d'impôts nets (-)</b>	<b>(21.842)</b>	<b>3.985</b>	<b>728</b>	<b>(145)</b>	<b>3.553</b>	<b>(40)</b>	<b>342</b>	<b>(13.419)</b>	<b>3.362</b>	<b>(16.781)</b>

Les variations observées dans les actifs d'impôt différé sur les déficits reportables sont principalement attribuables aux éléments suivants :

- l'utilisation de 8,7 millions d'euros de pertes fiscales par les filiales du segment Câbles ;
- la comptabilisation d'un actif d'impôt différé sur des pertes fiscales de 29,2 millions d'euros, dans le segment Tubes en acier. Ces pertes fiscales étaient principalement le résultat de la comptabilisation fiscale de créances pleinement dépréciée de 22,1 millions d'euros et de la différence des moments de comptabilisation entre IFRS et les règles fiscales.

Au 31 décembre 2019, le cumul des pertes fiscales reportables disponibles pour utilisation future s'élevait à 39,1 millions d'euros. Les sociétés de Cenergy Holdings ont comptabilisé un actif d'impôt différé sur les pertes fiscales de 32 millions d'euros, car la direction a estimé qu'il était probable que des bénéfices imposables futurs seraient disponibles et pourraient être utilisés pour compenser ces pertes. Ces pertes fiscales devraient être utilisées au cours de quatre prochaines années.

Les actifs d'impôts différés sur les pertes fiscales concernent principalement le secteur des câbles et leur recouvrabilité repose principalement sur :

- la rentabilité prévue au cours des années suivantes, en raison du carnet de commandes existant qui assure une utilisation élevée de l'usine de Thisvi qui présente de telles pertes fiscales ; la réalisation d'une rentabilité fiscale dans les années antérieures, et le fait que ces pertes fiscales étaient principalement le résultat de l'évènement ponctuel susmentionné, et
- les initiatives prises pour tirer parti de la croissance prévue du secteur de l'énergie.

Selon les estimations de la direction concernant les bénéfices imposables futurs et la période d'utilisation des pertes fiscales conformément à la législation fiscale applicable, les actifs d'impôt différé n'ont pas été comptabilisés au titre des pertes fiscales reportées pour un montant de 7,1 millions d'euros, expirant au cours de la période 2020 à 2024.

Conformément aux dispositions des articles 49 et 72 de la loi grecque 4172/2013 relative à la sous-capitalisation, les intérêts débiteurs nets sont déductibles des bénéfices fiscaux de l'exercice en cours, s'ils sont égaux ou inférieurs à 30% de l'EBITDA et si tout excédent peut être réglé avec les bénéfices fiscaux futurs sans limitation de temps.

À compter du 1er janvier 2018, des règles similaires de sous-capitalisation s'appliquent à la déductibilité fiscale des intérêts en Roumanie. Plus précisément, les frais d'intérêts nets supérieurs à la limite de franchise de 200 milliers d'euros ne sont déductibles qu'à hauteur de 10% de l'EBITDA. Les intérêts nets excédentaires ne sont pas déductibles au cours de la période d'imposition concernée, mais peuvent être reportés sur un nombre illimité d'années d'imposition.

Au cours de 2019, l'actif d'impôt différé comptabilisé relative à la sous-capitalisation ont marqué une hausse de 3,7 millions d'euros, en raison de la baisse de l'EBITDA imposable, dans le segment Tubes d'acier.

## 15. Stocks

<i>Montants en milliers d'euros</i>	<b>2019</b>	<b>2018</b>
Produits finis et marchandises	52.560	50.392
Produits semi-finis	26.247	28.205
Matières premières et auxiliaires	137.373	130.790
Consommables	2.348	2.556
Matériaux d'emballage	1.817	1.583
Pièces de rechange	8.150	7.577
<b>Total</b>	<b>228.495</b>	<b>221.105</b>

En 2019, le montant des stocks comptabilisé en charges pour la période et incluant le « Coût des ventes » s'est élevé à 621,7 millions d'euros (2018 : 706,6 millions d'euros). Cette baisse est due à



l'exécution d'un mix plus rentable de projets en 2019 et à la baisse des ventes des projets des tubes d'acier.

Les stocks présentent une baisse de 417 milliers d'euros en 2019, en raison de leur dépréciation pour les ramener à leur valeur nette de réalisation (2018 : 1.417milliers d'euros).

Des stocks d'une valeur comptable de 21,5 millions d'euros sont donnés en garantie des emprunts reçus par les sociétés Cenergy Holdings (voir Note 27).

## 16. Créances clients et autres débiteurs

<i>Montants en milliers d'euros</i>	<b>Note</b>	<b>2019</b>	<b>2018</b>
<b>Actifs courants</b>			
Créances des clients tiers		74.595	163.748
Moins: Pertes de valeur	30 C.1	(26.263)	(25.261)
		<b>48.332</b>	<b>138.488</b>
Autres acomptes versés		3.236	3.707
Chèques et effets à recevoir		23	204
Créances envers des entreprises liées	37	33.842	35.301
Actifs d'impôt exigible		7.391	3.960
Autres créances		9.902	5.510
Autres débiteurs		10.265	12.685
Moins: Pertes de valeur	30 C.1	(414)	(206)
		<b>64.244</b>	<b>61.161</b>
<b>Total</b>		<b>112.577</b>	<b>199.648</b>
<b>Actifs non courants</b>			
Créances non courantes de parties liées		115	-
Autres créances non courantes		1.367	1.877
<b>Total</b>		<b>1.482</b>	<b>1.877</b>

La baisse marquée par les créances clients, par rapport au 31 décembre 2019, est attribuée à la collecte de créances facturées vers la fin de l'année précédente.

### A. Cession de créances clients

La valeur comptable des créances inclut des montants relevant d'accords d'affacturage. Cenergy Holdings et ses filiales concluent des accords de factoring avec recours pour vendre des créances clients contre un versement en espèces. Ces créances clients ne sont pas décomptabilisées de l'état consolidé de la situation financière, car la quasi-totalité des risques et avantages est conservée dans le Groupe - principalement le risque de crédit. Le montant reçu lors du transfert par le factor est comptabilisé en tant que prêt bancaire garanti.

Les informations suivantes indiquent la valeur comptable des créances clients à la fin de l'exercice qui ont été transférées mais n'ont pas été décomptabilisées, ainsi que les passifs correspondants.

<i>Montants en milliers d'euros</i>	<b>Au 31 décembre</b>	
	<b>2019</b>	<b>2018</b>
Valeur comptable des créances clients cédées	15.882	78.952
Montant comptable des dettes associées	9.662	57.533

La juste valeur des créances clients transférées se rapproche de la valeur comptable.

Aux 31 décembre 2019 et 2018, Cenergy Holdings n'avait pas utilisé le montant total de la ligne de crédit fournie par les sociétés de factoring.

#### B. Risques de crédit et de marché et pertes de valeur sur créances clients

En 2010, la filiale Corinth Pipeworks SA a engagé des actions en justice, en Grèce et à Dubaï, contre un ancien client au Moyen-Orient afin de recouvrer une créance échue s'élevant à 24,8 millions d'euros (22,1 millions d'euros au 31 décembre 2019), majorée des intérêts légaux.

À la suite d'une série de procédures judiciaires, la Cour de cassation de Dubaï a rendu son jugement définitif en 2017 et a décidé de rejeter toute demande reconventionnelle de l'ancien client et de confirmer le montant dû à Corinth Pipeworks.

Afin de recouvrer ce solde longtemps attendu, Corinth Pipeworks a récemment engagé des procédures d'exécution à l'encontre des actifs de l'ancien client situés dans l'un des pays où l'arrêt de la Cour de cassation rendu contre l'ancien client est exécutoire (c'est-à-dire, les Émirats Arabes Unis et d'autres pays du Moyen-Orient).

Corinth Pipeworks avait comptabilisé dans le passé une perte de valeur de 23,1 millions de dollars US. En 2019, la filiale a comptabilisé une perte de valeur s'élevant à 1,65 millions d'euros au titre du solde non déprécié de la créance, incluant les intérêts légaux. La filiale a décidé de comptabiliser cette perte de valeur supplémentaire pour refléter la recouvrabilité attendue de cette créance, à compter de ce jour. Toutefois, la filiale poursuivra toute action requise afin de recouvrer l'intégralité de cette créance.

Des informations sur l'exposition de Cenergy Holdings aux risques de crédit et de marché, ainsi que sur les pertes de valeur liées aux créances clients et autres débiteurs sont incluses à la Note 29.C.1.

#### 17. Trésorerie et équivalents de trésorerie

<i>Montants en milliers d'euros</i>	<b>2019</b>	<b>2018</b>
Trésorerie et équivalents de trésorerie	265	1.299
Dépôts bancaires à court terme	90.144	63.904
<b>Total</b>	<b>90.408</b>	<b>65.203</b>

Les dépôts bancaires à court terme ont une durée inférieure à 90 jours et peuvent être utilisés.

#### 18. Immobilisations corporelles

##### A. Rapprochement des valeurs comptables

<i>Montants en milliers d'euros</i>	<b>Terrains et immeubles</b>	<b>Machines</b>	<b>Installations et autres équipements</b>	<b>En cours de construction</b>	<b>Total</b>
<b>Coût</b>					
Solde au 1er janvier 2018	168.520	469.558	19.429	11.762	<b>669.270</b>
Effet de la variation des cours de change	(17)	(41)	5	(3)	<b>(55)</b>
Acquisitions	1.462	4.806	1.252	38.026	<b>45.546</b>
Cessions	-	-	(154)	-	<b>(154)</b>
Autres reclassifications	7.160	7.150	1.455	(18.103)	<b>(2.339)</b>
<b>Solde au 31 décembre 2018</b>	<b>177.125</b>	<b>481.473</b>	<b>21.987</b>	<b>31.682</b>	<b>712.267</b>

Solde au 1er janvier 2019	177.125	481.473	21.987	31.682	<b>712.267</b>
Changement de convention comptable	-	(2.618)	(308)	-	<b>(2.926)</b>
Effet de la variation des cours de change	(492)	(1.048)	(125)	(38)	<b>(1.704)</b>
Acquisitions	254	7.496	1.954	39.378	<b>49.083</b>
Cessions	(2.188)	(4)	(111)	-	<b>(2.303)</b>
Réduction de valeur	-	-	(157)	(137)	<b>(295)</b>
Cession de filiales	(4.835)	(8.250)	(754)	(108)	<b>(13.948)</b>
Reclassification depuis les stocks	-	1.755	-	-	<b>1.755</b>
Autres reclassifications	2.089	38.593	(891)	(42.118)	<b>(2.327)</b>
<b>Solde au 31 décembre 2019</b>	<b>171.954</b>	<b>517.396</b>	<b>21.594</b>	<b>28.659</b>	<b>739.603</b>

	Terrains et immeubles	Machines	Installations et autres équipements	En cours de construction	Total
<i>Montants en milliers d'euros</i>					
<b>Amortissements cumulés et pertes de valeur</b>					
Solde au 1er janvier 2018	(61.698)	(207.727)	(15.393)	-	<b>(284.818)</b>
Effet de la variation des cours de change	12	26	6	-	<b>44</b>
Amortissement de la période	(3.521)	(16.727)	(2.068)	-	<b>(22.317)</b>
Cessions	-	-	153	-	<b>153</b>
<b>Solde au 31 décembre 2018</b>	<b>(65.207)</b>	<b>(224.428)</b>	<b>(17.302)</b>	-	<b>(306.938)</b>

Solde au 1er janvier 2019	(65.207)	(224.428)	(17.302)	-	<b>(306.938)</b>
Changement de convention comptable	-	307	100	-	<b>407</b>
Effet de la variation des cours de change	338	680	5	-	<b>1.023</b>
Amortissement de la période	(3.641)	(18.680)	(1.236)	-	<b>(23.557)</b>
Cessions	798	3	97	-	<b>898</b>
Réduction de valeur	-	-	157	-	<b>157</b>
Autres reclassifications	(8)	(35)	1.222	-	<b>1.179</b>
Cession de filiales	1.597	6.959	737	-	<b>9.293</b>
<b>Solde au 31 décembre 2019</b>	<b>(66.124)</b>	<b>(235.193)</b>	<b>(16.220)</b>	-	<b>(317.538)</b>

**Valeurs comptables**

<b>Au 1er janvier 2018</b>	<b>106.822</b>	<b>261.832</b>	<b>4.036</b>	<b>11.762</b>	<b>384.452</b>
<b>Au 31 décembre 2018</b>	<b>111.918</b>	<b>257.045</b>	<b>4.685</b>	<b>31.682</b>	<b>405.330</b>
<b>Au 31 décembre 2019</b>	<b>105.830</b>	<b>282.204</b>	<b>5.374</b>	<b>28.659</b>	<b>422.066</b>

Le montant net en autres reclassifications concerne les immobilisations incorporelles en construction reclassées au cours de l'exercice en immobilisations incorporelles (voir Note 19).

Corinth Pipeworks a inclus au coût de ses machines la somme d'1,7 millions d'euros de frais de mise en service précédemment inclus au stock, afin d'illustrer l'amélioration de la capacité de production réalisée au cours de la période.

**B. Nantissement**

Des immobilisations corporelles d'une valeur comptable de 133,6 millions d'euros sont données en garanties d'emprunts reçus par les filiales de Cenergy Holdings (voir Note 27).

### C. Immobilisations en cours de construction

Les éléments les plus importants des immobilisations corporelles en construction au 31 décembre 2019 concernent des investissements visant à l'amélioration de la productivité et de la capacité des usines du segment câbles et devraient être achevés en 2020.

Le montant de 42,1 millions d'euros qui a été reclassé parmi les actifs en cours de construction en 2019 concerne principalement la conclusion d'une partie des améliorations de la productivité de l'usine de Fulgor et la conclusion de projets de développement liés à l'acquisition de licences.

Les coûts d'emprunt liés s'élevant à 785milliers d'euros sont liés à l'acquisition de nouvelles machines et ont été incorporés au taux de capitalisation de 5,08%.

### 19. Contrats de location

#### A. Montants comptabilisés dans l'état de la situation financière

L'état consolidé de la situation financière présente les montants suivants liés aux contrats de location :

<u>Actifs au titre du droit d'utilisation</u>		31 décembre 2019	1 <sup>er</sup> janvier 2019
Bâtiments		325	438
Machines		2.204	2.797
Moyens de transport		3.352	2.790
<b>Total</b>		<b>5.881</b>	<b>6.025</b>

<u>Obligations locatives</u>	Note	31 décembre 2019	1 <sup>er</sup> janvier 2019
Obligations locatives courantes	27	1.768	1.524
Obligations locatives non courantes	27	3.990	3.621
<b>Total</b>		<b>1.768</b>	<b>5.145</b>

Au cours de l'année passée, le Groupe n'avait comptabilisé que des actifs locatifs et des passifs locatifs ayant trait à des contrats de location classés en tant que « locations-financements » au titre d'IAS 17 Contrats de location. Les actifs étaient présentés en immobilisations corporelles et les passifs l'étaient en tant que partie des emprunts du Groupe. À propos des ajustements comptabilisés dès l'adoption de la norme IFRS 16 le 1<sup>er</sup> janvier 2019, veuillez consulter la Note 6.

Les ajouts aux actifs au titre du droit d'utilisation pour 2019 se sont élevés à 1.739 milliers d'euros.

#### B. Montants comptabilisé dans le compte de résultat consolidé

Le compte de résultat consolidé présente les montants suivants liés aux contrats de location :

<u>Amortissement des actifs au titre du droit d'utilisation</u>	2019	2018
Bâtiments	121	-
Machines	190	-
Moyens de transport	1.129	-
<b>Total</b>	<b>1.440</b>	-

Frais d'intérêt (inclus dans le coût financier)	181	-
Loyers variables	196	-
Loyers de faible valeur	133	-
Loyers à court terme	1.709	-

## 20. Immobilisations incorporelles

### A. Rapprochement de la valeur comptable

<i>Montants en milliers d'euros</i>	Coûts de développement	Brevets et marques	Logiciels	Autres	Total
<b>Coût</b>					
<b>Solde au 1er janvier 2018</b>	555	18.539	7.469	303	26.866
Effet de la variation des cours de change	-	-	(3)	(1)	(4)
Acquisitions	487	2.767	1.594	3	4.851
Réduction de valeur	-	-	(35)	-	(35)
Autres reclassifications	-	1.633	706	-	2.339
<b>Solde au 31 décembre 2018</b>	<b>1.042</b>	<b>22.940</b>	<b>9.731</b>	<b>304</b>	<b>34.017</b>
Solde au 1er janvier 2019	1.042	22.940	9.731	304	34.017
Effet de la variation des cours de change	-	-	(101)	-	(101)
Acquisitions	510	1.980	1.735	-	4.224
Cessions	-	-	(33)	-	(33)
Autres reclassifications	-	502	1.824	-	2.327
Cession de filiales	-	(3)	(146)	-	(150)
<b>Solde au 31 décembre 2019</b>	<b>1.552</b>	<b>25.418</b>	<b>13.010</b>	<b>304</b>	<b>40.284</b>
<i>Montants en milliers d'euros</i>	Coûts de développement	Brevets et marques	Logiciels	Autres	Total
<b>Amortissements et pertes de valeur cumulés</b>					
<b>Solde au 1er janvier 2018</b>	(410)	(4.091)	(5.420)	(187)	(10.109)
Effet de la variation des cours de change	-	-	(7)	1	(7)
Amortissement	(83)	(699)	(823)	(13)	(1.617)
<b>Solde au 31 décembre 2018</b>	<b>(493)</b>	<b>(4.790)</b>	<b>(6.250)</b>	<b>(200)</b>	<b>(11.733)</b>
Solde au 1er janvier 2019	(493)	(4.790)	(6.250)	(200)	(11.733)
Effet de la variation des cours de change	-	-	59	-	59
Amortissement	(171)	(1.135)	(1.377)	(13)	(2.696)
Cessions	-	-	32	-	32
Autres reclassifications	-	-	(1.179)	-	(1.179)
Cession de filiales	-	3	1	-	5
<b>Solde au 31 décembre 2019</b>	<b>(663)</b>	<b>(5.922)</b>	<b>(8.713)</b>	<b>(213)</b>	<b>(15.511)</b>
-					
<b>Valeurs comptables</b>					
<b>Au 1er janvier 2018</b>	<b>144</b>	<b>14.448</b>	<b>2.049</b>	<b>115</b>	<b>16.757</b>
<b>Au 31 décembre 2018</b>	<b>549</b>	<b>18.150</b>	<b>3.481</b>	<b>105</b>	<b>22.284</b>
<b>Au 31 décembre 2019</b>	<b>888</b>	<b>19.497</b>	<b>4.296</b>	<b>92</b>	<b>24.773</b>

Le montant net en Autres reclassifications porte sur des immobilisations incorporelles reclassées dans le courant de l'année parmi les actifs en construction (voir Note 18).

### B. Amortissement

Les amortissements des brevets et marques qui ont des durées de vie utile déterminées, des logiciels

et d'autres immobilisations incorporelles sont alloués au coût des stocks et sont inclus dans les coûts de vente lorsque le stock est vendu, car les marques, licences et les logiciels sont principalement utilisés directement pour la fabrication de produits et sont considérés comme des frais généraux de production. L'amortissement des actifs incorporels qui ne sont pas utilisés pour la production est affecté aux dépenses administratives.

### C. Immobilisations incorporelles à durée de vie utile indéterminée

Toutes les immobilisations incorporelles ont une durée de vie utile définie, à l'exception des actifs suivants auxquels sont inclus les brevets et marques:

- a. La dénomination commerciale « Fulgor » (valeur comptable d'1,4 millions d'euros au 31 décembre 2018)

Cette appellation porte sur le secteur des câbles sous-marins de moyenne tension et des câbles terrestres haute tension dans lequel Fulgor exerçait des activités avant son acquisition par Hellenic Cables en 2011, et qui est assorti d'avantages économiques substantiels. Sur la base de l'analyse de facteurs pertinents (par exemple, taux de notoriété, absence d'engagement de longue durée auprès d'une clientèle étoffée, développement futur du secteur), la durée de vie utile de la marque est considérée comme étant indéfinie.

- b. La licence d'utilisation du port de Soussaki, Corinthe (valeur comptable de 8,3 millions d'euros au 31 décembre 2018)

Fulgor détient une licence pour l'utilisation permanente et exclusive du port situé sur le site de l'usine, dans la localité de Soussaki en Corinthe. Ce port est nécessaire pour les activités de production de câbles sous-marins moyenne et haute tension. Depuis l'acquisition de la filiale, des investissements significatifs ont été réalisés en vue de la modernisation et de l'expansion de la capacité de production de câbles sous-marins haute tension. Depuis 2014, la production a commencé comme prévu. La durée de vie utile de cet actif est considérée comme étant indéfinie, car l'utilisation de ces installations portuaires est indéfinie, dans le contexte du développement significatif de ce secteur.

### D. Tests de dépréciation

Étant donné que ces immobilisations ne génèrent pas de flux de trésorerie indépendants, la société a décidé d'effectuer le test de dépréciation en se basant sur le site de production de câbles sous-marins Fulgor, qui contient ces actifs, en tant qu'unité génératrice de trésorerie (UGT). Pour calculer la valeur d'utilité de ces immobilisations, des projections des flux de trésorerie fondées sur des estimations de la direction pour une période de cinq ans ont été utilisées. Ces projections tiennent compte des contrats déjà signés, ainsi que des contrats dont l'attribution est estimée en Grèce et à l'étranger.

L'UGT des câbles sous-marins exerce ses activités dans le cadre de projets. Par conséquent, les hypothèses relatives à la croissance des revenus et de la rentabilité sont basées sur les contrats déjà signés, ainsi que sur ceux estimés être conclus dans la période à venir. Les principales hypothèses concernant les opérations de l'UGT de câbles sous-marins et les projets à exécuter au cours de la période de cinq ans sont les suivantes :

- Capacité d'utilisation progressivement élevée de l'usine de Fulgor, sur la base des contrats déjà conclus en 2019 et des contrats qu'il est prévu de conclure sur la base de l'activité liée aux appels d'offres.
- Dépenses d'investissement d'environ 43 millions d'euros dans les cinq années à venir, afin de couvrir les besoins estimés en termes de production et de capacité. Il n'est pas fait l'hypothèse de revenu ou d'économie de coûts supplémentaires dans la valeur du modèle d'utilisation, suite aux dépenses d'investissement estimées.
- Taux de croissance annuel moyen du revenu des activités offshore pour la période de cinq ans d'environ 8,4% attribuable à l'obtention de nouveaux projets, principalement en Grèce, en Europe du Nord et aux USA.
- Rentabilité par projet offshore en termes d'EBITDA à environ 15%-25% du revenu. La rentabilité estimée par projet varie principalement en raison des différents types de câbles et de spécifications techniques, de la région géographique et du calendrier du projet.

- Taux de croissance annuel moyen des dépenses d'exploitation fixes d'environ 2,0% pour la période de cinq ans.

Les flux de trésorerie après les cinq premières années ont été calculés à l'aide d'un taux de croissance estimé de 1,38%, ce qui reflète principalement les estimations de la direction quant aux perspectives de croissance du secteur des câbles offshore. Le taux avant impôt utilisé afin d'actualiser ces flux de trésorerie va de 10,9% à 8,9% pour la période de cinq ans et est de 9,5% pour la valeur terminale. Il s'appuie sur :

- Le taux d'intérêt sans risque, selon les taux AAA de la zone euro, est compris entre -0,70% et -0,58% pour la période de cinq ans et est -0,19% pour la valeur terminale.
- Le risque pays pour la Grèce est établi dans la fourchette de 1,5% à 1,7% pour les cinq années et 2,0 % pour la valeur finale.
- La prime du risque de marché a été établie à 5,96%.

Bien que les prix des matières premières pour le cuivre et l'aluminium fassent partie des hypothèses du test de dépréciation effectué, en raison des opérations de couverture entreprises et de la nature personnalisée des produits vendus par Fulgor, la valeur de l'unité n'est pas significativement affectée par les variations des prix des matières premières. Le résultat neutre des fluctuations du prix des métaux est supposé dans le contexte du test de dépréciation.

Les résultats de ce test indiquent que le montant recouvrable au 31 décembre 2019 est supérieur à la valeur comptable de l'UGT, qui s'élève à 183 millions d'euros, à concurrence de 345 millions d'euros.

Une analyse de sensibilité portant sur les principales hypothèses du modèle (taux d'actualisation et croissance perpétuelle) a été réalisée afin de vérifier l'adéquation de l'ampleur de la marge. Les résultats de cette analyse de sensibilité ont indiqué que le montant recouvrable excède la valeur comptable de l'UGT.

Résultats de l'analyse de sensibilité du test de dépréciation :

	Hypothèses utilisées	Variation de taux nécessaire (en points de pourcentage) pour que la valeur recouvrable soit égale à la valeur comptable
<i>Taux d'actualisation</i>	10,9% à 8,9%	+13,8 ppc
<i>Taux de croissance à l'infini</i>	1,38%	-28,6 ppc

## 21. Immeubles de placements

### A. Rapprochement des valeurs comptables

<i>Montants en milliers d'euros</i>	2019	2018
Solde au 1er janvier	5.837	6.140
Perte de valeur	(79)	-
Reprise de perte de valeur	89	-
Amortissement de la période	(200)	(303)
Cession de filiales	(4.883)	-
<b>Solde au 31 décembre</b>	<b>764</b>	<b>5.837</b>
Valeur comptable brute	1.348	10.143
Amortissements cumulés et pertes de valeur	(584)	(4.307)
<b>Valeur comptable au 31 décembre</b>	<b>764</b>	<b>5.837</b>

Au 31 décembre 2019, les immeubles de placements consistent en plusieurs propriétés foncières, en Grèce. Aucun d'entre eux n'est loué actuellement. Ces propriétés ne sont pas actuellement utilisées

par Cenergy Holdings et sont détenues soit pour réaliser une plus-value en capital soit pour être loués dans un avenir proche. Les coûts d'exploitation directs (y compris les réparations et la maintenance) découlant des immeubles de placement qui n'ont pas généré de revenus locatifs s'élèvent à 401 milliers d'euros pour 2019.

### B. Évaluation de la juste valeur – perte de valeur et reprise ultérieure

En 2019, un test de dépréciation ou de reprise de dépréciation a été effectué sur toutes les propriétés. Les tests ont été menés afin de traiter des changements de juste valeur sur le marché grec de l'immobilier.

Suite à ces tests, une reprise de dépréciation de 89 milliers d'euros a été enregistrée pour le bâtiment détenu par VET en Chalcidique, Grèce. En revanche, une dépréciation a été enregistrée pour les terrains détenus par les filiales du Groupe. La juste valeur de toutes les propriétés a été déterminée par des experts immobiliers externes et indépendants disposant des qualifications professionnelles agréées adéquates ainsi que d'une expérience récente sur la situation et la catégorie des biens immobiliers à évaluer. Concernant les terrains, la technique d'évaluation utilisée était la méthode comparative (approche du marché), qui est classée comme technique de Niveau 2.

Selon cette méthode, l'expert estime la valeur marchande du bien immobilier en comparant les facteurs qui l'affectent le plus. Ces facteurs peuvent être la situation, la taille, la qualité de la construction, etc. Selon cette méthode, les valeurs en capital de biens immobiliers comparables (présentant des caractéristiques similaires) sont traitées afin d'établir la valeur marchande du bien considéré.

Pour les bâtiments non occupés, la méthode du coût de remplacement net d'amortissement a été utilisée. La juste valeur déterminée au moyen de cette méthode reflète le montant qui serait actuellement requis pour remplacer ou reconstruire l'immeuble. Cette technique est classée comme technique d'évaluation de Niveau 3.

La juste valeur des immeubles de placement s'élève à 804 milliers d'euros, au 31 décembre 2019, tandis que la dépréciation cumulée s'élève à 584 milliers d'euros.

### C. Restrictions – Obligations contractuelles

Il n'existe ni restrictions ni obligations contractuelles.

## 22. Entreprises mises en équivalence

### A. Rapprochement des valeurs comptables

<i>Montants en milliers d'euros</i>	<b>Note</b>	<b>2019</b>	<b>2018</b>
Solde au 1er janvier		11.929	13.012
Quote-part dans le résultat après impôt		1.600	654
Part dans les autres éléments du résultat global		(17)	-
Reclassification à partir d'autres investissements	23	12.004	-
Acquisitions		8.149	-
Dividendes reçus (-)		(498)	(230)
Ecart de conversion		1.416	(1.507)
<b>Solde au 31 décembre</b>		<b>34.583</b>	<b>11.929</b>

Le 27 décembre 2019, Corinth Pipeworks a acquis une participation de 8,29% dans la société affiliée International Trade pour une contrepartie de 8.149 milliers d'euros par la société liée Sidenor S.A. L'acquisition du pourcentage supplémentaire est incorporée au prix d'achat qui a été déterminé par un évaluateur indépendant, conformément aux dispositions des articles 99 à 101 de la loi grecque 4548/2018.



Jusqu'alors, le Groupe détenait un pourcentage de 12,21% de cette entreprise affiliée et cet investissement était repris à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global. Suite à l'acquisition du pourcentage supplémentaire, le Groupe peut exercer une influence significative sur International Trade, les droits de vote du Groupe étant supérieurs à 20%. Ainsi, au 31 décembre 2019, les intérêts de 12.004 milliers d'euros antérieurement classés sous Autres actifs financiers étaient reclassés en entités mises en équivalence. En raison du moment de cette acquisition par étapes, le Groupe n'avait pas droit à quelque part de bénéfice d'international Trade pour 2019, la transaction ayant eu lieu à la fin de l'année.

#### B. Information financière pour chaque entreprise associée

Les tableaux suivants présentent l'information financière par entreprise associée. L'information financière fournie reflète les montants des états financiers des entreprises associées concernées.

#### 2019

Société	Pays de l'activité principale	Chiffre d'affaires	Résultat des activités poursuivies	Résultat global total	Pourcentage de la participation
<i>Montants en milliers d'euros</i>					
STEELMET S.A.	Grèce	18.385	590	443	29,56%
DIA.VIPE.THIV. S.A.	Grèce	2.130	(237)	(242)	26,19%
AO TMK-CPW	Russie	60.860	3.037	3.037	49,00%
INTERNATIONAL TRADE	Belgique	1.037.393	2.168	1.956	20,50%

Société	Segment	Actifs courants	Actifs non courants	Passifs courants	Passifs non courants
<i>Montants en milliers d'euros</i>					
STEELMET S.A.	Autres activités	3.723	2.012	2.570	2.255
DIA.VIPE.THIV. S.A.	Tubes d'acier	2.077	12.232	592	8.313
AO TMK-CPW	Tubes d'acier	23.639	6.542	4.101	69
INTERNATIONAL TRADE	Autres activités	113.172	8.879	83.321	2.659

#### 2018

Société	Pays de l'activité principale	Chiffre d'affaires	Résultat des activités poursuivies	Résultat global total	Pourcentage de la participation
<i>Montants en milliers d'euros</i>					
STEELMET S.A.	Grèce	15.809	374	275	29,56%
DIA.VIPE.THIV. S.A.	Grèce	2.591	113	111	26,19%
AO TMK-CPW	Russie	53.565	1.333	1.333	49,00%

Société	Segment	Actifs courants	Actifs non courants	Passifs courants	Passifs non courants
<i>Montants en milliers d'euros</i>					
STEELMET S.A.	Autres activités	7.952	951	6.922	1.250
DIA.VIPE.THIV. S.A.	Tubes d'acier	2.827	12.011	859	8.332
AO TMK-CPW	Tubes d'acier	44.813	6.070	29.981	16

Le tableau suivant analyse la participation dans AO TMK-CPW :

	<b>Au 31 décembre</b>	
	<b>2019</b>	<b>2018</b>
Actif net d'AO TMK-CPW au 1er janvier (100%)	20.886	23.007
Résultat global total d'AO TMK-CPW (100%)	3.037	1.333
Ecarts de change (100%)	2.889	(3.076)
Dividendes (100 %)	(801)	(378)
<b>Actif net d'AO TMK-CPW au 31 décembre (100%)</b>	<b>26.011</b>	<b>20.886</b>
	12.745	
<b>Valeur comptable de la participation dans AO TMK-CPW au 31 décembre (49%)</b>	<b>12.745</b>	<b>10.234</b>
Valeur comptable de la participation dans International Trade	20.153	-
Valeur comptable de la participation dans d'autres entreprises associées individuellement immatérielles	1.684	1.695
<b>Total</b>	<b>34.583</b>	<b>11.929</b>

Il n'existe aucune restriction quant à la capacité des coentreprises ou des entreprises associées de transférer des fonds à la Société sous forme de dividendes en espèces ou de rembourser des prêts ou des avances consentis par la Société.

Il n'y a pas de quote-part non comptabilisée des pertes d'une entreprise associée, à la fois pour l'exercice sous revue, et de manière cumulative.

### 23. Autres actifs financiers

<i>Montants en milliers d'euros</i>	<b>Note</b>	<b>2019</b>	<b>2018</b>
Solde au 1er janvier		4.579	4.662
Acquisitions		4.790	1
Variation de juste valeur		7.650	-
Reclassification vers entités mises en équivalence	22	(12.004)	-
Reclassification en Autres créances résultant de la liquidation		-	(84)
<b>Solde au 31 décembre</b>		<b>5.015</b>	<b>4.579</b>

Les autres placements sont des titres de participation à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global et incluent ce qui suit:

	<b>Au 31 décembre</b>	
	<b>2019</b>	<b>2018</b>
<i>Montants en milliers d'euros</i>		
<u>Actions non cotées :</u>		
- Instruments de capitaux propres grecs	5.015	225
- Instruments internationaux de capitaux propres	-	4.354
	<b>5.015</b>	<b>4.579</b>

#### **Réévaluation et reclassification de la participation du Groupe dans International Trade S.A.**

Selon l'évaluation effectuée au cours de l'acquisition des parts supplémentaires d'International Trade par Corinth Pipeworks (voir également Note 22), un ajustement de la juste valeur de 7,65 millions d'euros a été enregistré en OCI (autres éléments du résultat global) afin de refléter les résultats de

l'évaluation sur la part du groupe avant l'acquisition par étapes. Les principales hypothèses utilisées pour déterminer la juste valeur de l'investissement sont les suivantes :

- WACC (Weighted Average Cost of Capital / coût moyen pondéré du capital) : 7.08%
- Taux de croissance à perpétuité : 1.55%
- Marge EBITDA : 0,66% - 0,85%

#### *Analyse de sensibilité de la juste valeur*

Une variation raisonnablement probable de 0,5% du WACC ou du taux de croissance à perpétuité à la date d'évaluation aurait augmenté/(diminué) le montant enregistré en tant que réévaluation en OCI à concurrence du montant indiqué ci-dessous. L'analyse suppose que toutes les autres variables demeurent constantes.

Variations du WACC	Variation du taux de croissance à perpétuité		
	-0,5%	0,0%	0,5%
-0,5%	(41)	819	1.867
0,0%	(720)	-	863
0,5%	(1.296)	(683)	41

#### **Acquisition d'actions de Noval Property**

Le 15 octobre 2019, la création de Noval Property en tant que Société d'investissement immobilier (REIC) a été approuvée. Noval Property a été formée par la fusion de Noval S.A et de VET S.A., une ancienne filiale à 100% de Cenergy Holdings, parallèlement et en même temps que la contribution en nature de propriétés d'autres entités affiliées aux entreprises fusionnées. De ce fait, Cenergy Holdings a acquis 2,12% de participation de Noval Property contre l'échange de 100% des actions de VET. Selon les termes de la fusion, la juste valeur des actions acquises a été déterminée à 4.788 milliers d'euros (voir également Note 31).

#### **24. Instruments dérivés**

Le tableau suivant présente la valeur comptable des dérivés :

<i>Montants en milliers d'euros</i>	<b>Au 31 décembre</b>	
	<b>2019</b>	<b>2018</b>
<b>Actifs courants</b>		
Contrats de change à terme - forward	213	654
Contrats à terme - future	-	485
<b>Total</b>	<b>213</b>	<b>1.140</b>
<b>Passifs courants</b>		
Contrats de change à terme - forward	322	4.454
Contrats à terme - future	1.407	490
<b>Total</b>	<b>1.728</b>	<b>4.944</b>

#### **Comptabilité de couverture**

Les sociétés de Cenergy Holdings détiennent des instruments financiers dérivés aux fins de couverture des flux de trésorerie et de la juste valeur.

Ces instruments financiers dérivés couvrent les risques découlant des :

- Fluctuations des cours des métaux ;
- Fluctuations des cours de change.

L'échéance et la valeur nominale des instruments dérivés détenus par les sociétés de Cenergy Holdings correspondent à l'échéance et à la valeur nominale des actifs et des passifs sous-jacents (les éléments couverts).

Les instruments dérivés détenus par les sociétés de Cenergy Holdings concernent principalement :

- Les contrats à terme destinés à couvrir le risque de fluctuation des cours de métaux cotés sur le LME (London Metal Exchange) et utilisés comme matières premières par les sociétés de Cenergy Holdings dans le secteur des câbles (c'est-à-dire, principalement le cuivre et l'aluminium). Ces opérations de couverture sont répertoriées comme des couvertures de flux de trésorerie.
- Les contrats de change à terme destinés à couvrir le risque découlant des fluctuations des cours de change du dollar américain et de la livre sterling (c'est-à-dire, les devises auxquelles les sociétés de Cenergy Holdings sont principalement exposées). Ces contrats sont répertoriés comme des instruments de couverture de la juste valeur ou des flux de trésorerie, selon l'élément sous-jacent. Lorsqu'ils sont utilisés à des fins de couverture du risque de change sur les créances et les comptes à payer libellés en devises étrangères, les contrats de change à terme sont répertoriés comme des instruments de couverture de la juste valeur. Lorsqu'ils sont utilisés à des fins de couverture du risque de change sur les ventes prévues de biens ou l'achat de matériaux, les contrats de change à terme sont répertoriés comme des couvertures de flux de trésorerie.

Les instruments dérivés sont comptabilisés lorsque les sociétés de Cenergy Holdings concluent la transaction destinée à couvrir la juste valeur des créances, dettes ou engagements (couverture de la juste valeur), ou des transactions hautement probables (couverture des flux de trésorerie).

#### ***Couvertures de juste valeur***

Les dérivés sont désignés comme couvertures de juste valeur lorsque l'exposition aux variations de la juste valeur d'un actif ou d'un passif financier comptabilisé est couverte. Les variations de la juste valeur des dérivés désignés et qualifiés de couverture de juste valeur sont comptabilisées dans l'état consolidé du résultat net, ainsi que de toute variation de la juste valeur de l'actif ou du passif couvert attribuable au risque couvert.

#### ***Couvertures de flux de trésorerie***

La quote-part effective des variations de la juste valeur des instruments dérivés répertoriés comme des instruments de couverture de flux de trésorerie est comptabilisée dans les autres éléments du résultat global, au poste « Réserve de couverture ». Le gain ou la perte sur la quote-part non effective est comptabilisé en résultat.

Les montants comptabilisés au poste « Réserve de couverture » sont reclassés au compte de résultat consolidé des périodes pendant lesquelles l'événement couvert se produit, c'est-à-dire, à la date de réalisation de la transaction prévue qui constitue l'objet de la couverture ou quand l'élément couvert affecte le résultat (par exemple, dans le cas d'une vente à terme d'aluminium, la réserve est comptabilisée au compte de résultat consolidé après le règlement en espèces net du contrat à terme et à la date de la vente de l'aluminium).

Lorsqu'un élément couvert arrive à échéance ou est vendu, ou lorsque la quote-part de couverture ne répond plus aux critères en matière de comptabilité de couverture, la comptabilité de couverture est interrompue à titre prospectif, les bénéfices et les pertes agrégés aux « Capitaux propres » sont conservés sous la forme d'une réserve et reportés au résultat lorsque l'actif couvert enregistre un bénéfice ou une perte.

Dans le cas d'une opération de couverture portant sur une transaction future prévue qui n'a plus vocation à avoir lieu, les bénéfices et les pertes agrégés aux Capitaux propres sont reportés au compte de résultat.

La variation de juste valeur comptabilisée en capitaux propres comme couverture de flux de trésorerie au 31 décembre 2018 sera recyclée au compte de résultat consolidé au cours de l'exercice 2019, car tous les événements couverts auront lieu (les opérations prévues auront lieu ou les éléments couverts auront une incidence sur le compte de résultat) en 2020.

Les sociétés de Cenergy Holdings examinent l'efficacité des couvertures de flux de trésorerie dès l'origine (de manière prospective) en comparant les conditions critiques de l'instrument de couverture avec les conditions critiques de l'élément couvert, puis à chaque date de clôture (rétrospectivement), l'efficacité de la trésorerie. Les couvertures de flux sont examinées en appliquant la méthode de compensation en dollars sur une base cumulative.

Les résultats des activités de couverture des sociétés de Cenergy Holdings comptabilisés dans l'état des résultats sont présentés pour les contrats à terme liés aux métaux et les contrats de change dans les rubriques « Chiffre d'affaires » et « Coût des ventes ». Les montants comptabilisés dans le compte de résultat consolidé sont les suivants :

<i>Montants en milliers d'euros</i>	<b>Pour l'exercice clos le 31 décembre</b>	
	<b>2019</b>	<b>2018</b>
Profit/(Perte) sur les contrats à terme	1.026	144
Profit / (Perte) sur les contrats de change à terme	(5.824)	(4.470)
<b>Total</b>	<b>(4.798)</b>	<b>(4.326)</b>

Le bénéfice ou la perte relative aux instruments dérivés utilisés à des fins de couverture des flux de trésorerie et comptabilisés à la rubrique Autres éléments du résultat global (Réserve de couverture) au 31 décembre 2019 sera comptabilisé dans le compte de résultat au cours de l'exercice financier suivant.

## 25. Capital et réserves

### A. Capital social et prime d'émission

Le capital social en circulation et le nombre d'actions de la Société sont les suivants :

- Total du capital social en circulation : 117.892.172,38 euros, et
- Nombre total d'actions : 190.162.681.

Les actions de la Société n'ont pas de valeur nominale. Les détenteurs d'actions ont droit à une voix par action lors des assemblées générales de la Société.

Les primes d'émission de la Société s'élèvent à 58.600 milliers d'euros.

### B. Nature et objet des réserves

#### (a) Réserve légale

En application de la législation fiscale belge, les sociétés sont tenues d'allouer 5% de leurs bénéfices à la réserve légale, jusqu'à ce que celle-ci atteigne 10% du capital social. La distribution de la réserve légale est interdite.

Conformément au droit grec des sociétés, les sociétés sont tenues d'affecter chaque année au moins 5% de leurs bénéfices nets annuels à la réserve légale, jusqu'à ce que cette réserve atteigne au moins 1/3 du capital-actions de la société. La distribution de la réserve légale est interdite, mais elle peut être utilisée pour compenser les pertes.

#### (b) Réserve de couverture

La réserve de couverture comprend la quote-part effective de la variation nette cumulée de la juste valeur des instruments utilisés aux fins de couverture des flux de trésorerie en attente de comptabilisation ultérieure au compte de résultat, car les flux de trésorerie couverts ont une incidence sur le résultat.

(c) Réserve de la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global

Cette catégorie est relative aux réserves formées en application des dispositions d'IFRS 9 portant sur le traitement des Autres actifs financiers classés comme juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global.

(d) Réserves spéciales

Cette catégorie concerne les réserves formées en application des dispositions de certaines lois sur le développement qui accordent des avantages fiscaux aux sociétés qui ont investi leurs bénéfices plutôt que de les distribuer aux actionnaires. Plus précisément, les réserves décrites ont soit épuisé leur dette d'impôts sur leur résultat ou ont été définitivement exemptées de l'impôt sur le résultat, après la fin d'une période déterminée à compter de la réalisation des investissements qu'ils concernent.

(e) Réserves immunisées

Cette catégorie concerne les réserves formées en application des dispositions de certaines lois fiscales et sont exonérées de l'impôt sur le revenu, à condition qu'elles ne soient pas distribuées aux actionnaires. Si ces réserves sont distribuées, elles seront imposées en utilisant le taux d'imposition applicable à cette date.

(f) Réserve de conversion

La réserve de conversion pour l'écart de conversion contient les différences de change résultant de la conversion des états financiers des activités à l'étranger.

#### C. Rapprochement des réserves

	Réserves légales	Réserve de couverture	Réserve de la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	Réserves spéciales	Réserves immunisées	Réserve de conversion	Total
<i>Montants en milliers d'euros</i>							
<b>Solde au 1er janvier 2018</b>	<b>6.903</b>	<b>370</b>	-	<b>9.525</b>	<b>36.318</b>	<b>(17.525)</b>	<b>35.591</b>
Autres éléments du résultat global, net d'impôt	-	(1.833)	-	-	-	(1.151)	(2.984)
Transfert de réserves	666	-	-	-	-	-	666
<b>Solde au 31 décembre 2018</b>	<b>7.569</b>	<b>(1.463)</b>	-	<b>9.525</b>	<b>36.318</b>	<b>(18.676)</b>	<b>33.273</b>
<b>Solde au 1er janvier 2019</b>	<b>7.569</b>	<b>(1.463)</b>	-	<b>9.525</b>	<b>36.318</b>	<b>(18.676)</b>	<b>33.273</b>
Autres éléments du résultat global, net d'impôt	-	514	7.650	-	-	1.124	9.288
Transfert de réserves	50	-	(7.650)	-	-	-	(7.600)
Cession de filiales	-	-	-	(263)	-	-	(263)
<b>Solde au 31 décembre 2019</b>	<b>7.619</b>	<b>(949)</b>	-	<b>9.263</b>	<b>36.318</b>	<b>(17.552)</b>	<b>34.699</b>

## 26. Gestion du capital

La politique des sociétés de Cenergy Holdings consiste à maintenir une structure du capital solide afin de préserver la confiance des investisseurs, des créanciers, du marché et de soutenir le développement futur de leurs activités. Le Conseil d'administration surveille le rendement du capital, qui est défini comme étant le rapport entre les résultats nets et le total des capitaux propres à l'exclusion des

participations minoritaires. Le Conseil d'administration surveille également le niveau des dividendes distribués aux porteurs d'actions ordinaires.

Le Conseil d'administration vise à maintenir un équilibre entre une rentabilité sur capitaux propres plus élevée qui serait possible grâce à un recours plus important à l'emprunt, et les avantages et la sécurité procurés par une structure de capital solide. Dans ce contexte, le Conseil d'administration surveille le Taux de rendement des capitaux engagés (ROCE, Return on Capital Employed) ou autrement le Taux de rendement des capitaux investis (RCI), qui est défini comme étant le résultat opérationnel (EBIT, le résultat opérationnel tel que déclaré au compte de résultat consolidé, plus la part du bénéfice/de la perte des entités mises en équivalence, nette d'impôts) divisé par les capitaux engagés, c'est-à-dire, les capitaux propres et la dette. Le Conseil d'administration recherche des opportunités et examine la possibilité d'utiliser l'endettement des sociétés de Cenergy Holdings qui ont un ROCE relativement élevé (en tout cas supérieur au coût de la dette) et de diminuer l'endettement des sociétés qui traversent une période relativement morose en termes de ROCE.

<i>Montants en milliers d'euros</i>	<b>2019</b>	<b>2018</b>
Résultat de la période	20.177	6.888
Impôt sur le résultat	8.315	(6.180)
Résultat financier net	34.626	32.211
<b>EBIT</b>	<b>63.117</b>	<b>32.919</b>
Capitaux propres	231.862	203.298
Dette à long terme (incl. Obligations locatives)	181.719	174.792
Dette à court terme (incl. Obligations locatives)	322.595	363.854
<b>Capitaux employés</b>	<b>736.176</b>	<b>741.943</b>
<b>Rendement des capitaux employés</b>	<b>8,6%</b>	<b>4,4%</b>

## 27. Dette

### A. Aperçu

<i>Montants en milliers d'euros</i>	<b>Au 31 décembre</b>	
	<b>2019</b>	<b>2018</b>
<b>Passifs non courants</b>		
Emprunts bancaires garantis	9.355	6.750
Emprunts bancaires non garantis	16.770	22.680
Emprunts obligataires garantis	93.166	110.115
Emprunts obligataires non garantis	58.439	33.840
Emprunts de parties liées	-	220
<b>Emprunts et dettes financières - long terme</b>	<b>177.730</b>	<b>173.605</b>
<b>Obligations locatives à long terme</b>	<b>3.990</b>	<b>1.187</b>
<b>Total dette à long terme</b>	<b>181.719</b>	<b>174.792</b>
<b>Passifs courants</b>		
Emprunts bancaires garantis	1.962	3.991
Affacturation avec recours	9.662	57.533
Emprunts bancaires non garantis	276.589	276.794
Emprunts obligataires garantis - part courante	12.800	13.979

## ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

### 31 DÉCEMBRE 2019

Emprunts obligataires non garantis - part courante	11.222	3.907
Emprunts bancaires garantis - part courante	2.504	1.050
Emprunts bancaires non garantis - part courante	6.088	6.148
<b>Emprunts et dettes financières - court terme</b>	<b>320.827</b>	<b>363.402</b>
<b>Obligations locatives à court terme</b>	<b>1.768</b>	<b>452</b>
<b>Total Dette à court terme</b>	<b>322.595</b>	<b>363.854</b>
<b>Total de la dette</b>	<b>504.314</b>	<b>538.645</b>

Des informations sur l'exposition de Cenergy Holdings aux risques de taux d'intérêt, de change et de liquidité sont incluses à la Note 31.

L'échéancier des emprunts non courants s'établit comme suit :

<i>Montants en milliers d'euros</i>	<b>2019</b>	<b>2018</b>
de 1 à 2 ans	35.012	32.381
de 2 à 5 ans	103.689	101.581
Plus de 5 ans	43.019	40.830
<b>Total</b>	<b>181.719</b>	<b>174.792</b>

Les taux d'intérêt pondérés effectifs moyens des principales catégories des emprunts et dettes financières à la date de reporting sont les suivants :

<i>Montants en milliers d'euros</i>	<b>2019</b>		<b>2018</b>	
	<b>Valeur comptable</b>	<b>Taux d'intérêt</b>	<b>Valeur comptable</b>	<b>Taux d'intérêt</b>
Prêts bancaires (non courants) - EUR	26.125	3,0%	29.430	2,8%
Prêts bancaires (courants) - EUR	292.282	3,8%	289.096	4,4%
Prêts bancaires (courants) - GBP	448	4,3%	1.870	4,8%
Prêts bancaires (courants) - USD	644	5,4%	50.446	6,1%
Prêts bancaires (courants) - RON	2.140	5,0%	2.884	2,6%
Prêts bancaires (courants) - LEV	1.290	4,6%	1.220	4,7%
Emprunts obligataires - EUR	175.626	4,7%	161.840	5,0%

En 2019, les filiales de Cenergy Holdings ont obtenu de nouveaux emprunts bancaires en euros, pour un montant total de 62,9 millions d'euros et ont remboursé des emprunts bancaires arrivant à échéance en 2019 pour un montant de 99 millions d'euros. Les nouveaux emprunts concernent principalement des retraits de lignes de crédit renouvelables existantes et nouvelles d'emprunts bancaires courants ayant des conditions de financement similaires, destinés au financement de projets, ainsi que quatre nouveaux emprunts à long terme. Le taux d'intérêt moyen des prêts bancaires courants est de 4,0% (2018 : 4,6%).

Les dettes à court terme sont surtout des facilités de crédit renouvelables qui financent les besoins en fonds de roulement et des projets précis en cours.

La dette a diminué de 34,3 millions d'euros, en raison de la diminution des besoins en fonds de roulement dans le segment des tubes d'acier et de la hausse de la rentabilité opérationnelle du segment câbles.

Au 31 décembre 2019, les passifs courants de Cenergy Holdings étaient supérieurs de 30,8 millions d'euros aux actifs courants (31 décembre 2018 : 37,2 millions d'euros). Dans le passé, les filiales de Cenergy Holdings n'ont jamais connu de problèmes de financement de leurs activités, de renouvellement de leurs facilités de fonds de roulement ou de refinancement de leurs emprunts et dettes financières à long terme. La Direction prévoit que les remboursements requis des crédits bancaires s'effectueront par le biais de flux de trésorerie opérationnels ou de lignes de crédit inutilisées. Concernant le financement des activités relatives aux projets, les filiales de Cenergy Holdings ont réuni



les fonds nécessaires par des facilités de financement de projet.

En 2019, le Groupe est arrivé à redéfinir partiellement sa dette :

- Corinth Pipeworks a obtenu un nouvel emprunt obligataire de 12,57 millions d'euros sur 7 ans auprès d'une banque grecque majeure.
- Fulgor a obtenu un nouvel emprunt obligataire de 10 millions d'euros sur 5 ans auprès d'une banque grecque majeure.
- Fulgor a conclu un accord de cession-bail avec une institution financière majeure grecque pour un montant de 5,5 millions d'euros sur 7 ans, afin de financer une partie du programme de dépenses d'investissement dans l'usine de Corinthe.
- Fulgor a obtenu un nouvel emprunt obligataire de 11,4 millions d'euros sur 5 ans auprès d'une banque grecque majeure.

Des hypothèques et des nantissements en faveur des banques ont été enregistrés sur des immobilisations corporelles et des stocks des filiales. La valeur comptable des actifs concernés par les hypothèques et les nantissements est de 155,1 millions d'euros (une somme de 21,5 millions d'euros concerne les stocks en nantissement et une somme de 133,6 millions d'euros a trait à des immobilisations corporelles hypothéquées).

Pour les emprunts bancaires des sociétés de Cenergy Holdings, des clauses de changement de contrôle permettent aux prêteurs de disposer d'une clause de remboursement anticipé.

Aucun incident eu égard à un non-respect des conditions des emprunts souscrits par les sociétés de Cenergy Holdings ne s'est produit en 2019.

#### B. Rapprochement des variations des passifs et de flux de trésorerie liés aux activités de financement

<i>Montants en milliers d'euros</i>	2019			2018		
	Emprunts et dettes financières	Obligations locatives	Total	Emprunts et dettes financières	Obligations locatives	Total
<b>Solde au 1er janvier</b>	<b>537.007</b>	<b>1.639</b>	<b>538.645</b>	<b>447.453</b>	<b>1.420</b>	<b>448.873</b>
<b>Variations des flux de trésorerie de financement :</b>						
Produits de nouveaux emprunts	62.930	-	<b>62.930</b>	137.593	-	<b>137.593</b>
Remboursement d'emprunts	(98.909)	-	<b>(98.909)</b>	(51.079)	-	<b>(51.079)</b>
Paiements d'obligations locatives	-	(1.066)	<b>(1.066)</b>	-	(613)	<b>(613)</b>
<b>Total des variations provenant de Flux de trésorerie de Financement</b>	<b>(35.979)</b>	<b>(1.066)</b>	<b>(37.045)</b>	<b>86.514</b>	<b>(613)</b>	<b>85.901</b>
<b>Autres variations :</b>						
Nouveaux contrats de location	-	1.739	<b>1.739</b>	-	775	<b>775</b>
Effet de la variation des cours de change	73	(11)	<b>62</b>	(36)	(2)	<b>(37)</b>
Coûts d'emprunt capitalisés	785	-	<b>785</b>	577	-	<b>577</b>
Charges d'intérêts	24.102	181	<b>24.282</b>	24.362	59	<b>24.421</b>
Intérêts versés	(22.004)	(181)	<b>(22.184)</b>	(21.863)	-	<b>(21.863)</b>
Cessations	-	(36)	<b>(36)</b>	-	-	-
Modifications	-	2	<b>2</b>	-	-	-
Cession de filiales	(5.427)	(15)	<b>(5.443)</b>	-	-	-
Changement de convention comptable	-	3.507	<b>3.507</b>	-	-	-
	<b>(2.471)</b>	<b>5.185</b>	<b>2.714</b>	<b>3.040</b>	<b>832</b>	<b>3.872</b>
<b>Solde au 31 décembre</b>	<b>498.556</b>	<b>5.758</b>	<b>504.314</b>	<b>537.007</b>	<b>1.639</b>	<b>538.645</b>

#### 28. Dettes fournisseurs et autres créditeurs

<i>Montants en milliers d'euros</i>	Note	2019	2018
Fournisseurs		137.165	153.418
Effets à payer		47.349	29.820
Caisses de sécurité sociale	12	2.413	2.263
Dettes fournisseurs vis-à-vis de parties liées	39	9.945	14.015
Dividendes à payer		-	2
Créditeurs divers		1.891	2.456
Charges à imputer		14.338	5.252
Autres taxes		2.865	6.594
<b>Total</b>		<b>215.964</b>	<b>213.820</b>
Solde courant des dettes commerciales et autres créances		213.794	209.587
Solde non courant des dettes fournisseurs et autres créances		2.170	4.233
<b>Solde au 31 décembre</b>		<b>215.964</b>	<b>213.820</b>

### 29. Subventions publiques

<i>Montants en milliers d'euros</i>	Note	2019	2018
<b>Solde au 1er janvier</b>		<b>14.655</b>	<b>15.436</b>
Nouvelles subventions		169	-
Amortissement des subventions	9.A	(736)	(781)
Cession de filiales		(80)	-
Effet de la variation des cours de change		(2)	-
<b>Solde au 31 décembre</b>		<b>14.006</b>	<b>14.655</b>

Des subventions publiques ont été obtenues dans le cadre d'investissements en immobilisations corporelles. En 2019, Fulgor a obtenu une nouvelle subvention en vue de la participation à un consortium pour la recherche qui développe des câbles dynamiques flottants.

Les conditions liées aux subventions reçues par Cenergy Holdings ont toutes été respectées au 31 décembre 2019.

### 30. Instruments financiers

#### A. Classifications comptables et justes valeurs

Le tableau ci-dessous présente les valeurs comptables et les justes valeurs des actifs et passifs financiers, ainsi que la hiérarchie des instruments mesurés à la juste valeur.

#### 31/12/2019

<i>Montants en milliers d'euros</i>	Valeur comptable	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
Investissements en capitaux propres à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	5.015	-	-	5.015	<b>5.015</b>
Actifs financiers dérivés	213	-	213	-	<b>213</b>
	<b>5.228</b>	<b>-</b>	<b>213</b>	<b>5.015</b>	<b>5.228</b>
Passifs financiers dérivés	(1.728)	(1.407)	(322)	-	<b>(1.728)</b>
	<b>3.499</b>	<b>(1.407)</b>	<b>(109)</b>	<b>5.015</b>	<b>3.499</b>

#### 31/12/2018

<i>Montants en milliers d'euros</i>	Valeur comptable	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
Investissements en capitaux propres à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	4.579	-	-	4.579	<b>4.579</b>
Actifs financiers dérivés	1.140	55	1.084	-	<b>1.140</b>
	<b>5.719</b>	<b>55</b>	<b>1.084</b>	<b>4.579</b>	<b>5.719</b>
Passifs financiers dérivés	(4.944)	(28)	(4.916)	-	<b>(4.944)</b>
	<b>775</b>	<b>27</b>	<b>(3.832)</b>	<b>4.579</b>	<b>775</b>

Les divers niveaux sont les suivants :

- Niveau 1 : Prix cotés (non ajustés) sur un marché actif, pour des actifs et des passifs identiques.
- Niveau 2 : Données directement ou indirectement observables.
- Niveau 3 : Données non observables concernant l'actif ou le passif.

La juste valeur des éléments d'actif et de passif financier suivants mesurés au coût d'amortissement est une approximation de leur valeur nette comptable :

- Créances clients et autres débiteurs
- Trésorerie et équivalents de trésorerie
- Dettes fournisseurs et autres créditeurs
- Emprunts et dettes financières.

Plus précisément, la valeur comptable des emprunts et dettes financières est considérée comme étant une bonne approximation de leur juste valeur, étant donné que :

- 93% des emprunts et dettes financières consolidés portent sur une dette à taux variable, qui sont une très bonne approximation des taux de marché courants ;
- Pour ce qui est des instruments à taux fixe (37,6 millions d'euros au 31 décembre 2019), le test de la juste valeur fondé sur les taux de marché actuels indique que leur juste valeur déterminée à 39 millions d'euros, est, elle aussi, proche de leur valeur comptable.

Les tableaux suivants présentent le rapprochement entre les soldes d'ouverture et de clôture des actifs financiers de Niveau 3, qui sont classés comme investissements en capitaux propres :

<i>Montants en milliers d'euros</i>	<b>2019</b>	<b>2018</b>
Solde au 1er janvier	4.579	4.662
Acquisitions	4.790	1
Variation de la juste valeur	7.650	
Reclassification vers entités mises en équivalence	(12.004)	
Reclassification en autres créances résultant de la liquidation	-	(84)
<b>Solde au 31 décembre</b>	<b>5.015</b>	<b>4.579</b>

#### **B. Evaluation de la juste valeur**

##### (a) Techniques d'évaluation et données non observables significatives

Les justes valeurs des actifs financiers qui sont négociés sur des marchés actifs (marchés boursiers) (par exemple, instruments dérivés, actions, obligations, fonds communs de placement) sont déterminées en fonction des cours qui sont publiés (Niveau 1) et valables à la date de reporting. La juste valeur des actifs financiers est déterminée par leur cours vendeur, tandis que la juste valeur des passifs financiers est déterminée par leur cours acheteur.

La juste valeur des actifs financiers qui ne sont pas négociés sur des marchés actifs est déterminée au moyen de techniques et de normes d'évaluation fondées sur les données du marché à la date de clôture.

Les valeurs réelles des passifs financiers, dans le but de leur comptabilisation dans les états financiers, sont estimées au moyen de la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs découlant de contrats spécifiques, en utilisant le taux d'intérêt en cours qui est disponible pour Cenergy Holdings et ses sociétés lors de l'usage de facilités de crédits financiers similaires.

Les données qui ne respectent pas les critères respectifs et qui ne peuvent pas être classées au Niveau 1, mais qui sont observables, directement ou indirectement, relèvent du Niveau 2. Les instruments financiers dérivés négociés de gré à gré évalués au moyen de cours obtenus de courtiers sont classés dans ce niveau.

Les actifs financiers, comme les actions non cotées qui ne sont pas négociées sur un marché actif, dont l'évaluation est basée sur les prévisions des sociétés de Cenergy Holdings concernant la rentabilité future de l'émetteur, sont classées au Niveau 3.

Le tableau suivant présente les techniques d'évaluation utilisées pour mesurer les justes valeurs ainsi que les données non observables significatives utilisées :

Type	Technique d'évaluation	Données d'entrée significatives observables	Interrelation entre données d'entrée non observables et mesure de la juste valeur
Contrats de change à terme	<i>Technique des comparables de marché</i> : Les justes valeurs sont basées sur les cours obtenus auprès des courtiers. Des contrats similaires sont négociés sur un marché actif et les cours reflètent les transactions réelles sur des instruments financiers similaires.	Quotations de courtier	Non applicable.
Contrats à terme - future	<i>Valeur du marché</i> : cours relevé sur un marché actif.	Non applicable.	Non applicable.
Titres de participation non négociés sur des marchés actifs	<i>Flux de trésorerie actualisés</i> : la juste valeur d'une action non négociée sur un marché actif est basée sur les estimations de Cenergy Holdings et de ses sociétés relatives à la rentabilité future de l'émetteur tenant compte du taux de croissance attendu des opérations et d'un taux d'actualisation. <i>Méthode de l'actif net corrigé</i> : Selon cette méthode, le Groupe corrige les valeurs comptables des actifs et des passifs d'un investissement si et lorsque cela est nécessaire pour arriver à la juste valeur du marché au moment de l'évaluation.	<i>Investissement dans International Trade</i> : - WACC : 7,08% - Taux de croissance à perpétuité : 1,55% - Marge EBITDA : 0,66% - 0,85% Voir également Note 23.  <i>Investissement dans Noval Property</i> : Noval Property est une société immobilière qui suit le modèle de la juste valeur afin d'évaluer ses actifs. Par conséquent, les actifs nets sont considérés comme une mesure fiable permettant d'estimer la juste valeur de l'investissement.	<ul style="list-style-type: none"> <li>• l'augmentation/(diminution) du taux de croissance du marché attendue</li> <li>• le taux d'actualisation ajusté au risque était plus faible (plus élevé)</li> <li>• l'augmentation/(diminution) des flux de trésorerie estimée</li> </ul>

(b) Transferts entre le Niveau 1 et le Niveau 2

Il n'y a pas eu de transfert du Niveau 2 vers le Niveau 1, ou du Niveau 1 vers le Niveau 2 en 2019, ni en 2018.

### C. Gestion du risque financier

Cenergy Holdings et ses sociétés sont exposées au risque de crédit, de liquidité et de marché découlant de l'utilisation de ses instruments financiers. La présente Note donne des informations sur leur exposition à chacun des risques ci-dessus, leurs objectifs, la politique et procédures en matière d'estimation et de gestion des risques, ainsi que la gestion du capital de Cenergy Holdings (Note 25).

Les politiques de gestion des risques sont appliquées en vue d'identifier et d'analyser les risques pesant sur Cenergy Holdings et ses sociétés, de fixer des limites à la prise de risque et de mettre en œuvre des systèmes de contrôle pertinents. Les politiques de gestion des risques et les systèmes pertinents sont examinés de temps à autre afin de prendre en compte toute évolution du marché et des activités des entreprises.

La mise en œuvre des politiques et des procédures en matière de gestion du risque est supervisée par le département Audit interne, qui réalise des audits ordinaires et extraordinaires relatifs à l'implémentation des procédures ; les résultats de ces audits sont communiqués au Conseil d'administration.

#### C.1. Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque de perte financière encouru par Cenergy Holdings si un client ou une partie à un instrument financier ne remplit pas ses obligations contractuelles. Il est principalement lié aux créances clients des sociétés ainsi que des actifs sur contrats et des dépôts auprès des banques.

La valeur comptable des actifs financiers représente l'exposition au risque de crédit maximum.

<i>Montants en milliers d'euros</i>	Note	<b>Au 31 décembre</b>	
		<b>2019</b>	<b>2018</b>
Créances clients et autres créances - courantes	16	112.577	199.648
Créances clients et autres créances - non courantes	16	1.482	1.877
Actifs sur contrats	8.D	118.573	114.327
<i>Moins :</i>			
<i>Autres acomptes versés</i>	16	<i>(3.236)</i>	<i>(3.707)</i>
<i>Actifs d'impôt exigible</i>	16	<i>(7.391)</i>	<i>(3.960)</i>
<i>Autres créances</i>	16	<i>(9.902)</i>	<i>(5.510)</i>
<b>Sous-total</b>		<b>212.103</b>	<b>302.676</b>
Titres de participation à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	23	5.015	4.579
Trésorerie et équivalents de trésorerie	17	90.408	65.203
Instruments dérivés	24	213	1.140
<b>Sous-total</b>		<b>95.636</b>	<b>70.922</b>
<b>Grand Total</b>		<b>307.739</b>	<b>373.598</b>

#### (a) Créances clients et autres débiteurs et actifs sur contrats

L'exposition de Cenergy Holdings au risque de crédit est principalement influencée par les caractéristiques individuelles de chaque client. Toutefois, la direction des filiales tient également compte des facteurs susceptibles d'influencer sur le risque de crédit de sa base de clients, y compris le risque de défaillance du secteur et le pays où les clients opèrent. Aux dates de clôture des états financiers, aucun client ne dépasse les 10% des ventes consolidées. Par conséquent, le risque

commercial est dispersé parmi un nombre élevé de clients. Toutefois, en raison du fait que les activités de certaines filiales (c'est-à-dire, CPW Pipe Industry, Hellenic Cable Industry et Fulgor) sont orientées projets, il s'agit de cas où ce seuil est individuellement dépassé pour une brève période de temps. Pour 2019, ce seuil a été légèrement dépassé par un seul client du segment câbles, à savoir, par ADMIE (l'opérateur grec de transport d'électricité), en raison de l'exécution de projets de câbles, et par un client du segment tubes d'acier, à savoir, par SNAM RETE GAS S.P.A., en raison de projets exécutés par Corinth Pipeworks.

Cenergy Holdings a élaboré une politique de crédit selon laquelle chaque nouveau client est examiné sur une base individuelle du point de vue de sa solvabilité, avant que les termes standard de paiement et de livraison lui soient proposés. L'examen effectué par Cenergy Holdings inclut des notations externes, si elles existent et, dans certains cas, des références bancaires. Des limites de crédit sont fixées pour chaque client. Ils sont revus sur la base des circonstances courantes et, le cas échéant, les termes de ventes et de paiement sont réajustés. En règle générale, les limites de crédit des clients sont fixés sur la base des limites d'assurance reçues pour eux par les compagnies d'assurances et, les créances sont assurées sur la base de ces limites.

Lors du suivi du risque de crédit des clients, ceux-ci sont regroupés selon leurs caractéristiques crédit, les caractéristiques de l'échéance de leurs créances et les éventuels problèmes qu'ils ont présenté dans le passé du point de vue de la recouvrabilité. Les créances clients et autres débiteurs incluent principalement des clients de ventes en gros des filiales de Cenergy Holdings. Les clients qualifiés comme étant « à haut risque » sont inclus dans une liste spéciale de clients et les ventes subséquentes doivent être payées d'avance. Selon les antécédents du client et son statut, les filiales de Cenergy Holdings demandent des sûretés réelles ou autres (p.ex., des lettres de garantie), afin d'assurer leurs créances, le cas échéant.

Cenergy Holdings enregistre une dépréciation qui représente son estimation des pertes de crédit prévues concernant les créances clients et autres débiteurs.

Au 31 décembre, l'exposition maximale au risque de crédit au titre des créances clients autres débiteurs, par région géographique, était la suivante :

<i>Montants en milliers d'euros</i>	<b>2019</b>	<b>2018</b>
Grèce	76.719	96.114
Autres états membres de l'UE	124.915	110.393
Autres pays européens	2.005	24.121
Asie	2.988	4.125
Amérique (Nord et Sud)	5.347	63.396
Afrique	129	4.527
<b>Total</b>	<b>212.103</b>	<b>302.676</b>

Au 31 décembre, l'âge des créances clients et autres débiteurs qui n'étaient pas dépréciées était comme suit :

<i>Montants en milliers d'euros</i>	<b>2019</b>	<b>2018</b>
Ni échu, ni douteux	190.759	283.159
<i>Echu</i>		
- Jusqu'à 6 mois	17.602	15.988
- Plus de 6 mois	3.742	3.529
<b>Total</b>	<b>212.103</b>	<b>302.676</b>

La direction des filiales estime que les montants échus jusqu'à 6 mois et de plus de 6 mois sont encore recouvrables dans leur intégralité, selon l'historique du comportement de paiement et l'analyse

approfondie du risque de crédit client, y compris les notations de crédit sous-jacentes, si celles-ci sont disponibles.

Aux 31 décembre 2019 et 2018, les créances en échus mais non dépréciées étaient principalement liées à des groupes industriels majeurs, des services publics et privés majeurs ainsi que des revendeurs majeurs.

Les filiales de Cenergy Holdings assurent la majorité de leurs créances afin d'être assurées en cas de défaut de paiement. Au 31 décembre 2019, 73% des soldes dus par des tiers étaient assurés.

La variation concernant la dépréciation des créances clients et autres débiteurs et des actifs sur contrats était la suivante :

<i>Montants en milliers d'euros</i>	Créances clients et autres débiteurs	Actifs sur contrats	Total	Créances clients et autres débiteurs	Actifs sur contrats	Total
<b>Solde au 1er janvier</b>	<b>25.467</b>	<b>242</b>	<b>25.708</b>	<b>24.156</b>	-	<b>24.156</b>
<i>Changement de convention comptable</i>	-		-	1.114	148	1.263
<b>Solde représenté au 1er janvier</b>	<b>25.467</b>	<b>242</b>	<b>25.708</b>	<b>25.271</b>	<b>148</b>	<b>25.419</b>
Perte de valeur comptabilisée	1.880	-	1.880	51	97	148
Reprise de perte de valeur	(243)	(126)	(370)	(424)	(4)	(428)
<b>Reprise des pertes de valeur / (perte de valeur) sur créances et actifs sur contrat</b>	<b>1.637</b>	<b>(126)</b>	<b>1.511</b>	<b>(374)</b>	<b>93</b>	<b>(280)</b>
Radiations	(183)		(183)	(296)		(296)
Ecarts de change	347		347	865		865
Cession de filiales	(590)		(590)			
<b>Solde au 31 décembre</b>	<b>26.678</b>	<b>115</b>	<b>26.793</b>	<b>25.467</b>	<b>242</b>	<b>25.708</b>

La marge de pertes de crédit attendues au titre de créances clients et d'actifs sur contrats est calculée au niveau individuel, lorsqu'il existe un indice de dépréciation. Pour ce qui est des créances et des actifs sur contrats sans indication de dépréciation, les pertes de crédit attendues sont calculées sur la base de l'historique de perte de crédit combiné aux informations prospectives sur les facteurs macroéconomiques affectant le risque de crédit, tel que le risque lié au pays et les risques liés au secteur industriel du client.

En 2019, la perte de dépréciation enregistrée porte principalement sur un ancien client du Moyen-Orient (voir Note 16.B). En revanche, du fait de l'amélioration des taux de perte attendus des clients domestiques, suite à l'amélioration observée sur le marché grec, une somme s'élevant à 370 milliers d'euros a été reprise.

Les taux de perte attendue sont remis à jour à chaque date de reporting.

Les instruments de garantie suivants existent pour assurer les créances et actifs sur contrats non assurés :

<i>Montants en milliers d'euros</i>	2019	2018
Lettre de garantie bancaire	2.953	5.072
Dettes pouvant être compensées par des créances	2.191	8.413
<b>Total</b>	<b>5.144</b>	<b>13.484</b>

(b) Trésorerie et équivalents de trésorerie

Cenergy Holdings et ses filiales détenaient des trésoreries et équivalents de trésorerie s'élevant à



90.408 *milliers d'euros*, au 31 décembre 2019. La trésorerie et les équivalents de trésorerie sont détenus auprès de banques et de contreparties institutions financières qui sont notées de A+ à CCC+, selon la notation de Fitch.

#### C.2. Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque pour Cenergy Holdings et ses filiales de rencontrer des difficultés à remplir les obligations associées à leurs dettes financières qui sont à régler par la remise de trésorerie ou d'un autre actif financier. L'approche adoptée afin de gérer la liquidité consiste à s'assurer, autant que possible, qu'elles disposeront de suffisamment de liquidité pour répondre à leurs obligations lorsque celles-ci sont dues, dans des conditions normales mais aussi dans des conditions de tensions, sans encourir de pertes inacceptables ou de risquer de porter atteinte à leur réputation.

Afin d'éviter les risques de liquidité, Cenergy Holdings et ses filiales procèdent à une estimation des flux de trésorerie prévus pour l'année suivante lorsqu'elles préparent le budget annuel. En outre, elles suivent les prévisions glissantes mensuelles concernant les flux de trésorerie du trimestre suivant, afin de s'assurer disposer de suffisamment de liquidité pour répondre aux besoins opérationnels, y compris pour couvrir leurs obligations financières. Cette politique ne tient pas compte de l'effet de conditions extrêmes qui ne peuvent pas être prévues.

Les filiales suivent leurs besoins en liquidités via Steelmet S.A., une société affiliée, qui convient des termes de financement avec les établissements de crédit de Grèce et d'autres pays.

#### Exposition au risque de liquidité

La ventilation des es passifs financiers et des dérivés financiers sur la base de l'échéance contractuelle est la suivante :

#### 31/12/2019

	Valeur comptable	Flux de trésorerie contractuels				Total
		< 1 an	1 à 2 ans	2 à 5 ans	Plus de 5 ans	
Montants en milliers d'euros						
Prêts bancaires et factoring avec recours	<b>322.930</b>	298.151	9.541	16.977	1.335	<b>326.003</b>
Obligations émises	<b>175.626</b>	36.912	29.260	91.397	48.967	<b>206.536</b>
Obligations locatives	<b>5.758</b>	2.193	1.699	2.014	223	<b>6.129</b>
Instruments dérivés	<b>1.728</b>	1.728				<b>1.728</b>
Dettes fournisseurs et autres créditeurs	<b>210.687</b>	209.017	1.953	217		<b>211.187</b>
	<b>716.729</b>	<b>548.002</b>	<b>42.452</b>	<b>110.605</b>	<b>50.525</b>	<b>751.583</b>

#### 31/12/2018

	Valeur comptable	Flux de trésorerie contractuels				Total
		< 1 an	1 à 2 ans	2 à 5 ans	Plus de 5 ans	
Montants en milliers d'euros						
Prêts bancaires et factoring avec recours	<b>374.946</b>	347.286	8.260	22.379		<b>377.925</b>
Prêts de la société mère	<b>220</b>		243			<b>243</b>
Obligations émises	<b>161.840</b>	22.115	29.859	90.544	54.236	<b>196.754</b>
Dettes résultant des contrats de location-financement	<b>1.639</b>	506	433	753	79	<b>1.771</b>
Instruments dérivés	<b>4.944</b>	4.944				<b>4.944</b>
Dettes fournisseurs et autres créditeurs	<b>204.962</b>	200.730	2.148	2.265		<b>205.143</b>
	<b>748.552</b>	<b>575.582</b>	<b>40.943</b>	<b>115.941</b>	<b>54.315</b>	<b>786.780</b>

Les filiales de Cenergy Holding ont des prêts syndiqués qui comportent des clauses de prêts. La violation de ces clauses peut exiger des filiales de rembourser les prêts plus tôt qu'indiqué au tableau ci-dessus. Conformément aux accords, les clauses sont régulièrement examinées et la direction des filiales en est informée pour assurer le respect des accords.

### C.3. Risque du marché

Le risque du marché est le risque que les changements des prix du marché – tels que le cours de matières premières, les cours de change et les taux d'intérêts – affectent le revenu ou la valeur des instruments financiers de Cenergy Holdings et de ses filiales. Les filiales de Cenergy Holdings utilisent des instruments dérivés pour gérer le risque du marché.

En règle générale, les filiales s'efforcent d'appliquer la comptabilité de couverture afin de gérer la volatilité des gains et pertes.

(a) Risque de change :

Cenergy Holdings et ses filiales sont exposées au risque de change concernant les ventes et acquisitions effectués à l'étranger et aux prêts émis dans une monnaie autre que la monnaie fonctionnelle de Cenergy Holdings et de ses filiales qui est, principalement, l'euro. Les monnaies les plus importantes dans lesquelles ces transactions sont réalisées sont principalement l'euro, le dollar US et la Livre Sterling.

Au fil du temps, les filiales de Cenergy Holdings couvrent la plus grande partie de leur exposition estimée aux devises étrangères liées aux ventes et acquisitions anticipées ainsi qu'aux créances et passifs en devise étrangère. Les filiales de Cenergy Holdings concluent principalement des contrats à terme avec des contreparties externes de façon à traiter le risque de variation des cours de change. Ces contrats expirent en général moins d'un an avant la date de clôture des états financiers. Lorsque cela est estimé nécessaire, ces contrats sont renouvelés à leur expiration. Selon les cas, le risque de change peut également être couvert en contractant des prêts dans les devises respectives.

Le taux d'intérêt est libellé dans la même monnaie que les flux de trésorerie générés par les activités opérationnelles des filiales de Cenergy Holdings.

Les investissements de Cenergy Holdings et de ses entreprises dans leurs filiales ne sont pas couverts, parce que ces positions de change sont considérées comme étant à long terme et sont principalement en euros.

Les données quantitatives, en résumé, concernant l'exposition de Cenergy Holdings et de ses filiales au risque de change, telle que rapportée, sont les suivantes :

#### **31/12/2019**

*Montants en milliers d'euros*

	USD	GBP	RON	AUTRE	TOTAL
Créances clients et autres débiteurs	4.045	6.946	11.727	-	<b>22.718</b>
Actifs sur contrats	4.470	-	-	-	<b>4.470</b>
Trésorerie et équivalents de trésorerie	11.369	825	875	24	<b>13.094</b>
Emprunts et dettes financières	(1.045)	(770)	(2.140)	-	<b>(3.955)</b>
Dettes fournisseurs et autres créditeurs	(14.452)	(393)	(9.514)	(53)	<b>(24.412)</b>
Passifs sur contrats	(2.071)	-	(1.168)	-	<b>(3.239)</b>
	<b>4.388</b>	<b>6.609</b>	<b>947</b>	<b>(29)</b>	<b>11.915</b>
Dérivés pour couverture de risque (valeur nominale)	(10.422)	(6.913)	-	-	<b>(17.334)</b>
<b>Risque total</b>	<b>(6.034)</b>	<b>(304)</b>	<b>947</b>	<b>(29)</b>	<b>(5.420)</b>

#### **31/12/2018**

*Montants en milliers d'euros*

	USD	GBP	RON	AUTRE	TOTAL
Créances clients et autres débiteurs	33.144	6.583	11.166	1.448	<b>52.342</b>
Actifs sur contrats	47.113	-	-	-	<b>47.113</b>
Trésorerie et équivalents de trésorerie	25.558	807	364	43	<b>26.772</b>
Emprunts et dettes financières	(50.446)	(1.870)	(2.884)	-	<b>(55.200)</b>

## ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

### 31 DÉCEMBRE 2019

Dettes fournisseurs et autres créditeurs	(35.728)	(303)	(9.945)	(38)	<b>(46.013)</b>
Passifs sur contrats	-		(83)		<b>(83)</b>
	<b>19.642</b>	<b>5.217</b>	<b>(1.383)</b>	<b>1.454</b>	<b>24.930</b>
Dérivés pour couverture de risque (valeur nominale)	(82.521)	(7.902)	-	(1.251)	<b>(91.674)</b>
<b>Risque total</b>	<b>(62.879)</b>	<b>(2.685)</b>	<b>(1.383)</b>	<b>203</b>	<b>(66.744)</b>

Les cours de change suivants ont été appliqués dans l'année.

	Cours de change moyen		Cours de change à la fin de l'exercice	
	2019	2018	2019	2018
USD	1,1195	1,1810	1,1234	1,1450
GBP	0,8778	0,8847	0,8508	0,8945
RON	4,7452	4,6535	4,7793	4,6639

Un renforcement (affaiblissement) raisonnablement possible des EUR, USD, GBP ou RON par rapport à d'autres devises au 31 décembre aurait affecté l'évaluation des instruments financiers libellés en devise. Il aurait également affecté les capitaux propres et les gains et profits à concurrence des montants présentés ci-dessous. Cette analyse présuppose que toutes les autres variables, et notamment les taux d'intérêts, demeurent constantes et omet tout impact des ventes et acquisitions prévues.

<i>Montants en milliers d'euros</i>	Compte de résultat		Capitaux propres, net d'impôt	
	Renforcement	Affaiblissement	Renforcement	Affaiblissement
<b>2019</b>				
USD (mouvement de 10% par rapport à l'euro)	(61)	75	587	(718)
GBP (mouvement de 10% par rapport à l'euro)	28	(34)	28	(34)
RON (10% de mouvement par rapport à l'euro)	20	(25)	20	(25)
<b>2018</b>				
USD (mouvement de 10% par rapport à l'euro)	3.181	(2.603)	(6.987)	5.716
GBP (mouvement de 10% par rapport à l'euro)	(298)	244	(298)	244
RON (10% de mouvement par rapport à l'euro)	(135)	110	(135)	110

(b) Risque de taux d'intérêt

#### Exposition au risque de taux d'intérêt

Au cours de la période prolongée de taux d'intérêt bas, les filiales de Cenergy Holdings ont adopté une politique flexible consistant à s'assurer qu'entre 5% et 20% de son risque d'exposition au taux d'intérêt soit à taux fixe. Ceci est réalisé en partie par des engagements dans des instruments à taux fixe et, en partie, en empruntant à taux variable. Le profil de taux d'intérêt des instruments financiers générateurs d'intérêts des filiales de Cenergy Holdings, tel que rapporté, est le suivant.

<i>Montants en milliers d'euros</i>	Au 31 décembre	
	2019	2018
<b>Instruments à taux fixe</b>		
Passifs financiers	(37.561)	(35.436)
<b>Instruments à taux variable</b>		
Passifs financiers	(466.753)	(503.210)

*Instruments à taux fixe*

Le Groupe ne comptabilise pas d'actifs financiers ou de passifs financiers à taux fixe à leur juste valeur au compte de résultat et, actuellement, le Groupe n'utilise pas d'instruments dérivés (swaps de taux d'intérêt) comme instruments de couverture, selon le modèle de comptabilité de couverture de la juste valeur ou de flux de trésorerie. Par conséquent, les éventuels variations de taux d'intérêt à la date de clôture des états financiers n'auraient affecté ni le résultat ni les capitaux propres.

*Analyse de sensibilité des flux de trésorerie pour les instruments à taux variable*

Un changement raisonnablement possible de 0,25% des taux d'intérêt à la date de reporting aurait augmenté/diminué (-) les capitaux propres et le résultat à concurrence du montant indiqué ci-dessous. L'analyse suppose que toutes les autres variables, et notamment le cours de change, demeurent constantes.

<i>Montants en milliers d'euros</i>	<b>Compte de résultat &amp; Capitaux propres, net d'impôt</b>	
	<b>augmentation de 0,25%</b>	<b>diminution de 0,25%</b>
<b>2019</b>		
Passifs financiers	(1.481)	1.481
<b>2018</b>		
Passifs financiers	(1.223)	1.223

Actuellement, le Groupe n'utilise pas d'instruments dérivés (swaps de taux d'intérêt) comme instruments de couverture dans le cadre du modèle de comptabilité de couverture de la juste valeur ou des flux de trésorerie. De ce fait, l'impact présenté au tableau ci-dessus concernant le résultat et les capitaux propres est le même.

(c) Instruments financiers dérivés et passifs désignés comme couvertures de flux de trésorerie

Le tableau suivant indique les périodes où des flux de trésorerie associés à des couvertures de flux de trésorerie devraient survenir :

**2019**

<i>Montants en milliers d'euros</i>	<b>Flux de trésorerie attendus</b>				
	<b>Valeur comptable</b>	<b>1-6 mois</b>	<b>6-12 mois</b>	<b>Plus d'un an</b>	<b>Total</b>
<b>Contrats de change à terme</b>					
Actifs	213	213			213
Passifs	(136)	(136)			(136)
<b>Contrats à terme - future</b>					
Actifs					
Passifs	(1.407)	(954)	(453)		(1.407)
	<b>(1.329)</b>	<b>(877)</b>	<b>(453)</b>	-	<b>(1.329)</b>

**2018**

<i>Montants en milliers d'euros</i>	<b>Flux de trésorerie attendus</b>				
	<b>Valeur comptable</b>	<b>1-6 mois</b>	<b>6-12 mois</b>	<b>Plus d'un an</b>	<b>Total</b>
<b>Contrats de change à terme</b>					
Actifs	224	224			224
Passifs	(2.258)	(279)	(1.980)		(2.258)
<b>Contrats à terme - future</b>					
Actifs	485	485			485

## ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

### 31 DÉCEMBRE 2019

Passifs	(490)	(490)		(490)
	<b>(2.040)</b>	<b>(60)</b>	<b>(1.980)</b>	<b>- (2.040)</b>

Le tableau ci-dessous fournit des informations sur les éléments désignés comme instruments de couverture de flux de trésorerie durant l'année ainsi qu'au 31 décembre 2019 et le rapprochement avec la réserve de couverture.

<i>Montants en milliers d'euros</i>	Valeur nominale	Valeur comptable		Poste de l'état de la situation financière dans lequel l'instrument de couverture est inclus	Solde au 1er janvier 2019	Montant reclassé de la réserve de couverture en résultat	Variations de valeur de l'instrument comptabilisées dans les AERG	Effet de la variation des cours de change	Solde au 31 décembre 2019
		Actifs	Passifs						
Contrats de change à terme	8.777	213	(136)	Dérivés (Actifs et Passifs)	(2.035)	2.035	172	(94)	<b>77</b>
Contrats à terme - future	(8.490)		(1.407)	Dérivés (Actifs et Passifs)	(5)	5	(1.407)		<b>(1.407)</b>
	<b>287</b>	<b>213</b>	<b>(1.542)</b>		<b>(2.040)</b>	<b>2.040</b>	<b>(1.235)</b>	<b>(94)</b>	<b>(1.329)</b>

#### (d) Risque de prix de matières premières

Les marchés des matières premières ont connu et devraient continuer de connaître des fluctuations des cours. Les filiales de Cenergy Holdings sont exposées aux matières premières suivantes : acier, aluminium, cuivre et plomb. Les filiales de Cenergy Holdings utilisent donc des contrats à terme pour réduire au minimum l'exposition à la volatilité des prix de matières premières, lorsque cela est possible. Les filiales du segment des câbles appliquent l'appariement des achats et ventes ou des instruments dérivés (contrats à terme) afin de réduire au minimum l'effet des fluctuations des cours des métaux sur leurs résultats.

AU 31 décembre 2019, le montant nominal des dérivés par matière première, pour les positions à court et long terme, est le suivant :

<i>Montants en milliers d'euros</i>	2019	2018
Aluminium	(2.191)	3.323
Cuivre	(9.861)	635
Plomb	2.445	11.092
Nickel	1.116	
<b>Total</b>	<b>(8.490)</b>	<b>15.050</b>

Ces couvertures sont désignées dans une relation comptable de couverture de flux de trésorerie.

#### **C.4. Risque de l'environnement macroéconomique et financier**

Les filiales de Cenergy Holdings suivent de près et en continu l'évolution du contexte politique et économique national et international et adaptent en temps utile leur stratégie commerciale et leurs politiques de gestion des risques afin de réduire au minimum l'impact des conditions macroéconomiques sur leurs activités.

En ce qui concerne les implications potentielles du Brexit, Cenergy Holdings suit de près les développements correspondants et prend des mesures pour atténuer toute perturbation. Bien que le Brexit soit survenu le 31 janvier 2019, il n'existe pas encore d'accord concernant les éventuelles barrières commerciales et tarifs douaniers susceptibles d'être imposés tant par l'UE que par le Royaume-Uni. Les exportations vers le Royaume-Uni ont représenté environ 9,4 % du total des revenus en 2019, tandis que la plupart des concurrents directs dans les segments des câbles et des tubes d'acier

opèrent dans la zone euro. Ainsi, il est probable qu'ils réagiront en conséquence aux fluctuations des devises. En résumé, d'après l'analyse effectuée à ce jour, le Brexit ne devrait pas avoir d'effet défavorable important sur les activités de Cenergy Holdings.

### **31. Acquisition de filiales**

Au 2e trimestre 2019, Hellenic Cables a fait l'acquisition de V.E.MET. S.A. auprès d'une partie liée, contre le prix de 32.400 euros. Cette acquisition remplit les conditions d'une transaction sous contrôle commun puisque la totalité des entités impliquées sont contrôlées in fine par la même partie (Viohalco), tant avant qu'après le regroupement, et ce contrôle n'est pas temporaire. Ainsi, tous les actifs et passifs de la société absorbée ont été enregistrés à leur valeur comptable et la différence constatée a été directement comptabilisée dans les capitaux propres.

Le 30 mai 2019, le Conseil d'administration des filiales a décidé de faire passer les secteurs de production, distribution et commercialisation des câbles émaillés de cuivre et d'aluminium de Hellenic Cables à la filiale nouvellement acquise V.E.MET S.A. La date de compilation de l'État comptable utilisé pour cette transformation est fixée au 31 décembre 2018 et tous les agréments réglementaires nécessaires ont été délivrés le 31 octobre 2019. En novembre 2019, V.E.MET. S.A. a changé d'appellation et fut nommée « Cablel Wires S.A. ». Les finances consolidées de Cenergy Holdings n'ont pas été affectées par cette transformation.

### 32. Cession de filiales

#### Cablel Wires S.A.

Le 24 décembre 2019, Hellenic Cables a vendu 4.296.075 actions de Cablel Wires, (100% filiale) à la société liée ElvalHalcor S.A., contre une contrepartie en espèces s'élevant à 8.000 milliers d'euros.

La contrepartie reçue était conforme à l'évaluation fournie par un évaluateur indépendant, conformément aux dispositions des articles 99 à 101 de la loi grecque 4548/2018. La date de la cession a été fixée à la date la plus proche de la clôture du mois, sous réserve d'octroi des agréments nécessaires, c'est-à-dire, au 31 décembre 2019. Les résultats de Cablel Wires S.A sont inclus au Compte de résultat consolidé pour toute l'année, la transaction ayant eu lieu à la fin de l'année. Le bénéfice résultant de la cession de la filiale est présenté ci-dessous :

Immobilisations corporelles	4.620
Actifs au titre du droit d'utilisation	14
Immobilisations incorporelles et goodwill	145
Créances clients et autres débiteurs non courantes	69
Stocks	2.895
Créances clients et autres débiteurs à court terme	6.323
Trésorerie et équivalents de trésorerie	1.336
Obligations locatives à long terme	(6)
Passifs d'impôt différé	(414)
Avantages du personnel	(239)
Subventions	(80)
Dettes fournisseurs et autres créditeurs à court terme	(5.185)
Emprunts et dettes financières à court terme	(5.007)
Obligations locatives à court terme	(8)
<b>Actifs nets cédés</b>	<b>4.462</b>
Contrepartie en espèces reçue	8.000
<b>Gain sur la cession</b>	<b>3.538</b>

La filiale cédée (c'est-à-dire, le secteur émaillé du segment câbles) n'est pas considérée comme étant une ligne d'activité ou une zone géographique d'opérations majeure pour le Groupe. En effet, ses ventes et actifs nets représentent moins de 4% du revenu consolidé et 2% des actifs nets consolidés.

#### VET S.A.

Le 15 octobre 2019, Cenergy Holdings a acquis 2,12% de participation à Noval Property contre échange 100% des actions de VET S.A. (voir également Note 23). Le bénéfice résultant de la cession de la filiale est présenté ci-dessous :

Immobilisations corporelles	35
Immeubles de placements	4.883
Créances clients et autres débiteurs non courants	15
Créances clients et autres débiteurs courants	175
Trésorerie et équivalents de trésorerie	35
Dettes fournisseurs et autres créditeurs à court terme	(137)
Emprunts et dettes financières à court terme	(420)
<b>Actifs nets cédés</b>	<b>4.585</b>

Juste valeur des actions de Noval Properties reçues	Note 23	4.788
Obligation sur la base des termes de la fusion		(112)
<b>Juste valeur de la contrepartie reçue</b>		<b>4.677</b>
<b>Gain sur la cession</b>		<b>92</b>

Selon les termes de la fusion entre Noval S.A. et VET S.A., les résultats financiers des sociétés fusionnées au 30 avril 2019, lorsque la valeur des sociétés fusionnées a été déterminée par un évaluateur indépendant, jusqu'à l'accomplissement de la fusion le 15 octobre 2019, auraient bénéficié ou auraient été à charge de leurs actionnaires. Par conséquent, étant donné que VET S.A. a encouru une perte comptable de 112 milliers d'euros au cours de la période susmentionnée, le Groupe est tenu d'effectuer un paiement égal à cette perte, en espèce, à Noval Property. Ce paiement est déduit de la juste valeur de la contrepartie reçue.

La filiale cédée n'est pas considérée comme étant une ligne d'activité ou une zone géographique d'opérations majeure pour le Groupe. En effet, ses ventes étaient insignifiantes et ses actifs nets représentent environ 2% des actifs nets consolidés.

### 33. Liste des filiales

Les filiales de la Société et les participations détenues à la fin de la période de présentation de l'information financière sont les suivantes :

Filiales	Pays	Participation directe et indirecte 2019	Participation directe et indirecte 2018
CORINTH PIPEWORKS PIPE INDUSTRY SA	GRECE	100,00%	100,00%
CPW AMERICA CO	USA	100,00%	100,00%
HUMBEL LTD	CHYPRE	100,00%	100,00%
WARSAW TUBULAR TRADING SP. ZOO.	POLOGNE	100,00%	100,00%
FULGOR S.A .	GRECE	100,00%	100,00%
ICME ECAB S.A.	ROMANIE	98,59%	98,59%
LESCO OOD	BULGARIE	100,00%	100,00%
LESCO ROMANIA S.A.	ROMANIE	65,00%	65,00%
DE LAIRE LTD	CHYPRE	100,00%	100,00%
HELLENIC CABLES S.A. HELLENIC CABLE INDUSTRY S.A.	GRECE	100,00%	100,00%
HELLENIC CABLES AMERICA CO	USA	100,00%	-
VET S.A.	GREECE	-	100,00%

Sur toutes les entités ci-dessous, Cenergy Holdings S.A. exerce un contrôle direct et/ou indirect.

Hellenic Cables America a été créée au 4<sup>e</sup> trimestre 2019 en tant que filiale à 100 % de Hellenic Cables S.A.



### 34. Activités conjointes

Hellenic Cables détient une participation de 62,52% dans un partenariat nommé VO Cablel VOF, établi en tant que société de personnes avec Van Oord. L'objet de cette activité conjointe est de fournir et d'installer des câbles maritimes et terrestres pour le projet Hollandse Kust (South) Alpha et le projet Hollandse Kust (South) Beta. Le principal lieu d'opération de l'activité conjointe ce sont les Pays-Bas.

Hellenic Cables détient une participation de 50,77% dans un partenariat nommé V.O.F. Tideway - Hellenic Cables, qui a été créé en tant que société de personnes avec Tideway. L'objet de cette activité conjointe est de réaliser un contrat clé en main pour la fourniture et l'installation de câbles sous-marins destinés à la connexion du projet éolien offshore Seamade au réseau belge. Le principal lieu d'opération de l'activité conjointe est la Belgique.

Les accords concernant VO Cablel VOF et V.O.F. Tideway - Hellenic Cables exigent le consentement unanime de toutes les parties pour toutes les activités concernées. Les deux partenaires ont des droits directs sur les actifs de la société de personnes et sont solidairement responsables des créances encourues par la société. Par conséquent, ces entités sont classées en tant qu'activités conjointes et le Groupe comptabilise son droit direct sur les actifs, les passifs, les revenus et les charges conjointement détenus comme décrit à la Note 5.1(g).

### 35. Engagements

#### A. Engagements en achats

Les filiales ont conclu des contrats selon leurs plans d'investissement qui devraient être achevés l'année prochaine.

<i>Montants en milliers d'euros</i>	<b>Au 31 décembre</b>	
	<b>2019</b>	<b>2018</b>
Immobilisations corporelles	13.327	13.380

#### B. Garanties

<i>Montants en milliers d'euros</i>	<b>Au 31 décembre</b>	
	<b>2019</b>	<b>2018</b>
Garanties pour les engagements envers les fournisseurs	5.376	15.885
Garanties pour assurer la bonne exécution des contrats avec des clients	195.018	107.430
Garanties pour les subventions	13.929	13.929

### 36. Passifs éventuels

#### A. Litiges

Nous renvoyons à l'action en cours décrite à la Note 16.B.

#### B. Passifs d'impôts éventuels

Les déclarations d'impôt des filiales sont régulièrement soumises au contrôle des autorités fiscales dans la majorité des juridictions où Cenergy Holdings opère. Ces audits peuvent résulter dans la constatation d'impôts supplémentaires. Cenergy Holdings dispose de prévisions au titre d'impôt supplémentaire lié au résultat de ces contrôles fiscaux pour le montant prévu à régler (ou à recouvrer).

Cenergy Holdings estime que ses provisions au titre de passifs d'impôt sont adéquates pour tous les exercices ouverts, sur la base de son évaluation des facteurs sous-jacents, y compris les interprétations de la législation fiscale et l'expérience passée.

### 37. Parties liées

#### A. Transactions avec des parties liées

Les transactions suivantes ont été conclues avec Viohalco et ses filiales, avec des sociétés mises en équivalence et d'autres parties liées:

<i>Montants en milliers d'euros</i>	<b>Pour l'exercice clos le 31 décembre</b>	
	<b>2019</b>	<b>2018</b>
<b>Ventes de biens</b>		
Entités mises en équivalence	1	3
Autres parties liées	135.479	105.233
	<b>135.480</b>	<b>105.237</b>
<b>Ventes de services</b>		
Entités mises en équivalence	525	570
Autres parties liées	1.385	1.304
	<b>1.909</b>	<b>1.874</b>
<b>Ventes d'immobilisations corporelles</b>		
Autres parties liées	1.019	11
	<b>1.019</b>	<b>11</b>
<b>Achats de biens</b>		
Autres parties liées	19.606	28.122
	<b>19.606</b>	<b>28.122</b>
<b>Achats de services</b>		
Viohalco	259	358
Entités mises en équivalence	7.337	6.567
Autres parties liées	12.325	8.551
	<b>19.922</b>	<b>15.476</b>
<b>Acquisition d'immobilisations corporelles</b>		
Entités mises en équivalence	323	6
Autres parties liées	4.382	5.228
	<b>4.704</b>	<b>5.234</b>

Les autres parties liées comprennent les filiales, les entreprises associées et les co-entreprises du Groupe Viohalco.

En 2019, les ventes aux parties liées ont augmenté, en particulier grâce aux ventes réalisées par les sociétés commerciales de Viohalco sur les principaux marchés européens.

Les mouvements de la période relatifs aux prêts par les parties liées sont présentés au tableau suivant:

<i>Montants en milliers d'euros</i>	<b>2019</b>	<b>2018</b>
<b>Solde au 1er janvier</b>	<b>220</b>	<b>5.152</b>
Prêts accordés au cours de l'exercice	183	220
Capital versé	-	(5.000)
Intérêt facturé pour la période	14	83
Intérêts versés	-	(236)
Cession de filiales	(417)	-
<b>Solde au 31 décembre</b>	<b>-</b>	<b>220</b>

Les soldes de clôture résultant des ventes/achats de biens, services, immobilisations, etc. sont les suivants :

	<b>Au 31 décembre</b>	
	<b>2019</b>	<b>2018</b>
<b>Créances à long terme de parties liées</b>		
Autres parties liées	115	-
	<b>115</b>	<b>-</b>
<b>Créances à court terme de parties liées</b>		
Entités mises en équivalence	15.497	3
Autres parties liées	18.345	35.298
	<b>33.842</b>	<b>35.301</b>
<b>Engagements à court terme envers des parties liées</b>		
Société mère	82	78
Entités mises en équivalence	3.584	2.175
Autres parties liées	6.279	11.762
	<b>9.945</b>	<b>14.015</b>

Les soldes dus par les parties liées ne sont pas garantis et leur règlement devrait être effectué au comptant au cours de l'année prochaine, puisqu'ils concernent uniquement des créances et des dettes à court terme.

#### **B. Rémunérations des membres du Conseil d'administration et de l'équipe de Direction**

Le tableau ci-dessous fournit un aperçu des transactions avec les membres du Conseil d'administration et de la Direction exécutive.

<i>Montants en milliers d'euros</i>	<b>Pour l'exercice clos le 31 décembre</b>	
	<b>2019</b>	<b>2018</b>
Emoluments des administrateurs et de la direction exécutive	991	908

La rémunération des membres du Conseil d'administration et des directeurs exécutifs présentée au tableau ci-dessus est fixe. Aucune rémunération variable, aucun avantage postérieur à l'emploi ou rémunération en actions n'a été versé(e).

#### **38. Honoraires du commissaire aux comptes**

Le commissaire aux comptes statutaire de la Société (2019 : PwC Réviseurs d'Entreprises SRL / Bedrijfsrevisoren BV & 2018 : KPMG Réviseurs d'Entreprises) ainsi qu'un certain nombre d'autres entreprises membres du réseau du commissaire aux comptes ont reçu des honoraires au titre des services suivants :

<i>Montants en milliers d'euros</i>	<b>Pour l'exercice arrêté le 31 décembre</b>	
	<b>2019</b>	<b>2018</b>
<b>Auditeurs statutaires de la société</b>		
Missions d'attestations	100	101
Services relatifs à l'audit	-	-
	<b>100</b>	<b>101</b>

<b>Réseau des auditeurs</b>		
Missions d'attestations	319	281
Missions de conseils fiscaux	75	69
Autres missions	58	18
	<b>452</b>	<b>368</b>
<b>Total</b>	<b>552</b>	<b>469</b>

### 39. Événements postérieurs à la clôture

Au début de 2020, une épidémie mondiale de coronavirus (COVID-19) a entraîné des changements dans l'offre et la demande mondiales, y compris en Grèce et dans d'autres pays où les filiales de Cenergy Holdings opèrent. La propagation du COVID-19 est un événement postérieur à la clôture du 31 décembre 2019 ne donnant pas lieu à un ajustement.

Comme l'épidémie de COVID-19 continue de progresser et d'évoluer rapidement, la prédiction de l'ampleur et de la durée de son impact commercial et économique reste difficile et l'éventail des résultats potentiels pour l'économie mondiale est difficile à prévoir. Les sociétés de Cenergy Holdings ont déjà activé des mécanismes de protection de leurs ressources humaines et de leurs partenaires conformément aux directives des autorités sanitaires, tout en surveillant étroitement l'évolution de la situation et en évaluant les conséquences sur leurs activités. Dans le même temps, les gouvernements des pays dans lesquels nous opérons (principalement la Grèce) ont également annoncé la mise en œuvre de mesures d'aide gouvernementale qui pourraient atténuer l'impact de l'épidémie de COVID-19 sur nos résultats et nos liquidités. Nous étudions actuellement la mesure dans laquelle nous pouvons demander une telle aide gouvernementale dans les pays où nous opérons.

Une propagation prolongée du COVID-19 devrait affecter les résultats commerciaux et financiers de 2020, mais l'ampleur de l'impact dépend d'un certain nombre de facteurs dont les plus importants sont liés aux restrictions gouvernementales, à la durée de ces restrictions et aux contraintes logistiques. En ce qui concerne les projets énergétiques, étant donné le retard existant et la nature des projets attribués, l'impact de l'épidémie de COVID-19 sur le plan d'affaires à long terme de Cenergy Holdings et sur ses résultats financiers à court terme devrait être limité, sur la base des données et des informations actuellement disponibles, cependant, étant donné l'incertitude actuelle, en cas de propagation prolongée, l'impact pourrait être plus important. D'autre part, les activités liées aux produits seront davantage touchées, car la demande à court terme, liée au secteur de la construction, devrait diminuer.

Les sociétés de Cenergy Holdings, afin d'atténuer les problèmes opérationnels qui pourraient survenir, ont assuré la disponibilité des matières premières nécessaires à leur bon fonctionnement au cours des prochains mois. En outre, la trésorerie disponible et les flux de trésorerie d'exploitation des filiales ainsi que des lignes de crédit inutilisées suffisantes fourniront les liquidités nécessaires pour les douze mois à venir. En cas de violation d'une clause de prêt à la prochaine date d'évaluation, prévue pour le 31 décembre 2020, nous ferons tout notre possible pour obtenir une dérogation de nos partenaires bancaires, comme cela a toujours été le cas dans le passé, chaque fois qu'une telle dérogation était nécessaire. Dans le cas peu probable où aucune dérogation ne serait obtenue, nos lignes de crédit couvriront toutes les obligations qui pourraient découler de ces manquements.

Enfin, le modèle d'entreprise diversifié des sociétés de Cenergy Holdings et la base solide de leur structure organisationnelle continuent à assurer la résilience dans cet environnement difficile, ce qui donne confiance en une croissance durable à long terme.

Il n'existe pas d'autres événements subséquents affectant les comptes consolidés.



**RAPPORT DU COMMISSAIRE A L'ASSEMBLEE GENERALE DES ACTIONNAIRES  
CENERGY HOLDINGS SA SUR LES COMPTES CONSOLIDES POUR L'EXERCICE CLOS  
LE 31 DECEMBRE 2019**

---

Dans le cadre du contrôle légal des comptes consolidés de Cenergy Holdings SA (la « Société ») et de ses filiales (conjointement « le Groupe »), nous vous présentons notre rapport du commissaire. Celui-ci inclut notre rapport sur les comptes consolidés ainsi que les autres obligations légales et réglementaires. Ce tout constitue un ensemble et est inséparable.

Nous avons été nommés en tant que commissaire par l'assemblée générale du 28 mai 2019, conformément à la proposition du conseil d'administration et sur recommandation du comité d'audit. Notre mandat de commissaire vient à échéance à la date de l'assemblée générale délibérant sur les comptes annuels de l'exercice clos au 31 décembre 2021. Nous avons exercé le contrôle légal des comptes consolidés de la Société durant 1 exercice.

**Rapport sur les comptes consolidés**

***Opinion sans réserve***

Nous avons procédé au contrôle légal des comptes consolidés du Groupe, comprenant l'Etat consolidé de la situation financière au 31 décembre 2019, ainsi que le Compte de résultat consolidé, le Compte de résultat consolidé et autres éléments du résultat global, l'Etat consolidé des variations des capitaux propres et l'Etat consolidé des flux de trésorerie de l'exercice clos à cette date, ainsi que des notes reprenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives. Ces comptes consolidés font état d'un total de l'état consolidé de la situation financière qui s'élève à EUR 1.047.626 milliers et d'un compte de résultat consolidé qui se solde par résultat attribuable aux propriétaires de la Société de l'exercice de EUR 20.189 milliers.

À notre avis, ces comptes consolidés donnent une image fidèle du patrimoine et de la situation financière consolidée du Groupe au 31 décembre 2019, ainsi que de ses résultats consolidés et de ses flux de trésorerie consolidés pour l'exercice clos à cette date, conformément aux normes internationales d'information financière (IFRS) telles qu'adoptées par l'Union Européenne et aux dispositions légales et réglementaires applicables en Belgique.

***Fondement de l'opinion sans réserve***

Nous avons effectué notre audit selon les Normes internationales d'audit (ISA) telles qu'applicables en Belgique. Par ailleurs, nous avons appliqué les normes internationales d'audit approuvées par l'IAASB et applicables à la date de clôture et non encore approuvées au niveau national. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « *Responsabilités du commissaire relatives à l'audit des comptes consolidés* » du présent rapport. Nous nous sommes conformés à toutes les exigences déontologiques qui s'appliquent à l'audit des comptes consolidés en Belgique, en ce compris celles concernant l'indépendance.

Nous avons obtenu du conseil d'administration et des préposés de la Société, les explications et informations requises pour notre audit.



Nous estimons que les éléments probants que nous avons recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

***Observation - Événement postérieur à la date de clôture de l'exercice***

En ce qui concerne la pandémie du COVID 19, nous attirons l'attention sur la section Événements subséquents du Rapport de gestion et sur la Note 39. Événements subséquents des comptes consolidés. Le conseil d'administration y émet son avis que, bien que les conséquences de cette pandémie pourraient avoir un impact significatif sur les activités du Groupe en 2020, ces conséquences n'ont pas d'effet significatif sur la situation financière du Groupe pour l'exercice clos au 31 décembre 2019. Notre opinion ne comporte pas de réserve concernant ce point.

***Points clés de l'audit***

Les points clés de l'audit sont les points qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants lors de l'audit des comptes consolidés de la période en cours. Ces points ont été traités dans le contexte de notre audit des comptes consolidés pris dans leur ensemble et lors de la formation de notre opinion sur ceux-ci. Nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces points.

**Point clé de l'audit 1: Disponibilité des sources de financement et conformité aux covenants**

**Description du point clé de l'audit**

Les filiales du Groupe ont des emprunts et dettes financières, courants et non courants, significatifs. Les termes et conditions des contrats de financement y-relatifs incluent souvent des covenants financiers qui doivent être respectés à chaque date de clôture. Tout manquement à de tels covenants financiers pourrait résulter en la capacité pour les prêteurs d'exercer leur droit de réclamer un remboursement anticipé de certains des emprunts et dettes financières courants et non courants. Pour ces raisons, nous avons considéré la disponibilité des sources de financement et l'incapacité à se conformer aux covenants comme étant des éléments significatifs à notre audit.

Nous faisons référence à la Note 5 : Principales méthodes comptables – Instruments financiers et à la Note 27 : Dette.

**Nos procédures d'audit relatives au point clé de l'audit**

Nos procédures ont intégré, entre autres, une compréhension des contrats de financement ainsi que des procédures et contrôles mis en place par le Groupe afin d'assurer sa conformité aux covenants financiers et de comprendre les sources financières utilisées et celles qui ne le sont pas. Nous avons testé le calcul, préparé par le management, des covenants financiers relatifs aux contrats de financement les plus significatifs et évalué la présentation des emprunts et dettes financières dans l'État consolidé de la situation financière et son adéquation avec les déclarations pertinentes dans les Notes aux états financiers consolidés. Nous avons conclu que les covenants financiers testés ont été respectés.



## **Point clé de l'audit 2: Actifs sur contrat**

### **Description du point clé de l'audit**

Nous avons apporté une attention particulière à la reconnaissance du revenu relative aux contrats de construction et les actifs sur contrat y-relatifs car le Groupe génère de manière substantielle des revenus provenant de projets qualifiés en contrat de construction sous IFRS. La reconnaissance du revenu et l'estimation des résultats relatifs à des contrats de construction à prix fixe sont complexes et requièrent un haut niveau de jugement de la part du management, en particulier en ce qui concerne l'estimation des coûts encourus et les coûts pour compléter le contrat. Pour ces raisons, nous avons identifié les actifs sur contrat liés à ces contrats de construction comme étant des éléments significatifs à notre audit.

Nous faisons référence à la Note 5 : Principales méthodes comptables – Chiffre d'affaires et à la Note 8 : Chiffres d'affaires. Au 31 décembre 2019, les Actifs sur contrats s'élèvent à EUR 119 millions.

### **Nos procédures d'audit relatives au point clé de l'audit**

Nos tests sur les actifs sur contrat ont inclus des procédures relatives à la compréhension des processus et des contrôles relatifs à ces derniers ainsi que des procédures substantives relatives à la comptabilisation de ces actifs sur contrat. Nos procédures d'audit incluaient la considération de la pertinence des règles comptables du Groupe relatives à la reconnaissance du revenu. Nous avons également inclus une évaluation des jugements significatifs réalisés par le management en se basant sur l'examen de la documentation afférente aux projets et des discussions autour du statut des projets avec des responsables de la finance et avec des membres du personnel technique du Groupe concernant des projets ou transactions spécifiques. De plus, afin d'évaluer la fiabilité des estimations du management, nous avons réalisé un suivi des coûts subséquents encourus pour les projets terminés. Nous avons également effectué des tests sur les entrées manuelles comptabilisées en revenu afin d'identifier tout élément inhabituel ou irrégulier qui influencerait les contrats et les profits acquis y-relatifs inclus dans cette section. Nous avons conclu que les conclusions du management, eu égard aux actifs sur contrat, étaient cohérentes et en lignes avec nos prévisions.

### **Responsabilités du conseil d'administration relatives à l'établissement des comptes consolidés**

Le conseil d'administration est responsable de l'établissement des comptes consolidés donnant une image fidèle conformément aux normes internationales d'information financière (IFRS) telles qu'adoptées par l'Union Européenne et aux dispositions légales et réglementaires applicables en Belgique, ainsi que du contrôle interne qu'il estime nécessaire à l'établissement de comptes consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes consolidés, il incombe au conseil d'administration d'évaluer la capacité du Groupe à poursuivre son exploitation, de fournir, le cas échéant, des informations relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si le conseil d'administration a l'intention de mettre le Groupe en liquidation ou de cesser ses activités, ou s'il ne peut envisager une autre solution alternative réaliste.

### ***Responsabilités du commissaire relatives à l'audit des comptes consolidés***

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, et d'émettre un rapport du commissaire contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes ISA permettra de toujours détecter toute anomalie significative existante. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes consolidés prennent en se fondant sur ceux-ci.

Lors de l'exécution de notre contrôle, nous respectons le cadre légal, réglementaire et normatif qui s'applique à l'audit des comptes consolidés en Belgique. L'étendue du contrôle légal des comptes ne comprend pas d'assurance quant à la viabilité future du Groupe ni quant à l'efficacité ou l'efficacé avec laquelle le conseil d'administration a mené ou mènera les affaires du Groupe.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes ISA et tout au long de celui-ci, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les comptes consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définissons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et recueillons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- nous prenons connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, mais non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne du Groupe;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par le conseil d'administration, de même que des informations les concernant fournies par ce dernier;
- nous concluons quant au caractère approprié de l'application par le conseil d'administration du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants recueillis, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du Groupe à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les comptes consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée.





Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants recueillis jusqu'à la date de notre rapport du commissaire. Cependant, des situations ou événements futurs pourraient conduire le Groupe à cesser son exploitation;

- nous apprécions la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des comptes consolidés et évaluons si ces derniers reflètent les opérations et événements sous-jacents d'une manière telle qu'ils en donnent une image fidèle;
- nous recueillons des éléments probants suffisants et appropriés concernant les informations financières des entités ou activités du Groupe pour exprimer une opinion sur les comptes consolidés. Nous sommes responsables de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit au niveau du Groupe. Nous assumons l'entière responsabilité de l'opinion d'audit.

Nous communiquons au comité d'audit notamment l'étendue des travaux d'audit et le calendrier de réalisation prévus, ainsi que les constatations importantes découlant de notre audit, y compris toute faiblesse significative dans le contrôle interne.

Nous fournissons également au comité d'audit une déclaration précisant que nous nous sommes conformés aux règles déontologiques pertinentes concernant l'indépendance, et leur communiquons, le cas échéant, toutes les relations et les autres facteurs qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir une incidence sur notre indépendance ainsi que les éventuelles mesures de sauvegarde y relatives.

Parmi les points communiqués au comité d'audit, nous déterminons les points qui ont été les plus importants lors de l'audit des comptes consolidés de la période en cours, qui sont de ce fait les points clés de l'audit. Nous décrivons ces points dans notre rapport du commissaire, sauf si la loi ou la réglementation n'en interdit la publication.

## **Autres obligations légales et réglementaires**

### ***Responsabilités du conseil d'administration***

Le conseil d'administration est responsable de la préparation et du contenu du rapport de gestion sur les comptes consolidés et des autres informations contenues dans le rapport annuel sur les comptes consolidés.

### ***Responsabilités du commissaire***

Dans le cadre de notre mandat et conformément à la norme belge complémentaire aux normes internationales d'audit (ISA) applicables en Belgique, notre responsabilité est de vérifier, dans leurs aspects significatifs, le rapport de gestion sur les comptes consolidés le rapport distinct sur l'information non-financière et les autres informations contenues dans le rapport annuel sur les comptes consolidés, ainsi que de faire rapport sur ces éléments.

**Aspects relatifs au rapport de gestion sur les comptes consolidés et aux autres informations contenues dans le rapport annuel sur les comptes consolidés**

A l'issue des vérifications spécifiques sur le rapport de gestion sur les comptes consolidés, nous sommes d'avis que celui-ci concorde avec les comptes consolidés pour le même exercice, et a été établi conformément à l'article 3:32 du Code des sociétés et des associations.

Dans le cadre de notre audit des comptes consolidés, nous devons également apprécier, en particulier sur la base de notre connaissance acquise lors de l'audit, si le rapport de gestion sur les comptes consolidés comporte une anomalie significative, à savoir une information incorrectement formulée ou autrement trompeuse. Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'anomalie significative à vous communiquer.

L'information non-financière est incluse dans la section F du rapport annuel sur les comptes consolidés. Ce rapport sur les informations non-financières contient les informations requises par l'article 3:32, §2 du Code des sociétés et des associations et concorde avec les comptes annuels pour le même exercice. Pour l'établissement de cette information non-financière, la Société s'est basée sur le « UN's Sustainable Development Goals (SDGs) reporting framework ». Conformément à l'article 3:80, §1, 5° du Code des sociétés et des associations, nous ne nous prononçons toutefois *pas* sur la question de savoir si cette information non-financière est établie conformément au « UN's Sustainable Development Goals (SDGs) reporting framework ».

**Mentions relatives à l'indépendance**

- Notre cabinet de révision et notre réseau n'ont pas effectué de missions incompatibles avec le contrôle légal des comptes consolidés et notre cabinet de révision est resté indépendant vis-à-vis du Groupe au cours de notre mandat.
- Les honoraires relatifs aux missions complémentaires compatibles avec le contrôle légal des comptes consolidés visées à l'article 3:65 du Code des sociétés et des associations ont correctement été valorisés et ventilés dans l'annexe des comptes consolidés.

**Autres mentions**

- Le présent rapport est conforme au contenu de notre rapport complémentaire destiné au comité d'audit visé à l'article 11 du règlement (UE) n° 537/2014.

Sint-Stevens-Woluwe, le 8 avril 2020

Le commissaire  
PwC Reviseurs d'Entreprises SRL  
Représenté par



Marc Daelman  
Réviseur d'Entreprises

## Déclaration des personnes responsables

### Déclaration portant sur l'image fidèle donnée par les états financiers consolidés et du rapport de gestion

Conformément à l'article 12, §2, 3° de l'arrêté royal du 14 novembre 2007, les membres de la Direction Exécutive (à savoir Dimitrios Kyriakopoulos, Ilias Bekiros, Alexios Alexiou et Alexandros Benos) déclarent au nom et pour le compte de la société qu'à leur connaissance :

- a) les états financiers consolidés de l'exercice se terminant au 31 décembre 2019, qui ont été établis conformément aux normes internationales d'information financière adoptées par l'Union Européenne offrent une image fidèle des capitaux propres, de la position financière et des performances financières de la Société et des entités reprises dans la consolidation dans son ensemble,
- b) le rapport de gestion sur les états financiers consolidés comprend une image fidèle du développement et des performances de l'activité et de la position de la Société et des entités comprises dans la consolidation, ainsi qu'une description des principaux risques et incertitudes auxquelles elles sont confrontées.

## Bilan et Compte de Résultat Statutaires Simplifiés

Conformément à l'article 3 :17 du Code des Sociétés et Associations, les comptes non consolidés sont présentés ci-après dans une version abrégée des comptes annuels qui ne comporte pas toutes les annexes requises par la loi ou le rapport du commissaire. La version complète des comptes annuels, tels qu'ils ont été déposés auprès de la Banque Nationale de Belgique, sera disponible sur demande au siège social de la société.

Le rapport du Commissaire sur les comptes annuels est sans réserve.

### Bilan abrégé

<i>Montants en milliers d'euros</i>	<b>Au 31 décembre</b>	
	<b>2019</b>	<b>2018</b>
<b>Actifs non courants</b>	<b>176.120</b>	<b>176.396</b>
Frais d'établissement	365	540
Immobilisations corporelles	1	1
Immobilisations financières	175.754	175.855
<b>Actifs courants</b>	<b>6.967</b>	<b>7.782</b>
Créances	5.523	6.752
Valeurs disponibles	1.374	943
Charges à reporter et produits acquis	70	86
<b>Total de l'actif</b>	<b>183.086</b>	<b>184.178</b>
<b>Capital et réserves</b>	<b>178.869</b>	<b>180.333</b>
Capital	117.892	117.892
Primes d'émission	59.591	59.591
Réserves	8.575	8.575
Résultat reporté	-7.189	-5.725
<b>Dettes</b>	<b>4.217</b>	<b>3.845</b>
Dettes à un an au plus	3.966	3.672
Charges à imputer et produits à reporter	251	172
<b>Total des passifs</b>	<b>183.086</b>	<b>184.178</b>

## Synthèse du compte de résultat

Pour l'exercice clos au 31 décembre

<i>Montants en milliers d'euros</i>	<b>2019</b>	<b>2018</b>
<b>Ventes et prestations</b>	<b>21</b>	<b>63</b>
<b>Coût des ventes et prestations</b>	<b>-1.903</b>	<b>-1.848</b>
Services et biens divers	-1.181	-1.310
Rémunération, charges sociales et pension	-260	-106
Amortissements et réductions de valeur sur frais d'établissement, immobilisations corporelles et incorporelles	-177	-175
Réductions de valeurs sur stocks, sur commandes en cours d'exécution et sur créances commerciales	-67	
Autres charges d'exploitation	-54	
Autres charges d'exploitation non récurrentes	-164	-257
<b>Résultat d'exploitation</b>	<b>-1.881</b>	<b>-1.786</b>
<b>Produits financiers</b>	<b>518</b>	<b>247</b>
Produits financiers récurrents	493	224
Produits financiers non récurrents	25	23
<b>Charges financières</b>	<b>-100</b>	<b>-756</b>
Autres charges financières	0	-
Réduction de valeur sur immobilisations financières	-100	-756
<b>Résultat de l'exercice avant impôt</b>	<b>-1.464</b>	<b>-2.295</b>
Impôt sur le résultat	-	-
<b>Résultat de l'exercice</b>	<b>-1.464</b>	<b>-2.295</b>

## Autres mesures de la performance

Outre les résultats déclarés conformément aux normes internationales d'information financière [International Financial Reporting Standards ou IFRS] telles qu'adoptées par l'Union Européenne, ce communiqué de presse présente des informations relatives à d'autres types de mesure de la performance non préparées selon les normes IFRS ("Autres Mesures de la Performance" ou "AMP"). Les AMP utilisées dans ce communiqué de presse sont les suivantes : le **résultat avant intérêts et impôt (EBIT)**, l'**EBIT ajusté**, les **bénéfices avant intérêts, l'impôt, l'amortissement (EBITDA)**, l'**EBITDA ajusté** et la **dette nette**. Les rapprochements les plus directement comparables aux mesures de la performance IFRS sont présentés ci-dessous.

Nous estimons que ces AMP sont des mesures supplémentaires importantes pour l'analyse de la performance opérationnelle et financière. Ces AMP sont fréquemment utilisées par les analystes financiers, les investisseurs et d'autres parties intéressées lorsqu'ils évaluent des sociétés du secteur de la production, de la distribution et du commerce de tubes d'acier et de câbles. En fournissant ces indicateurs, accompagnés des rapprochements inclus dans cette annexe, nous estimons que les investisseurs comprendront mieux nos activités, nos résultats d'exploitation et notre situation financière. Cependant, ces AMP ne remplacent pas les indicateurs de mesure IFRS.

Ces AMP sont également des mesures clés de la performance sur la base desquelles Cenergy Holdings prépare, suit et évalue ses budgets annuels et ses plans à long terme (5 ans). Il convient toutefois de noter que les chiffres ajustés ne devraient pas être considérés comme non opérants ou non récurrents.

L'EBIT, l'EBIT ajusté, l'EBITDA et l'EBITDA ajusté sont limités, en tant qu'outils d'analyse, et les investisseurs ne devraient pas les examiner de manière isolée ou en tant que substituts à l'analyse des résultats opérationnels présentés selon IFRS. En outre, ces AMP ne peuvent pas être comparables à des indicateurs présentés sous le même intitulé, par d'autres sociétés.

Les définitions des AMP ont été modifiées par rapport à celles appliquées au 31 décembre 2018. Les modifications sont mineures et ont été effectuées afin de refléter la performance de l'entreprise avec plus de pertinence. L'impact de ces modifications était plutôt limité et est présenté ci-dessous.

Le changement de définition porte sur l'ajustement concernant les « plus-values/moins-values latentes sur instruments dérivés et écarts de change », qui a été retiré du calcul de l'EBIT ajusté et de l'EBITDA ajusté, étant donné qu'il a été conclu que ces montants sont liés à la performance des entreprises de Cenergy Holdings. Les chiffres comparés ont été retraités en conséquence.

Les définitions actuelles des AMP sont les suivantes :

L'**EBIT** est défini comme le résultat de la période (bénéfice après impôt) avant :

- impôt sur le résultat,
- résultat financier net

L'**EBITDA** est défini comme le résultat de la période (bénéfice après impôt) avant :

- impôt sur le résultat,
- résultat financier net
- amortissements

L'**EBIT ajusté** et l'**EBITDA ajusté** sont définis comme étant l'EBIT et l'EBITDA, respectivement ajustés de façon à exclure :

- le décalage des prix des métaux,
- la dépréciation / les reprises de réductions de valeur sur les immobilisations corporelles et incorporelles et immeubles de placement

- la dépréciation / les reprises de réductions de valeur sur les investissements
- les bénéfices/pertes des ventes d'immobilisations corporelles, d'immobilisations incorporelles, d'immeubles de placement et d'investissements
- les frais de contentieux et amendes exceptionnels et
- les autres éléments exceptionnels ou inhabituels

La **dette nette** est définie comme étant la somme de :

- emprunts et dettes financières et locations-financements à long terme,
- emprunts et dettes financières et locations-financements à court terme,

Moins :

- trésorerie et équivalents de trésorerie

Le rapprochement détaillé entre les AMP publiées pour 2018 et les chiffres comparés de ce rapport annuel est présenté ci-dessous.

#### **Rapprochement du résultat d'exploitation à l'EBIT et l'EBITDA :**

milliers d'euros	<u>Câbles</u>		<u>Tubes d'acier</u>		<u>Autres activités</u>		<u>Total</u>	
	2019	2018	2019	2018	2019	2018	2019	2018
<b>Résultat avant impôt (comme reporté dans le compte de résultat consolidé)</b>	<b>26.107</b>	<b>(4.477)</b>	<b>3.988</b>	<b>7.178</b>	<b>(1.603)</b>	<b>(1.993)</b>	<b>28.492</b>	<b>708</b>
<b><u>Ajustements pour:</u></b>								
Résultat financier net	22.273	22.285	12.336	9.921	17	5	34.626	32.211
<b>EBIT</b>	<b>48.380</b>	<b>17.808</b>	<b>16.324</b>	<b>17.099</b>	<b>(1.586)</b>	<b>(1.988)</b>	<b>63.117</b>	<b>32.919</b>
<b><u>Rajout:</u></b>								
Amortissements	16.526	13.673	10.420	9.310	210	321	27.156	23.304
<b>EBITDA</b>	<b>64.905</b>	<b>31.481</b>	<b>26.744</b>	<b>26.409</b>	<b>(1.376)</b>	<b>(1.667)</b>	<b>90.273</b>	<b>56.223</b>

#### **Rapprochement de l'EBIT à l'EBIT ajusté et l'EBITDA ajusté:**

milliers d'euros	<u>Câbles</u>		<u>Tubes d'acier</u>		<u>Autres activités</u>		<u>Total</u>	
	2019	2018	2019	2018	2019	2018	2019	2018
<b>EBIT</b>	<b>48.380</b>	<b>17.808</b>	<b>16.324</b>	<b>17.099</b>	<b>(1.586)</b>	<b>(1.988)</b>	<b>63.117</b>	<b>32.919</b>
<b><u>Ajustements pour:</u></b>								
Décalage des prix des métaux (1)	3.088	1.679	-	173	-	-	3.088	1.852
Perte des règlements à l'amiable	-	2.000	-	-	-	-	-	2.000
Frais juridiques exceptionnels (2)	-	-	-	906	-	-	-	906
Gain sur la vente de filiales	(3.538)	-	-	-	(92)	-	(3.630)	-
Dépréciation/ (Reprise de dépréciation) sur les biens d'investissement	79	-	-	-	(89)	-	(10)	-
(Gains)/Pertes sur les ventes d'immobilisations corporelles	366	(1)	16	(19)	(5)	(10)	377	(30)
<b>EBIT ajusté</b>	<b>48.374</b>	<b>21.485</b>	<b>16.340</b>	<b>18.159</b>	<b>(1.772)</b>	<b>(1.998)</b>	<b>62.942</b>	<b>37.647</b>
<b><u>Rajout:</u></b>								
Amortissements	16.526	13.673	10.420	9.310	210	321	27.156	23.304
<b>EBITDA ajusté</b>	<b>64.900</b>	<b>35.159</b>	<b>26.760</b>	<b>27.469</b>	<b>(1.562)</b>	<b>(1.677)</b>	<b>90.098</b>	<b>60.951</b>

(1) L'impact du décalage des prix des métaux désigne l'effet sur le compte de résultats des fluctuations des prix de marché des métaux sous-jacents (ferreux et non ferreux) employés par les filiales de Cenergy Holdings en tant que matières premières dans leurs processus de fabrication des produits finis.

Le décalage des prix des métaux existe en raison des facteurs suivants :

(i) du délai entre l'établissement des prix d'achat des métaux, le stockage et la transformation des métaux et l'établissement des prix de vente aux clients des stocks de produits finis,

(ii) de l'effet du solde d'ouverture d'inventaire (qui, à son tour, est affecté par les prix des métaux des périodes précédentes) sur le montant rapporté en tant que Coût des ventes, en raison de la méthode d'établissement du coût appliquée (p.ex., moyenne pondérée),

(iii) à certains contrats clients assortis de prix à terme fixes, ce qui entraîne une exposition aux fluctuations des prix des métaux pendant le laps de temps compris entre la fixation de nos prix de vente et le moment où la vente a réellement lieu.

Les filiales du segment des câbles utilisent un mécanisme d'adossement entre les achats et les ventes ou bien des instruments dérivés afin d'atténuer l'effet de l'écart de prix des métaux sur leurs résultats. Cependant, l'impact (positif ou négatif) sur le compte de résultats ne peut être entièrement évité, car, dans le segment câbles, une partie du stock est traitée en immobilisations, sans couverture, tandis que dans le segment des tubes en acier, la couverture des matières premières n'est pas possible.

(2) Services de conseil juridique concernant l'enquête anti-dumping menée par les États-Unis

#### **Rapprochement des emprunts et dettes financières à la Dette nette :**

Montants en milliers d'euros	<u>Câbles</u>		<u>Tubes d'acier</u>		<u>Autres activités</u>		<u>Total</u>	
	31 déc 2019	31 déc 2018	31 déc 2019	31 déc 2018	31 déc 2019	31 déc 2018	31 déc 2019	31 déc 2018
Emprunts et dettes financières (incl. obligations locatives) - long terme	132.628	123.954	49.091	50.615	-	223	181.719	174.792
Emprunts et dettes financières (incl. obligations locatives) - court terme	192.232	196.784	130.363	167.070	-	-	322.595	363.854
Trésorerie et équivalents de trésorerie	(69.229)	(29.571)	(19.805)	(34.679)	(1.374)	(954)	(90.408)	(65.203)
<b>Dette nette</b>	<b>255.630</b>	<b>291.167</b>	<b>159.649</b>	<b>183.007</b>	<b>(1.374)</b>	<b>(731)</b>	<b>413.905</b>	<b>473.442</b>

#### **Retraitement des AMP antérieurement rapportées :**

##### **EBIT ajusté :**

milliers d'euros	<u>Câbles</u>	<u>Tubes d'acier</u>	<u>Autres activités</u>	<u>Total</u>
<b>EBIT ajusté publié pour 2018</b>	<b>21.131</b>	<b>20.295</b>	<b>(1.998)</b>	<b>39.428</b>
Hors (gains)/pertes latents sur les soldes de change et les instruments dérivés	355	(2.136)	-	(1.781)
<b>EBIT ajusté retraité pour 2018</b>	<b>21.485</b>	<b>18.159</b>	<b>(1.998)</b>	<b>37.647</b>

##### **EBITDA ajusté :**

milliers d'euros	<u>Câbles</u>	<u>Tubes d'acier</u>	<u>Autres activités</u>	<u>Total</u>
<b>EBITDA ajusté publié pour 2018</b>	<b>34.804</b>	<b>29.605</b>	<b>(1.677)</b>	<b>62.732</b>
Hors (gains)/pertes latents sur les soldes de change et les instruments dérivés	355	(2.136)	-	(1.781)
<b>EBITDA ajusté retraité pour 2018</b>	<b>35.159</b>	<b>27.469</b>	<b>(1.677)</b>	<b>60.951</b>



## Informations à l'attention des actionnaires et données de marché

Cenergy Holdings est une filiale belge cotée de Viohalco S.A. (81,93% des droits de vote).

Le 14 décembre 2016, Cenergy Holdings S.A. a annoncé la finalisation de la fusion transfrontalière par absorption de Corinth Pipeworks Holdings S.A. et Hellenic Cables S.A. Holdings Société Anonyme de Cenergy Holdings S.A.

Le 21 décembre 2016, la négociation des actions de Cenergy Holdings a commencé sur Euronext Brussels et à la Bourse d'Athènes (Athex).

En 2019, Hellenic Cables a vendu sa filiale à 100% Cablel Wires, qui avait absorbé son secteur des fils émaillés au cours de l'année.

Hellenic Cables, au cours du dernier trimestre de 2019, a établi Hellenic Cables America Inc., une filiale à 100% afin de fournir aux clients américains un soutien direct et une expertise tout au long de la durée de vie des projets énergétiques.

### Données de marché

Le tableau ci-dessous présente, pour les périodes indiquées, les cours de clôture maximum et minimum en fin d'exercice et les cours de clôture en fin d'exercice de Cenergy Holdings sur Euronext Brussels et à la Bourse d'Athènes (Athex).

Marché Euronext Brussels et la Bourse d'Athènes

Symbole CENER

Code ISIN BE 0974303357

<b>Cours de l'action sur EURONEXT BRUSSELS en euros</b>	<b>2019</b>	<b>2018</b>
À la fin de l'exercice	1,32	1,22
Maximum	1,53	1,59
Minimum	1,05	1,00
Dividendes	0	0
Rendement brut annuel en %	8,20	3,39

<b>Cours de l'action à la BOURSE D'ATHÈNES en euros</b>	<b>2019</b>	<b>2018</b>
À la fin de l'exercice	1,36	1,27
Maximum	1,60	1,58
Minimum	1,20	1,03
Dividendes	0	0
Rendement brut annuel en %	7,09	3,25

### **Coordonnées de la personne responsable des relations avec les investisseurs**

Sofia Zairi

Directrice des relations avec les investisseurs

Email : [ir@cenergyholdings.com](mailto:ir@cenergyholdings.com), [szairi@cenergyholdings.com](mailto:szairi@cenergyholdings.com)

Cenergy Holdings S.A.  
30 Marnix Avenue,  
1000 Bruxelles,  
Belgium

Cenergy Holdings S.A. – Succursale grecque  
2-4 Avenue Mesogeion,  
115 27 Athènes,  
Grèce

Tel.Belgique:  
Tel.Grèce :

(+32) 2. 224.0960  
(+30) 210 6787 111, (+30) 210 6787 773

### **Calendrier financier**

<b>Date</b>	<b>Publication / Evénement</b>
8 avril 2020	Présentation des résultats financiers 2019 aux analystes (Bourse d'Athènes)
26 mai 2020	Assemblée générale annuelle 2020
24 septembre 2020	Résultats semestriels 2020

## Glossaire

Les explications suivantes visent à aider le public en général à comprendre certains termes utilisés dans le présent Rapport annuel. Les définitions exposées ci-dessous sont valables pour l'ensemble du rapport annuel à moins que le contexte n'en impose autrement.

**ABB** ABB est une société mondiale dans les technologies de l'énergie et de l'automatisation qui permet à ses clients des services publics, des secteurs de l'industrie, du transport et des infrastructures d'améliorer leurs performances tout en minimisant l'impact environnemental.

**Aramco** Saudi Aramco est la compagnie nationale saoudienne d'hydrocarbures. C'est le premier exportateur mondial de pétrole brut et de gaz naturel liquéfié.

**CBS** Code belge des sociétés

**Principes comptables généralement admis en Belgique** Le référentiel comptable en Belgique

**BG** BG Group est une société internationale de prospection et de production de GNL.

**Conseil d'administration ou Conseil** Le Conseil d'administration de la Société peut être nommé conformément aux Statuts

**BP** BP est l'une des premières compagnies intégrées des secteurs pétrolier et gazier. BP fournit à ses clients du carburant pour le transport, de l'énergie pour le chauffage et l'éclairage, des lubrifiants pour faire tourner les moteurs et des produits pétrochimiques utilisés dans la fabrication d'articles d'usage courant notamment des peintures, des vêtements et des emballages.

**Cheniere Energy** Société du secteur de l'énergie basée à Houston dont l'activité principale est liée au GNL

**Chevron** Chevron est l'une des premières compagnies intégrées du secteur de l'énergie.

**DCP Midstream** société du secteur de l'énergie qui se situe tout à fait entre une base de ressources croissantes et des marchés de l'énergie et pétrochimique en expansion.

**Dettes/capitaux propres** Total passif/capitaux propres ou (Total actif-capitaux propres)/capitaux propres

**Denbury** Denbury Resources Inc. est une compagnie pétrolière et gazière indépendante

**EBIT** résultat d'exploitation tel que déclaré dans les états financiers consolidés (résultat avant intérêts et impôts)

**EBIT ajusté** EBIT hors frais de restructuration, effet retard sur les prix des métaux/metal price lag, (gains)/pertes non réalisés sur soldes en devises étrangères et sur instruments dérivés, et autres (produits)/charges exceptionnels

**EBITDA** EBIT + dépréciations + amortissements (résultat avant intérêts, impôts, amortissements et dépréciations)

**EBITDA ajusté** EBITDA hors frais de restructuration, effet retard sur les prix des métaux/metal price lag, (gains)/pertes non réalisés sur soldes en devises étrangères et sur instruments dérivés, et autres (produits)/charges exceptionnels

**EDF** EDF Energy, le premier producteur britannique d'électricité à faible émission de carbone

**EEE** Espace économique européen

**Enbridge** Enbridge, Inc. est une société canadienne du secteur de l'énergie basée à Calgary. Elle est spécialisée dans le transport, la distribution et la production d'énergie, principalement en Amérique du Nord. Enbridge exploite, à ce titre, au Canada et aux États-Unis, le plus long pipeline de pétrole brut et d'hydrocarbures liquides au monde. Elle possède et exploite, au Canada, le plus grand réseau de distribution de gaz naturel et fournit des services de distribution en Ontario, au Québec, dans le Nouveau-Brunswick et dans l'État de New York.

**Energy Transfer** Energy Transfer est une société basée au Texas. Créée en 1995, en tant qu'exploitant d'un petit gazoduc local, la société compte aujourd'hui parmi les sociétés en commandite simple, de la catégorie investissement, les plus importantes et les plus diversifiées des États-Unis. Après être passé d'environ 200 miles (323 km) de gazoducs en 2002 à quelque 71.000 miles (114.263 km) de conduites de gaz naturel, de GNL, de produits raffinés et de pétrole brut, aujourd'hui, le groupe de sociétés Energy Transfer continue de fournir des services exceptionnels à ses clients et des rendements intéressants à ses investisseurs.

**EPCO** Energy Planners Company (EPCO) est une société de gestion de l'énergie et de conseil. EPCO travaille avec une clientèle issue des secteurs commerciaux, industriels et à but non lucratif qu'elle aide à mieux comprendre où et comment l'énergie est consommée dans ses installations.

**FSMA** autorité des services et marchés financiers qui a succédé à la Commission bancaire, financière et des assurances belges en qualité d'autorité de réglementation financière pour la Belgique le 1<sup>er</sup> avril 2011

**Fusion transfrontalière** La fusion transfrontalière par absorption de Corinth Pipeworks Holdings S.A. et Hellenic Cables S.A. Holdings Société Anonyme (deux sociétés auparavant cotées en Grèce) par la Société conformément aux articles 772/1 et suivants du CBS et à la loi grecque 3777/2009 conjointement avec les articles 68 §2 et 69 à 77a de la Loi codifiée grecque 2190/1920.

**Greek Public Natural Gas Corporation (DEPA)** DEPA est la société grecque publique de distribution de gaz naturel

**Rendement annuel brut** Le rendement annuel brut est calculé en fonction du cours de l'action auquel il équivaut (modification du cours du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre/cours de l'action en janvier)

**IAS** normes comptables internationales

**IFRS** normes internationales d'information financière, telles qu'adoptées par l'UE

**IPTO S.A.** Gestionnaire de transmission grec indépendant

**LSAW** Longitudinal Submerged Arc Welded Mill — tubes d'acier soudés à l'arc immergé pour la production de tuyaux pour le transport d'énergie terrestre et maritime

**LTIR** Taux d'Incidents avec arrêt de travail

**National Grid** une entreprise de services publics basée au Royaume-Uni.

**OGC** un organisme leader du secteur du pétrole et du gaz du Sultanat et qui gère le plus important réseau de distribution de gaz naturel d'Oman.

**OMV** est une compagnie pétrolière et gazière internationale intégrée. Elle est présente dans les secteurs d'aval (exploration et production) et d'amont (raffinage et commercialisation et gaz et énergie). OMV est une des plus grandes sociétés industrielles d'Autriche cotées en bourse.

**PDO** Petroleum Development Oman (PDO) est la première compagnie d'exploration et de production de pétrole du Sultanat d'Oman.

**Pioneer Pipe Inc** Pioneer est une des plus grandes sociétés de services complets (construction, maintenance et fabrication) du Midwest, spécialisée dans la construction générale, construction de structures, construction mécanique et électrique, fabrication et installation de tuyaux, fabrication de pièces en acier et coffrages en acier, fabrication et assemblage modulaires et entretien d'installations.

**Plains All American** Plains All American Pipeline figure parmi les sociétés énergétiques du secteur intermédiaire les plus grandes et les plus admirées en Amérique du Nord. Plains All American Pipeline (Plains) est une société en commandite simple cotée en bourse qui possède et explore des infrastructures énergétiques du secteur intermédiaire et fournit des services logistiques pour pétrole brut, GNL, gaz naturel et produits raffinés. Elle possède un vaste réseau de transport par pipeline, de terminaux, de sites de stockage et de collecte de gaz dans les bassins clés de production de pétrole brut et de GNL, dans les couloirs de transport et sur les principales plateformes du marché aux États-Unis et au Canada.

**Shell** Shell Global est un groupe mondial de sociétés du secteur de l'énergie et de la pétrochimie.

**Snam** une société italienne d'infrastructures de gaz naturel. Elle opère principalement en Italie et figure parmi les premières compagnies européennes de gaz réglementées.

**Socar** la State Oil Company of the Azerbaijan Republic (SOCAR) compte parmi ses activités l'exploration de gisements de pétrole et de gaz naturel, la production, le traitement et le transport de pétrole, de gaz et de condensat de gaz, la commercialisation de produits pétroliers et pétrochimiques sur les marchés national et international, et la fourniture de gaz naturel à l'industrie et à la population d'Azerbaïdjan.

**Spartan** Spartan Energy Corp. est une compagnie pétrolière et gazière basée à Calgary, Alberta. Spartan est présente dans le centre d'Alberta et dans le sud-est du Saskatchewan et gère un inventaire pluriannuel d'opportunités de forage horizontal axées sur le pétrole.

**Spectra Energy** Spectra Energy Corp est une société de l'indice S&P500 basée à Houston, au Texas, qui est présente dans trois domaines clés de l'industrie du gaz naturel : transport et stockage, distribution et collecte et traitement.

**SR** Severity Rate = Taux de Gravité

**STEG** Compagnie tunisienne de l'électricité et du gaz est une société tunisienne du service public à caractère non administratif. Créée en 1962, cette société a pour mission de produire et distribuer l'électricité et le gaz naturel sur le territoire tunisien.

**Subsea** Subsea7 figure parmi les plus grands fournisseurs au monde dans le domaine des services, de la construction et de l'ingénierie des liaisons fond-surface pour le secteur de l'énergie offshore.

**Tideway** Tideway est une filiale du groupe belge de dragage, d'environnement et de génie maritime DEME, un leader international du marché des travaux complexes de génie maritime.

**TIGF** Transport et Infrastructures Gaz France propose et développe des solutions de transport et de stockage de gaz naturel pour le marché européen.

**Loi sur la transparence** la loi du 2 mai 2007 relative à la publicité des participations importantes dans des émetteurs dont les actions sont admises à la négociation sur un marché réglementé.

**Van Oord** Van Oord est une entreprise familiale néerlandaise avec 150 ans d'expérience en tant qu'entrepreneur maritime international.

Le rapport annuel, les versions intégrales des comptes annuels statutaires et consolidés ainsi que les rapports d'audit concernant lesdits comptes annuels sont disponibles sur le site Internet ([www.cenergyholdings.com](http://www.cenergyholdings.com)).